

CIELO GARANTI CITI
 HIPERCARD
 JCDECAUX
 SIEMENS
 HOME DEPOT FINO TCHIBO
 RUNNERS POINT
 HSBC
 ELECTRO WORLD
 BEST BUY
 BNP
 GETNET
 AUCHAN
 REAL
 NETS
 VISA
 NET
 CREDIT MUTUEL
 REAL
 NETS
 VISA
 NET
 IKEA
 SATURN
 AKBANK
 POLISAN
 BANK RAKYAT
 CREDIT AGRICOLE FINO
 GOOGLE
 COOP
 EL CORTE INGLES
 SANTANDER
 BEST BUY
 RATP
 BANK OF CHINA
 MANDIRI
 BANRISUL DOUGLAS
 WEMPE
 MPASS
 MTN
 BARCLAYCARD
 VEOLIA TRANSPORT BNL
 BANESCO
 BBVA
 DESJARDINS
 RYANAIR
 REDEBAN MULTICOLOR
 VOLKSWAGEN
 GLOBUS
 WOLKSWAGEN
 REAL
 MEDIMAX
 BBVA
 KELLOGGS
 BOULANGER MCDONALDS
 WEMPE
 TOYS'R US
 LOTERIE NATIONALE DU GHANA
 YAP/KREDI



beyond payment

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ARKEA
 AIR FRANCE
 BRADESCO
 MEDIMAX
 METRO
 POSTE ITALIANE
 SATURN
 BEST BUY
 CEPSA
 BANK ASIA
 GT BANK
 PAYPAL
 MAXBAHR
 WELLA
 BANK BRI
 CIELO
 MASTERCARD
 FORTIS
 REDECARD
 MONEYGRAM
 AVIS
 2011
 RATP
 MEYPAR
 DOUGLAS

Sommaire

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	3
1.1	Chiffres clés	4
1.2	Historique	4
1.3	Organigramme	5
1.4	Activité et stratégie	8
1.5	Risques	15
2	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	23
2.1	Informations sociales	24
2.2	Informations environnementales	29
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	33
3.1	Organes d'administration, de direction et de contrôle	34
3.2	Intérêts et rémunérations	53
3.3	Rapport du Président du conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	61
3.4	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application des articles L. 225-235 et L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Ingenico SA	73
4	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE	75
4.1	Analyse de l'activité et des résultats consolidés	76
4.2	Perspectives	80
4.3	Commentaires sur les comptes sociaux	81
5	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011	83
I.	Comptes de résultat consolidés	84
II.	États du résultat global	85
III.	États de la situation financière	86
IV.	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	88
V.	États de variation des capitaux propres consolidés	90
VI.	Notes annexes aux états financiers consolidés	92
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	170
6	COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011	171
	Actif	172
	Passif	173
	Compte de résultat	174
	Annexe aux comptes sociaux	175
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	197
	Tableau financier des cinq derniers exercices	198
7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	199
7.1	Renseignements sur la société	200
7.2	Renseignements sur le capital	204
7.3	Actionnariat	210
7.4	Marché des titres ingenico	216
8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	217
8.1	Documents accessibles au public	218
8.2	Document d'information annuel	218
8.3	Responsables du Document de référence	221
8.4	Responsables du contrôle des comptes et honoraires	222
8.5	Table de concordance du Document de référence	224
8.6	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	227
8.7	Table de concordance du Rapport de gestion	227



Document de référence 2011

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence
contient l'ensemble des éléments
du Rapport Financier Annuel.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sur le site internet du Groupe : www.ingenico.com.

Remarques générales

Dans le présent Document de référence :

- les termes « Ingenico S.A. » ou « Société » désignent la société Ingenico, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris ; et
- les termes « Groupe » ou « Ingenico » désignent le groupe constitué par Ingenico S.A. et l'ensemble des filiales et participations qui sont détenues directement ou indirectement par Ingenico S.A.

Le présent Document de référence contient des indications sur les objectifs et perspectives du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », etc. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1 du présent Document de référence est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie présentée dans le chapitre 1 du présent Document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui figurent aux pages 32 à 123 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2011 sous le numéro D.11-0084 ;

Le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans le présent Document de référence.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs exposés dans le chapitre 1 du présent Document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 1 du présent Document de référence. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

Le présent Document de référence contient en outre des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'informations publiques et d'études réalisées par des sources extérieures et il est possible qu'elles s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent Document de référence.

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui figurent aux pages 36 à 108 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0229.

PRÉSENTATION DU GROUPE

1

1.1 CHIFFRES CLÉS **4**

1.2 HISTORIQUE **4**

1.3 ORGANIGRAMME **5**

1.4 ACTIVITÉ ET STRATÉGIE **8**

1.4.1	Présentation du Groupe	8
1.4.2	Ingenico, leader mondial des terminaux de paiement	8
1.4.3	Un leadership technologique dans les terminaux de paiement	10
1.4.4	Des terminaux aux services et solutions	12
1.4.5	Le paiement, un marché concurrentiel	14
1.4.6	Une organisation reposant sur une forte proximité régionale	14

1.5 RISQUES **15**

1.5.1	Risques liés à l'activité et à la stratégie	15
1.5.2	Risques environnementaux	18
1.5.3	Risques liés au secteur	19
1.5.4	Risques juridiques	20
1.5.5	Risques de marché et de liquidité	21
1.5.6	Faits exceptionnels et litiges	21
1.5.7	Assurances	22

1

PRÉSENTATION DU GROUPE CHIFFRES CLÉS

1.1 CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2011	2010 pro forma	2010 publié	2009
Chiffre d'affaires	1 001,1	926,6	907,0	700,7
Marge brute	416,8	372,4	366,1	270,9
en % du chiffre d'affaires	41,6 %	40,2 %	40,4 %	38,7 %
Charges opérationnelles ajustées	(262,5)	(247,4)	240,4	190,8
Résultat d'exploitation (EBIT)	154,6	125,0	125,7	80,1
Taux d'EBIT	15,4 %	13,5 %	13,9 %	11,4 %
Résultat opérationnel (IFRS)	110,8	-	73,8	47,4
Résultat net (IFRS)	58,0	-	39,6	26,8
Résultat net part du Groupe	56,5	-	39,6	26,8
EBITDA	183,6	166,7	165,9	105,4
en % du chiffre d'affaires	18,3 %	18,0 %	18,3 %	15,0 %
Dette nette	109,6	-	109,1	144,4
Capitaux propres	623,5	-	545,6	493,1

1.2 HISTORIQUE

1980

Création d'Ingenico, société spécialisée dans l'étude et la réalisation de terminaux électroniques de paiement par cartes

1984

Lancement du premier terminal intelligent Piste/Puce

1985

Introduction de la Société sur le Second Marché de la Bourse de Paris

1987-2001

Développement et internationalisation de l'activité

1987 Création d'Ingenico International Pacific Pty. Ltd. (Australie)

1994 Développement accéléré par l'adoption d'une norme standardisée de carte à puce comme moyen de paiement par les grands émetteurs de carte Visa, MasterCard, et Europay

1996 Acquisition d'Epos en Allemagne

1999 Acquisition de l'activité de terminaux des groupes DE LA RUE et BULL

2001 Acquisition d'IVI Checkmate Corp. aux États-Unis

2006

Transformation du Groupe

- Externalisation de la fabrication des terminaux
- Acquisition de Moneyline, société proposant des solutions de centralisation des transactions en France

2007

Retour confirmé de la rentabilité du Groupe

- Renforcement du positionnement sur des marchés prometteurs à travers l'acquisition des sociétés turques Planet Ödeme et Planet Elektronik

2008

Consolidation du rôle de leader mondial des terminaux de paiement

- Apport de l'activité des terminaux de paiement de Sagem Sécurité (Sagem Monétel)
- Acquisition de 55 % de Fujian Landi, second fournisseur de terminaux en Chine

Déploiement de l'offre de services autour des terminaux de paiement, transfrontalière et globale

2009

Accélération du changement de profil du Groupe

- Premiers succès commerciaux internationaux significatifs témoignant de la pertinence de la stratégie autour des services
- Acquisition d'easycash, leader des services de paiement en Allemagne

Lancement de la nouvelle génération de terminaux traditionnels pour le paiement et des terminaux « Beyond Payment »

2010

Mise en œuvre du plan stratégique 2010-2013

- Intégration d'easycash ; premiers succès commerciaux communs
- Présentation du plan stratégique 2010-2013
- Déploiement de la stratégie dans les services à valeur ajoutée à travers les prises de contrôle suivantes : First Data Ibérica (devenue Ingenico Services Iberia), TransferTo, payzone (devenue Ingenico Prepaid Services France), Ingesserve
- Montée en puissance de la nouvelle gamme des terminaux issus de la plateforme Telium2 avec le lancement des « PIN Pad », mobiles et « signature capture »

2011

Confirmation du changement de profil du Groupe

- Dépassement du milliard d'euros de chiffre d'affaires
- 31 % : part du chiffre d'affaires issu de la maintenance, services et transactions
- Déploiement d'easycash à l'international (Belgique, Autriche)
- Partenariat avec les nouveaux acteurs de l'écosystème du paiement (Google)
- Acquisition de Xiring, leader des solutions électroniques de santé
- Lancement de la nouvelle génération de terminaux mobiles (iWL, iSMP, etc.)

1.3 ORGANIGRAMME

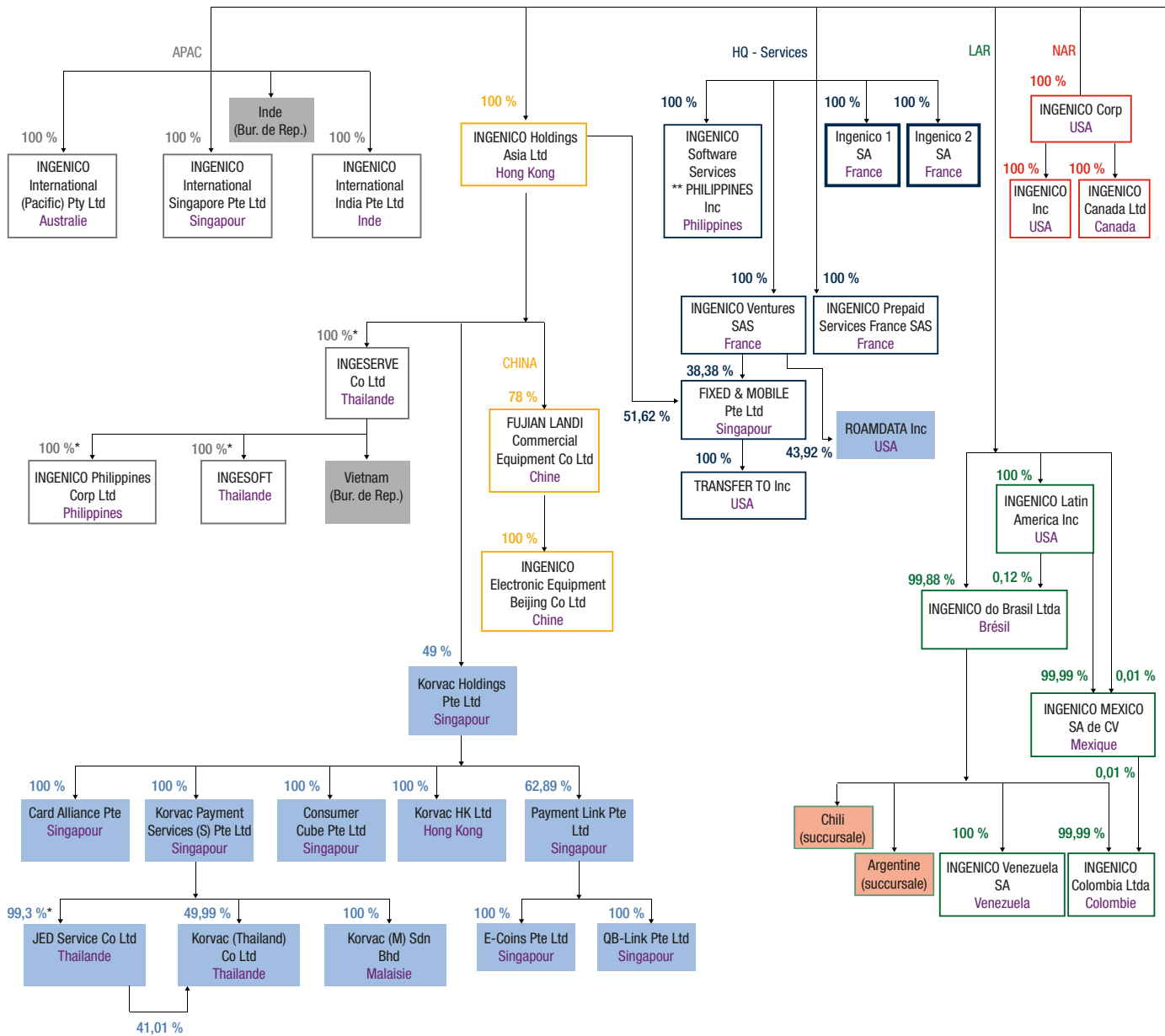
Ingenico, société de droit français, consolide l'ensemble des sociétés figurant en note 5 des comptes consolidés figurant au chapitre 5 du présent Document de référence. Elle possède directement ou indirectement 100 % du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles.

L'organigramme figurant aux pages suivantes représente la structure du Groupe au 31 décembre 2011

Le pourcentage de capital détenu dans chacune de ces entités est identique au pourcentage de droits de vote.

ORGANIGRAMME DU GROUPE INGENICO

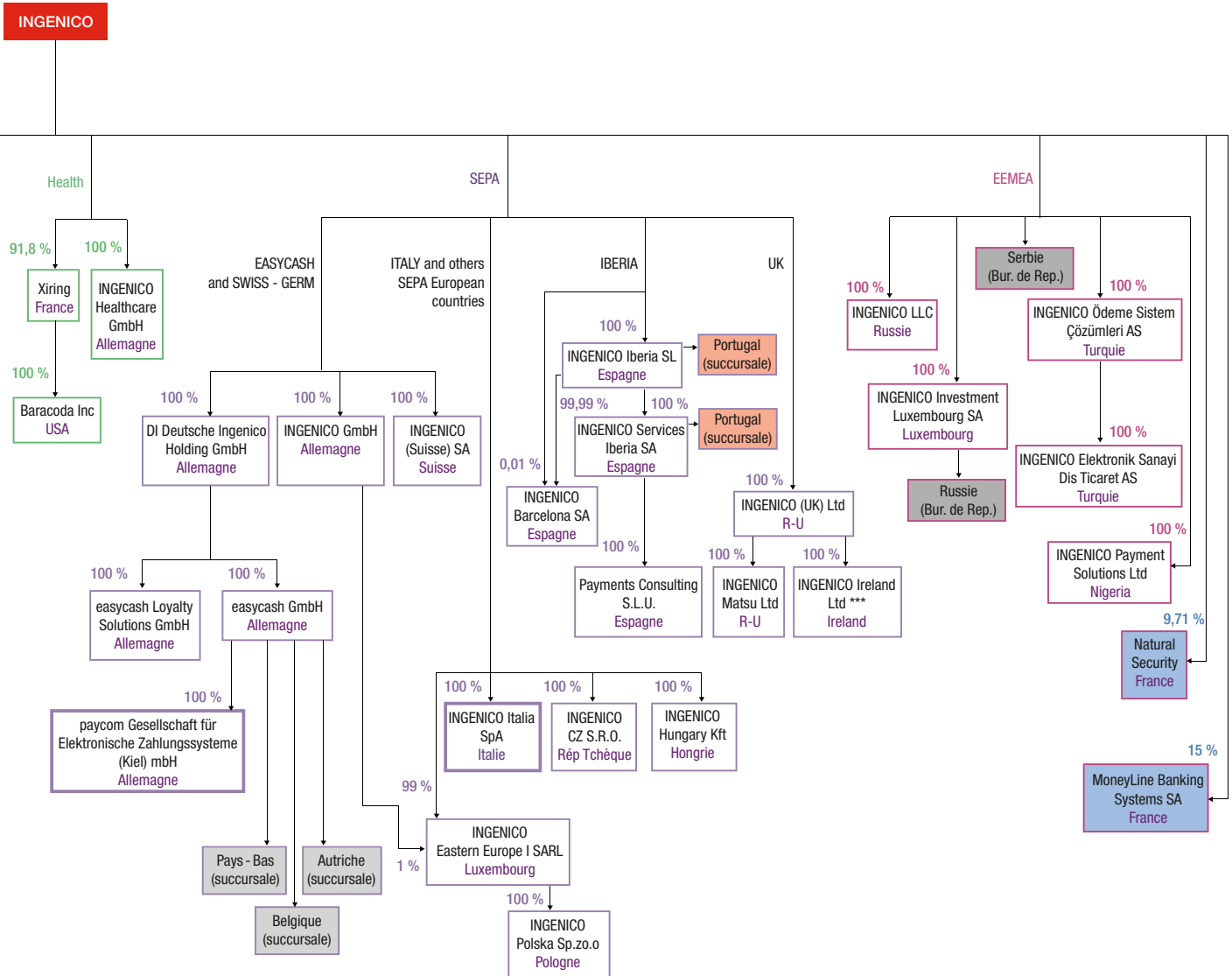
(au 31 décembre 2011)



* en intégrant des détections indirectes

** en cours de liquidation / fermeture

*** en sommeil



- Participation
- Succursale
- Bur. de Rep.
- NAR
- LAR
- Asia Pacific
- SEPA
- HQ - Services
- EMEA
- Ingenico Holdings Asia
- Health

1.4 ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

1.4.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

La réussite et la forte position d'Ingenico ⁽¹⁾ prennent appui sur son cœur de métier historique : l'équipement des marchands en terminaux de paiement. Le marché mondial du terminal est estimé entre 2 milliards et 2,5 milliards d'euros ⁽²⁾.

Pour renouveler sa dynamique de croissance, le Groupe capitalise, depuis 2008, sur son cœur de métier et sa proximité avec les marchands pour évoluer dans la chaîne du paiement électronique et capter la croissance la plus rapide du marché des transactions de paiement.

En novembre 2009, le Groupe a franchi une étape majeure dans son développement stratégique avec l'acquisition d'easycash, leader des services de paiement en Allemagne, lui permettant d'accélérer sa présence dans les solutions de paiement.

En 2010, le Groupe amorce la mise en œuvre de son plan stratégique 2010-2013 tel que décrit au paragraphe « perspectives ». Il a consolidé son leadership des terminaux en achevant le renouvellement de sa nouvelle gamme, tout en développant la gestion de transactions et les services à valeur ajoutée à travers une politique d'acquisitions et d'investissements ciblés (First Data Iberica - devenue Ingenico Services Iberia -, Payzone France - devenue Ingenico Prepaid Services France - et la prise de contrôle de TransferTo).

En 2011, le Groupe a dépassé le milliard d'euros de chiffre d'affaires. Il a confirmé sa position forte sur le marché des terminaux de paiement en tirant bénéfice de sa diversité géographique, et notamment de la dynamique des pays émergents, et en poursuivant sa politique d'innovation technologique avec le lancement de terminaux mobiles innovants (iSMP, iWL...). Par ailleurs, les partenariats signés avec Google et PayPal aux États-Unis illustrent le fort positionnement d'Ingenico dans l'écosystème du paiement.

Le Groupe a aussi bénéficié d'une croissance rapide de son activité « transactions » à travers une plus grande capillarité commerciale d'easycash – en Allemagne, Belgique et Autriche – et le développement des activités de TransferTo, se traduisant par une plus grande part de chiffre d'affaires récurrent.

1.4.2 INGENICO, LEADER MONDIAL DES TERMINAUX DE PAIEMENT

1.4.2.1 Une position construite sur une consolidation du marché

Suite à la fusion avec Sagem Monetel (mars 2008) suivie de la prise de participation majoritaire dans Landi, second fournisseur de terminaux en Chine (juin 2008), Ingenico est devenu un leader du marché des terminaux de paiement.

Par ces acquisitions, le Groupe a pu accroître son avance technologique en prenant appui sur les plateformes issues de Sagem Monetel, et renforcer son implantation géographique dans les régions où Sagem était présente ainsi que sur un marché chinois à fort potentiel de croissance.

À fin 2011, la base installée de terminaux du Groupe Ingenico dans le monde est d'environ 17 millions.

1.4.2.2 Une présence globale et capillaire

Ingenico exerce son activité commerciale dans 125 pays. Cette présence globale et diversifiée permet d'appréhender au mieux des problématiques spécifiques à chaque pays (taux de bancarisation, niveau des infrastructures de télécommunications, nombre et type de cartes de crédit ou de débit en circulation, essor du commerce organisé...).

Il est ainsi primordial pour le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité lui permet d'offrir une expertise et des solutions parfaitement adaptées à leurs besoins. C'est là l'une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Enfin, cette dimension internationale permet au Groupe d'accompagner ses clients dans le déploiement de solutions cross-border en s'appuyant sur ses systèmes de gestion mondiaux.

1.4.2.3 Une présence équilibrée entre marchés matures et marchés émergents

Globalement, le Groupe détient une position forte dans les marchés matures ⁽³⁾ qui représentent 55 % du chiffre d'affaires en 2011. Dans ces pays, le Groupe peut bénéficier de forts potentiels de croissance particulièrement dans les régions où sa part de marché est encore limitée. Le marché est essentiellement un marché de renouvellement, provoqué par l'obsolescence (la durée de vie des appareils est en moyenne de 5 ans), la nécessité de se conformer à de nouveaux standards de sécurité (PCI-PED 2.0, EMV) ou la volonté des clients de s'équiper de nouvelles fonctionnalités, par exemple afin de limiter le temps d'attente en caisse ou pour disposer d'écran couleur, de terminaux mobiles, ou de paiement sans contact.

Le Groupe est aussi très présent dans les marchés émergents ⁽⁴⁾ qui constituent de véritables moteurs de croissance et ont représenté, en 2011, 45 % du chiffre d'affaires d'Ingenico contre 41 % en 2010. Dans la plupart des marchés émergents (Chine, Inde,...), le marché est un marché de premier équipement, principalement soutenu par la bancarisation des classes moyennes et le volontarisme des autorités locales en faveur de transactions électroniques sécurisées, qui augmentent le recouvrement des taxes. De par la structure de leur marché, certains pays émergents (Brésil, Turquie) jouissent d'un taux d'équipement en terminaux de paiement relativement élevé. Dans l'ensemble des pays émergents, les transactions de non-paiement (rechargement, pré-paiement, distribution de micro-crédit, etc.) représentent également un marché à fort potentiel.

(1) Position confirmée en 2011 sur la base des chiffres d'affaires publiés de l'activité terminaux (hardware et maintenance) par Ingenico, Verifone, Hypercom et PAX.

(2) Marché estimé à partir du volume de terminaux issu du Nilson Report 2011, du prix de vente moyen et de la maintenance estimé par le Groupe. Estimation vérifiée avec les chiffres d'affaires publiés d'Ingenico, Verifone et PAX.

(3) Les marchés matures représentent les régions Europe-SEPA et Amérique du Nord dont le chiffre d'affaires est décrit dans le chapitre 4 du présent document de référence.

(4) Les marchés émergents représentent les régions Amérique du Sud, Asie Pacifique et EEMEA dont le chiffre d'affaires est décrit dans le chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.2.4 Une production externalisée

Depuis 2006, la production d'Ingenico est intégralement confiée à des partenaires industriels de premier plan : le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil.

D'année en année, Ingenico poursuit ses efforts de rationalisation de ses activités de production et aujourd'hui, l'outil de production est principalement implanté en Asie (marché mondial) et au Brésil (marché brésilien). La flexibilité de l'outil industriel permet d'ajuster la production à la demande (à la hausse comme à la baisse) et d'assurer une politique d'achats performante. Les événements terribles au Japon ont d'ailleurs pu attester de la sécurité de cette politique.

1.4.2.5 Banques et grande distribution, des marchés phares

Le cœur de métier historique d'Ingenico consiste à équiper les marchands de terminaux de paiement, soit directement pour la grande distribution ou indirectement auprès des acquéreurs ou intermédiaires pour l'équipement des marchands de petite ou moyenne taille.

Le marché des acquéreurs

Ils constituent le marché historique et le principal marché du Groupe. Le marché de l'acquisition est composé des acteurs gérant le contrat avec le marchand pour les services de paiement : établissements bancaires, sociétés de gestion de l'acquisition des transactions électroniques pour le compte des banques, ainsi que distributeurs de solutions.

Les acquéreurs ne sont pas les utilisateurs des terminaux, mais fournissent les marchands en terminaux de paiement : le commerce indépendant, l'hôtellerie et la restauration. Les plus grandes banques dans le monde font confiance à Ingenico : Barclays, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Bank of China, Garanti Bank, Bank of America... Ingenico travaille également avec les grands acquéreurs, comme par exemple ceux opérant au Brésil.

Le marché de la grande distribution

Ce secteur représente l'autre segment de clientèle privilégié par Ingenico, qui compte parmi ses clients les plus grandes sociétés mondiales de la grande distribution comme : Home Depot, Safeway, Walmart, Auchan, Carrefour, BestBuy, Globus, Boulanger... et les plus grandes enseignes multi-sites tels que notamment McDonald's, Starbucks coffee, Quick, Zara...

Ingenico leur propose des solutions complètes et intégrées à leur système d'information. Elles sont constituées de produits de la gamme Ingenico, des PIN Pads connectés aux points d'encaissement, des logiciels de gestion et de concentration des transactions électroniques et également des prestations de conseils et de services. De plus, le Groupe les accompagne dans la mise en œuvre de solutions intégrant plus de mobilité (terminaux mobiles) et combinant tous les paiements (physiques, en ligne et par téléphonie mobile).

Les marchés verticaux

Le Groupe sert également, directement ou indirectement, de nombreux autres segments de marché dits verticaux : pétrole, loterie, distribution automatique de biens et de services, contrôle des passagers et livraisons à domicile.

Avec l'acquisition de XIRING en décembre 2011, le Groupe a mis en place une division dédiée au secteur médical afin d'accompagner les pays qui cherchent à maîtriser leurs dépenses de santé. La très forte position de XIRING notamment en France vient compléter celle d'Ingenico notamment en Allemagne.

Vers un accès direct aux commerçants

Historiquement, sur son cœur d'activité, le Groupe vend principalement ses terminaux aux banques. Toutefois, depuis l'acquisition d'easycash en novembre 2009, le Groupe vend des terminaux et des services associés aux marchands allemands par l'intermédiaire de sa filiale. Généralement, easycash opère l'ensemble de la monétique des marchands de petite taille (de la location du terminal à la gestion des transactions de paiement ou des services à valeur ajoutée) alors qu'il gère les transactions de paiement et/ou les services à valeur ajoutée (cartes cadeaux, fidélité, etc.) pour la grande distribution.

Les acquisitions de Payzone France (devenue Ingenico Prepaid Services France) et First Data Ibérica (devenue Ingenico Services Iberia) réalisées en 2010 ont aussi renforcé l'accès direct aux marchands en France, en Espagne et au Portugal.

En 2011, easycash a renforcé sa présence commerciale dans le Nord de l'Allemagne à travers l'acquisition de paycom avec un parc installé de 8500 terminaux et également amorcé le déploiement international de ses services. En Belgique, l'acquisition auprès de BTG d'une base de plus de 2000 terminaux installés lui a permis d'accélérer le déploiement de son offre « one stop shop ». Ainsi, au 31 décembre 2011, easycash opérait les services pour plus de 500 commerçants. Enfin, easycash a ouvert un bureau en Autriche au cours du troisième trimestre 2011 où les premiers contrats ont été signés et des services associés installés.

1.4.2.6 Partenaire des nouveaux entrants dans l'écosystème du paiement

Mi 2011, Ingenico a signé un partenariat avec Google dans le projet de porte-monnaie électronique Google Wallet afin de permettre aux consommateurs d'utiliser leur téléphone mobile pour payer et également bénéficier des offres de service telles que l'utilisation de coupons de réductions ou de cartes cadeaux, le gain de points fidélité...

En janvier 2012, Ingenico a aussi annoncé le lancement d'une nouvelle solution de paiement PayPal aux États-Unis afin de permettre à ses clients d'utiliser leurs comptes pour payer dans les magasins équipés d'un terminal Ingenico.

A travers ces partenariats, Ingenico se positionne dans l'écosystème du paiement comme facilitateur du développement de nouveaux moyens de paiement qui soutiennent de nouvelles sources de revenus pour les commerçants, tout en améliorant le confort de leurs clients. Ingenico démontre aussi sa capacité à établir des partenariats avec les nouveaux acteurs du monde du paiement.

1.4.3 UN LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE DANS LES TERMINAUX DE PAIEMENT

1.4.3.1 Une politique d'innovation soutenue

Sur le marché des terminaux de paiements, en mutation technologique et réglementaire permanente, l'innovation et la R&D représentent plus que jamais un levier de différenciation essentiel. En 2011, le Groupe a continué à investir significativement en R&D en y consacrant 8 % de son chiffre d'affaires et plus de 850 personnes, soit 25 % des effectifs du Groupe.

Après avoir axé sa politique d'innovation sur l'ergonomie, le design, les écrans et l'intégration du multimédia en 2010, Ingenico a poursuivi en 2011 sa politique d'innovation favorisant particulièrement la généralisation progressive du « sans contact », la mobilité (iSMP, iWL) et l'intégration des nouveaux moyens de paiement, notamment les programmes de fidélité ainsi que les portefeuilles électroniques virtuels proposés par les nouveaux entrants tels que Google et PayPal.

Si l'essentiel de la R&D est réalisé pour la recherche fondamentale liée à l'activité des terminaux au niveau du Groupe, une partie est effectuée dans les régions pour développer les applications spécifiques aux différents marchés.

Le Groupe détient des brevets couvrant l'ensemble des technologies essentielles à ses métiers. Sa politique de développement des brevets repose à la fois sur des efforts de R&D réalisés en interne et sur l'acquisition auprès de tiers de droits de propriété intellectuelle.

À la pointe de l'innovation : l'iSMP

En associant une solution de paiement multiple (cartes à puces EMV et code PIN, cartes à piste magnétique et cartes sans contact) à un iPhone® ou à un iPod Touch® d'Apple, Ingenico crée l'iSMP, une caisse de magasin intégrale et totalement mobile dans un terminal de dix centimètres sur six.

Avec l'iSMP, Ingenico révolutionne l'acte de vente en combinant l'acte de vente et d'encaissement, augmentant les capacités d'encaissement, réduisant significativement le temps en caisse et ainsi améliorant le taux de transformation de la vente et la satisfaction du client final. En 2011, Ingenico a d'ores et déjà équipé de cette solutions des magasins dans plusieurs pays européens.

Une seule plateforme : Telium 2

En capitalisant sur l'architecture apportée par Sagem Monetel, Ingenico a développé une nouvelle plateforme « Telium 2 » qui est déployée sur l'ensemble de la nouvelle gamme de terminaux. Cette plateforme présente des avantages compétitifs marqués, notamment en termes de coût de production, de vitesse de transaction et de fiabilité. Les performances des terminaux sont significativement améliorées, tout en nécessitant deux fois moins de composants pour leur production.

En n'ayant retenu qu'un seul *operating system* – Telium 2 – au plan mondial, le Groupe dispose d'une grande flexibilité lui permettant de développer des solutions universelles de paiement et de fidélité pour ses clients qui ont notamment des stratégies multi pays.

Une expertise historique de l'EMV

Ingenico est né il y a plus de 30 ans dans le pays qui a inventé la carte à puce. Toute la culture du paiement et de la gestion sécurisée des transactions liée au standard EMV sont dans l'ADN du Groupe. Le standard est très largement adopté dans le monde ⁽¹⁾ et les États-Unis déclarent vouloir l'adopter.

La sécurité

La sécurité est une composante clé de la conception des terminaux et une priorité dans les offres de services. Le département R&D comprend une équipe dédiée à la sécurité et chargée d'anticiper les évolutions des normes.

Les terminaux de la nouvelle gamme Ingenico ont été parmi les premiers du marché à obtenir la certification PCI PED 2.0 (*Payment Card Industry – Pin Entry Device*), le dernier standard de l'industrie mis en application en 2008, répondant aux exigences les plus récentes de PCI SSC (*Payment Card Industry Security Standards Council*) en matière de sécurité physique et logique dans le domaine des cartes à puce et à piste.

Par ailleurs, Ingenico a obtenu, en 2009, la certification PCI DSS 1.2 (*Payment Card Industry – Data Security Standard*) pour sa plateforme internationale de services s'appuyant sur une infrastructure de hubs redondants et sécurisés sur trois continents. Cette certification renforce les exigences de sécurité relatives au transport, stockage et traitement des données (serveurs, réseaux, architecture logicielle, contrôle d'accès).

Grâce à la certification PCI DSS sur sa plateforme internationale de services et à la certification PCI PED sur ses terminaux de paiement, Ingenico offre à ses clients – banques et commerçants – le niveau de sécurité le plus élevé.

(1) D'après le communiqué de presse de EMVCo du 21 mai 2011, 71 % des terminaux installés au monde (hors États-Unis) intègrent le standard EMV.

1.4.3.2 Une gamme de terminaux complète et innovante



Le renouvellement complet de la gamme initié en 2009 répond à 3 objectifs :

- uniformiser la gamme de terminaux issus d'Ingenico et de Sagem Monetal sur l'architecture Telium2 dont les performances, en termes de rapidité de transactions et de fiabilité constituent des références sur le marché ;
- offrir sans délai une réponse aux attentes nouvelles des commerçants, en termes de mobilité (wifi, GPRS, 3G), de paiement sans contact, ou d'ergonomie (écran couleur, écran tactile) ;
- accompagner les utilisateurs « au-delà du paiement » en leur offrant la possibilité de proposer des services à valeur ajoutée.

Ainsi, Ingenico propose une offre complète de terminaux pour satisfaire aussi bien les demandes classiques d'un marchand que les exigences très sophistiquées de la grande distribution et des banques afin de leur permettre d'accéder à de nouveaux Services à Valeur Ajoutée et d'optimiser la rentabilité de leurs points de vente.

1.4.3.3 Des terminaux toujours plus sophistiqués

Globalement, le degré de sophistication des nouveaux terminaux augmente régulièrement et se rapproche du monde du téléphone mobile : les écrans sont plus larges, les terminaux sont plus mobiles, et peuvent supporter de nouvelles applications.

Le fort développement de la mobilité

En 2011, Ingenico a significativement enrichi sa gamme de terminaux mobiles. En parallèle du lancement réussi de l'iSMP et des percées de l'iPA - notamment dans les secteurs de la livraison ou des compagnies aériennes - le Groupe a développé sa nouvelle gamme de terminaux mobiles iWL couvrant les besoins de paiement traditionnels et sophistiqués.

Globalement, ces terminaux sont encore plus compacts, intègrent des fonctionnalités plus abouties (ex : le touch screen) et couvrent les besoins multi-pays et multi canaux des clients.

La généralisation du sans contact

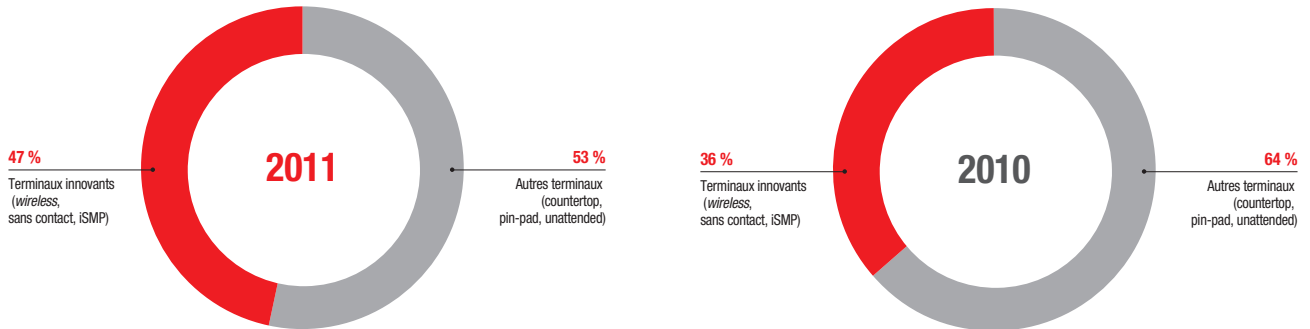
Le Groupe intègre très largement la technologie de paiement sans contact NFC (Near Field Communication) qui est essentiellement utilisée pour le règlement des petits montants, par carte ou par téléphone mobile, afin de réduire le temps des transactions. Les solutions NFC Ingenico donnent également accès aux offres de couponing et de programmes de fidélité. En 2011, Ingenico a pratiquement doublé ses ventes de terminaux compatibles NFC et plus de 21 % des terminaux vendus aux commerçants utilisent cette technologie. Toute la nouvelle gamme de terminaux embarque la fonction sans contact, activée ou non selon la demande des clients.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Une contribution croissante aux ventes du Groupe

CONTRIBUTION DES TERMINAUX INNOVANTS (WIRELESS, SANS CONTACT, ISMP) AU CHIFFRE D'AFFAIRES TERMINAUX (HARDWARE)



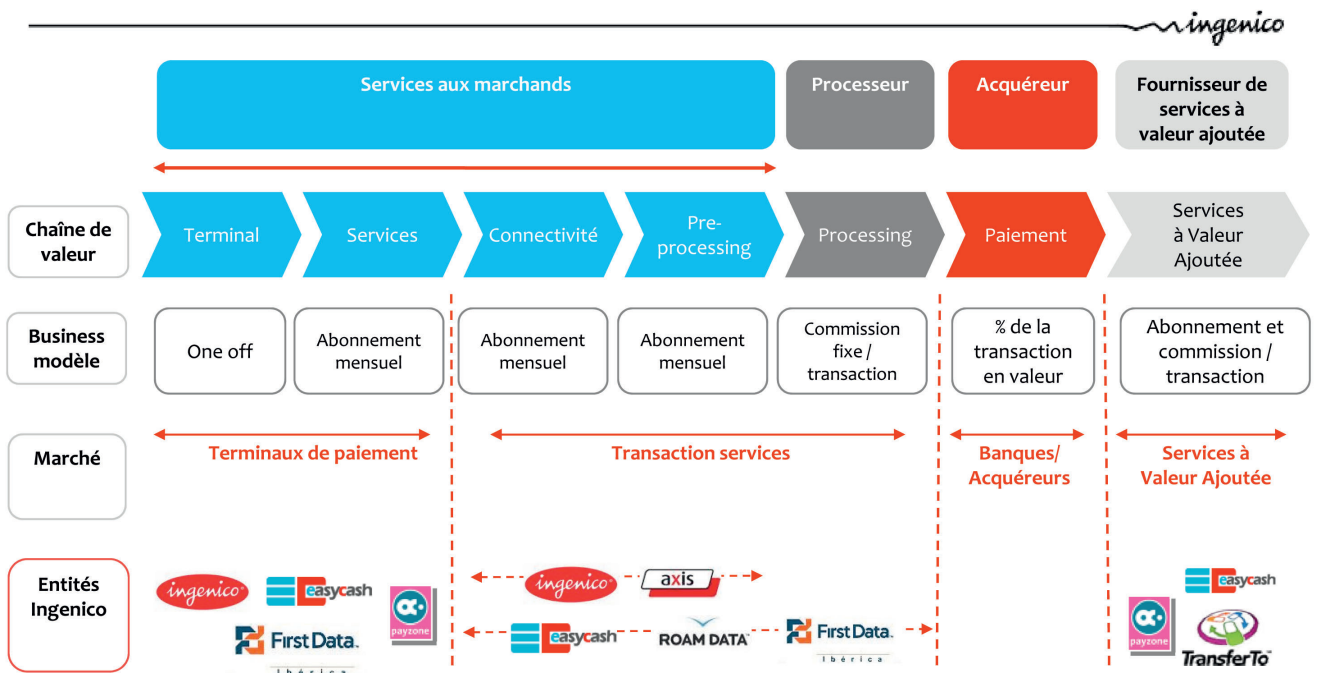
1.4.4 DES TERMINAUX AUX SERVICES ET SOLUTIONS

Des modifications structurelles de l'écosystème du paiement résultent des nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants, du développement des marchés émergents, de la réglementation et des nouvelles technologies. Les tendances nouvelles du commerce entraînent une modification de l'offre qui combine paiements au point de vente, en ligne et par téléphonie mobile. L'expertise d'Ingenico dans cet écosystème complexe est un élément clé de différenciation.

1.4.4.1 Une offre de services de paiement complète, transfrontalière et globale

Ingenico propose à ses clients (banques, marchands et fournisseurs de services de paiement) la gestion complète, centralisée et sécurisée de leur solution monétique (terminaux et transactions) afin de leur permettre d'optimiser les coûts d'exploitation de leur monétique, de gérer efficacement les flux de paiement, de répondre aux exigences grandissantes de sécurité et de générer de nouveaux revenus. Ingenico assure la sécurité de bout en bout, le contrôle et la surveillance de l'ensemble de la chaîne de paiement.

Ainsi, Ingenico propose, en mode opéré, la gestion centralisée des flux transactionnels pour garantir une qualité et une intégrité optimale du service, du terminal jusqu'à l'acquéreur.



La solution s'articule autour des services suivants :

- les terminaux de paiement et les logiciels de paiement ;
- la gestion des parcs de terminaux intégrant notamment la mise à jour des applications de sécurité ;
- la connectivité assurant la connexion du terminal au serveur de la banque ;
- des services après-vente complets, prenant en charge toutes les étapes du cycle de vie des terminaux et des logiciels, de l'installation à la mise à niveau et à la maintenance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- la centralisation des transactions (Axis) ;
- la sécurité de bout en bout (du terminal jusqu'à la banque ou un processeur) ; et
- des services à valeur ajoutée.

Le Groupe se différencie par sa capacité à répondre aux besoins d'optimisation intégrée, transfrontalière et globale de ses clients (banques et grande distribution), grâce à sa présence dans de nombreux pays et son offre de services de paiement s'appuyant notamment sur le savoir faire d'easycash dans les services de paiement et sa plateforme internationale certifiée PCI DSS.

En 2011, le Groupe a démontré sa capacité à déployer son offre Axis pour des grandes enseignes de la distribution au-delà de la France, et notamment au Royaume-Uni et en Espagne. Ingenico a été retenu par Avis, acteur mondial de la location de véhicules, pour le déploiement de solutions de paiement dans une vingtaine de pays à partir de la plate-forme de centralisation Axis.

Le Groupe se donne pour objectif de tirer profit au mieux des changements réglementaires, notamment en Europe avec la mise en œuvre de la directive européenne des services de paiement (DSP) et du nouveau marché de paiement européen (SEPA).

1.4.4.2 Des solutions de paiement multi canal

Aujourd'hui, les commerçants sont confrontés à la multiplicité des canaux de ventes (magasins, site web, centres d'appels...) avec l'évolution de la relation commerçant-consommateur impactée par l'importance croissante de la mobilité, du sans-contact et d'internet. Cependant, le paiement demeure incontournable et cette diversité implique d'avoir une multitude de partenaires et de solutions pour gérer ces différents canaux et les impacts importants en termes de coûts ou d'infrastructure cohérente.

Le paiement par internet

S'appuyant sur une expertise historique dans le paiement et en enrichissant son offre de paiement centralisé Axis par une solution ePayment, Ingenico permet aux marchands d'avoir une vision globale de tous les flux de paiement en ligne ou à travers les terminaux avec un seul fournisseur. Le Groupe souhaiterait tirer parti de ses fortes relations commerciales avec la grande distribution, notamment à travers Axis en France, pour développer le paiement en ligne et pour lequel Ingenico a commencé à déployer des solutions pour ses premiers clients. En 2011, Ingenico a notamment signé un partenariat avec le groupe CGR, troisième circuit de distribution cinématographique en France, pour la vente en ligne de billets de cinéma.

Le paiement mobile

Le Groupe se prépare aussi au développement du paiement mobile qui constitue une opportunité incontestable. Pour les acteurs du marché, l'enjeu consistera, à moyen terme, à être en mesure de proposer des offres complètes, capables de traiter les transactions

réalisées à partir de n'importe quel moyen de paiement électronique (terminal, Internet, téléphone).

Le Groupe déploie sa stratégie mobile d'une part sur la transformation de terminaux mobiles (smartphones ou tablettes) en systèmes de paiement, et d'autre part, sur le paiement par téléphone mobile, en s'associant notamment avec Google ou PayPal.

Ainsi, dans le même esprit que l'iSMP, Roam Data dont le Groupe détient, 43,9 % du capital, au 31 décembre 2011, a conçu un périphérique qui se branche sur tout type de smartphone et leur donne la capacité de lire une carte de paiement et ainsi de procéder à un paiement. La solution de Roam Data constitue une nouvelle brique dans l'offre d'Ingenico, en répondant en particulier aux problématiques de mobilité *low cost* pour les petits marchands non équipés d'un terminal de paiement.

Enfin, Ingenico estime que le téléphone mobile se développera progressivement comme outil de paiement, notamment dans les pays matures avec le développement d'offres de couponing et de fidélité et aussi dans les pays émergents où la population est sous-bancarisée. Dans cette perspective, le Groupe se positionne en prenant des participations dans des sociétés présentes sur la chaîne du paiement par mobile.

1.4.4.3 Une offre de services à valeur ajoutée au-delà du paiement

Les commerçants cherchent à fidéliser leur clientèle, à se différencier de la concurrence et aussi à vendre des services complémentaires. La nature du point de vente change : le terminal n'est plus considéré comme un coût et un outil de paiement permettant d'assurer un encaissement rapide, mais comme un point de services permettant de générer des revenus supplémentaires.

Dans le souci d'apporter à ses clients des solutions complètes intégrées, le Groupe a accéléré son développement stratégique vers les solutions au-delà du paiement, notamment au travers des acquisitions réalisées depuis 2009.

Le Groupe dispose ainsi d'une offre de services complète :

- Transfert de compte mobile prépayé (TransferTo). TransferTo exploite un réseau international de recharge à distance de comptes prépayés par SMS permettant, à ses utilisateurs, en complément aux modes traditionnels de versement d'argent, d'envoyer des petites sommes sous la forme de recharges de minutes de communication partout dans le monde. TransferTo a renforcé sa présence en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, et son offre de produits est désormais disponible en France grâce à son partenariat avec SFR ;
- Traitement des cartes de fidélité (easycash). Easycash est un leader du traitement des cartes de fidélité et des cartes cadeaux. easycash propose une solution complète et intégrée, de l'émission de la carte à la gestion des flux. En 2010, easycash a remporté son premier contrat en France avec un opérateur de carte cadeau de premier plan ;
- Traitement des cartes prépayées. La plateforme d'easycash permet le traitement des cartes prépayées et offre ainsi aux commerçants un outil de fidélisation clients efficace et bénéfique pour l'utilisateur final. Un partenariat avec LaSer a d'ailleurs été développé en ce sens ;
- Recharge de cartes de téléphone mobile (Ingenico Prepaid Services France - IPS). IPS gère une base unique de commerçants et distribue des rechargements pour téléphone mobile de l'ensemble des opérateurs en France. A travers sa plateforme, elle peut proposer des recharges de mobile et également de

nombreux services à valeur ajoutée comme le transfert d'argent ou le chargement de musique ;

- Gestion de cartes de marque privée (Ingenico Services Iberia - ISI). ISI est spécialisée sur le traitement du paiement de marques de distributeurs (MDD) en Espagne, en particulier sur le segment des stations-service pour le traitement des transactions effectuées avec des cartes universelles, de fidélité, prépayées ou des cartes cadeau ;
- Paiement électronique des contraventions à travers des partenaires, notamment au Royaume-Uni ;
- Autres services, comme par exemple la conversion de change dynamique.

Le Groupe souhaite fédérer ces différentes briques de services et les déployer à travers sa plate-forme de services Incendo Online permettant d'agrèger des services à valeur ajoutée et de les déployer de façon simple et efficace sur le parc de terminaux.

1.4.4.4 Une offre de services déclinée en solutions verticales

Petits commerçants, établissements bancaires, grande distribution, loterie, secteur hospitalier, commerce organisé, secteur public, compagnie pétrolière, commerce mobile, transports ou restauration : chaque secteur d'activité a des enjeux et des besoins spécifiques.

Pour répondre aux besoins de ces marchés verticaux, Ingenico a défini un portefeuille de produits segmenté et a développé des offres complètes entièrement dédiées au métier spécifique de chaque secteur d'activité tout en s'appuyant sur son offre de services (terminaux de paiement, connectivité, gestion des transactions et de services à valeur ajoutée). Ces offres lui permettent aussi de tirer le meilleur de sa nouvelle gamme de terminaux ouverte sur des services au-delà du paiement.

Avec l'acquisition de Xiring en décembre 2011, le Groupe renforce sa présence dans les solutions dédiées au secteur médical et accroît son chiffre d'affaires issu de la maintenance, des services et des transactions. Numéro 1 sur le marché de la santé en France, Xiring fournit ses services à plus de 25 000 professionnels de la santé et couvre l'ensemble de leurs besoins : des prestations relatives aux terminaux jusqu'au traitement des transactions sécurisées. Alors que de nombreux pays cherchent à maîtriser leurs dépenses de santé, Ingenico se place en opérateur d'envergure mondiale, expert des solutions sécurisées dédiées à ce secteur.

Au-delà d'une réponse aux enjeux et besoins de chaque marché vertical, l'ambition d'Ingenico est d'accompagner ses clients dans un nouveau challenge : faire évoluer leur point de vente vers un point de paiement, de services, de contact privilégié et de choix.

1.4.5 LE PAIEMENT, UN MARCHÉ CONCURRENTIEL

1.4.5.1 Le marché des terminaux de paiement structuré

Un marché structuré

Au cours des dernières années, le marché des terminaux de paiement s'est structuré, notamment suite aux opérations significatives suivantes :

- le rachat de Lipman par Verifone en avril 2006 ;

- la fusion entre Ingenico et Sagem Monetel en mars 2008 ;
- le rachat des activités « e-Transactions » de Thalès par Hypercom en avril 2008 ;
- le rachat des activités « terminaux de paiement » de Gemalto par Verifone en décembre 2010 ;
- le rachat des activités d'Hypercom (hors États-Unis, Espagne et Royaume-Uni) par Verifone en août 2011.

À l'issue de ces opérations, le marché s'est concentré autour de deux principaux acteurs représentant environ 80-85 % ⁽¹⁾ du marché en valeur en 2011. Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux (notamment, Pax en Chine).

En 2011, Ingenico a consolidé sa position de leader avec une part de marché stable en valeur estimée à 37 % ⁽¹⁾ sur le marché des terminaux de paiement.

Des barrières à l'entrée importantes

Ingenico évolue dans un système à la fois local et multi-global : les terminaux de paiement et les systèmes de transactions sécurisées nécessitent non seulement l'obtention de certifications globales, imposées notamment par Payment Council Industry, mais aussi de certifications au niveau local, chaque pays ayant ses propres applications.

À ces contraintes réglementaires s'ajoutent les disparités locales en matière d'habitudes de paiement, ainsi que les demandes spécifiques émanant des clients, en termes d'applications.

Le fait de posséder un portefeuille important d'applications client constitue un atout pour Ingenico qui gère plus de 1 000 applications pour le compte de ses clients.

1.4.5.2 Un marché des services de paiement par carte bancaire fragmenté et local

Le marché des services de paiement lié à la carte bancaire est un marché important (estimé à environ 10 milliards⁽²⁾ d'euros), fragmenté et local, chaque pays ayant des applications de paiement différentes. Il existe de nombreux intervenants sur la chaîne de valeur, mais rares sont les acteurs offrant des solutions globales.

En effet, il existe des acteurs internationaux qui sont souvent des acteurs multi-locaux présents sur tout ou partie de la chaîne de valeur. Ainsi, First Data est un acteur multi-local, généralement opérateur des infrastructures techniques entre les acquéreurs et les émetteurs, même s'il couvre toute la chaîne de valeur dans certains pays, comme en Allemagne.

Aux côtés des acteurs internationaux (First Data, SIX cards, Equens, Tsys...), co-existent des acteurs généralement locaux, tels que Commidea au Royaume-Uni, El Corte Ingles Informatica en Espagne, Atos Worldline en France et easycash en Allemagne.

1.4.6 UNE ORGANISATION REPOSANT SUR UNE FORTE PROXIMITÉ RÉGIONALE

La stratégie d'Ingenico est fondée sur une très forte présence locale partout dans le monde afin de répondre aux problématiques des systèmes de paiement qui sont très locales car fondées sur des protocoles nationaux de paiement. Il est ainsi primordial pour

(1) Position confirmée en 2011 sur la base des chiffres d'affaires publiés de l'activité terminaux (hardware et maintenance) par Ingenico, Verifone, Hypercom et PAX.

(2) Marché estimé à partir du volume de terminaux issu du Nilson Report 2011, du prix de vente moyen et de la maintenance estimé par le Groupe. Estimation vérifiée avec les chiffres d'affaires publiés d'Ingenico, Verifone et PAX.

le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité est une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Fin 2011, les effectifs d'Ingenico approchent 3 600 collaborateurs dans le monde, en progression de 16 % par rapport à 2010. Cette croissance repose d'une part sur le renforcement des effectifs essentiellement en Asie-Pacifique (dont Chine) et EEMEA, et d'autre part, sur l'intégration des acquisitions afin de répondre aux objectifs du plan stratégique.

Le Groupe est constitué autour d'une organisation fondée sur :

- des opérations centrales qui assurent un certain nombre de fonctions support au niveau du Groupe (notamment Finance & Support, Opérations et R&D, Solutions Globales Ventes & Marketing, Technologies & Infrastructures) et transverses pour le compte des régions, lesquelles agissent en tant que distributeur des produits et services du Groupe, notamment de XIRING et Transfer To ;
- cinq régions qui regroupent, au 31 décembre 2011, plus de 80 % des effectifs afin de proposer aux clients une offre adaptée à leurs besoins ;

- SEPA, qui couvre l'essentiel des marchés appelés à bénéficier de l'émergence du marché Européen du paiement,
- EEMEA, qui couvre les autres pays du continent européen, le Moyen Orient et l'Afrique,
- LAR, qui couvre les marchés sud-américains,
- NAR, qui couvre les États-Unis et le Canada,
- Asie/Pacifique qui regroupe l'Asie du Sud Est, l'Australie et la Chine.

L'organisation des régions permet une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et fluidité dans les échanges entre la direction du Groupe et les régions.

Le Groupe est piloté par un conseil de direction présidé par Philippe Lazare afin de garantir la performance opérationnelle et de déployer efficacement la stratégie de l'entreprise.

Le 19 mars 2012, le Groupe a annoncé des nominations au sein de son Conseil de direction et notamment, la création d'une direction Finance et Opérations confiée à Patrice Durand.

1.5 RISQUES

Ingenico estime que, à la date du présent Document de référence, ces risques sont ceux susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités ou ses résultats. Ingenico a procédé à une revue de ses risques et n'identifie pas de risque significatif en dehors de ceux présentés ci-après, dont la survenance serait susceptible d'affecter l'activité, les opérations commerciales et économiques ainsi que le cours de Bourse de la Société. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Le Comité d'audit apprécie et évalue régulièrement les risques potentiels pouvant avoir des conséquences sur les activités menées au sein du Groupe, ainsi que l'adéquation des procédures mises en place. Il fait part de ses principales conclusions et décisions au Conseil d'administration.

Les procédures de gestion des risques sont détaillées dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle des risques figurant à la section 3.3 du présent Document de référence.

1.5.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET À LA STRATÉGIE

1.5.1.1 Risque de ne pas atteindre les objectifs attendus

La performance financière du Groupe dépendra de plusieurs facteurs, et en particulier de son aptitude à :

- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité traditionnelle des terminaux de paiement ;

- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité des services notamment, à travers le développement d'easycash, l'internationalisation des services de gestion des transactions d'easycash et de la commercialisation de l'offre de ces services à valeur ajoutée notamment TransferTo ;
- maintenir ses marges sur l'activité des terminaux de paiement ;
- rationaliser et exploiter efficacement l'infrastructure technique et les plateformes utilisées dans l'activité transactions ;
- contrôler ses coûts d'exploitation et de développement des services et solutions software.

La Direction financière élabore des analyses de performance mensuelles et des prévisions périodiques, et informe régulièrement le Conseil d'administration des performances et de possibles écarts.

Toutefois, l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés :

- 1) si le Groupe n'atteignait pas tout au partie des objectifs fixés ;
- 2) si les prix de marché des terminaux de paiement baissaient de manière significative et continue ;
- 3) si la croissance de la demande pour les terminaux de paiement ralentissait significativement ;
- 4) si les volumes traités par l'activité transactions baissaient significativement.

1.5.1.2 Risque de voir apparaître de nouveaux besoins de financement

Le Groupe pourrait avoir besoin de nouveaux financements, notamment dans les cas suivants :

- poursuite de sa politique de croissance externe afin de générer des synergies avec ses activités traditionnelles (les terminaux de paiement), d'acquérir des bases de terminaux pour accélérer le développement de sa stratégie services ou d'acquérir des technologies de paiement complémentaires aux terminaux de paiement (par exemple internet, mobile) ;
- changements technologiques imposant des investissements significatifs dans de nouvelles technologies et de nouvelles offres de terminaux et de services ;
- contraction du chiffre d'affaires et des marges provoquée par des événements indépendants du Groupe ;
- enfin, de façon plus générale, des changements majeurs dans le marché du paiement électronique.

Le Groupe ne peut garantir la disponibilité d'un financement adéquat au moment opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur ses capacités de développement. Le Groupe dispose de sources de financement non utilisées telles que décrites dans la note 4 des états financiers figurant au chapitre 5 du présent Document de référence et a mis en place un processus de décision visant à anticiper les besoins à venir.

1.5.1.3 Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de ses terminaux de paiement à des partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services », EMS). Le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil, qui assurent la grande majorité de la production. En cas de défaillance, le Groupe aurait recours à de nouveaux fournisseurs identifiés et pourrait basculer sur une période assez rapide la production d'un fournisseur à l'autre. Au demeurant, et même si la répartition géographique des sites de production des différents EMS au Brésil, en Chine et au Vietnam couvre les risques géopolitiques ou naturels, le Groupe ne peut exclure qu'en cas de problème politique majeur, le changement de site de production pourrait générer des difficultés temporaires de production des terminaux.

1.5.1.4 Risque lié aux approvisionnements en composants

Le Groupe se fournit directement en composants. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe est particulièrement

soucieux du suivi de ces prévisions industrielles et le département Opérations s'assure de la cohérence de ces dernières par leur rapprochement avec les prévisions commerciales afin de prévenir tout risque de pénurie de composants. Afin d'anticiper au mieux les risques de rupture d'approvisionnement liée aux pénuries, défaillance fournisseurs ou risques naturels, une politique de multisourcing des composants est systématiquement appliquée quand elle est possible et dans le cas contraire des stocks de sécurité sont constitués pour les composants critiques. De plus, certains fournisseurs stratégiques sont tenus d'avoir deux sites de production pour des composants sensibles. En 2011, ce mode de fonctionnement a démontré son efficacité puisque la production des terminaux pour le Groupe n'a été impactée ni par le tremblement de terre survenu au Japon ni par les inondations en Thaïlande.

1.5.1.5 Risque lié à la fabrication des terminaux et à la fourniture de prestations de services transactionnels

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure de qualité interne visant à permettre de réduire les risques in situ chez les EMS et considère qu'il n'y a pas de risque justifiant des provisions complémentaires dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2011. Toutefois, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.5.1.6 Risque lié à la disponibilité du service

Dans le cadre du développement de son activité de services, le Groupe a recours de façon croissante à divers fournisseurs de services pour les plateformes du Groupe notamment easycash, Axis et TranferTo.

Les fournisseurs sont sélectionnés aux termes d'appels d'offre effectués sur la base d'un cahier des charges précisant les critères opérationnels et financiers. Les relations avec les fournisseurs de services sont encadrées par des contrats. Toutefois, toute carence de leur part pour fournir les services nécessaires et réguliers à l'exploitation du Groupe, notamment la capacité de paiement en ligne ou au point de vente, serait de nature à affecter l'activité service et les relations avec les clients d'Ingenico.

1.5.1.7 Risque de fraude

Le terminal de paiement est un élément important pour sécuriser les échanges d'informations confidentielles et les transactions électroniques de paiement. Ingenico fabrique des terminaux intégrant une technologie cryptographique et répondant aux critères de sécurité PCI PTS (Payment Card Industry – PIN Transaction Security). Le Groupe a mis en œuvre une procédure permettant de suivre la qualité et la sécurité des terminaux tout au long du cycle de production chez les EMS. Malgré toutes ces mesures de sécurité, le Groupe ne peut pas garantir qu'il n'y ait pas de risque d'intrusion dans ses terminaux de paiement en dépit de la certification applicable lors de la fabrication des terminaux. Toute intrusion ou toute réclamation sur la sécurité des terminaux pourrait donc nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.5.1.8 Risque lié à la conduite d'activités dans différents pays

Le Groupe exerce ses activités dans plus de 120 pays à travers le monde, avec une vocation à poursuivre le développement de ses activités en Chine, Inde, Afrique, Turquie, Russie, au Moyen Orient et dans les pays du Sud Est Asiatique.

Les principaux risques associés à la conduite de ces activités à l'international sont les suivants :

- la situation économique et politique locale ;
- les fluctuations des taux de change ;

- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire ;
- les différents régimes fiscaux qui peuvent avoir des effets négatifs sur le résultat des activités du Groupe ou sur ses flux de trésorerie, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source sur les rapatriements de fonds et les autres versements effectués par les sociétés en participation et les filiales ;
- les restrictions concernant l'importation ;
- les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales.

Le Groupe procède à une revue détaillée de chaque pays afin d'y étudier le marché et définir les conditions d'implantation et est vigilant sur les conditions de paiement, notamment, dans les pays d'Afrique, du Moyen Orient, du Sud Est Asiatique et d'Europe de l'Est.

1.5.1.9 Risque lié aux clients

Si le chiffre d'affaires du Groupe est largement réparti auprès d'un grand nombre de clients, certains clients représentent une part significative de chiffre d'affaires. Les premier, cinq et dix premiers clients ont représenté respectivement 3,9 %, 14,7 % et 21,8 % du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2011. La perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait faire baisser le chiffre d'affaires dans les mêmes proportions.

	2011		2010		2009	
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
Chiffre d'affaires réalisé avec le 1 ^{er} client	38,8	3,9	61,6	6,8	54,5	7,8
Chiffre d'affaires réalisé avec les 5 1 ^{ers} clients	147,5	14,7	138,5	15,3	120,9	17,2
Chiffres d'affaires réalisé avec les 10 1 ^{ers} clients	218	21,8	201,3	22,2	175,5	25,0
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	1 001,1	100	907,0	100	700,7	100

1.5.1.10 Risque lié à l'intégration des sociétés acquises

La réalisation des objectifs du plan stratégique 2010-2013 du Groupe s'appuie notamment sur le développement de l'activité des transactions. Le Groupe a pour objectif 2013 de tripler le chiffre d'affaires issu des transactions par rapport à 2009 pro-forma.

Ce développement s'appuie principalement sur l'intégration des sociétés récemment acquises, et notamment :

- sur la croissance organique d'easycash ;
- sur l'internationalisation de ses services en Europe ; et
- sur le développement de l'offre des services à valeur ajoutée, à travers TransferTo, Ingenico Services Iberia SA (ex- First Data Ibérica) principalement en Espagne, Ingenico Prepaid Services France (ex- Payzone) en France, TNET en Italie.

Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et enfin l'impact des synergies positives attendues. En effet, le Groupe intègre des sociétés ayant des métiers complémentaires (les transactions de paiement et de services à valeur ajoutée) avec différentes cultures.

Globalement, le Groupe doit également maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et des moyens de paiement et à la demande des clients. Le Groupe pourrait ne pas investir dans les produits et services adaptés à la demande à des prix concurrentiels et ne pas réussir à adapter ses produits et services, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

1.5.1.11 Risque lié à la transformation du Groupe au plan des Ressources Humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2013, le Groupe a procédé à un certain nombre d'acquisitions dans le marché des transactions. Le Groupe évolue d'un métier de fournisseur de terminaux de paiement vers un métier de fournisseur de solutions et doit accompagner activement sa transformation.

Conscient de l'enjeu humain de son évolution stratégique, le Groupe met en œuvre un programme visant à faire évoluer les compétences clés des collaborateurs à travers le renforcement des fonctions ressources humaines, la formation des équipes de vente et de R&D ainsi que le recrutement de profils et talents issus du monde des services. Par ailleurs, le Groupe a fait évoluer les schémas de bonus afin de soutenir la croissance dans les services de paiement à l'instar de ce qui a été mis en place dans l'activité de vente de terminaux. Enfin, le Groupe s'appuie sur la communication interne pour assurer l'appropriation par l'ensemble du personnel de son nouveau modèle.

En dépit de ces initiatives, la perte de ressources clés en matière de ressources humaines pourrait être un frein au succès de la stratégie du Groupe.

1.5.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1.5.2.1 Risque lié à l'utilisation de substances dangereuses

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (« *Restriction of the use of certain Hazardous Substances* ») limitant l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien qu'Ingenico ne fabrique pas ses propres produits (modèle « *Fabless* »), le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC. Ainsi, 100 % des terminaux livrés en 2011 étaient conformes à cette directive.

1.5.2.2 Risque lié aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

La directive « DEEE » sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (2002/96/CE) demande à ce que les produits soient conçus afin de faciliter leur démantèlement et à ce que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Afin d'éviter tout risque de pollution liée aux DEEE, le Groupe fait en sorte que des programmes de recyclage des terminaux en fin de vie soient mis en place et proposés à ses clients. Ingenico informe également les utilisateurs sur les exigences de collecte par le biais du marquage du symbole de la collecte sélective sur tous les produits mis sur le marché.

1.5.2.3 Risque lié à REACH « Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals » (ou enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques)

REACH est un règlement européen (n° 1907/2006/CE) permettant l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les préparations et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages.

Au titre de REACH, Ingenico importe et met sur le marché des « articles non relargants », c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Ingenico est donc exempté de la procédure d'enregistrement.

La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite « SVHC » (Substances Very High Concern) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1 % en masse, et la notification auprès des autorités locales dans le cas où la quantité de cette SVHC mise sur le marché dépasse 1 tonne/an.

Pour répondre à ces obligations, Ingenico suit attentivement la liste des « SVHC » mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et exige de ses fournisseurs que les pièces spécifiques ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié.

1.5.2.4 Risque lié à la directive ErP « Energy related Products »

La directive ErP établit un cadre réglementaire pour la fixation et la mise en œuvre d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie. Cette directive est associée à des mesures d'exécution qui définissent les catégories de produits couverts et les obligations en matière d'éco-conception applicables.

Pour les produits couverts par une mesure d'exécution, les fabricants doivent ainsi garantir que le produit mis sur le marché est conforme à la mesure d'exécution applicable (les produits non conformes risquant d'être retirés du marché).

Les produits Ingenico n'entrent pas aujourd'hui dans le champ d'application des diverses mesures d'exécution définies par la Commission Européenne. Cependant, Ingenico est attentif à l'ensemble des mesures d'exécution qui sont établies par la Commission Européenne en application de la Directive 2009/125/CE.

1.5.3 RISQUES LIÉS AU SECTEUR

1.5.3.1 Risque lié au développement de nouveaux systèmes et modèles économiques

Le secteur du paiement fait l'objet de changements rapides et importants en matière de services et technologie, avec l'émergence de nouvelles technologies pour les terminaux de paiement (sans contact, biométrie,...) et d'alternatives de paiement aux terminaux (internet, mobile).

Pour le Groupe, les cartes à microprocesseur représentent la plateforme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication...). Le Groupe s'est attaché à développer des compétences dédiées à la maîtrise de ces risques.

Le Groupe est attentif à l'évolution des solutions technologiques de paiement et des usages des banques et des marchands au plan mondial. Le Groupe a déjà investi dans des sociétés possédant des solutions technologiques innovantes adressant la diversification des moyens de paiement, et notamment dans le paiement mobile (Roam Data).

Le Groupe est aussi attentif au développement des nouveaux modes de paiement proposés notamment par de nouveaux acteurs de l'écosystème ayant une dimension significative dont Google ou PayPal. À ce jour, le Groupe a signé des partenariats avec Google

et PayPal aux États-Unis afin de faciliter le développement de ses solutions. Toutefois, le Groupe ne peut exclure que l'émergence de modes de paiement alternatifs puisse remettre en cause les hypothèses économiques prises en considération pour établir son plan de développement.

Ainsi et en dépit de ses initiatives, il est possible que le Groupe ne parvienne pas à anticiper correctement ou au moment opportun la demande de nouveaux moyens de paiement, les conséquences des changements technologiques et de l'émergence de nouveaux moyens de paiement n'étant pas prévisibles. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

1.5.3.2 Risque lié à la concurrence sur l'activité des terminaux de paiement

Le marché des terminaux de paiement est maintenant concentré autour de deux acteurs mondiaux représentant environ 85 % du marché en valeur en 2011 (estimation basée sur des données publiques). Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux.

En dépit de cette structure de marché, le Groupe ne peut exclure l'essor de nouveaux fabricants sur le marché des terminaux via notamment :

- l'internationalisation d'acteurs des pays émergents ;
- l'entrée de grands groupes spécialisés jusqu'alors dans le traitement des transactions électroniques sécurisées et souhaitant descendre dans la chaîne de valeur du paiement électronique en intégrant dans leurs offres des terminaux de paiement ;
- l'émergence de nouveaux acteurs utilisant des solutions supposées moins sécurisées et basées sur des plates-formes ouvertes (Windows CE ou Linux) et cherchant à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.

Cette évolution concurrentielle pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.5.3.3 Risque lié à la concurrence sur l'activité des services de paiement

Le développement de cette nouvelle activité contribue à l'élargissement des risques concurrentiels au-delà du marché des terminaux de paiement classiques. En effet, les services proposés par le Groupe (gestion de la connectivité, des transactions, du parc de terminaux, traitement des transactions et offre de services à valeur ajoutée) ne sont généralement pas offerts par les concurrents traditionnels, mais par des sociétés qui pouvaient être partenaires, clients ou par des entreprises très bien installées sur l'une de ces « briques » de services. Globalement, le marché des services de paiement est un marché concurrentiel, composé d'acteurs de plus grande taille (ex : First Data International, Atos Worldline).

Toutefois, le Groupe estime l'effet taille limité, le marché du paiement étant local et cloisonné. Ainsi, le Groupe définit, en fonction des pays et de ses clients, la mise en œuvre de ses briques de services et solutions en tenant compte de la structure du marché et notamment du positionnement de ses clients.

En dépit de la crédibilité renforcée avec un savoir-faire acquis sur les services de paiement et les services à valeur ajoutée à travers ses récentes acquisitions (easycash, Ingenico Prepaid services France (ex- Payzone), TransferTo, Ingenico Services Iberia (ex- First Data Ibérica), paycom et BTG), il est possible que le Groupe ne parvienne pas à bénéficier d'une crédibilité suffisante sur le marché des services de paiement. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

1.5.4 RISQUES JURIDIQUES

1.5.4.1 Risque lié à l'évolution de la réglementation

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par le Groupe et notamment les produits conçus et livrés par Ingenico peuvent être impactés par ces évolutions comme la mise en œuvre du projet SEPA (*Single Euro Payments Area* - Espace unique de paiement en euros) et il est nécessaire de les anticiper. À cet effet, Ingenico a mis en place une veille réglementaire ciblée et s'appuie sur un prestataire externe pour identifier et analyser les textes qui pourraient impacter son activité, en Europe et dans les principaux pays du monde.

En raison de l'engouement croissant de l'internet, du mobile et des réseaux de télécommunication basés sur le protocole internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits Ingenico et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.5.4.2 Risque lié à la norme PCI

Les normes de sécurité développées par le PCI-SSC (Payment Card Industry- Security Standard Council) visent à améliorer la sécurité des données des cartes au travers une large adoption des normes spécifiques relatives aux différents composants d'une transaction de paiement par carte. La norme PCI-PED (désormais appelée PCI-PTS), relative aux dispositifs de saisie du code PIN en est la principale (*Payment Card Industry - PIN Entry Device*). Elle a comme objectif de garantir que le code confidentiel du porteur de carte fasse toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présente le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement. D'autres normes de PCI SSC sont entrées en application comme PCI-DSS (visant à sécuriser la confidentialité des données durant la réalisation d'une transaction) et PCI-UPT (norme de sécurité spécifique au module de paiement sur automate).

Les évolutions de ces normes impliquant des modifications au niveau des exigences en place sont gérées par les membres fondateurs PCI-SSC : Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover en consultation avec les autres acteurs de l'industrie des paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...).

Cette organisation permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. Ingenico est une « organisation participante » du PCI Security Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Les équipes de développement des produits d'Ingenico prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

Chaque évolution de norme entraîne des modifications du noyau logiciel en charge de la gestion des composants sécuritaires ainsi que du hardware lui-même. D'une version à l'autre, les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour Ingenico.

Ingenico met en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses nouveaux terminaux de paiements conformes à la nouvelle version V2.0 de la norme PCI POS PED, nécessitant un renforcement de la sécurisation de la piste magnétique et de la protection du PIN. Cette norme est entrée en vigueur en mars 2008 et tous les nouveaux produits doivent désormais se conformer à cette version de norme. Même si le processus de certification est particulièrement robuste, il existe un risque que des défauts se manifestent à l'usage qui pourrait conduire PCI à remettre en cause la certification d'un produit donné qui, dans le cas d'un retrait, pourrait entraîner l'interdiction de vendre ce produit, induisant une baisse de chiffre d'affaires et une perte financière.

En tant que fournisseur de solution de paiements, et notamment de solution de paiements centralisés dans le grand commerce, Ingenico doit également se conformer à la nouvelle norme de PCI SSC, intitulée, norme PCI-DSS (« *Payment Card Industry - Data Security Standard* »). Cette nouvelle norme vise à garantir que les données confidentielles du porteur de carte ainsi que les données sensibles des transactions fassent toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Comme pour PCI-PED, cette norme implique des modifications d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement sont importantes pour Ingenico.

Le Groupe entretient des relations régulières avec les responsables du PCI-SSC de manière à gérer dans les meilleures conditions tous les aspects relatifs aux normes existantes ou à venir de manière à pouvoir anticiper les évolutions et se préparer aux futurs investissements ou aux dépenses correctives. En dépit de cette relation étroite il peut s'avérer que le Groupe ne dispose pas de tous les éléments et ne puisse éviter une fraude ou une intrusion sur ces terminaux de paiements ou solutions certifiées qui pourraient avoir un impact sur l'image et les résultats du Groupe.

1.5.4.3 Risque lié à la protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité de services, certaines entités du Groupe ont l'obligation de déposer des déclarations auprès des organismes nationaux visant à faire respecter l'identité, la vie privée et les libertés des personnes dans le monde numérique (en France, la CNIL). Ainsi, ces entités s'engagent, dans le cadre strict des normes légales, à gérer et conserver les données personnelles auxquelles elles auraient accès.

Toute réclamation liée au non-respect des données personnelles pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En 2010, les autorités de protection de données des régions de Hambourg et de Rhénanie du Nord Westphalie ont déposé une plainte contre easycash pour manquement à ses obligations en matière de données personnelles. À la date du présent Document de référence, ces plaintes ont été rejetées par le procureur de Dusseldorf.

1.5.4.4 Risque lié aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe faisaient usage sans autorisation de leurs droits et qu'Ingenico n'obtenait pas les licences pour utiliser cette technologie, la revendication légitime des dits tiers pourrait conduire à l'interdiction de faire usage de cette technologie et à interdire la vente des produits. Les éventuels litiges que cette situation entraînerait impliqueraient des coûts importants, des délais de production, ou pourraient obliger Ingenico à revoir la conception de ses produits. Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant, notamment en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent aux États-Unis comme en France, des revendications de sociétés spécialisées dans la revendication d'antériorités de droits au niveau des brevets. Ingenico a mis en place une veille particulière à ce sujet et a demandé, aux États-Unis comme en France, à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de revendications abusives.

D'un point de vue financier, au regard de l'analyse de risque réalisée et conformément aux normes comptables applicables, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2011.

1.5.5 RISQUES DE MARCHÉ ET DE LIQUIDITÉ

L'analyse détaillée des risques de marché (taux et change) ainsi que du risque de liquidité figure dans la note 4 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2011. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.5.6 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

1.5.6.1 Litige fiscal au Brésil

Comme évoqué dans la Note 27 « Autres provisions » de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2011, des procédures de redressement fiscal concernant une filiale au Brésil

sont toujours en cours. Ces procédures portent sur l'ICMS (2004-2009) avec un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 78,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Dans un contexte de guerre fiscale entre États (*Tax War*) qui affecte potentiellement Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'État de Sao Paulo conteste la déduction par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de l'ICMS mentionnée sur les factures émises par un de ses fournisseurs au motif que ce dernier bénéficierait d'un avantage fiscal accordé par l'Etat du Minas Gerais dans lequel il est implanté et qui ne serait pas conforme à la législation fédérale. La Société, appuyée par ses conseils spécialisés, estime avoir de sérieux arguments pour contester ceux de l'administration. Au regard de l'analyse de ces risques et en application des critères de la norme IAS 37, aucune provision n'est constatée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2011.

Tous les redressements notifiés à ce jour en matière d'ICMS ont été contestés par la Société. Certains ont été annulés par des décisions administratives. S'agissant des redressements maintenus, aucune demande de mise en recouvrement n'a été reçue au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, le litige en matière d'ISS (2003-2007) est désormais éteinte suite à l'adhésion de la société Ingenico Do Brasil au programme d'amnistie proposé par les autorités fiscales de la municipalité de Sao Paulo. En application de ce programme, les sociétés qui s'acquittaient, avant le 15 septembre 2011, du principal bénéficiaient d'une réduction substantielle des pénalités (réduction de 75 %), d'une remise totale des intérêts de retard et surtout de l'extinction définitive du litige. En application de ce programme, Ingenico Do Brasil a été amenée à payer une somme de l'ordre de 3 millions d'euros.

1.5.6.2 Litiges commerciaux

Parmi les litiges commerciaux, Ingenico SA, sa filiale tchèque et le responsable de la filiale ont été assignés par la société BULL s.r.o. devant le tribunal de Prague (Municipal Court) pour le paiement de dommages et intérêts pour concurrence déloyale pour un montant de l'ordre de 3,7 millions d'euros, une réparation financière supplémentaire pour un montant de l'ordre de 1 million d'euros ainsi que des excuses publiques dans un quotidien local. Le Groupe a constitué une provision pour un montant total de 1,1 million d'euros, répartie entre Ingenico SA et Ingenico CZ s.r.o, au titre de la réclamation des dommages et intérêts que Bull s.r.o estime lui être dus. La procédure suit son cours.

1.5.6.3 Autres litiges

Les contentieux avec Monsieur Bonnemoy, de rupture dite abusive et de mise en jeu de la garantie de passif, tels que détaillés dans le Document de référence 2009 suivent leur cours sans évolution marquée au cours de l'exercice 2011. La Société considère cependant qu'une éventuelle perte au contentieux ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2011, de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe autres que les litiges listés ci-dessus.

1.5.6.5 Conclusion

Au 31 décembre 2011, le Groupe a constitué des provisions au titre des litiges pour un montant de 8,6 millions d'euros, dont principalement :

- 1,5 million d'euros au titre de divers contentieux prud'homaux ;
- 1,1 million d'euros au titre du litige BULL décrit précédemment ;
- 5,8 millions d'euros au titre d'autres litiges et différends, essentiellement commerciaux.

1.5.7 ASSURANCES

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques de l'entreprise et de son personnel qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Il estime que la nature des risques couverts et les garanties offertes par ces assurances sont conformes à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Le programme d'assurances Groupe est coordonné par AON, leader mondial en matière de courtage d'assurances. Celui-ci comporte notamment les assurances suivantes : Dommage, Responsabilité Civile et Transport. Ce programme a été renouvelé pour 2011 sur les mêmes bases que celles de 2010 en tenant compte des modifications de périmètre du Groupe : c'est un programme intégré assurant une couverture homogène pour toutes les filiales du Groupe en termes de garanties. Il est à rappeler que toute nouvelle société créée ou qui intègre le Groupe en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre de ce programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions. La Société n'a pas souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, démission ou décès de ses « hommes clefs ».

Le programme est décliné en deux niveaux :

- au niveau central, le Groupe a mis en place des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales ;
- localement, les filiales ont mis en œuvre les couvertures d'assurance pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du Groupe pour leurs expositions spécifiques.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe.

Le coût des couvertures d'assurance du Groupe en 2011 sur la base des appels de fonds facturés et payés s'élève à 969 028 euros, dont 874 028 euros de primes.

Pour l'exercice 2011, le montant des polices d'assurances dites « master », c'est-à-dire applicables à l'intégralité du Groupe, se répartit de la façon suivante par grande catégorie de risques :

- couverture des risques de responsabilité civile pour 36 856 euros ;
- couverture des risques des dommages et pertes d'exploitation pour 102 500 euros ;
- couverture des risques marchandises transportées pour 92 250 euros ;
- couverture des risques de responsabilité civile des mandataires sociaux pour 29 500 euros ;
- couverture des risques de fraude pour 70 000 euros.

S'ajoutent à ces montants ceux supportés par le Groupe et ses filiales pour les programmes d'assurance locale qui tiennent compte des exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

2

2.1 INFORMATIONS SOCIALES	24		
2.1.1. Effectifs et mouvements	24		
2.1.2. Organisation du travail	24		
2.1.3. Rémunération : évolution et égalité professionnelle	25		
2.1.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	26		
2.1.5. Formation	27		
2.1.6. Emploi et insertion des travailleurs handicapés	27		
2.1.7. Œuvres sociales	28		
2.1.8. Importance de la sous-traitance	28		
2.1.9. Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional	29		
		2.1.10. Relation avec les établissements d'enseignements et les associations	29
		2.1.11. Politique qualité et environnementale	29
		2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	29
		2.2.1. Un système de management environnemental certifié	29
		2.2.2. Des réalisations conformes à une politique	29

2.1 INFORMATIONS SOCIALES

2.1.1. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

L'effectif total d'Ingenico SA était de 684 personnes au 31 décembre 2011, contre 624 personnes en 2010, soit + 10 % de progression. Ingenico SA a effectué un total de 111 embauches (contre 72 en 2010, soit + 54 %), dont 96 à durée indéterminée, 10 à durée déterminée et 5 en contrats d'alternance. À ceci, s'ajoutent 36 stagiaires reçus dans le cadre de leur stage d'études.

Année 2011	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres Niveau 3	105	13	118
Cadres Niveau 2	362	99	461
Cadres Niveau 1	2	4	6
Assimilés cadres	37	49	86
Employés/Agents de maîtrise	6	7	13
TOUTES CATÉGORIES	512	172	684

Pour information, l'effectif total du Groupe (périmètre de consolidation) était au 31 décembre 2011 de 3 570 salariés (contre 3 069 fin 2010 soit + 16 %).

- Recrutement

Ingenico SA ne rencontre pas de difficultés particulières en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel, à l'exception de certains experts tels que des spécialistes SAP pour la DSI Groupe.

L'augmentation du nombre d'embauches intervient afin de diversifier les profils et d'étendre nos compétences clés pour répondre aux besoins de transformation de l'entreprise.

- Départs

En 2011, aucun cas de licenciement à caractère économique n'a été déclaré. Sur un effectif total de 684, il y a eu 14 licenciements pour motif personnel.

Ingenico SA a totalisé en 2011, 25 démissions soit un turnover de 3,65 % au 31 décembre 2011 pour un turnover du Groupe s'élevant à 6,20 %.

- Recours à l'intérim

Au sein de la Société, l'intérim représente en moyenne 0,70 % de l'effectif (contre 1,03 % en 2010), pour un nombre moyen mensuel de 4,79 travailleurs temporaires (6,42 en 2010) et une durée moyenne des contrats de 3,2 mois (contre 5,48 mois en 2010).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Ingenico SA n'a eu aucun plan de réduction des effectifs en 2011.

2.1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Ingenico SA applique la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils de sociétés de conseil ainsi que des accords d'entreprises dont plusieurs signés au cours de l'année 2011.

- Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

- Recours aux heures supplémentaires

Ingenico SA a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2011 a été de 3 597 heures (contre 2 448,25 heures en 2010) pour un montant brut de 76 810,22 € (contre 26 834,72 € en 2010), effectuées par 69 personnes et représentant l'équivalent de 10 % de l'effectif total de la Société.

- Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans quasiment toutes les catégories. Sur un effectif de 36 collaborateurs à temps partiel (contre 32 en 2010), la grande majorité travaille aux quatre cinquièmes, principalement dans le cadre d'absences le mercredi. Trois personnes sont en congé parental au 31 décembre 2011.

Aucun salarié ne travaille à temps partiel imposé.

● Absentéisme par motif en 2011

Motifs d'absentéisme	Nb Jours calendaires d'absences	Nb Jours (calendaires) normalement travaillés	% d'abs
Maladie	3 633	282 875	1,28 %
Accidents du travail et de trajet	47	282 875	0,02 %
Maternité – Paternité et adoption	1 409	282 875	0,50 %
Événements Familiaux	643	282 875	0,23 %
Autres absences	495	282 875	0,17 %
TOTAL	6 227	282 875	2,20 %

● Pourcentage d'absentéisme

$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours (calendaires) normalement travaillés}}$

Nombre de jours (calendaires) normalement travaillés

2.1.3 RÉMUNÉRATION : ÉVOLUTION ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

● Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En euros	2010			2011		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres Niveau 3	6 328	5 087	6 083	7 316	7 143	7 296
Cadres Niveau 2	4 320	4 119	4 286	4 420	4 146	4 366
Cadres Niveau 1	2 877	2 822	2 851	-	3 056	3 056
Assimilé cadres	2 522	2 169	2 352	2 552	2 344	2 438
Employés / Agents de maîtrise	1 831	2 162	2 036	-	1 448	1 448

● Charges patronales

En 2011, le montant annuel des charges patronales s'élève à 22,6 millions d'euros (en 2010, ce montant était de 18,7 millions d'euros).

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation.

● Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi ayant un caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord entre la

société Ingenico SA et le Comité d'Entreprise dès juin 2006 et a été renouvelé en 2009. Les modalités de calcul de l'intéressement sont définies dans l'accord d'intéressement et sont assises sur un pourcentage du résultat opérationnel courant ajusté du Groupe.

L'intéressement est disponible immédiatement, il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) au choix du salarié.

ÉVOLUTION DE L'INTÉRESSEMENT EN FRANCE POUR L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

	Année de Versement	Intéressement	Supplément
	2011	5 400	1 600
	2010	1 677	1 700
Montant versé par Salarié au titre de l'année précédente	2009	1 400	600

- Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Malgré les résultats d'Ingenico, aucune participation n'a été distribuée au cours des trois derniers exercices (2009 à 2011) du fait des autres paramètres de la formule de calcul indexée sur le montant des capitaux propres.

- Plan épargne entreprise et fonds Ingenico SA

Accord du 10 avril 2008

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) est régi par les dispositions du Titre IV du Livre IV du Code du travail. Il a pour objectif de permettre au personnel de l'Entreprise de se constituer, avec l'aide de celle-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.

Ingenico SA a institué un abondement aux sommes versées aux salariés dans le PEE dans la limite de 2 000 euros par an.

- Égalité professionnelle

Engagements en faveur de l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'application effective des droits issus des principes énoncés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, dépend de la vigilance de tous. Les procédures d'alerte et de conseil décrites à l'article 3 du Titre I du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Ingenico, visent à permettre à tous d'assurer le respect des droits décrits au présent article.

Ces droits sont au nombre de six :

- égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- prohibition du travail des enfants ;
- prohibition du travail forcé ;
- santé et sécurité ;
- liberté syndicale et de négociation collective.

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau du Comité d'Établissement.

Pour plus d'informations, se référer au Code Éthique et de Conduite des Affaires d'Ingenico.

2.1.4 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

- Relations professionnelles

La qualité du « climat social » au sein d'Ingenico SA est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

Dans le cadre des chantiers d'intégration des salariés de la filiale Ingenico France SAS fusionnée en 2010, les négociations ont principalement porté sur les nouveaux statuts communs (dont le premier accord signé portait sur la Prévoyance et Frais de Santé) et

l'architecture des instances représentatives. Les nouvelles élections CE/DP instituant un seul Comité d'entreprise au niveau de l'entreprise ont eu lieu en septembre 2011.

Composition du Comité d'Entreprise par collègue

À la fin de l'année 2011, le Comité d'Entreprise se compose comme suit :

2011	Titulaires			Suppléants		
	Employé	TAM	Cadre	Employé	TAM	Cadre
CE	1	1	5	1	1	5

- Bilan des accords collectifs

Accords conclus dans l'entreprise en 2011

- 15 février 2011 : accord d'entreprise sur les Négociations Annuelles Obligatoires 2011.
- 15 mars 2011 : accord collectif relatif au régime de prévoyance.
- 15 mars 2011 : accord collectif relatif au régime de frais de santé.
- 20 décembre 2011 : accord d'entreprise sur le travail par roulement et le travail exceptionnel du dimanche, de nuit et les jours fériés.
- 20 décembre 2011 : protocole d'accord prorogeant la durée des accords collectifs

Accords collectifs et avenants signés avant 2011

- 12 février 2010, accord relatif aux Astreintes.
- 2 juin 2010, avenant au Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds actionnariat salarié.
- 25 juin 2010, accord de substitution à la prime d'ancienneté.

- 30 décembre 2009, accord d'entreprise relatif à l'emploi et au travail des Seniors.
- 30 décembre 2009, avenant au Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds solidaire.
- 30 juin 2009, avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 4 mars 2009, accord d'entreprise sur les salaires.
- 30 juin 2008, avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 10 avril 2008, accord sur le Plan Épargne d'Entreprise.
- 28 novembre 2007, accord de méthode sur le rapprochement Ingenico SA avec Sagem Monetel.
- 15 février 2007, accord sur l'harmonisation et l'adaptation des conditions d'emploi au sein de la société Ingenico SA.
- 30 juin 2006, accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 15 juin 2000, accord relatif à la réduction du temps de travail.

2.1.5 FORMATION

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉ À LA FORMATION CONTINUE EN 2011

Formation Continue	% affecté à la formation continue	Montant en euros de la masse salariale de l'année N
2011	4,02 %*	43 532 241 €
2010	3,13 %*	31 462 045 €
2009	2,58 %	27 078 872 €

* Dont 0,10 % réservé à la formation des populations dites « Seniors », conformément à l'accord d'entreprise.

En 2011, 466 salariés ont bénéficié d'une formation continue, soit 68,12 % de l'effectif total de la Société au 31 décembre 2011, contre 328 salariés en 2010, soit 67,78 % sur la base de 484 ⁽¹⁾ salariés au 31 décembre 2010.

125 salariés ont également bénéficié d'une formation interne contre 193 en 2010.

Le nombre d'heures de formation internes et externes en 2011 s'est élevé à 10 449 heures entièrement consacrées aux stages (contre 11 254 heures en 2010), soit 2,30 jours de formation par personne.

Enfin, 35 personnes ont bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (contre 21 personnes en 2010).

Le site intranet Ressources Humaines d'Ingenico SA met à disposition des collaborateurs des informations sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et de DIF.

2.1.6 EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Au 31 décembre 2011, la société comptait 8 personnes reconnues handicapées par la Commission des Droits de l'Autonomie (CDA, ex. COTOREP) contre 5 personnes au 31 décembre 2010.

Des actions de sensibilisation des équipes de management ont été entreprises au cours de l'année 2011, afin d'encourager l'accueil et l'insertion de travailleurs handicapés et une plaquette d'information est également disponible.

(1) Au 31 décembre 2010, ce total intégrait les effectifs Ingenico France SAS pour seulement le dernier trimestre 2010.

2.1.7 ŒUVRES SOCIALES

Répartition des dépenses de l'entreprise

Il s'agit des dépenses de transport, de restauration et de logement définies comme suit :

- transport : prime de transport région parisienne (Carte de Transport) ;

- logement : participation légale des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ;
- restauration : contribution aux dépenses de fonctionnement des cantines et restaurants d'entreprise.

En euros	Montant des dépenses		
	2009	2010	2011
Transport	161 239	184 570	208 811
Logement	108 894	181 301	226 324
Restauration	315 202	311 109	373 779
TOTAL	585 335	676 980	808 914

En 2011, le versement au Comité d'Entreprise d'Ingenico SA s'est élevé à un montant de 633 200 euros contre 446 025 euros en 2010, soit une augmentation de 8,33 %.

2.1.8 IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Manière dont la Société promeut les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT auprès de ses sous-traitants et s'assure de leur respect par ses filiales

	2010		2011	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Travailleurs temporaires	158 270	3 %	443 546	5 %
Prestataires extérieurs	5 734 400	97 %	9 129 606	95 %
TOTAL	5 892 670	100 %	9 573 152	100 %

Ingenico SA a mis en place une Charte Éthique applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe. Ce Code rappelle les règles fondamentales pour la sécurité du Groupe, le bien-être de ses collaborateurs, le renforcement de ses liens avec les tiers et, par conséquent, sa performance économique et son développement durable.

Ces actions visent à promouvoir et respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ingenico SA se réfère à la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvre la liberté d'association, la suppression de toutes les

formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi.

Pour plus d'informations, se référer au Code Éthique et de Conduite des Affaires d'Ingenico.

2.1.9 IMPACT TERRITORIAL EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les établissements d'Ingenico SA sont situés en 2011 à Neuilly-sur-Seine, Suresnes, Mérignac et, à Guilherand-Granges près de Valence.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, Ingenico SA a procédé à 229 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée (contre 224 en 2010) et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Ingenico SA a versé au titre de l'année 2011, 2 126 407 euros au titre de la Contribution Économique Territoriale (ce montant était de 1 765 437 euros en 2010, soit une augmentation de 20 %).

2.1.10 RELATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES ASSOCIATIONS

Ingenico SA poursuit sa politique de relations avec différentes écoles et a versé en 2011, 363 330 euros au titre de la taxe d'apprentissage, contre 234 896 euros en 2010, soit une augmentation de 54,7 %).

2.1.11 POLITIQUE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENTALE

Ingenico SA et ses collaborateurs considèrent la protection de l'environnement comme une composante essentielle à la conduite des activités commerciales du Groupe.

Bien que le Groupe n'ait pas de site de production, le respect de l'environnement et notamment la limitation des émissions de gaz à effet de serre revêt une importance particulière.

Les collaborateurs du Groupe sont donc encouragés à :

- privilégier, lorsque cela est possible, les fournisseurs et sous-traitants les plus respectueux de l'environnement ;
- éviter les consommations d'énergie inutiles par des gestes quotidiens simples et de bon sens : éteindre les lumières en sortant d'une pièce, éteindre les ordinateurs à la fin d'une journée de travail, éviter les consommations d'eau courante inutiles, etc. ;
- éviter les consommations de papier inutiles en imprimant les documents informatiques uniquement lorsque le traitement professionnel de l'information qu'ils contiennent l'exige.

Ces dispositions ont notamment permis à Ingenico SA d'être certifié ISO 14001 en 2010.

2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Entreprise responsable, Ingenico s'efforce de préserver l'environnement en déployant un Système de Management certifié ISO 14001 et en mettant en œuvre sa politique environnementale à travers un programme ayant pour objectif de minimiser les impacts environnementaux de ses activités, produits et services.

2.2.1 UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL CERTIFIÉ

Dans le contexte actuel, la protection de l'environnement est une préoccupation croissante. Maîtriser l'impact environnemental des activités d'une entreprise nécessite une démarche structurée pour pouvoir s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi Ingenico a fait le choix d'intégrer la dimension environnementale dans son Système de Management de la Qualité.

Cette orientation a été confirmée en décembre 2011 par le renouvellement de la certification ISO 14001 obtenue en 2010. Standard international en matière de gestion de l'environnement, la norme ISO 14001 donne un cadre de référence afin de fixer l'ensemble des moyens et des procédures visant à permettre à l'entreprise de mieux maîtriser l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement. Elle impose un certain nombre de

pratiques environnementales comme la mise en conformité avec la réglementation applicable, la détermination et l'évaluation des impacts environnementaux significatifs, l'établissement d'objectifs et d'un programme permettant de les atteindre ou la mise en œuvre de l'amélioration continue à travers certains dispositifs de mesure et de surveillance.

L'audit de certification ISO 14001 réalisé en 2011 a souligné une forte progression des pratiques de Management environnemental ainsi qu'une dynamique significative dans l'amélioration continue, reconnaissant ainsi les efforts accomplis et l'engagement d'Ingenico dans une approche formelle et pérenne.

2.2.2 DES RÉALISATIONS CONFORMES À UNE POLITIQUE

À travers la démarche ISO 14001, Ingenico s'est doté d'une politique environnementale en cohérence avec sa position de leader mondial et de sa démarche d'entreprise responsable. Les actions environnementales d'Ingenico sont consolidées notamment à travers un programme largement communiqué reprenant tous les axes de cette politique et suivi au plus haut niveau de l'entreprise.

Cette politique s'appuie sur quatre principes directeurs :

2.2.2.1 Exemplarité dans le respect des prescriptions environnementales applicables

Le Groupe Ingenico assure le suivi, l'analyse et l'implémentation des exigences légales en vigueur relatives à l'environnement. En Europe, la réglementation en la matière est la plus conséquente et se renforce de manière continue. Pour Ingenico, il s'agit essentiellement de s'assurer de la conformité de ses produits aux textes réglementaires applicables notamment auprès de ses fournisseurs et sous-traitants et d'agir de manière proactive sur plusieurs aspects :

- la directive RoHS (**R**estriction of the use of certain **H**azardous **S**ubstances) vise à réduire l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement (plomb, mercure, retardateurs de flamme [PBB, PBDE]...). En 2011, la totalité des produits livrés par Ingenico était conforme à cette directive ;
- le règlement **REACH** (**R**egistration, **E**valuation, **A**uthorisation and restriction of **C**hemicals) impose d'identifier et de remplacer progressivement les substances chimiques les plus préoccupantes (SVHC) par des alternatives appropriées et plus sûres. Ingenico a formalisé cette année son dispositif de surveillance REACH et renforcé le contrôle de ses fournisseurs afin d'assurer qu'aucune substance appartenant à la liste régulièrement mise à jour par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ne se retrouve dans les articles et produits Ingenico dans des proportions excédant les seuils d'information et/ou de déclaration prévus par ce règlement ;
- la directive **Piles et Accumulateurs** régit la collecte et le recyclage de ce type de déchets, y compris ceux qui peuvent être incorporés dans les produits électriques et électroniques. Ingenico respecte les exigences d'information qui sont les mêmes que pour WEEE ;
- la directive **WEEE** (**W**aste **E**lectrical and **E**lectronic **E**quipment), applicable dans l'Union Européenne, oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à organiser et financer la collecte, le traitement et l'élimination de leurs produits en fin de vie. Outre la mise en place de filières spécifiques, Ingenico propose un accompagnement à ses distributeurs afin de tendre progressivement vers un recyclage systématique, et respecte les exigences d'information des utilisateurs, des recycleurs et des autorités locales prévues dans cette directive ;
- la directive **Emballages** prévoit d'harmoniser les initiatives européennes, de réduire à la source le poids et le volume d'emballage nécessaire et de minimiser leur nocivité en diminuant leur teneur en métaux lourds. Ingenico s'assure de la prise en compte de ces exigences par les fournisseurs d'emballages ;
- la directive européenne **ErP** (**E**nergy-related **P**roducts) établit un cadre en matière d'écoconception des produits liés à l'énergie. Ingenico se tient informé des différentes mesures d'exécution et bien que n'étant pas concerné à ce jour, s'efforce de suivre leurs principes dans ses nouvelles gammes de produits.

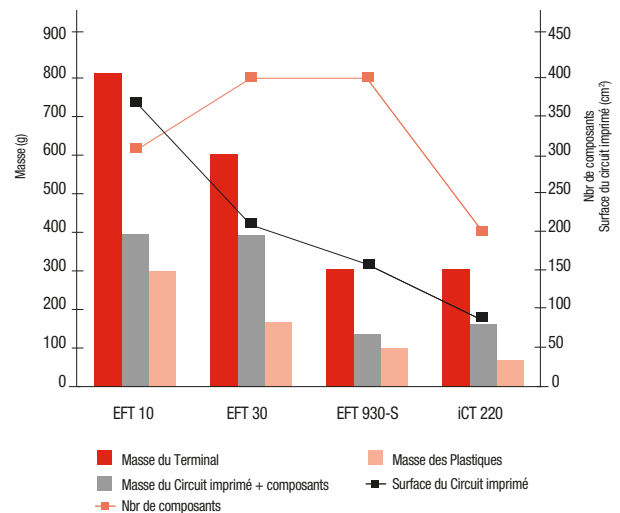
Ingenico a déployé cette année des outils de veille réglementaire visant à lui permettre d'améliorer sa surveillance de la réglementation environnementale applicable aux activités du Groupe.

2.2.2.2 Prise en compte de la dimension environnementale dès la conception des produits

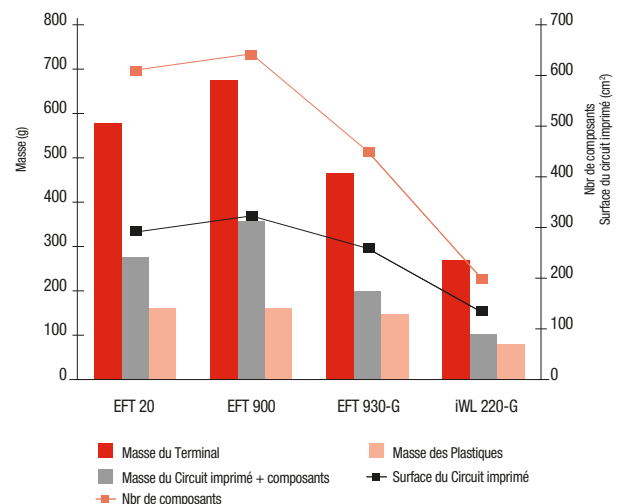
La conception est une étape clé au cours de laquelle les leviers d'action sont les plus importants pour maîtriser les impacts environnementaux des produits.

Ingenico favorise l'« éco-conception » des terminaux par l'élimination des substances dangereuses, l'optimisation de la consommation d'énergie, la réduction du nombre de composants (jusqu'à deux fois moins dans les nouvelles générations de terminaux) et de leur poids, l'allongement de leur durée d'utilisation et la facilitation de leur recyclage en fin de vie. Les évolutions technologiques des plates-formes hardware s'accompagnent d'améliorations constantes et sensibles de leurs performances environnementales, comme le démontrent les graphiques suivants :

ANALYSE DE LA CONCEPTION DES TERMINAUX FIXES



ANALYSE DE LA CONCEPTION DES TERMINAUX SANS FILS



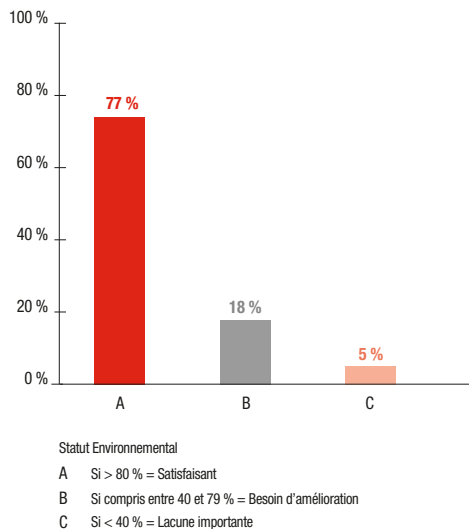
Un certain nombre de méthodologies et d'outils ont été développés cette année pour améliorer la prise en compte de la dimension environnementale dès la conception, et fiabiliser l'évaluation de la performance environnementale des différents produits. Par ailleurs, le Groupe s'efforce de généraliser l'utilisation de papiers imprimante dépourvus de bisphénol A s'est généralisée.

2.2.2.3 Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable intégrant des critères environnementaux

Ingenico ne fabriquant pas ses propres produits (modèle « Fabless »), l'externalisation de la production dans plusieurs EMS (Electronic Manufacturing Services) requiert des exigences accrues envers les différents fournisseurs et sous-traitants, en particulier en matière environnementale.

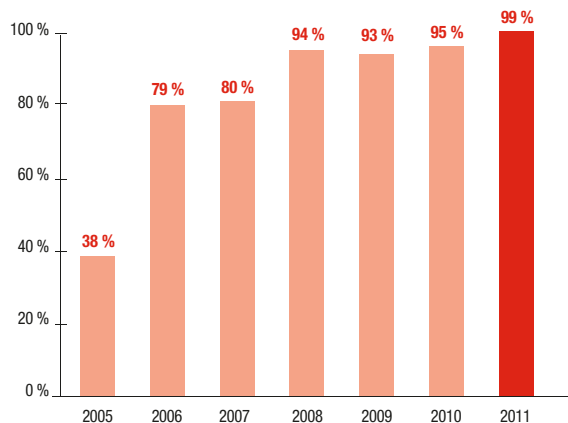
Ces exigences environnementales (sur les substances notamment) ont été spécifiées et intégrées dans les contrats qualité avec les fournisseurs stratégiques. En 2011, Ingenico a lancé une évaluation des performances environnementales de ses fournisseurs qui a porté cette première année sur 54 % d'entre eux, 68 % étant par ailleurs certifiés ISO 14001.

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES FOURNISSEURS STRATÉGIQUES



Par ailleurs, la quasi-totalité des terminaux est désormais assemblée dans des EMS certifiés ISO 14001 (cette certification est une exigence contractuelle d'Ingenico envers les EMS).

PRODUITS FABRIQUÉS DANS DES USINES CERTIFIÉES ISO 14001



Enfin, un effort significatif a été entrepris dans la chaîne logistique afin d'augmenter la proportion du transport en bateau. Ainsi, en 2011, la proportion de produits transportés par avion représente moins de 50 % des produits transportés.

2.2.2.4 Amélioration de la prise de conscience environnementale des collaborateurs

Le Groupe Ingenico encourage les salariés à adopter des éco-gestes dans leurs activités quotidiennes. Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place pour diminuer la consommation du papier (comme privilégier les impressions recto/verso), limiter les déplacements par un recours accru à la vidéo-conférence ou encore promouvoir le tri sélectif des déchets.

Un fascicule a été émis à l'échelle du Groupe afin d'informer le personnel sur les gestes quotidiens qui peuvent être bénéfiques sur l'environnement. Une sensibilisation environnementale a également été introduite dans le livret d'accueil destiné à tout nouvel arrivant.

Sur les sites français (Neuilly, Suresnes, Valence), la consommation d'énergie a diminué de 7 % en moyenne par rapport à 2010. Un traitement sélectif des déchets a été mis en place de façon systématique à Valence, et sur les autres sites à travers des opérations plus ponctuelles (*cleaningdays*). Une amélioration est attendue en 2012 dans le cadre des déménagements dans des locaux bénéficiant de certifications environnementales HQE® et BBC®.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE 34

3.1.1	Composition du Conseil d'administration	34
3.1.2	Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration	35
3.1.3	Informations relatives au Censeur	50
3.1.4	Fonctionnement du Conseil d'administration	50

3.2 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS 53

3.2.1	Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux	53
3.2.2	Participation, actions de performance et stock-options des mandataires sociaux	55
3.2.3	Autres informations	59
3.2.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	60

3.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 61

3.3.1	Composition du conseil d'administration, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	61
3.3.2	Contrôle interne et gestion des risques	68
3.3.3	Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général	71
3.3.4	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales	72
3.3.5	Principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux	72
3.3.6	Informations susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique	72

3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-235 ET L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INGENICO SA 73

3.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

3.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2011, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination/Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année	Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011
Philippe LAZARE	55 ans	Président-Directeur général et Administrateur	15 mars 2006/ 11 mai 2010	2015	390 463
Guillaume CERUTTI	45 ans	Administrateur	28 avril 2011	2016	1 010
Jean-Pierre COJAN	58 ans	Administrateur	25 février 2011	2013	1 010
Diaa ELYACOUBI	41 ans	Administrateur	28 avril 2011	2016	1 010
Alex FAIN	57 ans	Administrateur	25 février 2011	2013	1 020
Allan GREEN	50 ans	Administrateur	18 octobre 2004/ 11 mai 2010	2015	20 190
Jean-Paul JAINSKY	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013	1 091
Michel MALHOUITRE	63 ans	Administrateur	15 février 1980/ 10 mai 2007	2012	659 279
Xavier MORENO	63 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013	2 129
Jean-Jacques POUTREL	77 ans	Administrateur	19 avril 2005/ 28 avril 2011	2016	294 517
Thibault POUTREL	34 ans	Administrateur	6 février 2002/ 5 mai 2006	2011	784 619
Celeste THOMASSON	45 ans	Administrateur	25 février 2011	2013	1 010
Élie VANNIER	62 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013	2 174

* Les fonctions de Président-Directeur général de Philippe Lazare prendront fin à l'échéance de son mandat d'Administrateur.

William NAHUM a été nommé en qualité de censeur, par décision du conseil d'administration en date du 15 mars 2006 pour une durée de 6 années et a été renouvelé par décision du Conseil d'administration en date du 23 février 2012. Au 31 décembre 2011, il détenait 525 actions de la Société.

Les fonctions de Président et de Directeur général, dissociées depuis 2004, ont été réunies par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010. Depuis cette date, Philippe LAZARE est Président-Directeur général. Ce choix vise à permettre à la Société de simplifier son processus décisionnel et ainsi, de renforcer son efficacité opérationnelle.

3.1.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'adresse professionnelle des Administrateurs est celle de la Société.

PHILIPPE LAZARE

Président-Directeur général depuis le 20 janvier 2010

Expérience et expertise

Philippe LAZARE est diplômé de l'École Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction des Achats du Groupe PSA, et a rejoint le groupe Thalès en tant que directeur d'un site de Sextant Avionique. En 1994, il devient Directeur général Adjoint du Groupe Air France en charge du secteur de la logistique industrielle regroupant les entités Air France Maintenance, Air France Industries et Groupe Servair. Il dirige ensuite le groupe d'hôtels et de casinos Lucien Barrière (1998-2000), puis devient Directeur général et Président-Directeur général du Groupe Eurotunnel jusqu'en 2002. Au sein du Groupe La Poste, il a été Directeur des achats, de l'immobilier, du contrôle des coûts (2003-2004), membre du Comité exécutif de La Poste et Président-Directeur général de Poste Immo. En 2006, il est nommé Directeur général délégué du Groupe La Poste et Directeur général de La Poste Grand Public, fonctions qu'il exerce jusqu'au 13 juillet 2007. Le 17 juillet 2007, il est nommé Directeur général de la société Ingenico, dont il était déjà Administrateur depuis le 15 mars 2006. Le 20 janvier 2010, il prend également le titre de Président du Conseil d'administration d'Ingenico et devient ainsi Président-Directeur général. Philippe LAZARE est chevalier de la Légion d'honneur.

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Président

- Ingenico Prepaid Services France SAS, depuis le 5 mai 2010

REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ INGENICO SA, Président

- Ingenico Venture SAS depuis le 6 mai 2009

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Ingenico Canada Ltd. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico Corp. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico (Latin America) Inc. depuis le 17 juillet 2007

Administrateur et Président

- Ingenico Iberia SL : Administrateur depuis le 18 juillet 2007 et Président depuis le 25 septembre 2007
- Ingenico Ödeme Sistem Çözümleri A.S. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico Elektronik Sanayi Dis Ticaret A.S. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico Inc. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico Mexico SA de CV depuis le 19 juillet 2007
- Ingenico Services Iberia S.A., depuis le 8 septembre 2010
- Ingenico Italia SpA depuis le 28 septembre 2007 et le 4 mai 2011 en tant que Président du Conseil

Administrateur

- Ingenico International (Pacific) Pty. Ltd. depuis le 19 septembre 2007
- Europa Communications Pty. Ltd. depuis le 19 septembre 2007
- Ingenico UK Ltd. depuis le 17 juillet 2007
- Ingenico International (Singapore) Pte. Ltd. depuis le 19 décembre 2007
- Ingenico International India Pte. Ltd, depuis le 27 juin 2008
- Xiring SA, depuis le 15 décembre 2011
- Fujian Landi Commercial Equipments Co. Ltd. (Chine) depuis le 25 juin 2008

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale

Néant

Autres fonctions et mandats en cours

Néant

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Représentant de la Société Ingenico au Comité Stratégique de **Natural Security SAS** (ex- P1G SAS), jusqu'au 10 juillet 2009

Directeur général Délégué

- **La Poste**, jusqu'au 13 juillet 2007 (et Directeur général de **La Poste Grand Public et du Développement Territorial** jusqu'au 13 juillet 2007)

Président-Directeur général

- **La Poste Services à la Personne SA** jusqu'au 5 novembre 2007

Directeur général

- **Poste Immo SA** jusqu'au 1^{er} septembre 2007

Gérant

- **DI Deutsche Ingenico Holding GmbH** jusqu'au 16 décembre 2009

Président du Conseil d'administration

- **Poste Immo SA** jusqu'au 17 septembre 2007

Président

- **Ingenico France SAS** jusqu'au 30 septembre 2010
- **Immostoc SAS** jusqu'au 17 septembre 2007
- **Ingenico Transactions Services SAS**, jusqu'au 30 juin 2011

Administrateur

- **Ingenico Japan KK** jusqu'au 15 juin 2009
- **Europa Communications Pty. Ltd.** jusqu'au 14 décembre 2010
- **SOVAFIM S.A.** jusqu'en 2007
- **EPOS Italia SpA**, jusqu'au 30 juin 2011
- **Fixed & Mobile Pte. Ltd.**, jusqu'au 10 septembre 2011

Administrateur et Directeur général

- **Ingenico Software Services Philippines Inc.** jusqu'au 30 octobre 2010

Administrateur et Président

- **Ingenico Investment Luxembourg SA** jusqu'au 13 juin 2010
- **Ingenico Barcelona SA** jusqu'au 1^{er} juillet 2011
- **Ingenico Electronic Equipments (Beijing) Co. Ltd.** jusqu'au 30 novembre 2009

Représentant légal de **Poste Immo SA**, Président, jusqu'au 1^{er} septembre 2007

- **Locaposte SAS**
- **Ciposte SAS**
- **PI 4 SAS**
- **PI 5 SAS**
- **PI 6**
- **Véhiposte**

Représentant légal de **Poste Immo SA**, Gérant, jusqu'au 1^{er} septembre 2007

- **SCI Activités Annexes**
- **SCI Activités Colis**
- **SCI Activités Courrier Industriel**
- **SCI Activités Courrier de Proximité**
- **SCI BP**
- **SCI BP Mixte**
- **SCI Centre de Loisirs**
- **SCI CRSF Dom**
- **SCI Foyers**
- **SCI Logement**
- **SCI PI 3**
- **SCI Tertiaire**
- **SCI Tertiaire Mixte**
- **SCI Tertiaire Saint Romain**
- **SCI Tertiaire SF Mixte**
- **SCI 44 Vaugirard**

GUILLAUME CERUTTI

Administrateur indépendant
Membre du Comité audit et financement

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Guillaume CERUTTI a commencé sa carrière en 1991 à l'Inspection Générale des Finances avant de rejoindre le secrétariat général pour les Affaires européennes en tant que conseiller financier. De 1996 à 2001, il assure la direction générale du centre Georges Pompidou avant d'occuper, en 2002, le poste de Directeur de cabinet du ministre de la Culture et de la communication, Jean-Jacques ALLAGON. Il est nommé en 2004 Directeur général de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au ministère de l'Economie et des Finances. Il est, depuis septembre 2007, Président-Directeur général de Sotheby's France, et depuis octobre 2011, deputy chairman Sotheby's Europe avec responsabilités opérationnelles sur France, Monaco, Bénélux et Italie

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale
Président-Directeur général

- Sotheby's France

Deputy chairman

- Sotheby's Europe depuis octobre 2011

Autres fonctions et mandats en cours
Président du Conseil d'administration

- Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Administrateur et Président du comité d'audit

- Flamel Technologies SA, depuis juin 2011

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Représentant de la société **Consellior SAS** au Conseil d'administration de la société Ingenico jusqu'au 28 avril 2011.

JEAN-PIERRE COJAN**Administrateur****Membre du Comité Stratégique****Membre du Comité gouvernement d'entreprise et éthique****Expérience et expertise**

Jean-Pierre COJAN, diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris (1977), est Directeur général Adjoint en charge de la Stratégie et du Développement de Safran depuis 2009. M. Jean-Pierre COJAN est Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Jean-Pierre COJAN a exercé différentes fonctions tout au long de sa carrière:

1977	Ingénieur calcul des structures à Snecma
1981	Responsable client CFM56 pour les applications militaires au sein du support après-vente de CFM International (Cincinnati, Ohio)
1985	Responsable de la préparation à l'entrée en service des nouveaux clients de CFM International (Paris)
1988	Responsable du support client pour Air France, Air Inter, British Airways, G.P.A. (maintenant GECAS), Caledonian Airmotive (maintenant Greenwich) et les Forces armées de l'Arabie Saoudite. Chargé également de l'entrée en service du moteur CFM56-5A sur l'Airbus A320
1989	Responsable de l'interface client pour CFM International (en charge des régions Europe, Afrique et Moyen-Orient)
1990	Directeur du support technique client.
1991	Directeur du marketing
1995	Directeur du marketing et des ventes de CFM International en charge des ventes du CFM56 en Europe, Afrique, Moyen-Orient, sous-continent indien, de la Russie et des CEI
2001	Directeur général de la division Moteurs civils de Snecma
2007	Président-Directeur général d' Aircelle

Autres fonctions et mandats**Exercés au sein du Groupe en 2011**

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale
Directeur général Adjoint, Stratégie & Développement
 de **Morpho** (groupe Safran) depuis 2009

Autres fonctions et mandats en cours

Administrateur

- **Aircelle** (groupe Safran)
- **Turbomeca** (groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années**Président-Directeur général**

- **Aircelle**, jusqu'en septembre 2009

Administrateur

- **Safran Engineering Services**, jusqu'en février 2010
- **CFM International SA**, jusqu'en avril 2008
- **Powerjet**, jusqu'en mai 2008
- **Powerjet Z.A.O. (Russie)**, jusqu'en juin 2008
- **Snecma Suzhou Co. Ltd. (Chine)**, jusqu'en septembre 2008
- **CFM International, Inc. (USA)**, jusqu'en novembre 2007

Représentant Permanent de **Établissements Vallaroché**
 au Conseil d'administration de SSI, jusqu'en avril 2008

DIAA ELYAACOUBI

Administrateur indépendant
Membre du Comité stratégique

Expérience et expertise

De novembre 2003 à ce jour

Fondatrice et Présidente du Directoire, **Streamcore System**

Streamcore System est un des principaux fournisseurs de solutions de visibilité et de contrôle dynamique des performances pour gérer les communications temps-réel (VoIP, vidéo...) et les applications interactives sur les réseaux étendus WAN.

De mai 2003 à ce jour

Fondatrice et Présidente de l'**Association Patronale Esprits d'Entreprises**

L'Association Esprits d'Entreprises est un cercle de confrontation d'idées, qui rassemble aujourd'hui plus de 400 entrepreneurs et dirigeants d'entreprises de performance et de croissance dont l'action est de :

- Débattre et apprendre, informer et témoigner ;
- Transmettre et promouvoir l'esprit d'entreprise ;
- Agir pour les PME ;
- Promouvoir les idées et propositions de ses membres.

1999-2002

Fondatrice et Présidente du Directoire, **E-Brands**

Premier opérateur de réseaux virtuel européen (**VNO** – Virtual Network Operator), spécialisé dans la fabrication de fournisseurs d'accès Internet sous marque blanche, devenu filiale du groupe Vivendi Universal.

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale

- Présidente du Directoire de **Streamcore System**
- Présidente de l'**Association Patronale Esprits d'Entreprises**

Autres fonctions

et mandats en cours

- Gérante de la **SCI Delya 2**
- Gérante de la **SCI Delya 3**
- Gérante de la **SCI Immobilière 1**
- Gérante de **SCI Kat Mandou**

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Néant

ALEX FAIN**Administrateur****Membre du Comité audit et financement****Expérience et expertise**

Diplômé de l'École des Mines de Nancy (promotion 1974), M. Alex FAIN a exercé différentes fonctions chez Renault SA puis chez Renault Véhicules Industriels avant de rejoindre le groupe Snecma en 1992. Il y est successivement Directeur financier et Secrétaire général de Hispano-Suiza, de Snecma Services en 1999, puis Directeur général adjoint de Snecma Services en 2002. Il était Directeur Finances, Stratégie, Actions de progrès et Secrétaire général de Snecma depuis 2006. Il est Directeur général délégué de Morpho depuis septembre 2010.

Autres fonctions et mandats**Exercés au sein du Groupe en 2011**

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011**Fonction principale**

Directeur général délégué de **Morpho** (groupe Safran)
depuis le 1^{er} septembre 2010

Autres fonctions et mandats en cours**Administrateur**

- **Soreval (Luxembourg)**, groupe Safran

Chairman

- **Aleat (Albanie)**, groupe Safran,

Director

- **Morphotrak, Inc. (USA)**, groupe Safran
- **Morpho USA, Inc. (USA)**, groupe Safran depuis le 1^{er} janvier 2011

Membre du Conseil de surveillance («Supervisory Director»)

- **Morpho B.V. (Pays-Bas)**, groupe Safran,
depuis le 10 décembre 2010
- **Morpho Cards GmbH**
(ex- Sagem Orga GmbH, **Allemagne**, groupe Safran)
depuis le 16 mai 2011

Représentant Permanent de Morpho au Conseil d'administration

- **Assiaqa Card (Maroc)**, participation Safran

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Président-Directeur général de Snecma Participations SA

(France, groupe Safran) jusqu'au 30 septembre 2010

Membre du Beirat («Advisory Board»)

- **Morpho Cards GmbH** (ex- Sagem Orga GmbH, Allemagne, groupe Safran) jusqu'au 16 mai 2011

Administrateur

- **CFM International SA** (France, participation Safran), jusqu'au 23 septembre 2010
- **Famat SA** (France, participation Safran), jusqu'au 30 septembre 2010
- **Powerjet SA** (France, participation Safran) jusqu'au 2 décembre 2010
- **Safran Informatique SA** (France, groupe Safran), jusqu'au 31 décembre 2010

Représentant Permanent de Snecma au Conseil d'administration de

- **Snecma Participations SA** (France, groupe Safran), jusqu'au 1^{er} janvier 2010

Représentant Permanent de Snecma Participations

au Conseil d'administration de

- **SMA SA** (France, groupe Safran), jusqu'au 4 octobre 2010

Président & CEO de **Snecma Participations, Inc.** (USA, groupe Safran), jusqu'au 30 septembre 2010

Director

- **CFAN** (USA, participation Safran), jusqu'au 6 octobre 2010
 - **CFM International, Inc.** (USA, participation Safran), jusqu'au 1^{er} septembre 2010
 - **Fan Blade Associates, Inc.** (USA, groupe Safran), jusqu'au 5 octobre 2010
 - **Powerjet Z.A.O.** (Russie, participation Safran)
 - **Shannon Engine Support Ltd.** (Irlande, participation Safran), jusqu'au 14 octobre 2010
 - **Snecma America Engine Services** (Mexique, groupe Safran), jusqu'au 30 avril 2010
 - **Snecma Mexico SA de CV** (Mexique, groupe Safran) jusqu'au 7 avril 2010
 - **Snecma Suzhou Co. Ltd.** (Chine, groupe Safran), jusqu'au 4 octobre 2010
 - **Snecma Xinyi Airfoil Castings** (Chine, groupe Safran), jusqu'au 24 juin 2010
-

ALLAN GREEN**Administrateur****Membre du Comité Stratégique****Membre du Comité rémunérations et nominations****Expérience et expertise**

Fondateur en 1992 et dirigeant de la société CANDEL & PARTNERS qui intervient plus particulièrement dans le domaine du rapprochement d'entreprises, dans le capital investissement et le capital-risque, Allan GREEN a, en outre, créé en 1998 la société FBT (anciennement FINANCIERE DE TAYNINH), holding de contrôle de la société cotée SOCIETE DE TAYNINH, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2006, date du rachat de la société par UNIBAIL. Il a créé en 2001 la société CONSELLIOR, qu'il dirige, et qui intervient également dans le domaine du rapprochement d'entreprises.

Autres fonctions et mandats**Exercés au sein du Groupe en 2011**

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011**Fonctions principales****Président**

- Consellior SAS
- CANDEL & PARTNERS SAS
- Consellior Holding SAS
- Primobox SAS

Autres fonctions et mandats en cours**Gérant**

- SCI 4H depuis le 27 avril 2000
- Martien REI depuis le 15 décembre 2005
- ABA Conseil SARL depuis le 15 février 2007
- Conselliart SPRL depuis le 26 octobre 2006

Liquidateur amiable

- FBT SCA depuis le 7 février 2003

Administrateur

- Nstuta Gold Mining Ltd. (Ghana) depuis janvier 2009
- TSTM Group (UK) depuis le 14 septembre 2010

Comité d'investissement

- Proseed Inc. (Israël)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années**Directeur général**

- **Consellior SA** du 15 novembre 2007 au 29 décembre 2010 (société radiée à cette date)

Président

- **Medigis**, Administrateur du 17 mai 2004 au 6 mars 2007 puis Président du 6 mars 2007 au 31 décembre 2008.

Administrateur

- **Advanced Vision Technology**, du 5 mai 2004 au 18 septembre 2007

Représentant Permanent

- **Trivon A.G.**, représentant Permanent de **FBT S.C.A.** du 27 septembre 2004 au 19 novembre 2007
- **Escomed SA** représentant permanent de **Medigis** du 29 juillet 1997 au 26 novembre 2010

JEAN-PAUL JAINSKY

Administrateur
Président du Comité Stratégique

Expérience et expertise

Jean-Paul JAINSKY, diplômé de l'École Supérieure des Arts et Métiers, est Président-Directeur général de Morpho (ex-Sagem Sécurité) depuis juillet 2007. Jean-Paul JAINSKY a commencé sa carrière à la direction des fabrications mécaniques de la Société Anonyme de Télécommunications en 1975 puis, en 1988, est devenu responsable de production de l'usine de Poitiers. Il rejoint Sagem SA en 1993 où il va exercer différentes fonctions : coordinateur industriel de la division électronique, directeur de l'usine de Montluçon et directeur de l'activité sécurité. En 2002, Jean-Paul JAINSKY devient directeur de la division sécurité de Sagem puis, en 2005, de Sagem Défense Sécurité..

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonctions principales

Président-Directeur général de Morpho SA (France, groupe Safran)

Autres fonctions et mandats en cours

Président

- Morpho USA, Inc. (USA, groupe Safran)

Administrateur

- Sagem Telecommunications SA (France, groupe Safran)
- Confidence SA (France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Morpho (ex- Sagem Sécurité) au Conseil d'administration

- Sagem Sécurité Maroc (Maroc, groupe Safran)

Chairman

- Morpho Australasia Pty. Ltd. (Australie, groupe Safran)
- Morphotrak, Inc. (USA, groupe Safran)

Director

- Morpho Detection, Inc. (USA, groupe Safran)
- Smart Chip Ltd. (Inde, groupe Safran)
- Syscom Corporation Ltd. (Inde, groupe Safran)
- EIMASS – Electronic Identity Management & Security Solutions LLC (Emirats Arabes Unis, groupe Safran), depuis le 11 janvier 2011.

Président du Conseil de surveillance (« Aufsichtsrat »)

- Morpho Cards GmbH (ex- Sagem Orga GmbH, Allemagne, groupe Safran)

Membre du Conseil de surveillance (« Supervisory Director »)

- Morpho B.V. (Pays-Bas, groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Directeur général Adjoint Directeur de la Division Sécurité

- **Sagem Défense Sécurité SA (France, groupe Safran)**, de 2005 jusqu'au 1^{er} juillet 2007

Président

- **Sagem Monetel SAS (France, groupe Safran)** jusqu'au 14 mars 2008
- **Sagem Xelios SAS (France, groupe Safran)** jusqu'au 17 décembre 2010

Chairman

- **Morpho Security System (Shanghai) Co. Ltd.** (ex- Sagem Security International Trading (Shanghai) Co. Ltd., Chine, groupe Safran) jusqu'au 25 décembre 2010
- **Sagem Denmark A/S (Danemark, groupe Safran)** jusqu'au 14 mars 2008

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Morpho (ex- Sagem Sécurité) au Conseil d'administration

- **Assiaqa Card (Maroc, participation Safran)** jusqu'au 14 janvier 2010
- **Civi.Pol Conseil SA (France, participation Safran)** jusqu'au 1^{er} février 2008
- **Keynectis SA (France, participation Safran)** jusqu'en décembre 2007

Director

- **Morpho Security System (Shanghai) Co. Ltd.** (ex- Sagem Security International Trading (Shanghai) Co. Ltd., Chine, groupe Safran) jusqu'au 8 mars 2011.
- **Wuhan Tianyu Information Industry Co. Ltd. (Chine)**, jusqu'en décembre 2007
- **Sagem Security South Africa Pty. Ltd. (Afrique du Sud, groupe Safran)** jusqu'au 14 janvier 2008

Membre du Conseil de Gérance

- **Morpho Cards GmbH (ex-Sagem Orga GmbH, Allemagne, groupe Safran)**, jusqu'en juillet 2007

MICHEL MALHOITRE

Administrateur

Membre du Comité Stratégique

Membre du Comité rémunérations et nominations

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Française de Radioélectricité et d'Electronique, Michel MALHOITRE est ingénieur en conception et développement électronique numérique. En 1980, avec Jean-Jacques POUTREL, il est co-fondateur de la société Ingenico. Directeur technique d'Ingenico jusqu'en 2000, il est Administrateur de cette société depuis sa création

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale
Néant

Autres fonctions et mandats en cours
Gérant
• **SCI Bleu Gestion**

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Néant

XAVIER MORENO

Administrateur indépendant
Président du Comité rémunérations et nominations
Membre du Comité Stratégique

Expérience et expertise

Xavier MORENO est diplômé de l'École Polytechnique, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Xavier MORENO a commencé sa carrière en 1976 à la Direction du Trésor du Ministère des Finances, exerçant diverses responsabilités dans les domaines du financement des entreprises. En 1985, il rejoint Sanofi où il occupe des fonctions de Directeur de Branche et de membre du Comité Exécutif. Après avoir dirigé les investissements de la Compagnie de Suez dans l'industrie de 1991 à 1997, il a créé, en 1998, Astorg Partners dont il est depuis le Président. Astorg Partners est l'une des principales sociétés françaises indépendantes de Capital Investissement, spécialisée dans la transmission d'entreprises. En 2002 et 2003, Xavier MORENO a présidé l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonctions principales

Président

- Astorg Partners SAS

Autres fonctions et mandats en cours

Président du Conseil de surveillance

- Honorine SAS (groupe Staci)

Membre du Conseil de surveillance

- GS & Cie Groupe SA (groupe Gras Savoye)

Membre du Comité de Direction

- Financière Ofic SAS (groupe Onduline)

Administrateur

- Ethypharm SA
- Financière Verdi SAS (groupe Ethypharm)
- Onduline SA

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président

- Astorg Team III SAS SCR

Président

- Financière Amaryllis IV SAS
- Financière Muscaris IV SAS
- Church Team IV SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Président-Directeur général

- **SI Finance SA** (groupe Suez) jusqu'au 8 avril 2009

Président

- **SPFF SAS** (groupe Suez) jusqu'au 27 mars 2009
- **Européenne de Gastronomie SAS** (groupe Suez), jusqu'au 27 mars 2009
- **Bordeaux Team IV SAS** jusqu'en 2011
- **Mercure Team IV SAS** jusqu'en 2011

Président du Conseil de surveillance

- **Staci Développement SA** jusqu'en 2007

Administrateur

- **OFEC SA** (groupe Onduline) jusqu'en 2007
- **OFIC SA** (groupe Onduline) jusqu'en 2008
- **Geoservices SA** (représentant d'Astorg Partners), jusqu'en 2010
- **SCT Télécom SA** jusqu'en 2011

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président

- **Financière Romarin SAS** (groupe Pino), jusqu'en 2008

Représentant d'Astorg Partners SAS,

Membre du Conseil de Surveillance

- **Financière Marjolaine SA** (groupe Pino) jusqu'en 2007
- **Financière du Jasmin SA** (groupe Pino) jusqu'en 2007

Représentant d'Astorg Partners SAS, Administrateur

- **Financière Vulcain SA** (groupe ECM) jusqu'en 2007

Membre du Comité de Direction

- **Financière Seringa III SAS** (groupe Trescal) jusqu'en 2010
 - **Jug SA** (groupe Geoservices) jusqu'en 2010
 - **Capucine SAS** (groupe Webhelp) jusqu'en 2011
-

JEAN-JACQUES POUTREL

Administrateur

Membre du Comité Stratégique

Membre du Comité rémunérations et nominations

Expérience et expertise

Jean-Jacques POUTREL est un des pionniers de la monétique et un des principaux contributeurs ayant permis le développement mondial de cette industrie. Il a développé des équipements électroniques sophistiqués dans les hôtels et les hôpitaux à partir de 1968. En 1980, il fonde le Groupe Ingenico, dont il est resté Président-Directeur général jusqu'en 2003. Il a fait d'Ingenico un des leaders mondiaux de l'activité monétique

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale

Néant

Autres fonctions et mandats en cours

Néant

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Administrateur

- **Atlantic Radio System S.A.**
-

THIBAUT POUTREL

Administrateur
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité d'Audit

Expérience et expertise

Thibault POUTREL est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de la London School of Economics. Il a travaillé chez ABN AMRO France puis chez Rothschild et Cie Banque. En 2001, il fonde Diamond Minds, un véhicule d'investissement dont il est le Gérant. Il a fondé en 2003 la société Access Consulting qui offre des prestations de conseil Internet et d'intégration de logiciels et, en 2008, Beaubourg Capital SAS, une société de capital -risque

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale
Président
• Beaubourg Capital SAS
Autres fonctions et mandats en cours
Administrateur
• Come and Stay SA
Gérant
• SCI du 44 Rue de Meaux
• Diamond Minds Investment SARL
• Access Consulting SARL
Membre du Conseil de surveillance
• Cryptolog SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Néant

CELESTE THOMASSON**Administrateur**

Membre du Comité des rémunérations et nominations et du Comité gouvernement d'entreprise et éthique depuis le 25 février 2011

Expérience et expertise

Celeste THOMASSON, de nationalité américaine, est docteur en droit (« Juris Doctor Degree ») de l'université Southwestern University School of Law of Los Angeles, États-Unis. Elle débute sa carrière en Californie, où elle occupe plusieurs postes de 1992 à 1998, notamment en tant qu'avocate au sein du cabinet Baker & McKenzie à Los Angeles. Elle rejoint la France en 1999 pour devenir Responsable Juridique en charge des acquisitions de licences des Laboratoires Fournier. En 2002, Celeste THOMASSON rejoint Messier Services (groupe Safran) en tant que Responsable Juridique, puis Messier-Dowty en 2003 au poste de Directeur juridique. Elle retourne aux États-Unis en juillet 2008 pour assurer la fonction de Senior Vice President and General Counsel de Safran USA. Elle est nommée Directeur juridique du groupe Safran le 1^{er} juillet 2010. Celeste THOMASSON est inscrite au barreau de la Cour Suprême de Californie depuis 1993

Autres fonctions et mandats**Exercés au sein du Groupe en 2011**

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011**Fonction principale**

Directrice juridique du groupe **Safran**

Autres fonctions et mandats en cours**Président-Directeur général**

- **Lexvall 2** (groupe Safran), depuis décembre 2010
- **Lexvall 13** (groupe Safran), depuis décembre 2010

Administrateur

- **Établissements Vallaroché** (groupe Safran), depuis juillet 2010
- **Vallaroché Conseil** (groupe Safran), depuis juillet 2010
- **Lexsa** (groupe Safran), depuis décembre 2010
- **Globe Motors, Inc. (USA)** (groupe Safran), depuis avril 2010

Représentant permanent de la société Établissements Vallaroché depuis janvier 2011 au Conseil d'administration de

- **Safran Sixty**, (groupe Safran),
- **Lexvall 22** (groupe Safran)
- **Lexvall 23** (groupe Safran)
- **Lexvall 24** (groupe Safran)
- **Lexvall 25** (groupe Safran)

Vice-Président

- **L-1 Identity Solutions Inc. (USA)**, (groupe Safran) depuis juillet 2011

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

President & Secretary de **Messier-Dowty (USA), Inc. (USA)**, jusqu'en juillet 2010

Senior Vice President de **Safran USA, Inc. (USA)**, jusqu'en juillet 2010

Director de **Labinal de Mexico, SA de CV (Mexique)**, jusqu'en septembre 2010

Director de **Labinal de Chihuahua, SA de CV (Mexique)**, jusqu'en septembre 2010

Director de **Labinal Investments, Inc. (USA)**, jusqu'en juillet 2010

Director de **Labinal, Inc. (USA)**, jusqu'en juillet 2010

Director de **SMA Engines, Inc. (USA)**, jusqu'en juillet 2010

ÉLIE VANNIER

Administrateur indépendant
Président du Comité audit et financement
Membre du Comité rémunérations et nominations
Membre du Comité gouvernement d'entreprise et éthique

Expérience et expertise

Titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études supérieures de droit et sciences politiques de Paris I-Sorbonne, Élie VANNIER a commencé sa carrière en tant que journaliste et a exercé de nombreuses fonctions dont Directeur de l'Information d'Antenne 2 jusqu'en 1988. Il a ensuite intégré l'industrie ; il a notamment été Directeur de la diversification du Groupe Strafor Facom jusqu'en 1991, puis il est devenu Directeur général de la filiale française de la banque Deutsche Morgan Grenfell. En 1997, il a rejoint GrandVision où il a occupé différentes fonctions, Directeur général Finance puis Directeur général du Groupe

Autres fonctions et mandats

Exercés au sein du Groupe en 2011

Néant

Exercés en dehors du Groupe en 2011

Fonction principale
Président du Conseil d'administration de **Flamel Technologies SA**

Autres fonctions et mandats en cours

- Administrateur**
- **Conbipel (Italie)**
 - **Famar (Grèce)**
 - **Groupe PP Holding S.A. (Suisse)**
 - **Pharmacie Principale S.A. (Suisse)**

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années

Administrateur Unique

- **Wally Europe S.r.l. (Italie)**

Membre du Conseil de surveillance

- **Promod SA** jusqu'à décembre 2007

Administrateur

- **Visilab (Suisse)** jusqu'en mars 2008
- **Compagnie Européenne de Téléphonie (Luxembourg)** jusqu'en 2011

Administrateur, Président ou Vice-Président de toutes les filiales françaises et étrangères

- **Granvision S.A.** jusqu'en mars 2008

Vice-Président du Conseil de surveillance

- **Groupe Loret (France)** jusqu'en juin 2011

Liens familiaux

En dehors de Jean-Jacques POUTREL et de son fils, Thibault POUTREL, il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Conseil.

Déclaration d'absence d'incrimination et de sanction

Les membres du Conseil ont déclaré ne pas avoir fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'incrimination ni de sanction, ni d'empêchement par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ni avoir été impliqués dans des procédures de faillite, mise sous séquestre ou liquidation telles que définies par l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

3.1.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CENSEUR

WILLIAM NAHUM

Censeur
Membre du Comité audit et financement
Président du Comité gouvernement d'entreprise et éthique

Expérience et expertise

Expert-comptable – Commissaire aux comptes Expert judiciaire près de la Cour d'appel de Paris Agréé par la Cour de cassation, William NAHUM a mené en parallèle une carrière professionnelle et institutionnelle qui l'a amené à occuper quasiment toutes les fonctions électives de sa profession. Après un stage dans un cabinet international d'audit puis un séjour de quelques années dans des entreprises françaises et américaines, il a créé un cabinet il y a plus de 30 ans et constitué une équipe d'associés auxquels s'ajoutent des partenaires sélectionnés.

Il a été pendant douze ans, Président de l'ordre des Experts-Comptables de Paris et de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris puis Président National de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il a siégé pendant neuf ans au Board de l'IFAC où il a acquis une expertise en matière de normes d'audit et de gouvernance particulièrement utile pour les dossiers de contentieux ou de mise en cause de responsabilité professionnelle. Il a créé puis présidé deux institutions internationales : le CILEA regroupant la profession d'Amérique du Sud et d'Europe latine et la FCM qui fédère 16 pays du pourtour méditerranéen.

Diverses fonctions (bénévoles) lui ont été attribuées : à l'Autorité des Normes Comptables aussi bien qu'au Comité des Normes de la Comptabilité Publique ou encore comme Expert auprès de l'Agence des Participations de l'État ou du Ministère de la Défense.

En 2008, William Nahum a été nommé médiateur national du crédit délégué. Il exerce également des responsabilités dans le conseil d'Administration de Zublin (foncière cotée), et a été Administrateur de la Fondation Gaz de France.

3.1.4 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.4.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Règles de fonctionnement définies par les articles 12 et 13 des statuts

Nomination des Administrateurs : La Société est administrée par un Conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces Administrateurs seront nommés par l'Assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'Administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés Administrateurs ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'Administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un Administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel Administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'Assemblée générale la plus proche. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des Administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les Administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'Assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 de modifier l'article 12 des statuts afin de fixer la durée du mandat des Administrateurs à 4 ans et permettre leur renouvellement échelonné.

Limite d'âge : le nombre d'Administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des Administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des Administrateurs, exception faite du Président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : Si une société fait partie du Conseil d'administration, elle doit dès sa nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés Administrateurs en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Les Administrateurs nommés en cours de vie de la Société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de six mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces Administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Président du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration prennent fin, de plein droit, lors de la première Assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante-quinze ans.

Administrateur Délégué : En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions du Président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur général : La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la Société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le Directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs généraux Délégués : Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur général. À défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les Directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Délibérations du Conseil : Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'Administrateur, un Président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émargé par les Administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des Administrateurs en fonction avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le Règlement intérieur du Conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un Administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, les Directeurs généraux Délégués, ou l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : Le Conseil d'administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

Autres règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies également par le Règlement intérieur de la Société. Ces règles ainsi que l'activité du Conseil d'administration sont détaillées dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » figurant au chapitre 3.3 du présent Document de référence.

3.1.4.2 Les Comités spécialisés

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité audit et financement, le Comité rémunérations et nominations et le Comité gouvernement d'entreprise et éthique.

La composition, les missions ainsi que l'activité des comités spécialisés au cours de l'année 2011 sont décrites dans le rapport précité.

3.2 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS

3.2.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1.1 Rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société

PHILIPPE LAZARE - PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (DEPUIS LE 20 JANVIER 2010)

	2011 (Montants bruts en euros)		2010 (Montants bruts en euros)	
	Dus au titre de l'exercice	Versés durant l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés durant l'exercice
Rémunération fixe	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Rémunération variable *	600 000 €	575 520 €	575 520 €	290 000 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	350 000 € **	350 000 € **	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	1 100 000 €	1 425 520 €	1 425 520 €	790 000 €
Avantages en nature - voiture	4 271,40 €		4 271,40 €	
Assurance perte de mandat social	7 716 €		7 716 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		856 900 €	

* La rémunération variable est versée l'année suivant l'exercice au titre du duquel elle est calculée.

** Rémunération exceptionnelle allouée par décision du Conseil du 25 février 2011.

La rémunération fixe de Philippe LAZARE est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité rémunérations et nominations en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein d'un panel de sociétés comparables à Ingenico.

Ainsi, par décision du Conseil d'administration du 25 février 2011 :

- la rémunération variable de Philippe LAZARE au titre de 2010 a été fixée à 575 520 € sur la base des critères de performance fixés par le Conseil d'administration du 11 mai 2010 comprenant une partie liée aux résultats à hauteur de 70 % (soit 350 000 € - pouvant atteindre 150 % de ce montant, soit 525 000 €) et une partie liée aux critères qualitatifs à hauteur de 30 % (soit 150 000 €). Compte tenu des performances de la Société en 2010, le Conseil d'administration a également décidé le versement d'une rémunération exceptionnelle de 350 000 € ;
- la rémunération fixe annuelle brute de Philippe LAZARE pour l'année 2011 a été fixée à 500 000 €.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 avril 2011 a décidé que la part variable de la rémunération de Philippe LAZARE au titre de 2011 demeurerait fondée sur des critères de performance liée d'une

part aux résultats du Groupe à hauteur de 70 % (soit 420 000 € pouvant atteindre 150 % de ce montant en fonction de l'atteinte des résultats) et d'autre part à des critères qualitatifs à hauteur de 30 % (soit 180 000 €).

Sur la base des critères ci-dessus le Conseil d'administration du 23 février 2012 a fixé à (i) 600 000 €, la rémunération variable de Philippe LAZARE au titre de 2011 et (ii) 600 000 € la rémunération fixe annuelle brute pour 2012.

3.2.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

La répartition du montant annuel des jetons de présence alloué par l'Assemblée générale est basée sur une clé favorisant l'indépendance des Administrateurs, la présidence de Comités spécialisés et l'assiduité des membres aux réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés.

Le montant total des jetons de présence attribués aux Administrateurs s'est élevé à 499 992 euros au titre de 2011 (299 995,56 euros au titre de 2010) répartis ainsi qu'il suit :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2012 au titre de 2011 **	Montants versés en 2011 au titre de l'exercice 2010 *
Guillaume CERUTTI Jetons de présence	40 836 €	20 218,28 €
Jean-Pierre COJAN Administrateur depuis le 25 février 2011 Jetons de présence	22 908 €	-
Diaa ELYAACOUBI Administrateur depuis le 28 avril 2011 Jetons de présence	25 896 €	-
Alex FAIN Administrateur depuis le 25 février 2011 Jetons de présence	19 920 €	-
Allan GREEN Jetons de présence	37 848 €	27 868,44 €
Jean-Paul JAINSKY Jetons de présence	37 848 €	20 218,28 €
Michel MALHOUITRE Jetons de présence	34 860 €	21 857,60 €
Alain MARCHETEAU Administrateur jusqu'au 25 février 2011 Jetons de présence	7 968 €	21 857,60 €
Xavier MORENO Jetons de présence	57 768 €	36 065,04 €
Emmanuel MOUNIER Administrateur jusqu'au 25 février 2011 Jetons de présence	5 976 €	18 032,52 €
Jean-Jacques POUTREL Jetons de présence	33 864 €	21 857,60 €
Thibault POUTREL Jetons de présence	34 860 €	24 043,36 €
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT Administrateur jusqu'au 25 février 2011 Jetons de présence	4 980 €	16 939,64 €
Jacques STERN Administrateur jusqu'au 28 avril 2011 Jetons de présence	6 972 €	16 939,64 €
Celeste THOMASSON Administrateur depuis le 25 février 2011 Jetons de présence	22 908 €	-
Élie VANNIER Jetons de présence	71 712 €	37 704,36 €
William NAHUM Censeur Jetons de présence	32 868 €	16 393,20 €

* Enveloppe globale de 300 000 € pour l'exercice 2010 fixée par l'Assemblée générale du 11 mai 2010.

** Enveloppe globale de 500 000 € pour l'exercice 2011 fixée par l'Assemblée générale du 28 avril 2011.

À l'exception de Philippe Lazare, seul mandataire social dirigeant dont les informations figurent ci-dessus, les membres du Conseil d'administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice 2011, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage.

Aucune rémunération, autre que celles mentionnées ci-dessus, n'a été versée aux mandataires sociaux de la Société par d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2011.

3.2.1.3 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux :

Néant.

3.2.1.4 Engagements d'indemnités de départ

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non- concurrence
Philippe LAZARE				
Président-Directeur général depuis le 20 janvier 2010	Non	Non	Oui *	Non

* Philippe Lazare a été renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par l'Assemblée générale du 11 mai 2010 (5^e résolution) puis reconduit en tant que Président-Directeur général par décision du Conseil d'administration de même date.

Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, qui avait été pris par décisions du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier et 14 mars 2008, a été reconduit par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010 à l'exception cependant de la partie de ce dispositif applicable durant les 12 mois suivant sa nomination initiale, qui était devenue sans objet.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif a fait l'objet d'une résolution (9^e résolution) approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2010.

Ainsi dans le cas de révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- Philippe LAZARE percevra un an de rémunération calculée sur sa rémunération brute annuelle payable au titre de son mandat de Directeur général d'Ingenico ;
- maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Ce dispositif étant soumis aux conditions de performance suivantes :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;

- maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

Celle-ci est mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant à la section 3.2.4 du présent Document de référence.

3.2.1.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

3.2.2 PARTICIPATION, ACTIONS DE PERFORMANCE ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.2.1 Actions attribuées à chaque mandataire social

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2011.

3.2.2.2 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles	Condition d'acquisition
Philippe LAZARE	17/07/2007	-	105 000 *	-
TOTAL		-	-	-

* Incluant les titres attribués gratuitement dans le cadre de l'augmentation de capital par incorporation de primes réalisée le 30 juillet 2010.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 225-197-1, II, al. 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit, pour les actions attribuées gratuitement au Directeur général, soit décider que ces actions ne pourront être cédées par l'intéressé avant la cessation de ses fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'il sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Pour chacune des attributions d'actions gratuites décidées au profit de Philippe Lazare (réunions du Conseil du 17 juillet 2007, du 23 janvier 2008, du 11 mars 2009, du 24 juin 2009 et, s'agissant des actions qui lui ont été attribuées dans le cadre du plan de

co-investissement, réunions du 30 mars et du 11 mai 2010), le Conseil d'administration a décidé conformément à l'article précité que Philippe Lazare devra, à tout moment, conserver et détenir au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, 15 % du nombre global de l'ensemble des actions définitivement acquises à l'issue de leur période de conservation étant entendu que les actions qui seraient, le cas échéant, cédées devront l'être dans le respect de la réglementation boursière applicable et des procédures en place au sein de la Société.

3.2.2.3 Stock-options des mandataires sociaux

AGE du 4 mai 2000	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur général agissant sur délégation	15 avril 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	858 000	145 000	151 500	110 000	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :					
Gérard COMPAIN	100 000	0	0	50 000	0
Jean-Marie DESCARPENTRIES	0	120 000	0	0	0
Yves SABOURET	0	0	0	50 000	0
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2006	25 juillet 2006	20 avril 2007	10 juin 2007	8 juillet 2007
Date d'expiration	15 avril 2011	25 juillet 2011	20 avril 2012	10 juin 2012	8 juillet 2012
Prix de souscription **	5,37€	8,42 €	10,36 €	10,99 €	13,93 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011 ***	693 154	145 024	92 508	100 456	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2011 ***	167 727	0	58 290	10 000	30 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2011 ***	0	0	1 056	0	0

* Montant initialement attribué ne tenant pas compte des ajustements ultérieurs.

** Prix de souscription après ajustements de 2007 (paiement du dividende 2006 en actions gratuites) et 2010 (augmentation de capital par incorporation de réserve).

*** Incluant les options créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 en actions gratuites.

AGE du 18 octobre 2004	Plan F	Plan G	Plan H
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur général agissant sur délégation	14 décembre 2004	-	19 octobre 2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	209 500	-	425 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :			
Amedeo D'ANGELO	0	-	150 000
David ZNATY	0	-	100 000
Point de départ d'exercice des options	14 décembre 2007	-	19 octobre 2008
Date d'expiration	14 décembre 2012	-	19 octobre 2013
Prix de souscription **	11,07 €	-	11,01 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011 ***	84 061	-	334 542
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2011 ***	113 174	-	80 352
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2011 ***	14 406	-	19 611

* Montant initialement attribué ne tenant pas compte des ajustements ultérieurs.

** Prix de souscription après ajustements de 2007 (paiement du dividende 2006 en actions gratuites) et 2010 (augmentation de capital par incorporation de réserves).

*** Incluant les options créées dans le cadre de l'ajustement intervenu en juin 2007 suite au paiement du dividende 2006 en actions gratuites.

3.2.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux mandataires sociaux ou dirigeants.

3.2.2.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice aux mandataires sociaux ou dirigeants.

3.2.2.6 Limitation d'intervention sur titres

Le Conseil d'administration a établi en 2005 un Règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le Conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du Conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du Conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration dans le cadre de leurs fonctions sont soumises aux dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et des articles 621-1 à 622-2 du Règlement général de l'AMF.

En particulier, si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une influence sensible sur le cours de Bourse du titre de la Société, ou d'une filiale ou d'une participation, les membres du Conseil doivent s'abstenir d'utiliser cette information en acquérant ou en cédant ou en tentant d'acquérir ou de céder pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, soit directement soit

indirectement, les instruments financiers auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

Ils doivent également s'abstenir de :

- communiquer cette information à une autre personne en dehors du cadre normal de leur travail, de leur profession ou de leurs fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle leur a été communiquée ;
- recommander à une autre personne d'acquérir ou de céder, ou de faire acquérir ou céder par une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, les instruments financiers auxquels se rapportent cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

En pratique, un calendrier comportant des fenêtres négatives d'intervention sur titres et notamment adossé aux dates de communication financière est remis aux Administrateurs à la fin de chaque exercice social, pour l'exercice à venir.

3.2.2.7 Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

Déclarant	N° et date de la Décision/ Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Thibault Poutrel	N°211D1152 du 10 mars 2011	Actions	Cession	8 mars 2011	8 mars 2011	Euronext Paris	27,40 €	137 000 €
Personne Physique liée à Jean-Jacques Poutrel	N°211D1622 du 6 avril 2011	Actions	Cession	5 avril 2011	6 avril 2011	Euronext Paris	32,81 €	426 530 €
Thibault Poutrel	N°211D1630 du 7 avril 2011	Actions	Cession	6 avril 2011	6 avril 2011	Euronext Paris	32,59 €	162 950 €
Jacques Stern	N°211D1722 du 12 avril 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	6 avril 2011	11 avril 2011	Euronext Paris	32,27 €	71 095,13 €
Personne Physique liée à Jean-Jacques Poutrel	N°211D1766 du 14 avril 2011	Actions	Cession	12 avril 2011	14 avril 2011	Euronext Paris	32,01 €	55 889,46 €
Personne Physique liée à Jean-Jacques Poutrel	N°211D1767 du 14 avril 2011	Actions	Cession	13 avril 2011	14 avril 2011	Euronext Paris	32,06 €	825 769,42 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par Allan GREEN	N°211D1852 du 20 avril 2011	Actions	Cession	4 avril 2011	20 avril 2011	Euronext Paris	31,82 €	1 357 187 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par Allan GREEN	N°211D1853 du 20 avril 2011	Actions	Cession	7 avril 2011	20 avril 2011	Euronext Paris	32,75 €	1 310 000 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par Allan GREEN	N°211D2020 du 10 mai 2011	Actions	Cession	29 avril 2011	8 mai 2011	Euronext Paris	33,63 €	672 600 €
Thibault Poutrel	N°211D2402 du 30 mai 2011	Actions	Cession	24 mai 2011	24 mai 2011	Euronext Paris	30,32 €	212 240 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par Allan GREEN	N°211D2528 du 8 juin 2011	Actions	Cession	30 mai 2011	30 mai 2011	Euronext Paris	32,23 €	97 431 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par Allan GREEN	N°211D2529 du 8 juin 2011	Actions	Cession	27 mai 2011	30 mai 2011	Euronext Paris	32,51 €	650 200 €
Thibault Poutrel	N°211D2530 du 8 juin 2011	Actions	Cession	27 mai 2011	30 mai 2011	Euronext Paris	32,63 €	163 150 €
Élie Vannier	N°211D2570 du 9 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	31 mai 2011	1 ^{er} juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	540,93 €

Déclarant	N° et date de la Décision/ Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Jean-Jacques Poutrel	N°211D2577 du 9 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	30 mai 2011	1 ^{er} juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	323 703 €
Thibault Poutrel	N°211D2649 du 14 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	31 mai 2011	7 juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	287 547 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D2650 du 14 juin 2011	Actions	Cession	3 juin 2011	7 juin 2011	Euronext Paris	33 6351€	336 351 €
Xavier Moreno	N°211D2688 du 15 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	31 mai 2011	7 juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	768,69 €
Allan Green	N°211D2689 du 15 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	2 juin 2011	7 juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	403 363 €
Philippe Lazare	N°211D2696 du 15 juin 2011	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	31 mai 2011	8 juin 2011	Euronext Paris	28,47 €	95 545,32 €
Thibault Poutrel	N°211D2793 du 21 juin 2011	Actions	Cession	8 juin 2011	13 juin 2011	Euronext Paris	31,91 €	158 879,89 €
Thibault Poutrel	N°211D2794 du 21 juin 2011	Actions	Cession	9 juin 2011	13 juin 2011	Euronext Paris	31,82 €	159 768,22 €
Thibault Poutrel	N°211D3400 du 20 juillet 2011	Actions	Cession	5 juillet 2011	11 juillet 2011	Euronext Paris	33,53 €	502 950 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D3421 du 21 juillet 2011	Actions	Cession	6 juillet 2011	11 juillet 2011	Euronext Paris	33,99 €	169 950 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D3456 du 21 juillet 2011	Actions	Cession	6 juillet 2011	11 juillet 2011	Euronext Paris	34,79 €	173 950 €
Thibault Poutrel	N°211D3506 du 22 juillet 2011	Actions	Cession	12 juillet 2011	15 juillet 2011	Euronext Paris	32,74 €	327 400 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D3560 du 26 juillet 2011	Actions	Acquisition	14 juillet 2011	19 juillet 2011	Euronext Paris	32 499 €	162 495 €
CONCERT CONSEILLIOR SAS, personne morale liée à Allan Green	N°211D3690 du 3 août 2011	Actions	Acquisition	29 juillet 2011	29 juillet 2011	Euronext Paris	29,43 €	147 150 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D3816 du 10 août 2011	Actions	Acquisition	29 juillet 2011	8 août 2011	Euronext Paris	29 0292 €	145 146 €
Thibault Poutrel	N°211D3991 du 23 août 2011	Actions	Acquisition	11 août 2011	17 août 2011	Euronext Paris	23,53 €	470 600 €
Thibault Poutrel	N°211D3992 du 23 août 2011	Actions	Cession	12 août 2011	17 août 2011	Euronext Paris	26,11 €	522 200 €
Jean-Jacques Poutrel	N°211D4295 du 8 septembre 2011	Actions	Cession	1 ^{er} septembre 2011	5 septembre 2011	Euronext Paris	29,52 €	36 900 €
Michel Malhouitre	N°211D5320 du 7 novembre 2011	Actions	Cession	28 octobre 2011	2 novembre 2011	Euronext Paris	29,03 €	144 427,23 €
Candel & Partners, personne morale liée à Allan Green	N°211D5419 du 15 novembre 2011	Actions	Cession	8 novembre 2011	8 novembre 2011	Hors marché	29 €	2 414 134 €
Allan Green	N°211D5420 du 15 novembre 2011	Actions	Cession	8 novembre 2011	8 novembre 2011	Hors marché	29 €	530 033 €

Déclarant	N° et date de la Décision/ Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Consellior SAS, personne morale liée à Allan Green	N°211D5421 du 15 novembre 2011	Actions	Acquisition	8 novembre 2011	8 novembre 2011	Hors marché	29 €	170 694 €
Michel Malhouitre	N°211D5452 du 16 novembre 2011	Actions	Cession	3 novembre 2011	10 novembre 2011	Euronext Paris	28,80 €	86 400 €
Michel Malhouitre	N°211D5453 du 16 novembre 2011	Actions	Cession	28 octobre 2011	10 novembre 2011	Euronext Paris	29,00 €	145 000 €
Michel Malhouitre	N°211D5473 du 17 novembre 2011	Actions	Cession	8 novembre 2011	14 novembre 2011	Euronext Paris	29,71 €	148 526,48 €
Michel Malhouitre	N°211D5600 du 24 novembre 2011	Actions	Cession	17 novembre 2011	22 novembre 2011	Euronext Paris	30,61 €	153 050€
Michel Malhouitre	N°211D5796 du 12 décembre 2011	Actions	Cession	30 novembre 2011	7 décembre 2011	Euronext Paris	29 €	145 000 €
Michel Malhouitre	N°211D5925 du 16 décembre 2011	Actions	Cession	6 décembre 2011	14 décembre 2011	Euronext Paris	29,91 €	149 540 €
Michel Malhouitre	N°211D6126 du 26 décembre 2011	Actions	Cession	16 décembre 2011	14 décembre 2011	Euronext Paris	27,4 €	145 220 €

3.2.3 AUTRES INFORMATIONS

3.2.3.1 Situation de conflit d'intérêt

À la date du dépôt du présent Document de référence, Thibault POUTREL détient indirectement 1,58 % de la société Cryptolog International. Ce contrat est dûment indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

3.2.3.2 Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantage à leur échéance.

3.2.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Président-Directeur général

Nature et objet

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 :

Indemnité de départ en cas de révocation et conditions de performance

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde :

- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la Société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

L'intégralité du dispositif concernant Philippe LAZARE a été renouvelé à l'identique, à l'exception du dispositif applicable durant les 12 mois suivants sa nomination initiale en 2007, devenu sans objet, par décision du conseil d'administration du 17 mars 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 11 mai 2010.

2. Contrat CRYPTOLOG

Nature et objet

Selon autorisation de votre Conseil d'administration du 20 septembre 2006

Convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

Modalités

A ce titre, un montant de 122 993 euros hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice.

Paris et Paris La Défense, le 23 février 2012

Les Commissaires aux comptes

SA C.G.E.C.

Sophie BRULEBOIS
Associée

KPMG Audit IS

Jean-Pierre VALENSI
Associé

3.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous présente son rapport au titre de l'exercice 2011 sur la composition du Conseil d'administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne Ingenico et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne, généralement, de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration et transmis aux Commissaires aux comptes.

3.3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.3.1.1 Règlement intérieur, règles de déontologie et Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a souhaité regrouper, préciser et compléter les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi qu'apporter un complément d'information sur les règles déontologiques qui concernent l'ensemble de ses membres.

Ainsi, le Conseil d'administration a adopté un document comportant un Règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le Conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du Conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du Conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Par ailleurs, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et mis à jour en avril 2010 (« le Code AFEP-Medef ») est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

Ce code est consultable sur le site du Medef (www.medef.com).

La Société s'écarte néanmoins des recommandations contenues dans ce code sur un point qui est décrit et justifié aux paragraphes « Administrateurs indépendants » et « Durée des fonctions » ci-après.

3.3.1.2 Composition du Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 12 des statuts, de trois à treize membres.

Les propositions de nomination de membres du Conseil d'administration sont préalablement examinées par le Comité rémunérations et nominations et par le Comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique.

Au 31 décembre 2011, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination/ Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année
Philippe LAZARE *	55 ans	Président-Directeur général et Administrateur	15 mars 2006 / 11 mai 2010	2015
Guillaume CERUTTI	45 ans	Administrateur	28 avril 2011	2016
Jean-Pierre COJAN	58 ans	Administrateur	25 février 2011	2013
Diaa ELYACOUBI	41 ans	Administrateur	28 avril 2011	2016
Alex FAIN	57 ans	Administrateur	25 février 2011	2013
Allan GREEN	50 ans	Administrateur	18 octobre 2004/ 11 mai 2010	2015
Jean-Paul JAINSKY	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
Michel MALHOUITRE	63 ans	Administrateur	15 février 1980/ 10 mai 2007	2012
Xavier MORENO	63 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
Jean-Jacques POUTREL	77 ans	Administrateur	19 avril 2005/ 28 avril 2011	2016
Thibault POUTREL	34 ans	Administrateur	6 février 2002/ 5 mai 2006	2011
Celeste THOMASSON	45 ans	Administrateur	25 février 2011	2013
Élie VANNIER	62 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013

* Les fonctions de Président-Directeur général de Philippe Lazare prennent fin à l'échéance de son mandat d'Administrateur.

William NAHUM a été nommé en qualité de censeur, par décision du conseil d'administration en date du 15 mars 2006, pour une durée de 6 années et a été renouvelé dans ces fonctions par décision du Conseil d'administration du 23 février 2012.

A l'exception de Madame THOMASSON qui est américaine, tous les Administrateurs sont de nationalité française.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des Administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Administrateurs indépendants

Le Code AFEP-Medef prévoit que la part des Administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

Aux termes de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration s'efforce de compter en son sein au moins trois membres indépendants, selon la définition et les critères d'indépendance prévus par ledit code.

Il est rappelé que ces critères sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou Administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'Administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes ;
- ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

S'agissant des Administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Selon ces critères, le Conseil d'administration après avis du Comité gouvernement d'entreprise et éthique du 13 décembre 2011, a considéré que quatre Administrateurs sont indépendants : M. Élie VANNIER, M. Xavier MORENO, Mme. Diaa ELYACOUBI et M. Guillaume CERUTTI, soit un peu moins d'un tiers du Conseil d'administration en excluant M. William NAHUM, censeur.

Au 31 décembre 2011, la Société n'est donc pas conforme sur ce point aux dispositions de son Code de référence.

Cette non-conformité s'explique essentiellement par des raisons liées aux opérations ayant affecté le capital et à la structure capitalistique actuelle de la Société.

Cela étant :

- Le Comité rémunérations et nominations est présidé par Xavier MORENO, un des Administrateurs indépendants et Élie VANNIER, le second Administrateur indépendant, est également membre de ce Comité ;
- La présidence du Comité d'Audit est assumée par Élie VANNIER, Administrateur indépendant, qui dispose, par ailleurs, de compétences particulières en matière financière ou comptable, telles que requises par l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, ayant notamment exercé le poste de Directeur général Finance au sein de la société GrandVision ;
- Le Comité Stratégique et le Comité gouvernement d'entreprise et éthique comportent en leur sein au moins un Administrateur indépendant, ce qui reflète le rôle important attendu de leur part.

Représentation hommes/ femmes au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration comporte deux femmes en son sein.

Ainsi la Société respecte les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 et des recommandations du Code AFEP / MEDEF applicables dans l'immédiat sur ce point.

Des propositions de résolutions sont proposées à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 visant notamment à augmenter la proportion d'Administrateurs indépendants et de représentation hommes/femmes au sein du Conseil d'administration.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut accueillir en son sein un ou plusieurs censeurs qu'il désigne sur proposition de son Président, ayant pour mission, de par leur expérience et compétences particulières, d'éclairer le Conseil d'administration sur les choix et orientations à donner. Le ou les censeurs ne peuvent participer aux délibérations du Conseil d'administration qu'avec voix consultative.

A cet égard, le Conseil examine la qualité des nominations proposées au regard de la compétence et des expertises nécessaires aux travaux du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration compte un censeur, M. William NAHUM.

3.3.1.3 Nomination des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

3.3.1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans ; leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Code AFEP-Medef de décembre 2008 recommande que la durée du mandat des Administrateurs n'excède pas quatre ans, essentiellement, afin que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 de modifier l'article 12 des statuts afin de ramener la durée du mandat d'Administrateur de 6 à 4 ans et permettre un renouvellement échelonné de ces derniers.

3.3.1.5 Limite d'âge

Le nombre d'Administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne peut pas dépasser, à la date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des Administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé des Administrateurs, exception faite du Président, est réputé démissionnaire d'office.

L'âge moyen des membres actuels du Conseil d'administration est de 55 ans.

3.3.1.6 Actions des Administrateurs

Outre les dix (10) actions mentionnées à l'article 12 des statuts, chaque Administrateur s'engage, conformément au Règlement intérieur, à détenir dès sa nomination, mille (1 000) actions.

Selon ce même Règlement intérieur, chaque censeur prend l'engagement de détenir, dès sa nomination, cinq cents (500) actions.

Ces actions sont nominatives et doivent être entièrement libérées.

Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés qui seraient nommés Administrateurs en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2011, les Administrateurs détenaient, directement, les participations suivantes sur la base d'un capital de 51 980 303 euros divisé en 51 980 303 actions représentant 66 503 584 droits de vote théoriques.

	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Philippe Lazare	390 463	0,75 %	507 047	0,76 %
Guillaume Cerruti	1 010	-	1 010	-
Jean-Pierre Cojan	1 010	-	1 010	-
Diaa Elyaacoubi	1 010	-	1 010	-
Alex Fain	1 020	-	1 020	-
Allan Green ⁽¹⁾	20 190	0,04 %	40 380	0,06 %
Jean-Paul Jainisky	1 091	0,00 %	2 170	-
Michel Malhouitre	659 279	1,27 %	1 318 558	1,98 %
Xavier Moreno	2 129	-	4 231	0,01 %
Jean-Jacques Poutrel	294 517	0,57 %	573 040	0,86 %
Thibault Poutrel	784 619	1,51 %	1 569 238	2,35 %
Celeste Thomasson	1 010	-	1 010	-
Élie Vannier	2 174	-	3 251	-
NOMBRE TOTAL	2 159 522	4,15 %	4 022 975	6,05 %

⁽¹⁾ Selon la plus récente information reçue le 8 novembre 2011.

3.3.1.7 Fonctionnement du Conseil d'administration

Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, obligatoirement, une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions du Président du Conseil d'administration prennent fin de plein droit lors de la première Assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il atteint 75 ans.

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois.

Convocations

Les convocations sont faites par tous moyens par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du Conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, les convocations à assister au Conseil et les documents en support ont été adressés dans un délai moyen de 8 jours précédant la date du Conseil, sauf cas exceptionnel.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration, incluant les membres participant par moyens de télécommunications, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été de 90 %.

Au début de chaque année civile, un calendrier des réunions du Conseil d'administration est arrêté par celui-ci pour l'année en cours, sur proposition de son Président, avec indication des thèmes à traiter.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- les membres du Conseil d'administration ;
- le censeur ;
- au 31 décembre 2011, quatre membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, pour deux d'entre eux à la catégorie des cadres et pour les deux autres, l'un à la catégorie des techniciens et agents de maîtrise, et l'autre à la catégorie des employés. Ces membres assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative ;
- les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, notamment le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil d'administration. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent, notamment, de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Le Président transmet aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe, également, les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le Conseil d'administration de toute convention réglementée devant être approuvée par l'Assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur général présente un rapport au Conseil d'administration qui comprend, notamment, un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur général présente régulièrement au Conseil les événements et opérations significatifs relatifs à la stratégie de la Société.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui est présenté par le directeur financier.

Egalement, le Conseil d'administration est tenu informé par le Directeur général de toute décision visant à la réorganisation interne, les opérations de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers, sont formellement validés par le Directeur général, revus par le comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur général et la Direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

Information du Conseil d'administration

L'information préalable et permanente des Administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard huit jours avant la date de la réunion du Conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le Conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions. Cette obligation d'information diligente, pertinente et exhaustive, incombe au Président-Directeur général depuis la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque Administrateur.

De même, les Administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et, le cas échéant, ont le devoir de demander des informations complémentaires.

Représentation des membres du Conseil d'administration

Tout Administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Moyens de visioconférence ou de télécommunication

En application de l'article 12 des statuts et du Règlement intérieur du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions déterminées par les textes applicables sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Prises de décision

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du Règlement intérieur, les exceptions suivantes :

- (a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégations de pouvoirs consentie par l'Assemblée générale des actionnaires ; et
- (b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du Conseil d'administration relative à ces matières) :
 1. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe Ingenico, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros,
 2. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros,
 3. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 10 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants, et
 4. toute augmentation de capital, ou série d'augmentations de capital, susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 20 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ce, même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants ;

- (c) les décisions qui concernent les matières suivantes :
1. reconduction, nomination ou révocation du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur général d'Ingenico,
 2. modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée,
 3. proposition par le Conseil d'administration d'Ingenico d'un projet de résolution d'Assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'Ingenico et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'Ingenico.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque Administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur général, un nouveau candidat devra être présenté au Conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des Administrateurs en fonction.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un Administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, les Directeurs généraux Délégués, ou l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

3.3.1.8 Missions du Conseil d'administration

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'administration exerce notamment les missions suivantes :

- déterminer les orientations stratégiques de la Société et veiller à leur mise en œuvre ;
- gérer toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examiner les opérations de financement, d'aval, de caution données aux différentes entités du Groupe ;
- étudier toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil d'administration. En pratique, le Conseil d'administration fixe annuellement un montant global, et par engagement, en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le Conseil d'administration autorise également, selon la procédure de l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, Administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que tout engagement pris au bénéfice du Président ou du Directeur général, correspondant à des rémunérations ou avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il prend également les décisions dans les domaines précités.

3.3.1.9 Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Outre l'examen des travaux spécifiques préparés par les comités spécialisés, les activités du Conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont porté, notamment, sur :

- l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010 et l'affectation du résultat ;
- la préparation de l'Assemblée générale mixte annuelle : le Conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions devant être soumises à l'Assemblée générale mixte annuelle du 28 avril 2011 ainsi que notamment le rapport de gestion et le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société ;
- les conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce dont le détail de ces conventions est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- l'émission de l'OCEANE autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2010 ;
- l'examen des comptes consolidés au 30 juin 2011, ainsi que les chiffres d'affaires trimestriels ;
- l'approbation du budget 2011 ;
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- le suivi des plans d'options de souscription d'actions et actions gratuites existants ;
- le supplément d'intéressement au bénéfice des salariés ;
- l'augmentation du capital social dans le cadre du paiement du dividende en actions ;
- la fixation des pouvoirs du Directeur général en matière de cautions et garanties ;
- l'examen de candidatures au poste d'Administrateur ;
- le transfert du siège social de la Société ;
- l'examen de divers projets stratégiques, d'investissement ou de désinvestissement ;
- l'acquisition des titres de la société Xiring SA.

Enfin, il a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, faisant ainsi usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 avril 2011.

3.3.1.10 Comités spécialisés

Le Conseil d'administration a constitué en son sein des comités destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont composés essentiellement d'Administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents, nommés par le Conseil d'administration.

Toutefois, les comités peuvent également comprendre un ou plusieurs censeurs ou un ou plusieurs membres extérieurs choisis en raison de leurs compétences particulières. Ces membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le Président du Conseil d'administration peut assister à toutes les réunions des comités.

Chaque comité rend compte, par la voix de son Président, de ses travaux à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Un procès-verbal de chaque réunion d'un comité est établi par le secrétaire du Conseil d'administration, transmis aux membres du comité pour approbation à l'occasion de la réunion suivante et communiqué au Président du Conseil d'administration. Il est tenu au siège de la Société un registre des délibérations de chaque comité.

Dans son domaine de compétence tel que décrit ci-dessous, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration. Le comité a également la possibilité d'interroger les collaborateurs du Groupe, dans le strict cadre de l'exécution de sa mission, en vue de procéder aux contrôles et vérifications auxquels il est tenu.

Comité stratégique

Au 31 décembre 2011, ce comité était composé de huit membres : Jean-Paul JAINSKY (Président), Allan GREEN, Michel MALHOUITRE, Xavier MORENO, Jean-Jacques POUTREL, Thibault POUTREL, Jean-Pierre COJAN et Diaa ELYAACOUBI.

Le comité stratégique a, notamment, pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements, en France ou à l'étranger, ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations, afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

A cet effet, le comité stratégique dispose, en relation avec le Président ou le Directeur général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

Il peut, également, faire appel, sur autorisation du Conseil d'administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité stratégique s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et a, entre autres, examiné les projets d'acquisition BTG en Belgique et Xiring en France ainsi que le plan stratégique sur cinq ans.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 a été de 60 %.

Comité audit et financement

La Société n'a pas expressément indiqué adhérer au rapport Poupert-Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. En pratique cependant, la Société respecte les recommandations du rapport.

Aux termes du Règlement intérieur de la Société, le Comité audit et financement doit être composé de trois membres au minimum et de sept membres au maximum. Il doit être présidé par un Administrateur indépendant et tant le Président que les membres sont désignés par le Conseil d'administration parmi les membres expérimentés en matière financière et comptable.

Au 31 décembre 2011, ce comité était composé de cinq membres: Élie VANNIER (Président), Guillaume CERUTTI, William NAHUM, Thibault POUTREL et Alex FAIN.

Le Président, Élie VANNIER, est membre indépendant du Conseil. Son expérience et son expertise notamment en matière financière sont décrites dans le rapport de gestion.

Les autres membres du comité disposent également de compétences en matière financière et comptable, notamment au regard de leur expérience professionnelle, tel que rappelé dans le rapport de gestion.

Le Comité audit et financement, a pour mission d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

Il est chargé d'assurer le suivi et d'apporter son avis au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- les conditions d'arrêté et le contenu des résultats annuels et semestriels ;
- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- les opérations financières (endettement, fonds propres, quasi fonds propres...) significatives proposées par la Société ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le comité dispose de la collaboration et de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales. Il peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission et suivant autorisation du Conseil d'administration, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

Par ailleurs, certains sujets comme le traitement comptable ou les aspects financiers d'opérations significatives doivent être examinés en liaison avec différents comités et dans ce contexte, le Comité audit et financement peut requérir la collaboration du Président des comités concernés selon des modalités que ces Présidents fixeront entre eux, en accord avec le Président du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les comptes sociaux et consolidés 2010 et les comptes du 1^{er} semestre 2011, les sujets suivants ont notamment été examinés par le Comité : l'émission des obligations convertibles (OCEANE) autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2010, le budget 2011, le bilan 2010 de l'audit interne et le programme 2011, des points relatifs au financement et à la couverture de change ainsi qu'un certain nombre de sujets de nature fiscale.

Le Comité audit et financement se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité d'audit s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 a été de 83 %.

Comité des rémunérations et nominations

Au 31 décembre 2011, ce comité était composé de six membres : Xavier MORENO (Président), Allan GREEN, Jean-Jacques POUTREL, Michel MALHOUITRE, Élie VANNIER et Celeste THOMASSON.

Le Comité des rémunérations et nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux, d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice tant des salariés que des dirigeants du Groupe et, plus généralement, en matière d'actionariat salarié.

Il est également chargé de formuler des recommandations en matière de candidatures aux organes de direction et de contrôle et au Conseil d'administration en qualité d'Administrateur ou de censeur.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des rémunérations et nominations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il a, notamment, été saisi des sujets suivants :

- la rémunération variable du Président-Directeur général au titre de 2010 et la fixation des conditions de sa rémunération variable pour 2011 ;
- la répartition de jetons de présence au titre de 2010 et le montant de cette enveloppe pour 2011 ;
- l'examen de candidatures au poste d'Administrateur.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 a été de 89 %.

Comité gouvernement d'entreprise et éthique

Au 31 décembre 2011, ce comité était composé quatre membres : William NAHUM (Président), Élie VANNIER, Jean-Pierre COJAN et Celeste THOMASSON.

Ce comité statue sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Aux termes du Règlement intérieur, le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

En pratique, le Comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le taux de présence des membres du comité au cours de cet exercice a été de 75 %.

Il a notamment procédé à l'évaluation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 sur la base d'un questionnaire dont les résultats ont été présentés par le comité au Conseil du 25 février 2011. Le Conseil a pris acte de certaines suggestions d'amélioration, notamment s'agissant du nombre d'Administrateurs indépendants.

Le comité a, par ailleurs, examiné la composition du Conseil d'administration, au regard, notamment des questions liées à la représentation des Administrateurs indépendants et des femmes au sein dudit Conseil. L'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 a eu lieu au cours de la séance du Comité du 21 février 2012, dont il a été rendu compte au Conseil du 23 février 2012.

Comité des opérations

Le comité des opérations a été dissout par décision du Conseil d'administration en date du 28 avril 2011. Il ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2011.

3.3.2 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Société se fonde sur le référentiel de contrôle interne international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis) et structure la description de son dispositif de contrôle interne dans le cadre du présent rapport selon les principes généraux édictés par ce référentiel.

3.3.2.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par le COSO :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne mis en place au sein de la Société, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut offrir aux actionnaires, aux dirigeants et au Conseil d'administration qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs précités. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

3.3.2.2 Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe.

3.3.2.3 Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- le pilotage.

Environnement de contrôle : l'environnement de contrôle constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Il couvre les thèmes liés à l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et la formation du personnel et enfin, les règles de gouvernance mises en place à l'initiative du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société comprend un Comité audit et financement dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le présent rapport. Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de revoir le programme annuel d'audit interne et suivre les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.

La Charte d'éthique mise en place au sein du Groupe reprend et formalise les règles de comportement essentielles attendues dans le Groupe de la part de tous les collaborateurs et constitue un outil important pour maintenir la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe.

La démarche d'auto-évaluation de la qualité de l'environnement de contrôle dans les filiales du Groupe initiée en 2009 s'est poursuivie en 2010. En 2011, le manuel de contrôle interne qui sert de base à la démarche d'auto-évaluation a été entièrement revu et enrichi. Ainsi, le processus de mise à jour de l'auto-évaluation sera de nouveau mis en œuvre en 2012. Le plan d'audit interne 2012 prend en compte les résultats de l'exercice.

Evaluation des risques : toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs et qui doivent être maîtrisés, c'est-à-dire identifiés et évalués. Les principaux risques auxquels doit faire face la Société sont décrits au chapitre 1 du Document de référence 2011.

La méthode de maîtrise des risques utilisée par Ingenico est fondée, d'une part, sur l'évaluation des risques à l'aide d'une cartographie et, d'autre part, sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter le risque. La méthode d'analyse et de prévention des risques est placée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne.

Le Groupe met sa cartographie des risques à jour périodiquement. En 2009, elle a mis en évidence une dizaine de risques de nature stratégique, commerciale, opérationnelle, humaine et financière, chaque risque ayant fait l'objet d'une évaluation de sa probabilité d'occurrence, de son impact potentiel et de l'efficacité des moyens de contrôle existants. Des plans d'actions permettant de réduire l'exposition d'Ingenico aux risques identifiés comme étant les plus importants ont été définis pour une mise en place échelonnée sur les années 2010 et 2011. Ces plans d'actions sont conduits par les responsables « propriétaires » de chacun des risques précisément chargés des plans de contrôle et de réduction des risques. Le processus de cartographie des risques a été initié au début de l'année 2012 et devrait être finalisé au cours du premier trimestre.

Afin d'assurer la surveillance des risques et du processus de gestion des risques, le Conseil d'administration est informé, par l'intermédiaire du Comité gouvernement d'entreprise et éthique et du Comité audit et financement des principales actions entreprises pour la surveillance des risques telles que la création de postes de contrôleurs internes en filiale, la mise en place d'une charte d'éthique et de délégations d'autorité, ou encore la mise à jour d'un manuel de contrôle interne.

Activités de contrôle : les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.

Sous l'impulsion de la direction générale de la Société, un corps de règles et de procédures a été mis progressivement en place pour chacune des directions générales, opérationnelles ou fonctionnelles. De plus, le Groupe exerce un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque unité opérationnelle et de l'application des politiques du Groupe.

Afin d'accroître l'homogénéité des règles et procédures, un manuel de contrôle interne est en place pour l'ensemble des filiales du Groupe a été réalisé pour l'ensemble du Groupe. Il comprend, pour chaque chapitre, une liste détaillée des objectifs de contrôle à atteindre et des contrôles clé à mettre en place. Ce manuel a également été mis en cohérence avec la cartographie des risques du Groupe. Les règles et procédures incluses dans ce manuel sont mises à jour et enrichies régulièrement, ce qui a été le cas en 2011 principalement sur les process de transactions et la CSR.

Information et communication : une information sur le contrôle interne pertinente doit être identifiée, recueillie et chiffrée sous une forme et dans des délais qui permettent à chaque responsable concerné de prendre connaissance des carences identifiées et de suivre les actions correctrices nécessaires.

La stratégie du Groupe Ingenico consiste à avoir une très forte présence locale dans le monde et notamment dans cinq régions principales. Il est en effet très important d'être proche de nos clients et partenaires afin de leur proposer les meilleures solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe. Les circuits d'information et les modalités d'organisation ont été conçus afin que toute carence de contrôle interne, et également toute bonne pratique mise en place par une entité géographique ou fonctionnelle soient remontées et partagées auprès de l'ensemble des responsables concernés.

L'organisation des régions reflète celle de la Direction du Groupe, permettant ainsi une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et une fluidité accrue dans les échanges entre la direction du Groupe et les régions.

L'information et la communication autour du contrôle interne sont étroitement liées à l'organisation du Groupe :

- contrôle budgétaire via la réalisation mensuelle d'un rapport sur l'analyse de la performance (reporting). Chaque région réalise un reporting qui est consolidé en central, l'objectif étant de pouvoir comprendre l'origine des ventes et la marge générée, d'analyser le résultat opérationnel dégagé et d'identifier les variations par rapport au budget ;
- chaque mois, une revue entre les responsables de régions/ pays et le comité de direction est tenue afin d'analyser, ensemble, la performance et les problèmes opérationnels à traiter.

En outre, les fonctions centrales doivent s'assurer, pour leurs domaines respectifs, du respect de la stratégie opérationnelle du Groupe. Ainsi, la direction des opérations s'assure notamment que la production est effectuée selon les normes définies en central et par les sous-traitants approuvés par cette même direction. De son côté, le marketing détermine et valide les politiques produits et marketing déclinées dans les régions.

Pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances. Pour cela, il convient de mettre en place un système de suivi permanent et de procéder à des évaluations périodiques.

Afin de procéder à des évaluations périodiques, un département audit interne, rattaché au Président-Directeur général, est en place. Il effectue des missions auprès de l'ensemble des services centraux du Groupe et des filiales et assure le suivi des sujets liés au contrôle interne et à la gestion des risques.

Un plan d'audit interne est défini annuellement, en fonction des résultats des audits internes effectués les années précédentes et de la cartographie des risques mentionnée précédemment et des résultats de la campagne d'auto-évaluation. Ces audits peuvent concerner des filiales, des processus ou porter sur des sujets ponctuels à la demande du Comité de Direction ou du Président-Directeur général.

En 2011, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité audit et financement. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Les différents travaux effectués en 2011 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

3.2.2.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation comptable et financière

Au plan humain et organisationnel et, afin de garantir la totale transparence entre les services opérationnels et la Direction financière et le meilleur niveau d'information possible sur les opérations, le Groupe a opté pour l'organisation suivante :

- rapport hiérarchique des contrôleurs financiers et/ou directeurs financiers des filiales au directeur financier du Groupe et non au directeur de la filiale ou de la région ;
- réunions plusieurs fois par an entre les membres du comité de direction et les directeurs de régions ;
- mise en place d'un système de gestion comptable commun aux principales entités du Groupe ;
- refonte d'un plan de compte du Groupe ;
- rédaction d'un manuel de gestion compilant toutes les instructions nécessaires au reporting et à l'établissement des liasses de consolidation.

De ce fait, la fonction comptable et financière a accès à toutes les informations nécessaires à l'élaboration des comptes pour le périmètre couvert par l'ensemble des opérations.

Systèmes d'information comptables et financiers

Comme indiqué précédemment, Ingenico a eu pour objectifs, dans les années précédentes, d'uniformiser les systèmes d'information (SAP, Magnitude).

Le format du reporting de gestion, principal outil d'analyse de performance opérationnelle des entités, est en cours de refonte. Il devrait permettre de rendre comparable l'analyse plus fine des performances des entités du Groupe sur les différentes lignes de produits et de services ainsi que sur les coûts d'exploitation et ainsi préparer Ingenico aux évolutions futures sur son marché. Pour information, les données de gestion mensuelle sont produites sur la base d'arrêtés de comptes mensuels.

Communication de l'information financière et comptable

Les informations de nature financière et comptable ne sont diffusées qu'après revue et accord du directeur financier.

La Société tient un calendrier de ses obligations en matière de communication comptable et financière au marché.

Organisation du contrôle interne au plan financier

Les principaux outils permettant de contrôler en continu la fiabilité des informations financières sont les suivants :

- diffusion régulière à tous les contrôleurs d'instructions pour la construction des budgets, du reporting et des liasses de consolidation ;
- plan de compte comptable commun à toutes les entités ;
- analyse détaillée mensuelle de la performance de toutes les entités sur la base du reporting : ce processus permet de valider la correcte traduction financière de l'activité de l'entreprise et la prise en compte des éventuels risques d'exploitation (retard dans les encaissements des clients, avoirs à émettre, litiges, stocks excédentaires ...) et permet en même temps de revoir la justification des principaux actifs ;
- réalisation d'un arrêté trimestriel statutaire des entités sociales suivi d'une consolidation et d'un rapprochement avec le reporting pour identification des éventuels écarts ; cet arrêté inclut une revue de la dépréciation des stocks au plan mondial avec le département des opérations ;
- analyse régulière de la trésorerie de toutes les sociétés du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie (sous la responsabilité du directeur financier), de tous les financements du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie, de toutes les opérations de couverture pour toutes les sociétés ;
- centralisation des ouvertures/ fermetures des comptes bancaires et de la mise en place de tous les pouvoirs bancaires ;
- mise en place finalisée d'une trésorerie centralisée (système de *cash pooling*).

Les évolutions

Le Groupe Ingenico attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 20110, le Groupe Ingenico se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- nouveau modèle de reporting de gestion ;
- raccourcissement des délais de clôture des comptes du Groupe ;
- procédure en place pour suivre chaque année l'occurrence et le niveau de maîtrise des risques dans le Groupe ;
- amélioration permanente du fonctionnement de l'audit interne Groupe et du protocole de communication relatif au contrôle interne ;
- poursuite de l'adaptation de la démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne, notamment pour les entités récemment entrées dans le Groupe ;
- nouveau raccourcissement des délais de publication des résultats.

3.3.3 LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général sont précisées à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil et rappelées ci-après.

L'assentiment du Conseil d'administration est requis préalablement à la désignation, par le Directeur général, de toute personne appelée à exercer les fonctions de représentant permanent de la Société, ou des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, au Conseil d'administration ou de surveillance d'une société qui n'est pas elle-même directement ou indirectement contrôlée par la Société. Le Conseil d'administration statuera sur propositions et avis formulés, le cas échéant, par le Comité des rémunérations et nominations .

Par ailleurs, le Conseil doit préalablement autoriser les opérations suivantes :

- (i) fixation du budget consolidé annuel ;
- (ii) fixation du plan d'affaires consolidé ;
- (iii) tout investissement, désinvestissement, prise de participation, acquisition, apport, cession d'actifs, opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif d'un montant supérieur à 25 millions d'euros ;
- (iv) toute souscription d'emprunt dès lors que le montant de l'opération en cause excède 35 millions d'euros et toute émission d'emprunts obligataires ou non obligataires d'un montant supérieur à 35 millions d'euros ;
- (v) toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe Ingenico, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
- (vi) toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
- (vii) toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 10 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
- (viii) toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 20 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs, et ce même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

3.3.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts et sont décrites au chapitre 7 du présent Document de référence.

3.3.5 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages accordés aux mandataires sociaux sont déterminés par le Conseil d'administration sur recommandations du Comité rémunérations et nominations conformément aux dispositions du Règlement intérieur. Ceux-ci sont détaillés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

3.3.6 INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

Philippe LAZARE

Président-Directeur général

3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-235 ET L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INGENICO SA

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ingenico S.A. et en application des dispositions des articles L. 225-235 et L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 et L. 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par les articles L. 225-37 et L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises aux articles L. 225-37 et L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris et Paris La Défense, le 7 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS
 Jean-Pierre VALENSI
 Associé

C.G.E.C. SA
 Sophie BRULEBOIS
 Associée

4

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 76

4.1.1	Chiffre d'affaires en croissance de 10 %	76
4.1.2	Progression de la marge brute	77
4.1.3	Des charges opérationnelles maîtrisées	77
4.1.4	Une marge opérationnelle courante en progression de 210 points de base à 12,8 %	77
4.1.5	Un résultat opérationnel en progression très significative : + 50 %	77
4.1.6	Réconciliation du résultat opérationnel courant à l'EBITDA	78
4.1.7	Un Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) en progression : + 11 %	78

4.1.8	Résultat financier	78
4.1.9	Un résultat net part du groupe en progression de 43 % à 56,5 millions d'euros	78
4.1.10	Proposition de dividende à 0,50 euro par action, en progression de 43 %	79
4.1.11	Une situation financière renforcée	79

4.2 PERSPECTIVES 80

4.2.1	Objectifs pour 2012	80
4.2.2	Perspectives 2013	80

4.3 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX 81

4.3.1	Chiffres et éléments clefs	81
-------	----------------------------	----

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les éléments financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS. Afin de fournir des informations comparables pertinentes d'un exercice sur l'autre, les éléments financiers sont présentés sur une base ajustée, c'est-à-dire retraitée de la charge d'amortissement liée à l'acquisition de nouvelles entités. En vertu de la norme IFRS 3 et de la norme IFRS 3R, le prix d'acquisition de nouvelles entités est affecté aux actifs identifiables intégrés dans le périmètre puis amorti sur des durées définies.

Pour faciliter la lecture de la performance du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires de l'année 2010 et les principaux éléments financiers sont retraités, à partir du 1^{er} janvier 2010, des changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2010 (« pro forma 2010 ») et présentés sur une base retraitée avec l'entrée de TransferTo, d'Ingenico Prepaid Services France (ex- Payzone France) et d'Ingenico Services Iberia (ex- *First Data Ibérica*).

L'EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) est une notion extra-comptable représentant le résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et provisions, et coût des actions distribuées au personnel et aux mandataires sociaux.

Le résultat d'exploitation indiqué (EBIT) correspond au résultat opérationnel courant corrigé de la charge d'amortissement des prix d'acquisitions affectés aux actifs dans le cadre des regroupements d'entreprises.

La *cash flow* opérationnel représente l'EBITDA diminué de la variation de besoin en fonds de roulement et des investissements nets des produits de cessions.

En application de la norme comptable IAS 18, le chiffre d'affaires de certaines activités de flux (TransferTo et « *credit acquiring* » d'easycash) correspond au montant brut des produits et prestations de services, avant reversement aux opérateurs pour TransferTo et interchange fees pour l'activité « *credit acquiring* » d'easycash, respectivement.

4.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE DE 10 %

Evolution du reporting du Groupe

En 2011, le Groupe a poursuivi l'adaptation de son organisation et a créé une division « Opérations centrales » qui regroupe :

- les opérations internes de développement et de centrale d'achat des terminaux cédés aux filiales de distribution ;
- les activités opérées au plan international et dont le développement est coordonné par le siège du Groupe : TransferTo et Roam Data (dont le Groupe a pris le contrôle le 12 février 2012) à partir du premier trimestre ;
- les entités en attente d'affectation à un centre de profit (Xiring).

Dans ce contexte, le Groupe a modifié sa structure de reporting interne de chiffre d'affaires et, en conséquence, d'information sectorielle afin de refléter cette nouvelle organisation.

en millions d'euros	2011	2010		Variation à données	
		Publié	Pro forma	comparables	publiées
Europe-SEPA	471,6	431,7	442,7	6,0 %	9,2 %
Amérique du Sud	173,4	162,2	162,2	7,7 %	6,9 %
Asie Pacifique	167,8	129,0	128,8	27,9 %	30,1 %
Amérique du Nord	77,5	103,0	103,0	-22,6 %	-24,8 %
EEMEA	77,4	71,4	71,4	18,5 %	8,4 %
Opérations Centrales	33,5	9,9	18,4	63,3 %	239 %
TOTAL	1001,1	907,0	926,6	8,3 %	10,4 %

En 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1 001,1 millions d'euros, en hausse de 10,4 % par rapport au chiffre d'affaires 2010 publié. Il intègre un effet de change négatif de 7,8 millions d'euros et une contribution de 5,6 millions d'euros des acquisitions réalisées au cours de l'exercice. Le chiffre d'affaires est de 833,7 millions d'euros pour les terminaux de paiement (hardware, services et maintenance) et de 167,3 millions d'euros pour l'activité « transactions ».

En 2011, toutes les régions ont contribué à la croissance du Groupe, à l'exception attendue de l'Amérique du Nord qui a cependant entamé le redressement de ses ventes au cours du second semestre. Le Groupe a continué de tirer pleinement parti de la croissance des marchés émergents, notamment en Asie Pacifique (équipement en Chine), en Amérique du Sud (activité commerciale toujours soutenue au Brésil) et du redressement confirmé sur la région EEMEA

(développement commercial soutenu en Russie, au Moyen Orient et en Afrique).

Le Groupe a aussi bénéficié d'une dynamique forte en Europe-SEPA. L'Amérique du Nord demeure en retrait sur l'ensemble de l'exercice mais conformément aux attentes, s'est nettement redressée au cours du second semestre avec les premières livraisons des terminaux Telium.

L'activité des Opérations Centrales est en croissance du fait du développement de TransferTo.

En 2011, la part du chiffre d'affaires issue des activités Services, Maintenance et Transactions est en net progrès et représente désormais 31 % du chiffre d'affaires total, en progression de 300 points de base par rapport à 2010 publié.

4.1.2 PROGRESSION DE LA MARGE BRUTE

La marge brute publiée s'établit à 416,8 millions d'euros contre 366,1 millions en 2010. Elle intègre 0,3 million d'euros de charge d'amortissement des actifs alloués. Le taux de marge brute est en progression de 120 points de base à 41,6 % du fait essentiellement de l'amélioration de la marge brute de l'activité « terminaux » (*hardware*, services et maintenance).

En données pro forma, la marge brute progresse de 140 points de base à 41,6 % sur l'exercice. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de 190 points de base de la marge brute de l'activité « terminaux » (*hardware*, services et maintenance) à 42,6 % du chiffre d'affaires en 2011 grâce notamment à l'amélioration continue de la marge brute Hardware et de la bonne performance de la marge brute Maintenance.

Le taux de marge brute de l'activité « transactions », s'établit à 36,8 % contre 37,4 % en 2010 pro forma, du fait de la forte croissance de TransferTo qui a un impact dilutif sur le taux de marge brute. Hors TransferTo, le taux de marge brute est en progression de 140 points de base à 43,8 % en 2010 contre 42,4 % en 2010.

4.1.3 DES CHARGES OPÉRATIONNELLES MAÎTRISÉES

Les charges opérationnelles publiées s'établissent à 288,3 millions d'euros en 2011, contre 269,2 millions d'euros en 2010. Elles intègrent 25,8 millions d'euros de charge d'amortissement des actifs alloués. Cette augmentation est principalement liée aux dépenses commerciales, marketing et administratives. Les charges opérationnelles représentent 28,8 % du chiffre d'affaires, en baisse de 90 points de base par rapport à 2010.

	2011			2010	
	Publié	Retraitement de la charge d'amortissement	Ajusté	Pro forma ajusté	Publié
Charges commerciales et marketing	97,3	(17,3)	80,0	70,9	85,2
Frais de Recherche et Développement	76,6	(8,5)	68,1	72,5	84,2
Frais administratifs	114,4	-	114,4	104,0	99,8
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	288,3	(25,8)	262,5	247,4	269,2
EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	28,8 %		26,2 %	26,7 %	29,7 %

Retraitées de la charge d'amortissement de 25,8 millions d'euros liée aux acquisitions, les charges opérationnelles courantes ajustées sont en légère progression en valeur absolue à 262,5 millions d'euros pour 2011, contre 247,4 millions d'euros en 2010 pro forma. Cette progression est principalement due à l'augmentation des coûts commerciaux du Groupe et des frais généraux liés au renforcement de ses fonctions support. Elles représentent 26,2 % du chiffre d'affaires, en baisse de 50 points de base par rapport à 2010 pro forma.

4.1.4 UNE MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE EN PROGRESSION DE 210 POINTS DE BASE À 12,8 %

Le résultat opérationnel courant publié progresse de 33 % à 128,5 millions d'euros contre 96,9 millions d'euros en 2010. Il intègre des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition (Moneyline, Planet, Sagem Monetel, Landi, easycash et Xiring) en baisse à 26,2 millions d'euros. Ainsi, la marge opérationnelle courante s'établit à 12,8 % du chiffre d'affaires, en progression de 210 points de base.

4.1.5 UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL EN PROGRESSION TRÈS SIGNIFICATIVE : + 50 %

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnelles, le résultat opérationnel est en progression de 50 % à 110,8 millions d'euros contre 73,8 millions d'euros en 2010. La marge opérationnelle s'établit à 11,1 % du chiffre d'affaires, en progression de 300 points de base.

Les autres produits et charges s'établissent à - 17,7 millions d'euros contre - 23,1 millions d'euros en 2010. Ce poste comprend essentiellement les coûts de déploiement du nouveau système d'exploitation Telium2 (3,4 millions d'euros), les frais engagés dans le cadre du déménagement du siège (4,2 millions d'euros) et du règlement fiscal (ISS) au Brésil (3,4 millions d'euros).

(en millions d'euros)	2011 publié	2010 publié
Résultat opérationnel courant	128,5	96,9
Autres produits et charges opérationnelles	(17,7)	(23,1)
Résultat opérationnel	110,8	73,8
En % du chiffre d'affaires	11,1 %	8,1 %

4

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

4.1.6 RÉCONCILIATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat opérationnel courant	128,5	96,9
Amortissement des actifs alloués	26,2	28,8
Autres amortissements et provisions pour risques et charges	24,4	35,0
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites	4,5	5,2
EBITDA	183,6	165,9

4.1.7 UN EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA) EN PROGRESSION : + 11 %

L'excédent brut d'exploitation publié est en progression de 11 % à 183,6 millions d'euros contre 165,9 millions d'euros en 2010. La marge d'EBITDA s'établit à 18,3 % du chiffre d'affaires.

En données pro forma, l'excédent brut d'exploitation est en progression de 10 % à 183,6 millions d'euros contre 166,7 millions d'euros en 2010 (pro forma). La marge d'EBITDA s'établit à 18,3 % du chiffre d'affaires, en progression de 30 points de base.

4.1.8 RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Coût de l'endettement financier	(26,6)	(11,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7,2	3,3
Coût de l'endettement financier net	(19,4)	(8,3)
Gains et pertes de change	(4,1)	0,9
Autres produits et charges	(3,6)	(2,4)
Résultat financier	(27,1)	(9,8)

Le résultat financier est en baisse à - 27,1 millions d'euros (contre - 9,8 millions d'euros en 2010) principalement du fait de l'impact de - 9,4 millions d'euros du traitement comptable, en IFRS et sans impact sur la trésorerie, de l'obligation convertible émise en mars 2011 et de la dépréciation accélérée des charges de mise en place en 2009 du crédit syndiqué refinancé en août 2011.

Le résultat financier intègre aussi un résultat de change négatif de 4,1 millions d'euros lié à l'évolution des parités de change sur la conversion des opérations en devises.

4.1.9 UN RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN PROGRESSION DE 43 % À 56,5 MILLIONS D'EUROS

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat opérationnel	110,8	73,8
Résultat financier	(27,1)	(9,8)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(3,2)	(1,7)
Résultat avant impôt	80,5	62,3
Impôt	(22,5)	(22,7)
Résultat Net	58,0	39,6
Résultat Net, part du Groupe	56,5	39,6

En 2011, le résultat net part du Groupe s'élève à 56,5 millions d'euros, contre 39,6 millions d'euros en 2010. Le résultat financier intègre un résultat financier négatif en hausse à -27,1 millions d'euros (contre -9,8 millions d'euros en 2010) et une charge d'impôt stable à 22,5 millions d'euros (contre 22,7 millions d'euros en 2010).

Le taux d'imposition s'établit à 26,9 % ⁽¹⁾ en 2011 contre 35,5 % en 2010. L'évolution de ce taux est principalement liée à un taux anormalement élevé en 2010 du fait de charges non récurrentes (notamment goodwill de la région Amérique du Nord) et à la contribution croissante de Landi aux résultats du Groupe dont le taux d'imposition est inférieur au taux moyen du Groupe.

4.1.10 PROPOSITION DE DIVIDENDE À 0,50 EURO PAR ACTION, EN PROGRESSION DE 43 %

En 2011, le bénéfice net par action s'élève à 1,11 euro, contre 0,81 euro en 2010. Il sera proposé de distribuer un dividende de 0,50 euro par action à l'Assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012, en progression pour la troisième année consécutive. Ce dividende sera payable en numéraire ou en actions, au libre choix de l'actionnaire.

4.1.11 UNE SITUATION FINANCIÈRE RENFORCÉE

La situation nette part du Groupe augmente à 623,5 millions d'euros.

L'endettement net du Groupe est stable à 109,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 109,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La génération de *cash flow* opérationnel de 119,2 millions d'euros est le résultat du bon niveau de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA), de la maîtrise des investissements nets des produits de cession hors investissements financiers (34,4 millions d'euros, représentant 3,4 % du chiffre d'affaires) et de l'impact d'une variation négative du besoin en fonds de roulement de 30,0 millions d'euros essentiellement due au rattrapage d'un décalage temporaire de paiement fournisseurs au 31 décembre 2010 et de la baisse des stocks.

Le flux de trésorerie liée aux opérations d'investissement s'établit à 107,3 millions d'euros, en progression de 41 % du fait des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, et notamment l'acquisition de XIRING pour 53,8 millions d'euros en décembre 2011.

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à 191,8 millions d'euros, notamment du fait de l'émission, le 11 mars, d'une obligation convertible à échéance 1^{er} janvier 2017 d'un montant de 250 millions d'euros et du remboursement de la ligne d'acquisition de 34 millions d'euros mise en place en juin 2010. Il intègre aussi le paiement du dividende 2010 en numéraire pour 5,3 millions d'euros.

Les ratios financiers au 31 décembre 2011 confirment la solidité financière du Groupe. Le ratio d'endettement net rapporté aux fonds propres s'établit à 18 %. Le ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA s'établit à 0,6x.

(en millions d'euros)	2011	2010
EBITDA	183,6	165,9
Variation du besoin en fonds de roulement	(30,0)	16,2
Investissements	(34,4)	(23,2)
Cash flow opérationnel	119,2	158,9

(1) Taux d'imposition : charge d'impôt / (résultat avant impôt – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence).

4.2 PERSPECTIVES

4.2.1 OBJECTIFS POUR 2012

Dans le contexte actuel, fort de son évolution accélérée dans les services et transactions et des investissements stratégiques réalisés récemment, le Groupe aborde l'année 2012 avec confiance dans sa capacité de continuer à progresser – tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité.

En ce début d'année, l'activité semble bien orientée sur tous les segments et devrait continuer à progresser dans les pays émergents et en Amérique du nord. En Europe, le Groupe n'a pas, en ce début d'année, observé d'inflexion de la demande sur l'activité des terminaux de paiement en dépit de l'environnement économique, et les perspectives pour les premiers mois de l'année de l'activité Transactions confirment ses prévisions de progression.

Sur ces bases, le Groupe devrait bénéficier d'une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 8 % à données comparables (à taux de change comparable et à périmètre constant) et la marge EBITDA supérieure ou égale à 18,3 %.

Enfin, le Groupe n'anticipe pas en 2012 d'impact significatif de l'évolution de la parité USD/euro sur ses comptes, du fait de sa politique de couverture.

4.2.2 PERSPECTIVES 2013

À l'occasion d'un communiqué de presse diffusé le 9 juin 2010, le Groupe a annoncé son plan stratégique pour la période 2010-2013 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous.

Avec l'intégration réussie d'easycash, Ingenico s'est concentré sur la consolidation de son leadership des terminaux de point de vente tout en développant la gestion de transactions et les services à valeur ajoutée. L'objectif du Groupe est de multiplier par 3 entre 2009 et 2013 le chiffre d'affaires provenant de la gestion de transactions. En conséquence, le chiffre d'affaires récurrent issu des services de maintenance et des transactions devrait représenter de l'ordre de 40 % du chiffre d'affaires total en 2013, comparé à 28 % en 2009 pro forma. En 2013, l'EBITDA devrait être supérieur à 18 % du chiffre d'affaires total.

L'évolution de l'écosystème des paiements génère de fortes opportunités

Le marché du paiement est en croissance structurelle avec le développement continu des paiements électroniques. Des modifications structurelles de son écosystème résultent des nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants, du développement des marchés émergents, de la réglementation et des nouvelles technologies. Les tendances nouvelles du commerce entraînent une modification de l'offre qui combine paiements au point de vente, en ligne et par téléphonie mobile. L'expertise d'Ingenico dans cet écosystème complexe est un élément clé de différenciation.

Principaux points du plan stratégique 2010-2013

- L'objectif de chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros en 2013 est basé sur une croissance de tous les segments - avec un accès accru aux commerçants, des terminaux points de vente à la gestion des transactions et aux services à valeur ajoutée.
- Le chiffre d'affaires des transactions devrait être multiplié par 3 en 2013, comparé à 84 millions d'euros en 2009 pro forma. Il reposera notamment sur la croissance organique et l'internationalisation du modèle d'easycash en dehors de l'Allemagne (2/3), et des acquisitions ciblées (1/3) dont le programme est bien avancé.
- L'EBITDA devrait être supérieur à 18 % du chiffre d'affaires en 2013, grâce à des optimisations de coûts de l'activité point de vente et au levier opérationnel de l'activité de gestion des transactions.

4.3 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.3.1 CHIFFRES ET ÉLÉMENTS CLEFS

Rappelons au préalable que la Société exerce trois fonctions différentes :

- un rôle de holding ;
- un rôle « corporate » comprenant les activités de R&D et les activités de production pour le Groupe ;
- un rôle commercial sur la France et la région EEMEA.

L'année 2011 a été marquée par l'émission d'océanes pour 250 millions d'euros, le remboursement anticipé de la facilité de crédit syndiquée de 370 millions d'euros échéance 2014 et l'obtention d'une nouvelle facilité de crédit syndiquée de 360 millions d'euros échéance 2016, l'acquisition de la société Xiring, la fusion avec la SAS Ingenico Data System, la fusion avec la SAS Ingenico Transactions Services.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 398 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>Ventilation géographique du chiffre d'affaires</i>	2011	2010
France	85,3	100,1
Asie	44,1	44,6
Europe, Europe centrale	146,7	133,2
Amériques	73,2	75,3
Moyen-Orient	34,9	37
Afrique	13,6	14,1
Total	397,8	404,3

Le résultat financier s'élève à 2,5 millions d'euros en 2011 contre -13,7 millions d'euros en 2010. Il comprend notamment :

	2011	2010
Charges d'intérêts	(13,8)	(8)
Dotations/Reprises nettes de provisions sur titres et créances	16,5	(20,8)
Dividendes et intérêts reçus des filiales	12,7	14,3
Change	(5,4)	1,9
Gains / pertes sur cessions de VMP	0,4	1,1
Pertes sur créances liées à des participations	(8,5)	(0,8)
Autres	0,6	(1,4)
Total	2,5	(13,7)

Le résultat exceptionnel s'élève à -3,4 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

	2011	2010
Pertes s/ cessions d'immobilisations	(0,2)	(3,8)
Litiges et qualité	-	0,1
Frais de restructuration	-	(9)
Frais d'acquisition	-	(2,6)
Frais de déménagement	(0,8)	-
Abandons de créances / retour à meilleure fortune	-	-
Divers	(0,3)	0,4
Amortissements dérogatoires	(2,1)	(1,9)
Total	(3,4)	(16,8)

4

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'impôt sur les résultats s'élève à 1,5 millions d'euros comprenant un crédit d'impôt recherche de 2,3 millions d'euros.

Le montant global des charges non fiscalement déductibles s'élève à 30 640 euros et correspond à l'amortissement excédentaire des véhicules de tourisme.

Les capitaux propres passent de 573,7 millions d'euros en 2010 à 578,2 millions d'euros en 2011. La variation des fonds propres s'élève à 4,5 millions d'euros et provient à hauteur de 7,5 millions d'euros du résultat de l'exercice.

Par ailleurs, un dividende de 17,8 millions d'euros (hors actions d'auto contrôle) a été versé au cours du premier semestre 2011, dont 5,2 millions d'euros versé en cash et 12,6 millions d'euros en actions Ingenico.

Ainsi, le résultat social est un bénéfice de 7 508 692,06 €.

5

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

I. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	84	V. ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	90
II. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL	85	VI. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	92
III. ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	86	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	170
Actif	86	1. Opinion sur les comptes consolidés	170
Passif	87	2. Justification des appréciations	170
IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	88	3. Vérification spécifique	170

I. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	7	700 684	907 020	1 001 115
Coût des ventes		(429 780)	(540 885)	(584 333)
Marge brute		270 904	366 135	416 782
Charges commerciales et marketing		(55 133)	(85 236)	(97 342)
Frais de recherche et développement		(75 639)	(84 247)	(76 598)
Frais administratifs		(79 298)	(99 761)	(114 379)
Résultat opérationnel courant		60 835	96 891	128 463
Autres produits opérationnels	9	736	10 366	951
Autres charges opérationnelles	9	(14 123)	(33 487)	(18 593)
Résultat opérationnel		47 448	73 770	110 821
Produits financiers	10	37 224	59 738	57 732
Charges financières	10	(39 428)	(69 532)	(84 811)
Résultat financier		(2 204)	(9 794)	(27 079)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	14	(283)	(1 671)	(3 198)
Résultat avant impôts		44 961	62 305	80 544
Impôt sur les bénéfices	11	(18 121)	(22 716)	(22 551)
Résultat net		26 840	39 589	57 993
Attribuables aux :				
• Actionnaires d'Ingenico SA		26 840	39 575	56 489
• Participations ne donnant pas le contrôle		-	14	1 504
Résultat par action <i>(en euros)</i>	23			
Résultat :				
• De base		0,58	0,81	1,11
• Dilué		0,56	0,80	1,09

II. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2010	2011
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA		26 840	39 575	56 489
Écart de conversion		4 682	17 214	4 279
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾		2 528	(705)	2 202
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	9			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ⁽²⁾	26	(3 426)	1 706	(3 804)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		2	-	-
Impôts sur gains et pertes comptabilisés en capitaux propres ⁽³⁾		33	(354)	907
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA		3 820	17 861	3 584
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA		30 660	57 437	60 073
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			-	1 504
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		30 660	57 437	61 577

2011 :

- (1) Comptabilisation en « autres éléments du résultat global » des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.
- (2) En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des « autres éléments du résultat global » consolidés.
- (3) Détails des impôts comptabilisés en « autres éléments du résultat global » :
- Impôts liés aux écarts de conversion : 686 k€
 - Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture : - 758 k€
 - Impôts liés à la variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies : 980 k€

2010 :

- (1) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.
- (2) En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.
- (3) Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :
- Impôts liés aux écarts de conversion : - 111 k€
 - Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture : 243 k€
 - Impôts liés à la variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies : - 486 k€

2009 :

- (1) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des options de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.
- (2) En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.
- (3) Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :
- Impôts liés aux écarts de conversion : - 90 k€
 - Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture : - 870 k€
 - Impôts liés à la variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies : 993 k€

III. ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2009	2010	2011
Actifs non courants				
Goodwill	12	414 228	466 260	529 022
Autres immobilisations incorporelles	12	166 549	156 810	151 952
Immobilisations corporelles	13	33 075	31 275	34 224
Participations dans les entreprises associées	14	6 787	21 116	18 265
Actifs financiers	15	3 567	4 561	4 667
Actifs d'impôt différé	11	23 341	22 883	23 502
Autres actifs non courants	16	14 730	20 460	20 353
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		662 277	723 365	781 985
Actifs courants				
Stocks	17	74 230	105 497	94 899
Clients et créances d'exploitation	18	225 327	254 123	335 329
Autres actifs courants	20	5 825	7 440	11 209
Actifs d'impôts exigibles	20	9 456	10 582	9 359
Instruments financiers dérivés	25	3 433	3 461	6 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	91 205	158 937	347 602
Actifs destinés à la vente	21	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		409 475	540 040	805 259
TOTAL DES ACTIFS		1 071 752	1 263 405	1 587 244

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		2009	2010	2 011
Capital		48 638	51 512	51 980
Primes d'émission et d'apport		380 320	382 517	394 796
Autres réserves		67 677	97 250	158 160
Écarts de conversion		(3 547)	14 288	18 551
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA	22	493 088	545 567	623 487
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	7 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES		493 088	545 567	630 583
Passifs non courants				
Dettes financières à long terme	24	215 370	228 775	427 563
Provisions pour retraite et engagements assimilés	26	10 415	8 650	12 785
Autres provisions	27	13 013	20 109	22 276
Passifs d'impôt différé	11	43 289	39 123	43 696
Autres dettes non courantes	28	10 385	15 531	11 869
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		292 472	312 188	518 189
Passifs courants				
Dettes financières à court terme	24	20 275	39 228	29 691
Autres provisions	27	12 068	14 030	11 184
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	29	188 162	267 730	297 332
Dettes diverses	31	47 758	73 813	79 855
Dettes d'impôt sur le résultat	30	17 124	8 633	16 640
Instruments financiers dérivés	25	806	2 216	3 770
Passifs destinés à être cédés	21	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		286 193	405 650	438 472
TOTAL DES PASSIFS		578 665	717 838	956 661
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 071 752	1 263 405	1 587 244

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat de la période	26 840	39 589	57 993
Ajustements pour :			
• Résultat des mises en équivalence	283	1 671	3 198
• Élimination de la charge (produit) d'impôt	18 121	22 715	22 551
• Élimination des amortissements et provisions	41 104	84 769	51 318
• Élimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	(3 076)	2 787	152
• Élimination des résultats de cession d'actifs	1 106	(8 490)	980
• Élimination des charges (produits) d'intérêts nettes	322	9 241	21 545
Coût des paiements fondés sur des actions	6 663	5 611	4 291
Intérêts versés	(3 836)	(12 106)	(12 248)
Impôts payés	(12 733)	(38 763)	(25 665)
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	74 794	107 024	124 115
Variation du besoin en fonds de roulement			
stocks	2 578	(22 902)	15 795
créances et autres débiteurs	(15 808)	(13 338)	(72 249)
dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 437	52 410	26 485
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 794)	16 170	(29 969)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	73 000	123 194	94 146
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 161)	(24 085)	(34 745)
Produit de cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles	131	879	373
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(165 778)	(57 993)	(80 509)
Cession de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	27 752	2 653	-
Placements	4 716	(524)	534
Prêts et avances consentis	(778)	(665)	(742)
Remboursements reçus sur prêts	2 582	650	739
Intérêts encaissés	3 834	3 245	7 069
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(150 702)	(75 840)	(107 281)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital	2 133	4 895	400
Rachat d'actions propres	2 088	(5 859)	(6 857)
Émissions d'emprunts	210 741	34 257	462 508
Remboursements d'emprunts	(190 995)	(5 934)	(258 719)
Variation des autres dettes financières	(3 648)	-	-
Variation de valeur des instruments de couverture	(1 566)	-	(273)
Dividendes versés aux actionnaires	(4 310)	(9 404)	(5 259)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	14 442	17 955	191 800
Incidence de la variation de cours des devises	(508)	3 819	3 709
Reclassement d'un actif financier en équivalent de trésorerie	1 083	-	-
Variation de trésorerie	(62 684)	69 128	182 374
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	139 112	76 430	145 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture ⁽¹⁾	76 430	145 557	327 931

Commentaires :	2009	2010	2011
(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
<i>OPCVM (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)</i>	24 635	22 712	86 724
<i>Disponibilités</i>	66 570	136 225	260 878
<i>Comptes créditeurs de banque</i>	(14 775)	(13 380)	(19 671)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	76 430	145 557	327 931
<i>OPCVM (ayant un caractère de placement) évalué à la juste valeur par le compte de résultat</i>	-	-	-
<i>Actifs disponibles à la vente</i>	-	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	76 430	145 557	327 931

V. ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Écarts de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Solde au 1^{er} janvier 2009	47 793	371 538	(8 230)	(976)	(27 297)	72 273	455 101	-	455 101
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(4 310)	(4 310)		(4 310)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	597	6 654				(7 251)	-		-
Actions propres ⁽³⁾					2 141	(37)	2 104		2 104
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	248	2 408				6 877	9 533		9 533
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			4 683	1 657		24 320	30 660		30 660
Autres		(280)				280	-		-
Solde au 31 décembre 2009	48 638	380 320	(3 547)	681	(25 156)	92 152	493 088	-	493 088
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(9 404)	(9 404)		(9 404)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	290	4 601				(4 891)	-		-
Actions propres ⁽³⁾					6 203	(12 425)	(6 222)		(6 222)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	217	1 858				6 179	8 254		8 254
Réduction de capital ⁽⁵⁾	(250)	(4 059)			4 309		-		-
Augmentation de capital salariés ⁽⁵⁾	172	2 241					2 414		2 414
Augmentation de capital actions gratuites ⁽⁵⁾	2 445	(2 445)					-		-
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			17 214	(462)		40 685	57 437		57 437
Autres			623			(623)	-		-
Solde au 31 décembre 2010	51 512	382 516	14 290	219	(14 644)	111 672	545 567	-	545 567
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(5 260)	(5 260)		(5 260)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	439	12 065				(12 504)	-		-
Actions propres ⁽³⁾					(3 038)	(2 504)	(5 542)		(5 542)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	29	213				3 117	3 359	42	3 401
Composantes capitaux propres de l'OCEANE, valeur nette d'impôt ⁽⁵⁾						24 256	24 256		24 256
Acquisition intérêt supplémentaire Landi ⁽⁶⁾						1 788	1 788		1 788
Acquisition Xiring ⁽⁷⁾							-	5 550	5 550
Effet de l'actualisation du put Landi ⁽⁸⁾						(754)	(754)		(754)
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			4 279	1 444		54 350	60 073	1 504	61 577
Autres							-		-
Solde au 31 décembre 2011	51 980	394 794	18 569	1 663	(17 682)	174 161	623 487	7 096	630 583

2011

- (1) Paiement du dividende en numéraire le 30 mai 2011.
- (2) Paiement du dividende en actions par incorporation de réserves et création de 439 205 actions.
- (3) Au 1^{er} janvier 2011, la société détenait 875 443 actions propres. Au 31 décembre 2011, la société détient 868 484 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des Assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel, net d'impôt différé pour 10 milliers d'euros.
 - L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.
- (5) Représente la composante capitaux propres de l'obligation convertible pour 36 993 milliers d'euros minorée d'un impôt différé de 12 737 milliers d'euros.
- (6) Le 22 septembre 2011, Ingenico Holding Asia (ex Autogain Hong-Kong) a signé l'acquisition de 10 % supplémentaires dans le capital de Landi. Les effets nets résultant de la renégociation subséquente de l'option de vente dans les capitaux propres (put Landi) s'élèvent à 1,8 millions d'euros.
- (7) Concerne les 8,19 % de « participations ne donnant pas le contrôle » lors de l'acquisition de Xiring le 5 décembre 2011.
- (8) Le 22 septembre 2011, l'option de vente portant sur les titres de la société Landi a été renégociée et porte désormais sur les 22 % d'intérêts résiduels ne donnant pas le contrôle.

L'effet de la désactualisation de ce put s'élève à -0,8 million d'euros sur l'exercice.

2010

- (1) Paiement du dividende en numéraire le 15 juin 2010.
- (2) Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 290 272 actions.
- (3) Au 1^{er} janvier 2010, la société détenait 1 361 958 actions propres. Au 31 décembre 2010, la société détient 875 443 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des Assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel, y compris un impôt différé pour 144 milliers d'euros.
 - L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.
- (5) Renvoi à la note 22 « Capitaux propres consolidés ».

2009

- (1) Paiement du dividende en numéraire le 17 juin 2009. Le paiement du dividende en numéraire et en actions correspond à 0,25 euro par action.
- (2) Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 597 274 actions.
- (3) Au 1^{er} janvier 2009, la société détenait 1 624 290 actions propres. Au 31 décembre 2009, la société détenait 1 361 958 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des Assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - l'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel, y compris un impôt différé pour 211 milliers d'euros ;
 - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

VI. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	Le Groupe	93	NOTE 19	Réconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le bilan et le tableau de flux de trésorerie	142
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	93	NOTE 20	Autres actifs courants et créances d'impôt	145
NOTE 3	Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable	101	NOTE 21	Actifs et passifs destinés à être cédés	145
NOTE 4	Gestion des risques financiers	104	NOTE 22	Capitaux propres consolidés	145
NOTE 5	Périmètre de consolidation	110	NOTE 23	Résultat par action	150
NOTE 6	Acquisitions et cessions	112	NOTE 24	Dettes financières nettes	150
NOTE 7	Information sectorielle	113	NOTE 25	Instruments financiers dérivés	158
NOTE 8	Coûts par nature et autres charges	118	NOTE 26	Provisions pour retraites et engagements assimilés	159
NOTE 9	Autres produits et charges opérationnels	119	NOTE 27	Autres provisions	164
NOTE 10	Coût financier net	120	NOTE 28	Autres dettes non courantes	165
NOTE 11	Impôts	122	NOTE 29	Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	165
NOTE 12	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	125	NOTE 30	Dettes d'impôt courant	166
NOTE 13	Immobilisations corporelles	136	NOTE 31	Dettes diverses	166
NOTE 14	Sociétés mises en équivalence	138	NOTE 32	Engagements hors bilan	167
NOTE 15	Actifs financiers	139	NOTE 33	Transactions avec les parties liées	169
NOTE 16	Autres actifs non courants	143	NOTE 34	Événements post clôture	169
NOTE 17	Stocks	140			
NOTE 18	Clients et créances d'exploitation courants	140			

NOTE 1 LE GROUPE

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Ingenico SA (ci-après dénommée « la Société ») et de ses filiales ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »). Ingenico SA est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 février 2012. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle du 3 mai 2012.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 et concernant le Groupe sont les suivants :

- L'IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »
- L'amendement d'IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »
- L'amendement d'IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 »
- L'amendement d'IAS 32 « Classement des droits de souscription émis »
- Les amendements des normes suivantes, résultant de la procédure d'amélioration annuelle des IFRS publiée en mai 2010 :
 - IAS 1 : « Présentation des états financiers »
 - IAS 27 : « États financiers consolidés et individuels »
 - IAS 34 « Information financière intermédiaire »
 - IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »
 - IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir »
 - IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »
- L'IFRIC 19 « Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres »

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.

L'amendement de la norme IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers » adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'Union Européenne au 31 décembre 2011, dont l'application n'est pas obligatoire, n'a pas donné lieu à une application anticipée.

L'amendement de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » adoptée par l'IASB mais non encore adoptée par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 n'a pas donné lieu à une application anticipée.

L'application de ces amendements ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe. Les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, trésorerie et équivalents de trésorerie, découverts bancaires, réévaluations des actifs et passifs des entités dont le Groupe prend le contrôle.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent notamment les tests de valeurs sur les actifs et les provisions ; les méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ; la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ; les estimations des provisions pour risques et charges, notamment les litiges ; les actifs et passifs résultant des contrats de location-financement ; les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et, en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, l'allocation en fonction de la valeur relative de chaque élément séparable d'un contrat à éléments multiples ; la reconnaissance du chiffre d'affaires en brut/net pour les activités de services.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente sur l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités dans lesquelles la société dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires en vertu d'un accord contractuel. Comme l'autorise la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », Ingenico a choisi de consolider ces sociétés selon la méthode de la mise en équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions intra-Groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change latents résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2009, 2010 et 2011 sont les suivants :

Taux de clôture	2009	2010	2011
Dollar américain	1,4406	1,3362	1,2939
Dollar canadien	1,5128	1,3322	1,3215
Dollar australien	1,6008	1,3136	1,2723
Livre anglaise	0,8881	0,8608	0,8353
Real brésilien	2,5113	2,2177	2,4159
Yuan chinois	9,8350	8,8220	8,1588

Taux moyens	2009	2010	2011
Dollar américain	1,3933	1,3268	1,3917
Dollar canadien	1,5852	1,3665	1,3756
Dollar australien	1,7749	1,4442	1,3482
Livre anglaise	0,8910	0,8582	0,8678
Real brésilien	2,7706	2,3344	2,3259
Yuan chinois	9,5174	8,9805	8,9961

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue hautement probable, la comptabilité de couverture est appliquée. La part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement en « autres éléments du résultat global », jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. La part efficace est alors transférée au compte de résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute sa durée. Les variations de l'instrument de couverture doivent compenser les variations de l'élément couvert.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % à 125 % sur une base cumulée. A chaque date d'arrêt un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêt entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme) ;
- différentiels entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- écarts entre les maturités résiduelles ou les dates de refixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit « hautement efficace » ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des « autres éléments du résultat global » et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en « autres éléments du résultat global » sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en « autres éléments du résultat global » est transféré immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. A l'exception des cas de couverture décrits ci-avant, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont reconnues en résultat financier à la date d'établissement des comptes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture (i.e. la valeur actuelle du prix forward coté).

La juste valeur des options de taux est la valeur actuelle des flux estimés qui seraient payés par la contrepartie et correspond à la différence entre le taux d'exercice et les taux anticipés (taux forward) sur la durée couverte.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et les autres coûts directement attribuables pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location-financement. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur, et au passif, la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à mettre des terminaux à la disposition de ses clients, sous la forme de contrats répondant à la qualification de location-financement ("bailleur"). Ces terminaux peuvent être refinancés par le Groupe sous la forme de contrats de location-financement ("preneur"). L'achat et la vente de ces terminaux sont alors enregistrés au commencement du contrat pour le montant actualisé des décaissements et encaissements futurs prévus aux contrats, un actif et un passif financiers étant portés au bilan en conséquence. Un produit et une charge financiers sont comptabilisés en résultat financier sur la durée des contrats.

La location de certains terminaux s'accompagne de prestations de service liées à la maintenance du matériel et/ou à la gestion des transactions de paiement. Dans ce cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires est scindée entre une partie « matériel » (reconnaissance du chiffre d'affaires à la livraison du matériel) et une partie « service », dont les revenus récurrents sont reconnus linéairement sur la période contractuelle.

Amortissements

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Constructions	30 ans
• Aménagements	5-10 ans
• Equipements	3-4 ans
• Véhicules	5 ans
• Moulés	4 ans
• Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	3-10 ans

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (Cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

À compter du 1^{er} janvier 2011, les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés initialement en dettes pour la valeur actualisée de leur prix d'exercice, en contrepartie des capitaux propres –part du Groupe. Les effets résultant de la désactualisation de ces dettes et ceux liés à d'éventuels changements d'estimations sont reconnus en capitaux propres –part du Groupe. La quote-part dans les résultats ultérieurs revenant aux actionnaires minoritaires est reconnue dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle. De même, la quote-part dans les dividendes à verser est imputée dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle.

Les engagements d'achat de titres conclus lors de regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2011 ont été initialement comptabilisés en dettes en contrepartie du goodwill. Les effets résultant de la désactualisation de ces dettes, et ceux liés à d'éventuels changements d'estimations sont respectivement reconnus en charges financières et en goodwill.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est prise au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge dans l'agrégat « Autres produits et charges opérationnels », à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés en résultat. Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du goodwill.

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat en autres produits et charges opérationnels et ;
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle :

Selon la norme IAS 27 révisée, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

Variations ultérieures de juste valeur des engagements d'achat de titres (put) :

Toute variation ultérieure de juste valeur de la dette financière constatée initialement et due à une révision des flux de trésorerie futurs estimés est comptabilisée en capitaux propres.

Les actifs et les passifs nés de regroupements d'entreprises dont les dates d'acquisition ont précédé l'entrée en vigueur de norme IFRS 3 révisée n'ont pas été ajustés lors de son entrée en vigueur.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement, nettes de subventions de crédit d'impôt détenues, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, sauf si celle-ci est indéterminée. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation (Cf. Dépréciations des éléments d'actifs »). Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

● Frais de développement activés	3 à 7 ans
● Licences	3 ans
● Relations clients	5 à 12 ans
● Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 selon les catégories auxquelles ils correspondent. Tout profit ou perte latent en résultant est comptabilisé

soit directement en compte de résultat, soit temporairement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument financier.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue, et les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et dont l'échéance est rapprochée. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciations des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée une fois par an ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres charges opérationnelles.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, et pour son éventuel montant résiduel, à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

Actifs financiers

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Actifs non financiers

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre de la dépréciation d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par Ingenico sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette à compter du vote de leur distribution et jusqu'à leur paiement.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante « capitaux propres » des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les actions émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'emprunt. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues, des coûts de transaction et le cas échéant, des primes à payer ou à recevoir.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursement de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'emprunt, mais sur la base du taux effectif de l'instrument.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies, évaluée séparément pour chaque régime, est déterminée par différence entre la valeur actualisée de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime.

Le montant de l'engagement du régime est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté des actifs estimés participer au régime à cette date. Le rapport de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à date du départ à la retraite est appliqué pour déterminer l'engagement à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Ingenico applique l'option ouverte par la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés, dans les autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des autres avantages à long terme est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé

sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Les écarts actuariels des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Les options et/ou actions gratuites sont valorisées par un actuaire externe selon les méthodes habituellement utilisées et adaptées aux modalités des plans d'attribution concernés, en tenant compte des termes et conditions définis au moment de leur attribution (Black & Scholes et/ou Monte-Carlo). Le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des options et/ou actions acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux litiges et réclamations.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant (i) au recouvrement de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Enfin, pour certaines prestations de services, il convient de déterminer si le Groupe agit en tant que principal ou agent en suivant les critères fournis par la norme IAS 18 (responsabilité de la prestation de services, risque d'inventaire, établissement des prix, risque de crédit...). Cette analyse est effectuée sur la base de l'étude des modes opératoires de fourniture et de vente des services, notamment par l'analyse des contrats de vente et/ou d'achat. Lorsqu'il est déterminé que le Groupe agit en tant qu'agent pour les opérations relatives à un contrat de vente de services, la reconnaissance du revenu se limite à la marge nette dégagée sur la vente de ces services. A contrario, s'il est déterminé que le Groupe agit en tant que principal, le chiffre d'affaires reste enregistré sur une base brute.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au *pro rata temporis*, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges, les frais relatifs aux regroupements d'entreprises, les dépréciations d'actifs et de goodwill, et les réévaluations à la juste valeur des participations précédemment détenues par le Groupe dans une entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (Cf. supra « Emprunts portant intérêts »), les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les pertes et gains de change, mais également les réévaluations d'instruments financiers, les produits et charges sur cessions d'instruments financiers.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres; auquel cas il également est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes, et (iii) tout autres impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible et (iii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise, n'affectant ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette appréciation repose notamment sur les critères suivants :

- existence de bénéfices imposables avant que les pertes fiscales activées n'expirent ;
- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable qui engendreront des montants imposables sur lesquels les reports déficitaires activés pourront s'appliquer ;
- détermination du caractère non récurrent des éléments qui ont conduit à la reconnaissance des déficits fiscaux ;

- existence de possibilités d'optimisation fiscales qui permettront à l'entité de générer des résultats taxables sur la période au cours de laquelle les déficits fiscaux peuvent être utilisés.

Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Réglementation fiscale en France

La Loi de finances pour 2010 votée le 30 décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Suite à ce changement fiscal, le Groupe Ingenico a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS et notamment de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Concernant la taxe professionnelle le Groupe qualifie la composante CVAE d'impôts sur le résultat pour les raisons suivantes :

- la base de calcul de la CVAE est conforme à la définition donnée par l'IFRIC pour qu'un impôt entre dans le champ d'application d'IAS 12 : elle est calculée sur un montant net de produits et de charges et ce montant net peut être différent du résultat net comptable ;
- afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Information sectorielle

Un secteur est une composante de l'entité susceptible de générer des revenus, dont les résultats sont ceux issus du reporting interne de l'entité.

Le Groupe ayant opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux de paiement, seules les Régions et les Opérations Centrales constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les revenus et les coûts encourus au titre des activités opérationnelles des secteurs identifiés sont affectés aux différents secteurs. Ces revenus et ces coûts sont directement attribués par secteur.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité, ou une région géographique principale et distincte, ou est une filiale, acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe d'actifs destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat

attribuable aux actionnaires d'Ingenico S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions et actions gratuites attribuées aux salariés, ainsi que les actions susceptibles d'être émises dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles.

NOTE 3 DÉFINITION DES CLASSES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE COMPTABLE

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2011							
	Actifs/ Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers	-	-	780	3 910	-	-	4 690	4 690
Créances d'exploitation et autres créances courantes	-	-	-	314 567	-	-	314 567	314 567
Instruments financiers dérivés	958	-	-	-	-	5 903	6 861	6 861
Autres actifs non courants	-	-	-	18 079	-	-	18 079	18 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 701	-	-	260 901	-	-	347 602	347 602
TOTAL ACTIF	87 659	-	780	597 457	-	5 903	691 799	691 799
Emprunts obligataires (OCEANE)	-	-	-	-	213 637	-	213 637	213 637
Emprunts à long terme	-	-	-	-	213 926	-	213 926	213 926
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	9 415	-	9 415	9 415
Emprunts à court terme	-	-	-	-	29 691	-	29 691	29 691
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes	-	-	-	-	307 050	-	307 050	307 050
Instruments financiers dérivés	881	-	-	-	-	2 889	3 770	3 770
TOTAL PASSIF	881	-	-	-	773 719	2 889	777 489	777 489

2010								
Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/ Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers	-	-	776	3 807	-	-	4 583	4 583
Créances d'exploitation et autres créances courantes	-	-	-	238 092	-	-	238 092	238 092
Instruments financiers dérivés	763	-	-	-	-	2 698	3 461	3 461
Autres actifs non courants	-	-	-	17 895	-	-	17 895	17 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 712	-	-	136 225	-	-	158 937	158 937
TOTAL ACTIF	23 474	-	776	396 019	-	2 698	422 968	422 968
Emprunts à long terme	-	-	-	-	228 775	-	228 775	228 775
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	9 235	-	9 235	9 235
Emprunts à court terme	-	-	-	-	39 228	-	39 228	39 228
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes	-	-	-	-	281 668	-	281 668	281 668
Instruments financiers dérivés	387	-	-	-	-	1 829	2 216	2 216
TOTAL PASSIF	387	-	-	-	558 906	1 829	561 122	561 122

2009								
Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/ Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers	-	-	306	3 285	-	-	3 591	3 591
Créances d'exploitation et autres créances courantes	-	-	-	206 525	-	-	206 525	206 525
Instruments financiers dérivés	926	-	-	-	-	2 507	3 433	3 433
Autres actifs non courants	-	-	-	13 668	-	-	13 668	13 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 635	-	-	66 570	-	-	91 205	91 205
TOTAL ACTIF	25 561	-	306	290 048	-	2 507	318 421	318 421
Emprunts à long terme	-	-	-	-	215 370	-	215 370	215 370
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	6 571	-	6 571	6 571
Emprunts à court terme	-	-	-	-	20 275	-	20 275	20 275
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes	-	-	-	-	182 342	-	182 342	182 342
Instruments financiers dérivés	5	-	-	-	-	801	806	806
TOTAL PASSIF	5	-	-	-	424 557	801	425 363	425 363

Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisées à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- actifs/passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente ;
- instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;

- des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2) ;
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables) (Niveau 3).

Les instruments financiers de ces classes d'actifs et de passifs correspondent aux trois niveaux de juste valeur présentés dans les tableaux suivants pour les années 2009, 2010 et 2011.

Il n'y a pas d'instrument financier relevant du Niveau 3. Par ailleurs, nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2009, 2010 et 2011.

(en milliers d'euros)	2011		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	780	-	780
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	6 861	-	6 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 701	86 701	-
TOTAL ACTIF	94 342	86 701	7 641
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	3 770	-	3 770
TOTAL PASSIF	3 770	-	3 770

(1) Les instruments financiers dérivés correspondent à des actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou à des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2010		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	776	-	776
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	3 461	-	3 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 712	22 712	-
TOTAL ACTIF	26 949	22 712	4 237
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	2 216	-	2 216
TOTAL PASSIF	2 216	-	2 216

(1) Les instruments financiers dérivés correspondent à des actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou à des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2009		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	306	-	306
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	3 433	-	3 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 635	24 635	-
TOTAL ACTIF	28 374	24 635	3 739
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	806	-	806
TOTAL PASSIF	806	-	806

(1) Les instruments financiers dérivés correspondent à des actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou à des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

NOTE 4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes avant de lever des ressources sur les marchés financiers.

La politique de financement d'Ingenico est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des investissements et aux besoins de trésorerie liés à l'exploitation, en veillant à une bonne adéquation entre ses actifs et ses ressources en termes de maturité, de devises et de taux.

Actifs financiers au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, les actifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie pour 347,6 millions d'euros ;
- les créances clients à hauteur de 296,2 millions d'euros liées au cycle d'exploitation du Groupe.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque pourrait provenir essentiellement des créances clients, des titres de placement et des contreparties bancaires.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2011, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 205	158 937	347 602
Actifs financiers	3 591	4 583	4 690
Créances clients sur ventes de biens et services	188 928	227 008	296 216
Créances financières liées aux locations financement	25 654	25 828	29 893
Créances d'exploitation	5 217	2 823	5 970
Autres actifs courants	218	179	316
Autres actifs non courants	175	147	251
Instruments financiers dérivés (actif)	3 433	3 461	6 861
TOTAL	318 421	422 968	691 799

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une dépréciation des créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le Credit Management. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme partiellement ou totalement non recouvrables. Pour se prémunir du risque de crédit et donc limiter son risque de non-paiement, le Groupe détermine le risque de crédit de chaque client, puis fixe une limite de crédit et des conditions de paiement spécifiques en conséquence. Ingenico s'assure que des garanties sont apportées dans le cas de pays sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précisions sur les créances clients et leur dépréciation, se référer à la note 18 « Clients et créances d'exploitation ».

Passifs financiers au 31 décembre 2011

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités.

Les flux de trésorerie de la société mère proviennent principalement de deux sources :

1. Flux de trésorerie opérationnels :

- la société mère commande des terminaux à des fabricants tiers puis les vend à ses filiales distributrices selon des prix de transfert définis ;
- elle a des activités de ventes de services et de terminaux directes à ses clients.

2. Flux de trésorerie financiers :

- le Groupe a mis en place un « cash pool » qui se traduit par des opérations de prêts et/ou emprunts entre la maison mère et ses filiales. Ceci se traduit par un flux de trésorerie net positif au niveau d'Ingenico SA ;
- Ingenico SA perçoit des dividendes selon la capacité distributrice de ses filiales.

Si les flux de trésorerie futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il estime notamment que ses flux de trésorerie futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement.

À ce titre, il est nécessaire de souligner que le Groupe :

- a la capacité de générer des flux de trésorerie significatifs, permettant de faire face aux investissements (Cf. IV. Tableaux des flux de trésorerie consolidés) ;
- bénéficie d'une ligne de 150 millions d'euros de crédit renouvelable, non tirée à ce jour, ainsi que de lignes bilatérales non encore tirées pour 28,5 millions d'euros,
- dispose d'une dette nette de 109,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 et des ratios d'endettement limités qui laissent sa capacité d'endettement intacte.

L'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

	2011					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Passifs financiers non dérivés						
Emprunts obligataires	213 637	289 950	5 575	6 875	20 625	256 875
Dettes bancaires	207 790	227 751	5 656	57 424	164 671	-
Dettes liées au contrat de location financement	9 584	9 584	3 576	2 281	3 727	-
Concours bancaires	19 670	19 670	19 670	-	-	-
Autres dettes financières	6 574	6 574	6 456	-	118	-
TOTAL	457 255	553 529	40 933	66 580	189 141	256 875
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	1 698	1 698	1 698	-	-	-
Instruments de taux	2 072	2 072	2 072	-	-	-
TOTAL	3 770	3 770	3 770	-	-	-

(en milliers d'euros)	2010					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	240 296	245 464	22 377	41 828	181 259	-
Dettes liées au contrat de location financement	13 482	13 482	4 558	4 036	4 887	-
Concours bancaires	13 380	13 380	13 380	-	-	-
Autres dettes financières	845	845	697	21	127	-
TOTAL	268 003	273 170	41 012	45 885	186 273	-
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 216	2 216	2 216	-	-	-
Instruments de taux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 216	2 216	2 216	-	-	-
2009						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	206 396	210 044	18 044	36 000	156 000	-
Dettes liées au contrat de location financement	13 922	13 922	4 905	3 747	5 261	9
Concours bancaires	14 775	14 775	14 775	-	-	-
Autres dettes financières	552	552	552	-	-	-
TOTAL	235 645	239 293	38 276	39 747	161 261	9
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	728	728	728	-	-	-
Instruments de taux	78	78	78	-	-	-
TOTAL	806	806	806	-	-	-

Le Groupe estime son risque de contrepartie bancaire limité, car il travaille avec des établissements de premier rang bénéficiant de la meilleure notation de crédit.

Au 31 décembre 2011, le passif financier se compose des éléments suivants :

- un crédit syndiqué de 360 millions d'euros à taux variable, mis en place le 5 août 2011, en remplacement de l'ancien prêt syndiqué contracté en 2009 dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash. Le crédit se décompose comme suit :
 - une tranche amortissable de 210 millions d'euros, avec une maturité au 5 août 2016, tirée en totalité le 10 août 2011. Les amortissements s'étalent sur la durée du prêt à partir du 31 mars 2013 : 26,3 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2013, puis 52,5 millions d'euros par an jusqu'au 5 août 2016,
 - une tranche renouvelable de 150 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2011 ;
- de concours bancaires pour 19,7 millions d'euros. Le Groupe bénéficie par ailleurs d'autorisations de découverts s'élevant à 28,5 millions d'euros, non utilisées au 31 décembre 2011 ;
- de dettes liées aux contrats de location-financement et autres dettes pour 16,2 millions d'euros, qui concernent essentiellement des contrats de vente et de cessions-bails sur des terminaux loués aux clients du Groupe ;
- d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 11 mars 2011 et pour échéance le 1^{er} janvier 2017. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 250 millions d'euros et il est représenté par 6 677 350 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37,44 euros. Les obligations portent intérêts au taux nominal annuel de 2,75 %. Le taux d'intérêt, après imputation des frais d'émission d'emprunts et reclassement de la composante capitaux propres de l'emprunt, se situe à 6,22 %.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2011, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers qui sont testés tous les semestres de chaque année, sur la base des comptes consolidés pro-forma :

- le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80 % ;
- les dettes nettes doivent être inférieures à 2,5 fois l'EBITDA.

Le Groupe s'est également engagé à respecter certains covenants juridiques usuels.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2011.

Des cas de remboursement anticipé sont prévus à l'initiative d'Ingenico ou des prêteurs dans les cas usuels.

4.2 Risque de marché

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires et des charges d'Ingenico est comptabilisée en devises étrangères. Le Groupe est donc soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations commerciales entre les filiales et la maison mère. Les principales devises pour lesquelles Ingenico est exposé à un risque de change significatif sont le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le dollar canadien (CAD), et le dollar australien (AUD).

Les achats et les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'une couverture naturelle sont couverts en partie par des instruments de couverture.

Ainsi, le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change consistant à couvrir les opérations en devises, en utilisant des instruments financiers tels que swaps, achats et ventes à termes, ou options de change. Le dispositif de surveillance du risque de change est piloté par la Direction de la Trésorerie, directement rattachée au Directeur Financier.

Enfin, le Groupe dispose d'un logiciel de valorisation des positions de change permettant de suivre au quotidien la valorisation « mark to market » de ses positions.

(en milliers de devises)	2011				
	Dollar américain	Livre Sterling	Yen	Dollar canadien	Dollar australien
Créances commerciales	98 957	21 457	-	29 000	19 607
Dettes fournisseurs	(111 047)	(12 928)	(1 045)	(17 298)	(10 019)
Exposition bilancielle brute	(12 090)	8 529	(1 045)	11 702	9 588
Ventes prévisionnelles estimées	132 882	39 922	-	13 508	32 818
Achats prévisionnels estimés	(252 074)	-	-	-	-
Exposition brute	(131 282)	48 451	(1 045)	25 210	42 406
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	89 131	-	-	500	1 000
Ventes à terme	(14 700)	(20 585)	-	(18 500)	(19 550)
Options	-	-	-	-	-
Exposition nette	(56 851)	27 866	(1 045)	7 210	23 856

(en milliers de devises)	2010				
	Dollar américain	Livre Sterling	Yen	Dollar canadien	Dollar australien
Créances commerciales	68 018	16 523	-	14 982	15 388
Dettes fournisseurs	(100 452)	(9 847)	-	(10 283)	(15 004)
Exposition bilancielle brute	(32 434)	6 676	-	4 699	384
Ventes prévisionnelles estimées	93 345	28 165	-	22 404	29 731
Achats prévisionnels estimés	(211 330)	-	-	-	-
Exposition brute	(150 418)	34 841	-	27 103	30 115
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	95 500	-	-	-	-
Ventes à terme	-	(8 800)	-	(3 900)	(17 100)
Options	23 500	(9 000)	-	(6 500)	-
Exposition nette	(31 418)	17 041	-	16 703	13 015

(en milliers de devises)	2009				
	Dollar américain	Livre Sterling	Yen	Dollar canadien	Dollar australien
Créances commerciales	72 952	17 256	8 655	13 539	9 685
Dettes fournisseurs	(98 280)	(10 407)	-	(13 818)	(6 478)
Exposition bilancielle brute	(25 327)	6 849	8 655	(279)	3 207
Ventes prévisionnelles estimées	77 964	25 635	-	22 844	26 600
Achats prévisionnels estimés	(213 000)	-	-	-	-
Exposition brute	(160 363)	32 484	8 655	22 565	29 807
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	90 000	-	-	-	-
Ventes à terme	-	(14 250)	-	(12 750)	(20 600)
Options	30 000	(5 850)	-	(5 150)	-
Exposition nette	(40 363)	12 384	8 655	4 665	9 207

Sensibilité au risque de change

(en milliers d'euros)	2011			
	Impact sur le compte de résultat		Impact sur le compte de résultat	
	Impact en réserves	Impact en réserves	Impact en réserves	Impact en réserves
	Appréciation de 10 % de l'euro par rapport aux devises		Appréciation de 10 % des devises par rapport à l'euro	
Créances commerciales	(12 684)	-	15 502	-
Dettes fournisseurs	11 116	-	(13 586)	-
Instruments financiers dérivés	(383)	2 020	(695)	(879)
TOTAL	(1 951)	2 020	1 221	(879)

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients,

dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

Dans le tableau ci-dessous, est présentée la sensibilité par devise d'une variation de l'euro par rapport aux devises d'exposition :

(en milliers d'euros)	2011				
		Créances commerciales	Dettes fournisseurs	Instruments financiers dérivés	Total
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport aux devises	USD	(6 953)	7 802	1 154	2 003
	GBP	(2 335)	1 407	(703)	(1 631)
	JPY	-	1	-	1
	CAD	(1 995)	1 190	(500)	(1 305)
	AUD	(1 401)	716	(334)	(1 019)
	SOUS-TOTAL	(12 684)	11 116	(383)	(1 951)
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10 % des devises par rapport à l'euro	USD	8 498	(9 536)	(2 232)	(3 270)
	GBP	2 854	(1 720)	703	1 837
	JPY	-	(1)	-	(1)
	CAD	2 438	(1 454)	500	1 484
	AUD	1 712	(875)	334	1 171
	SOUS-TOTAL	15 502	(13 586)	(695)	1 221

Risque de taux

La gestion du risque de taux est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La politique de couverture suivie par le Groupe répond au double objectif de sécurité et d'optimisation du coût des ressources. En fonction des évolutions anticipées de la dette consolidée (nouvel endettement et remboursement) et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le Groupe se fixe des objectifs de répartition taux fixe/taux variable.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et de garantie de taux (caps) sont les instruments les plus couramment utilisés.

En 2009, le Groupe avait mis en place une couverture à hauteur de 100 % de la tranche de 210 millions d'euros du crédit syndiqué, à travers un cap de taux. En 2011, le risque est désormais couvert par un swap de taux. La négociation de ce swap a entraîné la perte d'effet du cap de taux, dès lors inéligible à la comptabilité de couverture.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette comptable		
	2009	2010	2011
Instruments à taux fixe			
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	213 637
Dettes bancaires	-	-	207 781
Autres	27 172	14 615	12 146
Passifs financiers à taux fixe	27 172	14 615	433 564
Instruments à taux variable			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 205	158 937	347 602
Actifs financiers	3 591	4 583	4 690
Créances clients sur ventes de biens et services	188 928	227 008	296 216
Créances financières liées aux locations financement	25 654	25 828	29 893
Créances d'exploitation	5 217	2 823	5 970
Autres actifs courants	218	179	316
Autres actifs non courants	175	147	251
Instruments financiers dérivés (actif)	3 433	3 461	6 861
Actifs financiers à taux variable	318 421	422 968	691 799
Dettes bancaires, location-financement, trésorerie passive	208 473	253 389	18 060
Passifs financiers à taux variable	208 473	253 389	18 060
Intérêts courus sur dettes bancaires	-	-	5 630

Sensibilité au risque de taux

L'impact d'une variation positive de 100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait été de 0,2 million d'euros sur le compte de résultat et de 5,7 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2011.

Tandis qu'une variation négative de 100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait eu un impact de -0,02 million d'euros sur le compte de résultat et de -5,8 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2011.

NOTE 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les méthodes appliquées pour consolider les sociétés du Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence.

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe a opté pour la méthode de mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le contrôle est exercé de façon conjointe (Roam Data et Korvac).

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
SOCIÉTÉ MÈRE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDÉES				
Ingenico Ventures SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex Ainsi que ses filiales Fixed & Mobile Pte Ltd, société singapourienne, détenue à 38,38 % et Roam Data, société américaine, détenue à 43,92 % et mise en équivalence	France	100 %	IG
Ingenico Prepaid Services France SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine Cedex	France	100 %	IG
Ingenico 1	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine Cedex	France	100 %	IG
Ingenico 2	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine Cedex	France	100 %	IG
Xiring	"River Seine" - 25 Quai Galliéni 92158 Suresnes Cedex Ainsi que sa filiale Baracoda détenue à 100 %	France	92 %	IG
Ingenico GmbH	Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin	Allemagne	100 %	IG
Ingenico Healthcare GmbH	Konrad-Zuse-Ring 1 - 24220 Flintbek	Allemagne	100 %	IG
DI Deutsche Ingenico Holding GmbH	c/o Debevoise & Plimpton LLP - Taubenstrasse 7-9 - 60313 Frankfurt am Main Ainsi que ses filiales easycash Loyalty Solutions GmbH, easycash GmbH, détenues à 100 %	Allemagne	100 %	IG
Ingenico International (Pacific) PTY. Ltd.	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102	Australie	100 %	IG
Ingenico International (Singapore) Pte. Ltd.	600 North Bridge Road, #05-01 Parkview Square Singapore 188778	Singapour	100 %	IG
Ingenico UK Ltd.	Rudheath Way - Gadbrook Park - CW9 LT - Northwich, Cheshire Ainsi que ses filiales Ingenico Ireland Ltd et Sagem Matsu détenues à 100 %	Grande Bretagne	100 %	IG
Ingenico Iberia SL	Avenida del Partenon 16-18 - Campo de las Naciones 28042 Madrid Ainsi que ses filiales Ingenico Services Iberia détenue à 100 % et Ingenico Barcelona S.A. détenue à 99,99 %	Espagne	100 %	IG

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
Ingenico Corp	9 East Loockerman Street - City of Dover 19901 Delaware Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100 %	États-Unis	100 %	IG
Ingenico IVI Inc	9155 South Date Land Blvd - Suite 1408 Miami Florida 33156 Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100 %	États-Unis	100 %	IG
Ingenico do Brasil Ltda.	Avendida Tamboré, 418 Bairro Tamborré, Barueri - CEP 06460-000 - São Paulo Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100 %	Brésil	100 %	IG
Ingenico Italia SpA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano Ainsi que sa filiale TNET détenue à 100 %	Italie	100 %	IG
Ingenico Holdings Asia Ltd.	3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong Ainsi que ses filiales Landi et Ingeserve Ltd, détenues respectivement à 78 % et à 100 % (directement et indirectement), et consolidées à 100 %, et sa filiale Korvac Holdings Pte, détenue à 49 % et mise en équivalence et sa participation de 61,62 % dans Fixed & Mobile pte Ltd	Hong Kong	100 %	IG
Ingenico Software Services Philippines Inc.	15 & 17 Floors pearl Bank Center - 146 Valero Street 1227 Metro Manila, Salce do Village Mkt Philippines	Philippines	100 %	IG
Ingenico International Private India Ltd.	Ground Floor, 25 DSIDC Scheme II, Okhla Phase II - New Delhi - 110020, New Delhi	Inde	100 %	IG
Ingenico Switzerland SA	Impasse des Ecurieux 2 Case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot	Suisse	100 %	IG
Ingenico Hungary	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100 %	IG
Ingenico Eastern Europe I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg Ainsi que sa filiale Ingenico Polska détenue à 100 %	Luxembourg	100 %	IG
Ingenico Investment Luxembourg SA	10 bd royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100 %	IG
Ingenico CIS	Godovikova street, 9 - 119085, Moscow - Russia	Russie	100 %	IG
Ingenico CZ S.r.o.	Myslíkova 173/25 - 110 00, Praha 1 - Czech Republic	République Tchèque	100 %	IG
Ingenico Ödeme	ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B blok N° 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul Ainsi que sa filiale Ingenico Elektronik Sanayi, détenue à 100 %	Turquie	100 %	IG

NOTE 6 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

6.1 Acquisition de la société paycom

Description de l'opération

Le 1^{er} juillet 2011, Ingenico a annoncé l'acquisition de 100 % de paycom Gesellschaft für Elektronische Zahlungssysteme GmbH, Kiel (paycom) et de sa filiale paycom Speyer. paycom vend, installe et maintient des systèmes de paiement électronique, de fidélité clients et des services associés, notamment en Allemagne. paycom loue ou vend les terminaux aux clients et garantit la connexion de ces terminaux au réseau, agissant comme un associé contractuel pour tous les types de commerçant.

Périmètre

paycom a absorbé sa filiale à 100 % paycom Speyer le 30 décembre 2011, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

Prix d'acquisition

L'acquisition paycom s'est faite par l'intermédiaire de sa filiale easycash GmbH pour un montant total de 12,4 millions d'euros.

La trésorerie acquise s'élevait à 1,4 million d'euros. Le décaissement de trésorerie net s'élève donc à 11 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de juillet 2011)

La contribution de paycom aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 1,43 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,04 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,08 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 3,1 millions d'euros et à 0,2 million d'euros.

6.2 Acquisition de la société TNET

Description de l'opération

Le 13 juillet 2011, Ingenico a acquis 100 % de TNET Centro Servizi Monetici S.R.L. (TNET), société italienne spécialiste des services techniques pour les terminaux de paiement. Le Groupe renforce ainsi sa position sur le marché italien, notamment dans le domaine de la banque, des programmes de fidélisation, des stations-service et du commerce.

Prix d'acquisition

L'acquisition de TNET par Ingenico Italie s'est faite pour un montant de 0,9 million d'euros. Le coût d'acquisition tient également compte d'une clause d'ajustement éventuel de prix (earn-out) de 0,2 million d'euros dont la date d'effet est le 30 juin 2012.

La trésorerie acquise s'élevait à -0,8 million d'euros. Le décaissement de trésorerie net s'élève donc à 1,4 million d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir d'août 2011)

La contribution de TNET aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 1,44 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,42 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,42 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 3 millions d'euros et à -0,08 million d'euros.

6.3 Acquisition de la société Xiring

Description de l'opération

Le 14 novembre 2011, Ingenico a lancé une offre contractuelle volontaire d'achat visant l'intégralité des actions de la société Xiring (cotée sur le marché Alternext). Xiring est un éditeur de solutions de sécurité pour les transactions électroniques dans le secteur de la santé. Le 5 décembre 2011, à l'issue de cette opération, Ingenico détenait 91,81 % des actions Xiring, dépassant ainsi le seuil de réussite fixé dans les termes de l'offre.

L'achat de Xiring permet à Ingenico de renforcer sa présence dans les solutions notamment dédiées aux professionnels de la santé, et de créer un opérateur d'envergure mondiale, capable de déployer de grands programmes dans tous pays souhaitant lancer des projets de maîtrise de ses dépenses de santé.

Périmètre

L'ensemble Xiring est constitué des sociétés suivantes :

- Xiring ;
- Baracoda France ;
- Baracoda Inc. (USA).

Prix d'acquisition

Le prix de l'offre a été fixé à 17 euros par action, soit un total de 62,2 millions d'euros pour 91,81 % des actions existantes.

La trésorerie acquise s'élevait à 8,4 millions d'euros. Le décaissement de trésorerie net s'élève donc à 53,8 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de décembre 2011)

La contribution de Xiring aux résultats consolidés du Groupe Ingenico sur 2011 a été de :

- 2,7 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- Effet nul pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,1 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 19,8 millions d'euros et à 3,2 millions d'euros.

6.4 Acquisition d'un complément de participation dans la société Fujian Landi

Le 22 septembre 2011, Ingenico Holding Asia (anciennement Autogain Hong-Kong) a signé un amendement au contrat d'acquisition au titre duquel :

- elle a acquis une participation complémentaire de 10 % dans la société Landi pour un montant de 20 millions de dollars

américains ;

- la période d'exercice du put, portant désormais sur les 22 % d'intérêts résiduels détenus par les minoritaires dans Landi, a été prolongée d'un an à compter de mai 2012.

Ces opérations sont décrites dans la note 12 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles ».

NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE

Les principes de détermination des secteurs sont présentés en note 2 « Règles et méthodes comptables » des états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le comité exécutif, principal décideur opérationnel tel que défini par IFRS 8, pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

À compter du 1^{er} avril 2010, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation, dans le cadre de la mise en place du SEPA, espace unique de paiement en euro. Une nouvelle région SEPA a donc été créée en 2010 parallèlement aux quatre autres grandes régions et ce nouveau secteur opérationnel regroupe notamment les anciens secteurs Europe du Nord et Europe du Sud.

En 2011, le Groupe a poursuivi sa réorganisation et des modifications du reporting interne ont été réalisées en vue de la mise en place d'un modèle construit autour des Opérations Centrales, secteur opérationnel à part entière, qui assure un certain nombre de fonctions transverses pour le compte des Régions, lesquelles agissent en tant que distributeurs des produits et services du Groupe. Les Opérations Centrales comprennent également les sociétés récemment acquises (comme Xiring), durant la période nécessaire à leur intégration, ainsi que les activités opérées de façon trans-géographique, dont le développement est coordonné à partir du siège (par exemple, Fixed & Mobile Pte Ltd). Ainsi, le Comité exécutif a décidé de modifier la façon dont la performance des secteurs doit être suivie.

En conséquence, les secteurs opérationnels retenus au 31 décembre 2011 sont les suivants :

- les Opérations Centrales qui regroupent les fonctions transverses et supports, notamment la distribution des produits et services aux Régions identifiées ci-après :
- SEPA,
- l'Asie-Pacifique (Australie, Chine...),
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada...),
- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...),
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

L'information sectorielle est donc présentée selon cette nouvelle organisation pour 2011. Cette information a été retraitée pour les exercices 2010 et 2009 pour les données relatives au compte de résultat consolidé. Compte tenu de l'ampleur des travaux d'élaboration d'une information rétrospective concernant les éléments bilanciaux, cette dernière est reprise en l'état.

Il convient enfin de noter que les conséquences de la nouvelle organisation sur les unités génératrices de trésorerie et les goodwills y afférents sont présentés dans la note 12 « Goodwills et autres immobilisations incorporelles ».

Analyse des résultats sectoriels

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels des sociétés qui contribuent à plusieurs secteurs ont été ventilés comme suit :

	2011						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	Consolidé
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires hors-Groupe	471 597	167 770	77 492	173 397	77 372	33 487	1 001 115
Résultat opérationnel courant	65 629	32 858	8 562	14 881	2 645	3 888	128 463
Résultat opérationnel							110 821
Résultat financier							(27 079)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence							(3 198)
Impôt sur les bénéfices							(22 551)
Résultat de la période							57 993
Part du Groupe							56 489
	2010						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	Consolidé
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires hors-Groupe	431 688	128 941	102 985	162 179	71 378	9 849	907 020
Résultat opérationnel courant	38 326	20 161	13 472	10 425	1 848	12 659	96 891
Résultat opérationnel							73 769
Résultat financier							(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence							(1 671)
Impôt sur les bénéfices							(22 716)
Résultat de la période							39 589
Part du Groupe							39 575
	2009						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	Consolidé
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires hors-Groupe	303 570	80 849	102 234	130 275	80 482	3 274	700 684
Résultat opérationnel courant	39 101	9 410	3 115	2 935	6 591	(315)	60 835
Résultat opérationnel							47 448
Résultat financier							(2 204)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence							(283)
Impôt sur les bénéfices							(18 121)
Résultat de la période							26 840
Part du Groupe							26 840

Analyse des charges d'amortissement et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Europe centrale Opérations centrales	Consolidé
Charges d'amortissement	19 478	2 254	930	1 871	656	27 109	52 298
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	(1 295)	1 176	(2 334)	(3 734)	169	8 143	2 125

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Europe centrale Opérations centrales	Consolidé
Charges d'amortissement	46 637	2 608	22 884	3 099	1 135	N/A	76 363
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	9 453	922	3 829	89	(276)	N/A	14 017

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Europe centrale Opérations centrales	Consolidé
Charges d'amortissement	31 865	2 340	1 534	2 197	1 125	N/A	39 061
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	5 298	610	455	1 835	508	N/A	8 706

Analyse des actifs et passifs sectoriels

L'information sectorielle est présentée selon une nouvelle organisation pour 2011 (Cf. supra).

Compte tenu de l'ampleur des travaux d'élaboration d'une information rétrospective concernant les actifs et passifs sectoriels, cette dernière est reprise en l'état pour les exercices 2009 et 2010.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	Consolidé
Goodwill	202 794	54 472	18 381	6 384	15 741	231 250	529 022
Autres actifs sectoriels hors-Groupe	323 747	155 922	78 169	80 767	19 059	356 169	1 013 833
Actifs d'impôt différé							23 502
Actifs d'impôt exigible							9 359
Créances financières							4 667
Instruments financiers dérivés							6 861
TOTAL ACTIF	526 540	210 394	96 550	87 151	34 800	587 419	1 587 244
Passifs sectoriels hors-Groupe	111 890	100 077	25 164	56 532	8 941	132 697	435 301
Situation nette de l'ensemble consolidé							630 583
Passifs d'impôt différé							43 696
Passif d'impôt exigible							16 640
Dettes financières							457 254
Instruments financiers dérivés							3 770
TOTAL PASSIF	111 890	100 077	25 164	56 532	8 941	132 697	1 587 244

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010						
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	Consolidé
Goodwill	314 263	61 967	46 002	8 339	35 691	N/A	466 260
Autres actifs sectoriels hors-Groupe	470 689	122 939	75 532	72 209	14 288	N/A	755 658
Actifs d'impôt différé							22 883
Actifs d'impôt exigible							10 582
Créances financières							4 561
Instruments financiers dérivés							3 461
TOTAL ACTIF	784 952	184 905	121 534	80 548	49 979	N/A	1 263 405
Passifs sectoriels hors-Groupe	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	N/A	399 863
Situation nette de l'ensemble consolidé							545 567
Passifs d'impôt différé							39 123
Passif d'impôt exigible							8 633
Dettes financières							268 003
Instruments financiers dérivés							2 216
TOTAL PASSIF	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	N/A	1 263 405

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	
Goodwill	281 719	23 747	66 527	7 364	34 872	N/A	414 228
Autres actifs sectoriels hors-Groupe	427 159	60 550	51 692	64 540	13 787	N/A	617 728
Actifs d'impôt différé							23 341
Actifs d'impôt exigible							9 456
Créances financières							3 567
Instruments financiers dérivés							3 433
TOTAL ACTIF	708 877	84 296	118 219	71 904	48 658	N/A	1 071 752
Passifs sectoriels hors-Groupe	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	N/A	281 801
Situation nette de l'ensemble consolidé							493 088
Passifs d'impôt différé							43 289
Passif d'impôt exigible							17 124
Dettes financières							235 645
Instruments financiers dérivés							806
TOTAL PASSIF	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	N/A	1 071 752

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 468)	(1 238)	(939)	(1 357)	(188)	(21 555)	(34 745)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 858)	(1 134)	(825)	(2 557)	(712)	N/A	(24 085)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Opérations centrales	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 005)	(427)	(397)	(3 325)	(7)	N/A	(23 161)

NOTE 8 COÛTS PAR NATURE ET AUTRES CHARGES

Ingenico présentant son résultat par fonction, cette note détaille le montant des principales charges opérationnelles par nature.

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Traitements et salaires	101 133	133 834	150 381
Charges sociales	33 511	39 498	44 617
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(915)	36	27
Provisions pour indemnités de départ en retraite	456	311	494
Actions gratuites	6 663	5 612	4 291
TOTAL	140 848	179 292	199 810

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Dotations/(Reprises)			
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	25 707	39 992	36 343
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	11 484	14 670	14 986
Dépréciations des écarts d'acquisitions	1 829	21 845	750
Dépréciations des stocks	1 542	1 508	3 628
Dépréciations des créances clients	2 371	1 395	4 312
Dépréciation des actifs financiers	40	54	(6)
TOTAL	42 974	79 465	60 013

Les coûts directs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Coût des terminaux	(279 460)	(302 886)	(319 554)
Coût des services et des logiciels	(95 524)	(156 879)	(183 699)
TOTAL DES COÛTS DIRECTS	(374 984)	(459 765)	(503 253)
Coûts indirects	(54 796)	(81 120)	(81 080)
TOTAL DU COÛT DES VENTES	(429 780)	(540 885)	(584 333)

La part des frais de recherche et développement activés est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Montant de recherche et développement activé	7 961	5 496	6 065
Total des dépenses de R&D (charges et investissements) ⁽¹⁾	83 600	89 743	82 663
Part des frais de R&D activés (en %)	10 %	6 %	7 %

(1) Net des 2 284 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2011 (2 165 milliers d'euros en 2010).

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Frais de restructuration	(9 787)	(9 934)	(13 012)
Litiges et coûts liés aux problèmes de qualité	(276)	(168)	(3 277)
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif	(2 725)	1 161	(923)
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles	(408)	(883)	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(22 086)	-
Gains ou pertes de revalorisation des participations	-	8 303	-
Autres	(191)	486	(430)
TOTAL	(13 387)	(23 121)	(17 642)

Pour l'année 2011, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- Les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe pour un total de 13,0 millions d'euros, dont :
 - les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium (essentiellement dans la région « Amérique du Nord ») pour un montant de 3,4 millions d'euros ;
 - les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 2,0 millions d'euros ;
 - les frais engagés dans le cadre d'un projet d'acquisition d'actifs sur le marché américain des paiements, et les frais liés aux autres acquisitions de l'année pour un montant total de 3,4 millions d'euros ;
 - les frais engagés au cours de l'exercice relatifs au déménagement, début 2012, du siège social à Paris pour 4,2 millions d'euros, dont 0,7 million résulte de l'amortissement accéléré de certains actifs.
- Les charges, dotations et reprises de provisions relatives aux litiges avec des tiers pour 3,3 millions d'euros, notamment, un paiement de 3,4 millions d'euros à l'administration fiscale de São Paulo (Brésil) relatif à la taxe sur les services (ISS) effectué dans le cadre d'un programme d'amnistie permettant au Groupe d'éteindre définitivement le litige et bénéficier d'une réduction substantielle des pénalités et indemnités de retard. Dans ce même pays, concernant le litige relatif à l'ICMS, le Groupe n'a pas constitué de provisions au regard de l'analyse des risques et en application de la norme IAS 37.

Pour l'année 2010, les autres produits et charges opérationnels comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe pour un total de 9,9 millions d'euros dont notamment :
 - les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,5 millions d'euros ;
 - les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 1,7 million d'euros ;

- les frais engagés dans le cadre d'un projet d'offre sur le capital au cours du second semestre, pour 3,8 millions d'euros.
- le résultat de cession de la filiale Mynt Betal Norvège en décembre 2010 pour un montant de 1,3 million d'euros ;
- la dépréciation du Goodwill « Amérique du Nord » pour un montant de 21,4 millions d'euros ;
- le gain de revalorisation à la juste valeur lié au regroupement d'entreprises réalisé par étape pour un montant de 8,3 millions d'euros, en application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée appliquée par le Groupe à partir de l'exercice 2010. Le gain a été calculé comme la différence entre la juste valeur de la quote-part initiale, déterminée en fonction du prix payé pour obtenir le contrôle exclusif, et sa valeur comptable.

Pour l'année 2009, les autres produits et charges opérationnels comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe, notamment en ce qui concernait le redéploiement des activités de recherche et de développement, pour un total de 9,8 millions d'euros dont :
 - les coûts liés aux dispositions prises en faveur des salariés d'Ingenico Barcelona pour 3,9 millions d'euros ;
 - les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,3 millions d'euros ;
 - les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 3,6 millions d'euros.
- le résultat de cession des filiales Sagem Danemark et Manison Finlande en juin 2009 : -1,2 million d'euros et Moneyline Banking System en décembre 2009 : -1,5 million d'euros.

NOTE 10 COÛT FINANCIER NET

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Charges d'intérêts sur les emprunts	(3 331)	(10 626)	(25 859)
Charges d'intérêts sur les contrats de location financement	-	(1 024)	(700)
Coût de l'endettement financier	(3 331)	(11 650)	(26 559)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 840	501	3 876
Revenus des intérêts des contrats de location financement	-	2 864	3 277
Coût de l'endettement financier net	(1 492)	(8 285)	(19 406)
Gains de change	32 359	56 351	50 024
Pertes de change	(34 601)	(55 482)	(54 126)
Résultat de change	(2 243)	869	(4 102)
Gains/Pertes sur opérations de placements (réévaluation, cession)	(356)	7	534
Autres produits financiers	3 026	12	20
Autres charges financières	(1 139)	(2 397)	(4 125)
Autres produits et charges financiers	1 531	(2 378)	(3 571)
Coût financier net	(2 204)	(9 794)	(27 079)

L'analyse du coût financier net pour 2011 est la suivante :

Les charges d'intérêts sont liées à des emprunts à court et à moyen terme, ainsi qu'à des contrats de location-financement. Les charges d'intérêts sur emprunts à moyen terme concernent l'emprunt syndiqué de 360 millions d'euros mis en place le 5 août 2011 en remplacement de l'emprunt mis en place en 2009 pour l'acquisition d'easycash, ainsi que les intérêts relatifs à l'emprunt obligataire convertible (OCEANE). Les montants des charges d'intérêts relatives à l'emprunt syndiqué et à l'OCEANE s'élevaient respectivement à 12,3 et 10,5 millions d'euros. La variation de juste valeur du cap de taux pour un montant de -1,6 million d'euros. Les charges d'intérêts à court terme s'élevaient à -1,2 million d'euros et concernent essentiellement un emprunt de la filiale brésilienne, remboursé au 31 décembre 2011. Les charges, ainsi que les produits financiers, liés aux contrats de location-financement concernent essentiellement easycash GmbH et Ingenico SA.

Le résultat de change représente une perte nette de -4,1 millions d'euros. Les gains et pertes de change réalisés et latents résultent des activités du Groupe (Cf. note 4.2 « Risque de change »).

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des variations de juste valeur des instruments financiers non éligibles à la couverture ;
- des dividendes versés aux minoritaires de la filiale chinoise Fujian Landi (Cf. note 12 « Goodwill ») ;
- des charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires, ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales (Cf. note 26 provisions pour retraites et engagements assimilés).

Pour l'année 2010, les charges d'intérêt constituant le coût de l'endettement financier étaient liées à des emprunts à court et à moyen terme, ainsi qu'à des contrats de location-financement. Les charges d'intérêts sur emprunts à moyen terme concernaient deux emprunts contractés par Ingenico SA, un emprunt syndiqué de 210 millions d'euros mis en place fin 2009 pour l'acquisition d'easycash et un nouvel emprunt de 100 millions en juillet 2010, dont 34 millions avaient été tirés en août 2010. Le montant des charges d'intérêts relatives à ces deux emprunts était de -8,6 millions d'euros, auquel s'ajoutait la variation de juste valeur du cap de taux pour un montant de -1 million d'euros. Les charges d'intérêts à court terme s'élevaient à -0,9 million d'euros et concernaient essentiellement un emprunt de la filiale brésilienne, remboursé au 31 décembre 2010. Les charges d'intérêts, ainsi que les revenus, liés aux contrats de location-financement concernaient essentiellement easycash GmbH.

Le résultat de change représentait un gain net de 1,4 million d'euros. Les gains et pertes de change réalisés et latents résultaient des activités du Groupe.

Les autres produits et charges financiers étaient constitués :

- des variations de juste valeur des instruments financiers non éligibles à la couverture ;
- des dividendes versés aux minoritaires de la filiale chinoise Fujian Landi ;
- des charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires pour les anciens puts et jusqu'à la date de renégociation du put pour Landi, ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales.

Pour l'année 2009, les charges d'intérêts constituant le coût de l'endettement financier concernaient pour l'essentiel des emprunts à court et à moyen terme, contractés par la maison mère et Ingenico Brésil. Pour ce qui concerne la maison mère, les intérêts provenaient d'une part, du tirage de la ligne de crédit de 60 millions d'euros à compter de décembre 2008, entièrement remboursée fin avril 2009, et d'autre part, du nouvel emprunt syndiqué de 210 millions d'euros, mis en place en septembre 2009 pour l'acquisition du groupe easycash.

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie provenaient essentiellement des plus-values sur cessions de valeurs mobilières, réalisées par la maison mère.

Le risque de change est principalement assumé par la maison mère qui assure également la couverture de ce risque. Les pertes de change nettes s'élevaient à 2,2 millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à 1,5 million d'euros. Ils étaient constitués principalement d'une plus-value sur cession d'actifs disponibles à la vente et de charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales.

L'analyse du résultat financier selon la norme IAS 39 se présente ainsi :

Comptabilisés en compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Produits d'intérêt sur les dépôts bancaires	811	367	3 775
Produits d'intérêts des contrats de location financière	4	2 864	3 277
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 578	74	602
Gains de juste valeur des actifs financiers réévalués à la juste valeur par le compte de résultat	3	-	332
Gains de juste valeur des instruments de couverture de change	918	-	565
Gain net de change	31 794	56 353	49 127
Autres	116	80	54
Produits financiers	37 224	59 738	57 732
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalué au coût amorti	(4 125)	(10 661)	(27 195)
Charges d'intérêts des contrats de location financière	-	(1 024)	(700)
Charges d'actualisation financière	(193)	(1 269)	(1 138)
Pertes de juste valeur des actifs financiers réévalués à la juste valeur par le compte de résultat	(83)	(546)	-
Perte nette de change	(34 956)	(53 776)	(54 126)
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de change	-	(1 160)	-
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	(1 035)	(1 582)
Autres	(71)	(61)	(70)
Charges financières	(39 428)	(69 532)	(84 811)
Résultat financier net	(2 204)	(9 794)	(27 079)

Comptabilisés en autres éléments du résultat global <i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	2 381	(46)	3 131
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	147	(659)	(929)
Comptabilisés en réserves	2 528	(705)	2 202

NOTE 11 IMPÔTS

Charges d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Charge d'impôt exigible	(23 047)	(28 096)	(31 102)
Produit d'impôt différé	4 926	5 381	8 551
TOTAL	(18 121)	(22 715)	(22 551)

En 2011, la charge d'impôt de l'exercice correspond principalement à :

- la charge d'impôt courant due en Allemagne, au Brésil, au Royaume-Uni, en Chine, en Italie, en Australie et en France ;
- et l'économie d'impôt différé résultant de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé – notamment en France et en Allemagne – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale.

L'activation d'impôts différés par le Groupe est fonction de la situation propre de l'entité ou du groupe d'entités (intégrations fiscales) dans chaque pays et de l'échéance d'expiration des pertes fiscales et des crédits d'impôts.

Ainsi, pertes fiscales et crédits d'impôts ne font l'objet d'une activation que dans la mesure où il est très probable que les bénéfices imposables que dégageront les ensembles considérés permettront leur imputation.

En 2010, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux États-Unis et au Canada. L'économie d'impôt résultait de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé – notamment en France, en Chine et en Allemagne – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale.

En 2009, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en France, au Brésil et en Italie. L'économie d'impôt résultait de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés – notamment au Brésil, en Australie et en France – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale.

Il convient de noter que dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le Groupe Ingenico a décidé de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat (Cf. note 2 « Règles et méthodes comptables »). En 2011, le montant de la CVAE ainsi reclassé en impôt sur le résultat s'élève à 2,0 millions d'euros, tout comme en 2010. Le passif d'impôt différé net de 0,9 million d'euros comptabilisé dès le 31 décembre 2009 (la Loi de finances ayant été votée en 2009) au titre de la réforme est reversé au résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes des sociétés françaises.

Preuve d'impôt Groupe

Selon les dispositions de la Loi de Finances pour 2012, le taux d'impôt courant des sociétés françaises du Groupe s'établit désormais à 36,1 % pour les exercices 2011 et 2012. Au 31 décembre 2011, le taux d'impôt différé en France s'élève à 34,43 % pour l'ensemble des différences temporelles. En effet, une modification du taux d'impôt applicable aux différences temporelles se reversant dans les deux ans n'aurait pas d'effet significatif sur les comptes annuels.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt liés aux produits non imposables et aux charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Résultat net de la période (hors sociétés mises en équivalence)	27 123	41 260	61 191
Impôts sur les bénéficiaires	(18 121)	(22 715)	(22 551)
Résultat avant impôts	45 244	63 975	83 742
Taux d'imposition français	34,43 %	34,43 %	36,10 %
Charge d'impôt théorique	(15 578)	(22 027)	(30 231)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	2 242	5 550	10 560
Pertes fiscales de l'exercice et différences temporelles non activées	(3 103)	(5 033)	(1 569)
Reconnaissance de différences temporelles et de déficits reportables antérieurs	2 702	3 085	1 507
Utilisation de déficits reportables non reconnus	2 891	1 049	2 227
Crédits d'impôt	1 562	(1 017)	18
Effet des différences permanentes et autres	(8 837)	(4 322)	(5 063)
TOTAL	(18 121)	(22 715)	(22 551)
Taux effectif d'impôt	40,1 %	35,5 %	26,9 %

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	Actifs d'impôts différés sur différences temporelles	Total actifs d'impôts différés	Total passifs d'impôts différés	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2008	9 184	11 445	20 631	(24 216)	(3 586)
Impôts différés constatés en résultat	(2 173)	2 742	569	4 357	4 926
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	-	883	883	(23 546) ^(a)	(22 663)
Différences de conversion	469	1 032	1 501	13	1 514
Autres mouvements	(535)	294	(243)	103	(140)
Au 31 décembre 2009	6 945	16 394	23 341	(43 289)	(19 948)
Impôts différés constatés en résultat	(3 884)	4 792	908	4 473	5 381
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	-	(726)	(726)	(2 733) ^(b)	(3 459)
Différences de conversion	360	1 421	1 781	5	1 786
Autres mouvements	383	(2 804)	(2 421)	2 421	-
Au 31 décembre 2010	3 804	19 079	22 883	(39 123)	(16 240)
Impôts différés constatés en résultat	(620)	258	(362)	8 913	8 551
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	-	1 365	1 365	(13 605) ^(c)	(12 240)
Différences de conversion	98	(363)	(265)	-	(265)
Autres mouvements	-	(119)	(119)	119	-
Au 31 décembre 2011	3 282	20 220	23 502	(43 696)	(20 194)

(a) Inclut le passif d'impôt différé issu de l'allocation du prix d'acquisition du groupe easycash aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

(b) Inclut le passif d'impôt différé issu de l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Fixed & Mobile Pte, Ingenico Services Iberia et Ingenico Prepaid Services France aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

(c) Inclut le passif d'impôt différé (12,7 millions d'euros) reconnu sur la composante capitaux propres de l'OCEANE émise au cours de l'exercice.

Analyse par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Actifs d'impôt différé par catégorie de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 138	2 496	5 512
Engagements envers le personnel	3 242	4 423	6 646
Stock, créances, fournisseurs et provisions	21 098	23 660	23 995
Pertes fiscales et crédits d'impôts reportables	7 029	3 804	5 487
Autres (dont instruments financiers)	1 857	1 826	1 431
Actifs d'impôt différé	37 365	36 208	43 072
Effet de la compensation	(14 024)	(13 325)	(19 570)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	23 341	22 883	23 502
Passifs d'impôt différé par catégorie de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(44 933)	(39 736)	(37 263)
Engagements envers le personnel	(36)	(119)	(56)
Stock, créances, fournisseurs et provisions	(9 564)	(10 372)	(23 912) ^(a)
Pertes fiscales et crédits d'impôts reportables	-	-	-
Autres (dont instruments financiers)	(2 780)	(2 220)	(2 032)
Passifs d'impôt différé	(57 313)	(52 448)	(63 263)
Effet de la compensation	14 024	13 325	19 570
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(43 289)	(39 123)	(43 694)
TOTAL NET	(19 948)	(16 240)	(20 192)

(a) Ce chiffre inclut le passif d'impôt différé (12,7 millions d'euros) reconnu sur la composante capitaux propres de l'OCEANE émise au cours de l'exercice.

Détails des actifs d'impôt différé non reconnus

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	6 583	13 468	9 792
Impôts différés sur différences temporelles	4 991	6 668	6 785
TOTAL	11 574	20 137	16 577

NOTE 12 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Goodwill**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Au 1^{er} janvier	221 437	414 227	466 260
Investissements	217 381	48 866	52 243
Cessions (Danemark & Manison - Moneyline Banking System)	(25 882)	-	-
Pertes de valeur	-	(22 086)	-
Différences de conversion	1 416	4 017	1 387
Réévaluations	-	21 236	9 132
Autres	(125)	-	-
Au 31 décembre	414 227	466 260	529 022

Dans le prolongement du déploiement en 2010 des nouvelles activités à travers la région SEPA et la conduite d'une stratégie opérationnelle et d'investissements commune, le Groupe a poursuivi sa réorganisation en 2011 par la création d'un secteur opérationnel distinct dénommé « Opérations Centrales », qui assure un certain nombre de fonctions transverses pour le compte des Régions, lesquelles agissent en tant que distributeur des produits et services du Groupe, ainsi que pour le développement à venir du Groupe (Cf. également note 7 « Information sectorielle »).

Compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et des modalités de suivi de l'information par le comité exécutif, principal décideur opérationnel du Groupe, les secteurs opérationnels définis au 31 décembre 2011 sont les suivants :

- les Opérations Centrales qui regroupent les fonctions transverses et supports, notamment la distribution des produits et services aux Régions identifiées ci-après ;
- la Région SEPA ;
- l'Asie-Pacifique (Australie, Chine...), constituée des deux unités génératrices de trésorerie distinctes que sont l'Asie (principalement constitué de la Chine) et le Pacifique (qui regroupe notamment les entités opérant en Asie du Sud-Est et en Australie) ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada...);

- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...);
- l'Europe Centrale, l'Afrique, et le Moyen Orient.

À l'exception de l'Asie-Pacifique, constituées de deux unités génératrices de trésorerie, les secteurs opérationnels représentent le niveau auquel les goodwills sont suivis par le management du Groupe, notamment pour ce qui concerne l'allocation des ressources et le suivi de la performance.

Le périmètre des unités génératrices de trésorerie (UGT) a également été modifié afin de traduire la nouvelle organisation.

Les goodwills ont ainsi été réalloués entre les UGT selon les fonctions qu'elles accomplissent au sein du Groupe. Les goodwills afférents à l'UGT « Opérations Centrales » comprennent (i) une quote-part des goodwills auparavant affectés aux UGT géographiques, réalloués à partir d'une analyse fonctionnelle du Groupe dégageant une nouvelle répartition des justes valeurs entre les UGT, traduction de son organisation (ii) ainsi que les goodwills relatifs aux sociétés récemment acquises (comme Xiring), affectées à ce secteur durant la période nécessaire à leur intégration, organisée par le siège. Cette distribution correspond à l'organisation du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie tels que définis ci-avant.

Détail des goodwills

Les tableaux suivants reflètent les changements des affectations opérées au sein des UGT (Cf. supra) :

Unités génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	2011		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
SEPA	205 056	(2 262)	202 794
Asie/Pacifique	54 472	-	54 472
Amérique du Nord	39 773	(21 392)	18 381
Amérique Latine	6 384	-	6 384
Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	15 740	-	15 740
Opérations centrales	231 251	-	231 251
TOTAL	552 676	(23 654)	529 022

Unités génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	2010		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
SEPA	316 107	(1 844)	314 263
Asie/Pacifique	61 966	-	61 967
Amérique du Nord	67 394	(21 392)	46 002
Amérique Latine	8 339	-	8 339
Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	35 691	-	35 691
TOTAL	489 496	(23 235)	466 260

Unités génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	2009		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
SEPA	282 860	(1 142)	281 718
Asie/Pacifique	28 746	(4 999)	23 747
Amérique du Nord	66 527	-	66 527
Amérique Latine	7 364	-	7 364
Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	34 871	-	34 871
TOTAL	420 368	(6 142)	414 227

En 2011

L'augmentation des goodwills est due essentiellement aux acquisitions réalisées en 2011 : Xiring pour 40,2 millions d'euros, paycom pour 9,5 millions d'euros, et TNET pour 2,6 millions d'euros.

Les autres variations de valeur de goodwill sont la conséquence de la réévaluation du passif relatif aux clauses du contrat d'acquisition concernant la filiale chinoise Fujian Landi, pour 11,7 millions d'euros (Cf. infra : Réévaluation des valeurs de goodwill).

Acquisitions et prises de contrôle

Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris, identifiables des sociétés acquises, telles qu'exposées ci-après, ont été déterminées de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des travaux d'évaluation.

Les coûts liés aux acquisitions de l'exercice 2011 s'élèvent à 1,9 million d'euros et ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels.

Ingenico Xiring

Le prix d'acquisition de Xiring s'élève à 62,2 millions d'euros.

Une allocation préliminaire du prix d'acquisition de Xiring a été conduite lors de l'acquisition et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée.

Cette première évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels, non inscrits dans les comptes d'Ingenico Xiring, pour un montant de 9,5 millions d'euros.

- Portefeuille clients : 6,3 millions d'euros, amortissable sur 5 ans,
- Technologie : 6,0 millions d'euros, amortissable sur 5 ans,
- Stocks : 0,8 million d'euros, amortissable sur 3 mois,
- Marque : 0,3 million d'euros, amortissable sur 5 ans,
- Marque : 1,1 million d'euros, non amortissable,
- Passifs d'impôt différé : -5,0 millions d'euros.

L'acquisition de la société Xiring a été comptabilisée selon la méthode du goodwill complet.

Le goodwill a été déterminé par différence entre les éléments suivants :

- (i) le prix d'acquisition de Xiring, dont le montant s'élève à 62,2 millions d'euros,
la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires), estimée à 5,5 millions d'euros,
- (ii) la juste valeur des actifs acquis, et des passifs repris identifiables, dont le montant s'élève à 27,5 millions d'euros.

Le goodwill ressort ainsi à un montant de 40,2 millions d'euros.

Réévaluations des valeurs de goodwill

Le Groupe a par ailleurs procédé à la réévaluation du goodwill Fujian Landi, acquise en juillet 2008 (Cf. note 2 « Règles et méthodes comptables »).

Le 22 septembre 2011, Ingenico Holding Asia (anciennement Autogain Hong-Kong) a signé un amendement au contrat d'acquisition qui a été finalisé fin novembre 2011 au titre duquel :

- elle a acquis une participation complémentaire de 10 % dans la société Landi ;
- la période d'exercice du put, portant désormais sur les 22 % d'intérêts résiduels des minoritaires dans Landi, a été prolongée d'un an à compter de mai 2012.

Cette dernière opération, entraînant une modification substantielle des modalités d'exercice du put, a été analysée comme l'extinction de la dette initialement reconnue au titre du put Landi, portant sur les 32 % d'intérêts détenus par les minoritaires avant l'opération, et la reconnaissance d'une nouvelle dette au titre du put, portant sur les 22 % d'intérêts résiduels détenus par les minoritaires. Dans ce cadre, une valorisation de la société Landi a été effectuée par un expert indépendant, et la méthode de reconnaissance du put a été révisée conformément aux dispositions en vigueur, selon des modalités précisées en note 2 « Règles et méthodes Comptables ».

Il résulte de ces opérations les effets suivants :

- la reconnaissance d'un complément de goodwill pour un montant de 11,7 millions d'euros ;
- un accroissement net des capitaux propres – part du Groupe s'élevant à 1,8 million d'euros ;
- la reconnaissance d'intérêts minoritaires sur les résultats dégagés par la filiale à compter du 22 septembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le goodwill de la société Fujian Landi ressort à 45,8 millions d'euros.

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^e trimestre 2011 n'ont pas amené le Groupe à constater de dépréciation du goodwill.

En 2010

L'augmentation des goodwills était due essentiellement aux acquisitions réalisées en 2010 : Ingenico Prepaid Services France pour 6,6 millions d'euros et Ingenico Services Iberia pour 19,1 millions d'euros, ainsi qu'à la prise de contrôle dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd pour 23,2 millions d'euros.

Les autres variations de valeur de goodwill étaient la conséquence de la réévaluation d'un passif relatif aux clauses du contrat d'acquisition concernant la filiale chinoise Fujian Landi pour 14 millions d'euros ou à des ajustements de juste valeur des actifs et passifs à la date du bilan d'ouverture pour 7,2 millions d'euros en ce qui concerne easycash.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^e trimestre 2010 avaient amené le Groupe à déprécier le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Amérique du Nord pour un montant de l'ordre de 21,4 millions d'euros.

En 2009

La variation de la valeur des goodwills était due essentiellement à l'acquisition du groupe easycash le 30 novembre 2009 pour 214,5 millions d'euros et à la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^e trimestre 2009 n'avaient pas amené le Groupe à constater de dépréciation du goodwill.

Tests de dépréciation des goodwills

Ingenico a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes comptables des goodwills. Cette procédure, s'appuyant essentiellement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'estimation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) générant ses flux propres de trésorerie. Ces UGT reflètent l'organisation du Groupe, telle que décrite en note 7 « Information sectorielle ». Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au 30 novembre de l'exercice et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur minorée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité. La juste valeur minorée des coûts de cession est privilégiée dans les rares cas où une opération récente sur les actifs concernés rend l'information disponible et fiable. Dans l'essentiel des cas, la valeur d'utilité est retenue. Elle est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de cinq ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque UGT à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

Segments	2011								
	SEPA		Asie/Pacifique		Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Opérations Centrales	Total
Unités génératrices de trésorerie	SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie/ Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Opérations Centrales	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	202 794	51 858	2 614	54 472	18 381	6 384	15 740	231 251	529 022
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité	Juste valeur moins coûts de cession ⁽¹⁾	Valeur d'utilité		Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	5 ans		5 ans		5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	
Taux de croissance à long terme	1,00 %		1,00 %		1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2011	9,79 %		12,60 %		9,20 %	13,18 %	13,10 %	11,38 %	

(1) Sur la base du rachat de 10 % de Landi en 2011.

Segments	2010														
	SEPA		Asie/Pacifique		Amérique du Nord		Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Total						
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	Total SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie/ Pacifique	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill	8 493	227 265	41 830	24 806	11 017	851	-	314 263	57 596	4 371	61 967	46 002	8 339	35 691	466 260
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie								Valeur d'utilité							
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés								3 ans							
Taux de croissance à long terme	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %		2,00 %	2,00 %		1,00 %	2,00 %	1,94 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2010	11,00 %	11,00 %	11,00 %	11,00 %	11,00 %	11,00 %	11,00 %		12,15 %	12,15 %		11,44 %	14,10 %	12,72 %	

Segments	2009														
	SEPA							Asie/Pacifique		Amérique du Nord		Amérique Latine		Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Total
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	Total SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie/ Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 903	220 004	35 235	5 708	11 017	851	-	281 718	20 160	3 586	23 747	66 527	7 364	34 871	414 227
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,94 %	1,00 %		2,00 %	1,00 %		1,00 %	2,00 %	1,94 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2009	11,36 %	10,86 %	11,16 %	11,45 %	11,86 %	12,72 %	11,16 %		11,45 %	13,18 %		11,44 %	14,10 %	12,72 %	

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché. Le coût moyen pondéré du capital utilisé est un taux à moyen terme.

L'évolution des taux d'actualisation résulte de celle des trois composantes utilisées pour le calculer : le taux sans risque, la prime de risque, et la volatilité du cours de l'action Ingenico aux variations de son marché de cotation (« bêta »). Il convient enfin de souligner que le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Des taux d'actualisation basés sur des données de marché sont utilisés par le Groupe pour procéder aux tests de dépréciation. Au demeurant, les tests de sensibilité montrent qu'une hausse du taux d'actualisation de 100 points de base ne conduirait pas à des dépréciations.

Enfin, une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres clés (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme) selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	2011			Total
	Licences, marques, technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier	30 386	69 605	192 580	292 570
Investissements	4 034	6 065	6 405	16 504
Cessions	(2 200)	-	(4 788)	(6 988)
Variation de périmètre ⁽¹⁾	7 840	0	7 064	14 904
Différences de conversion	33	132	792	957
Reclassements et autres	1 224	(1 251)	(921)	(948)
Au 31 décembre	41 318	74 551	201 131	317 000
Amortissements, pertes de valeur				
Au 1^{er} janvier	(21 774)	(44 622)	(69 363)	(135 759)
Amortissements	(5 071)	(8 679)	(22 595)	(36 345)
Cessions et pertes de valeur	1 927	-	4 758	6 685
Variation de périmètre	(0)	(0)	0	(0)
Différences de conversion	(62)	(131)	(421)	(614)
Reclassements et autres	(66)	1 118	(66)	985
Au 31 décembre	(25 047)	(52 314)	(87 687)	(165 048)
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier	8 612	24 983	123 216	156 810
Au 31 décembre	16 271	22 236	113 444	151 951

(1) Les variations de périmètre de l'exercice 2011 correspondent à l'acquisition de Xiring le 5 décembre 2011.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition des sociétés ayant rejoint le Groupe en 2011 s'élèvent à 492 milliers d'euros pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2011 et concernent Xiring.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2011 :

	SAGEM		EASYCASH		Fixed & Mobile		AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi, Ingenico Prepaid Services, Ingenico Services Iberia, Xiring)			Écart de conversion	Montants nets fin décembre 2011	Total Amortissements de la période
	Montants nets fin décembre 2010	Amortissements 2011	Montants nets fin décembre 2011	Montants nets fin décembre 2010	Amortissements 2011	Montants nets fin décembre 2011	Montants nets fin décembre 2010	Entrée de périmètre	Amortissements 2011			
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets & droits similaires												
<i>Technologie hardware et software en cours</i>	10 290	(3 430)	6 860	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
<i>Technologie hardware et software existante</i>	1 447	(1 447)	-	3 263	(1 287)	1 976	3 652	6 000	(1 205)	96	8 543	(3 939)
<i>Logiciels applicatifs</i>	5 105	(2 269)	2 836	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 269)
<i>Marque</i>	-	-	-	-	-	-	747	1 400	(600)	(109)	1 438	(600)
Autres immobilisations incorporelles												
<i>Contrats clients à long terme</i>	26 566	(3 664)	22 902	61 737	(7 751)	53 986	20 061	6 300	(4 221)	372	22 512	(15 636)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 408	(10 810)	32 598	65 000	(9 038)	55 962	24 460	13 700	(6 026)	359	32 493	(25 874)
Stocks	-	-	-	-	-	-	-	846	(282)	-	564	(282)
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	43 408	(10 810)	32 598	65 000	(9 038)	55 962	24 460	14 546	(6 308)	359	33 057	(26 156)

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas d'indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	2010			Total
	Licences, marques technologie	Frais de développements (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier	27 350	65 369	170 736	263 456
Investissements	1 403	5 337	4 223	10 963
Cessions	(283)	-	(30)	(313)
Variation de périmètre ⁽¹⁾	3 710	-	13 331	17 041
Différences de conversion	1 038	477	1 347	2 863
Reclassements et autres	(2 833)	(1 579)	2 972	(1 440)
Au 31 décembre	30 386	69 605	192 580	292 570
Amortissements, pertes de valeur				
Au 1^{er} janvier	(17 022)	(36 298)	(43 587)	(96 907)
Amortissements	(4 937)	(9 725)	(25 330)	(39 992)
Cessions et pertes de valeur	152	-	18	170
Variation de périmètre	-	-	-	(1)
Différences de conversion	(706)	(471)	(618)	(1 795)
Reclassements et autres	739	1 872	153	2 765
Au 31 décembre	(21 774)	(44 622)	(69 363)	(135 759)
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier	10 329	29 071	127 149	166 549
Au 31 décembre	8 612	24 983	123 216	156 810

(1) Les variations de périmètre de l'exercice 2010 correspondent essentiellement aux variations induites par la prise de contrôle de Fixed & Mobile Pte Ltd. en juillet 2010, l'acquisition d'Ingenico Services Iberia le 19 juillet 2010 et d'Ingenico Prepaid Services France le 5 mai 2010.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition des sociétés ayant rejoint le Groupe en 2010 représentaient les montants suivants :

- un montant de 320 milliers d'euros pour Ingenico Prepaid Services France pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010 ;
- un montant de 315 milliers d'euros pour Fixed & Mobile Pte Ltd pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 ;
- un montant de 529 milliers d'euros pour Ingenico Services Iberia pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2010 :

	SAGEM		EASYCASH		AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi, Ingenico Prepaid Services, Fixed & Mobile, Ingenico Services Iberia, Xiring)				Total Amortissements de la période			
	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Entrée de périmètre	Amortissements 2010	Écarts de conversion	Montants nets fin décembre 2010	
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets & droits similaires												
<i>Technologie hardware et software en cours</i>	13 720	(3 430)	10 290	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
<i>Technologie hardware et software existante</i>	7 233	(5 786)	1 447	4 550	(1 287)	3 263	1 900	2 843	(1 136)	46	3 652	(8 210)
<i>Logiciels applicatifs</i>	7 374	(2 269)	5 105	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 269)
<i>Marque</i>	-	-	-	-	-	-	1 725	58	(1 182)	146	747	(1 182)
Autres immobilisations incorporelles												
<i>Contrats clients à long terme</i>	30 230	(3 664)	26 566	69 488	(7 751)	61 737	7 396	14 239	(2 289)	715	20 061	(13 704)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)
Stocks	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)

(en milliers d'euros)	2009			Total
	Licences, marques, technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier	24 357	58 102	84 101	166 561
Investissements	1 768	7 961	605	10 334
Cessions	(1 243)	-	(133)	(1 376)
Variation de périmètre ⁽¹⁾	1 852	-	86 505	88 356
Différences de conversion	(14)	(218)	(362)	(594)
Reclassements et autres	631	(476)	20	175
Au 31 décembre	27 350	65 369	170 736	263 456
Amortissements, pertes de valeur				
Au 1^{er} janvier	(15 056)	(29 170)	(19 078)	(63 304)
Amortissements	(3 943)	(7 818)	(13 946)	(25 708)
Cessions et pertes de valeur	1 243	-	730	1 973
Variation de périmètre	758	-	(11 260)	(10 501)
Différences de conversion	(30)	215	131	315
Reclassements et autres	6	476	(164)	318
Au 31 décembre	(17 022)	(36 298)	(43 587)	(96 907)
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier	9 302	28 932	65 023	103 255
Au 31 décembre	10 329	29 071	127 149	166 549

(1) Les variations de périmètre de l'exercice 2009 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'acquisition du groupe easycash le 30 novembre 2009 et la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009. Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'easycash représentaient un montant de 723 milliers d'euros pour la période du 30 novembre 2009 au 31 décembre 2009.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2009 :

	SAGEM				EASYCASH			AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi)			Total Amortis- sements de la période	
	Montants nets fin décem- bre 2008	Amortis- sements 2009	Montants nets fin décem- bre 2009	Montants identifiés et affectés - Entrée de périmètre	Amortis- sements 2009	Montants nets fin décem- bre 2009	Montants nets fin décem- bre 2008	Amortis- sements 2009	Écarts de conversion	Sortie de périmètre		Montants nets fin décem- bre 2009
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets & droits similaires												
<i>Technologie hardware et software en cours</i>	17 150	(3 430)	13 720	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
<i>Technologie hardware et software existante</i>	13 019	(5 786)	7 233	4 653	(103)	4 550	2 929	(926)	(5)	(99)	1 900	(6 815)
<i>Logiciels applicatifs</i>	9 643	(2 269)	7 374	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 269)
<i>Marque</i>	-	-	-	-	-	-	3 016	(1 238)	(53)	-	1 725	(1 238)
Autres immobilisations incorporelles												
<i>Contrats clients à long terme</i>	33 895	(3 663)	30 230	70 108	(620)	69 488	8 853	(1 235)	(222)	-	7 396	(5 518)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)
Stocks	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)

NOTE 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011				
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	Total
Valeur brute					
Au 1^{er} janvier	2 559	51 403	32 165	295	86 422
Investissements	379	6 355	6 912	4 633	18 279
Cessions	(60)	(4 267)	(8 134)	(283)	(12 744)
Variation de périmètre	-	875	916	-	1 791
Différences de conversion	26	82	(486)	(12)	(390)
Autres	(3)	(351)	(495)	(2)	(851)
Au 31 décembre	2 901	54 097	30 878	4 631	92 507
Amortissements, pertes de valeur					
Au 1^{er} janvier	(1 410)	(34 685)	(19 052)	-	(55 147)
Amortissements	314	(9 192)	(6 332)	-	(15 210)
Cessions et pertes de valeur	(702)	3 985	7 662	-	10 945
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Différences de conversion	(19)	28	304	-	313
Autres	-	270	546	-	816
Au 31 décembre	(1 817)	(39 594)	(16 872)	-	(58 283)
Valeur nette					
Au 1^{er} janvier	1 149	16 718	13 113	295	31 275
Au 31 décembre	1 084	14 503	14 006	4 631	34 224

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010				
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	Total
Valeur brute					
Au 1^{er} janvier	2 319	44 835	33 596	22	80 772
Investissements	178	6 445	6 271	293	13 187
Cessions	(58)	(950)	(10 238)	(15)	(11 261)
Variation de périmètre	24	1 278	1 184	7	2 494
Différences de conversion	96	598	2 433	2	3 129
Autres	-	(803)	(1 081)	(14)	(1 898)
Au 31 décembre	2 559	51 403	32 165	295	86 422
Amortissements, pertes de valeur					
Au 1^{er} janvier	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-	(47 695)
Amortissements	(405)	(7 375)	(6 869)	-	(14 649)
Cessions et pertes de valeur	56	721	6 533	-	7 309
Variation de périmètre	1	-	-	-	1
Différences de conversion	(55)	(598)	(1 470)	-	(2 123)
Autres	-	1 074	935	-	2 009
Au 31 décembre	(1 410)	(34 685)	(19 052)	-	(55 147)
Valeur nette					
Au 1^{er} janvier	1 313	16 327	15 414	22	33 076
Au 31 décembre	1 149	16 718	13 113	295	31 275

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009				
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	Total
Valeur brute					
Au 1^{er} janvier	1 402	35 878	23 361	840	61 480
Investissements	496	6 644	5 632	15	12 787
Cessions	-	(1 814)	(1 028)	(61)	(2 903)
Variation de périmètre	141	6 130	748	(15)	7 005
Différences de conversion	4	864	2 691	-	3 559
Autres	276	(2 868)	2 192	(757)	(1 156)
Au 31 décembre	2 319	44 835	33 596	22	80 772
Amortissements, pertes de valeur					
Au 1^{er} janvier	(611)	(22 515)	(12 993)	-	(36 118)
Amortissements	(191)	(6 650)	(4 641)	-	(11 481)
Cessions et pertes de valeur	-	1 618	707	-	2 325
Variation de périmètre	(62)	(1 999)	1 118	-	(943)
Différences de conversion	(2)	(691)	(1 450)	-	(2 144)
Autres	(140)	1 729	(923)	-	667
Au 31 décembre	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-	(47 695)
Valeur nette					
Au 1^{er} janvier	791	13 363	10 367	840	25 361
Au 31 décembre	1 313	16 327	15 414	22	33 076

NOTE 14 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Fixed and Mobile Pte Ltd.	Roam Data	Korvac	Total
% d'intérêt 1 ^{er} janvier 2010	38,38 %	43,92 %		
% d'intérêt 31 décembre 2010	100,00 %	43,92 %	49,00 %	
% d'intérêt 31 décembre 2011	100,00 %	43,92 %	49,00 %	
Au 1^{er} janvier 2010	2 023	4 764		6 787
Goodwill	38	22	8 938	8 998
Quote-part de situation nette	-	-	7 589	7 589
Investissement	38	22	16 527	16 587
Quote-part de résultat	(110)	(1 081)	(480)	(1 671)
Écart de conversion	157	401	963	1 521
Changement de méthode de consolidation ⁽¹⁾	(2 108)	-	-	(2 108)
Au 31 décembre 2010	-	4 106	17 010	21 116
Investissement	-	-	-	-
Quote-part de résultat	-	(164)	(3 033)	(3 197)
Écart de conversion	-	138	208	346
Au 31 décembre 2011	-	4 080	14 185	18 265

(1) Suite à la prise de contrôle en 2010, cette société est consolidée en intégration globale.

2011

Options d'achat de participation supplémentaire

L'option d'achat de Roam Data n'étant pas exerçable dans l'immédiat, celle-ci n'a pas été prise en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire est négligeable au 31 décembre 2011, ces options s'appuyant sur un prix d'acquisition à valeur de marché.

Postérieurement à la clôture, le Groupe a pris le contrôle de la société Roam Data et a signé un accord de cession de la totalité des 49 % détenus dans la société Korvac Holdings Pte Ltd (Cf. note 34 « Événements postérieurs à la clôture »).

Perte de valeur

Au 31 décembre 2011, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'a été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

2010

Dans le courant du second semestre, le Groupe a acquis, à travers sa structure Ingenico Holding Asia, une participation dans la société Korvac Holdings Pte. Ltd. à Singapour.

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue était la mise en équivalence.

Goodwill

Le goodwill avant allocation du prix d'acquisition du groupe Korvac représente 16,2 millions de dollars singapouriens (8,9 millions d'euros), compte tenu de la part de situation nette revenant à Ingenico pour 7,6 millions d'euros. La juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables assumés de la société acquise avait été déterminée de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des évaluations.

Options d'achat de participations supplémentaire :

L'option d'achat de Roam Data n'étant pas exerçable dans l'immédiat, celle-ci n'avait pas été prise en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui était donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'avait pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle était négligeable au 31 décembre 2010.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2010, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'avait été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

2009

Dans le courant du second semestre 2009, le Groupe avait acquis, à travers sa structure Ingenico Ventures SAS, des participations dans deux sociétés :

- Fixed & Mobile Pte Ltd à Singapour ;
- Roam Data aux États-Unis.

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue était la mise en équivalence.

Options d'achat de participation supplémentaire

Les options d'achat n'étant pas exerçables dans l'immédiat, celles-ci n'avaient pas été prises en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui était donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participations complémentaires n'avait pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle était négligeable au 31 décembre 2009.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2009, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'avait été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 15 ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011, 2010 et 2009, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation non consolidées et les autres créances rattachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Actifs financiers non courants	3 567	4 561	4 667
TOTAL	3 567	4 561	4 667

NOTE 16 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2011, 2010 et 2009, les autres actifs non courants comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Créances	182	314	379
Créances financières liées aux locations-financement	13 493	17 747	17 828
Créances fiscales hors impôt sur les bénéfices	-	23	2
Créances d'impôt sur les sociétés (carry back)	985	1 110	1 748
Charges constatées d'avance	71	1 265	396
TOTAL	14 730	20 460	20 353

Les autres actifs non courants ont tous une échéance à plus d'un an. La forte augmentation en 2010 s'expliquait par l'activité de location-financement d'easycash.

NOTE 17 STOCKS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Matières premières et consommables	17 398	26 780	32 276
Produits finis	73 439	97 676	86 037
Dépréciations matières premières et consommables	(3 291)	(4 923)	(7 272)
Dépréciations produits finis	(13 316)	(14 036)	(16 142)
NET	74 230	105 497	94 899

La diminution des stocks de produits finis s'explique principalement par une forte activité en fin d'exercice. Les effets de périmètre (entrée dans le périmètre de Xiring) représente +6,5 millions d'euros et les effets de conversion -1,4 million d'euros.

L'augmentation de la dépréciation porte essentiellement sur des références qui ont été remplacées par l'arrivée de la nouvelle gamme ICT ainsi que les accessoires/pièces détachées associés.

NOTE 18 CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION COURANTS

Les clients et créances d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Fournisseurs : avances et acomptes versés	2 170	1 220	2 958
Créances clients sur ventes de biens et services	206 796	251 134	323 805
Créances financières liées aux locations-financement	12 162	8 088	12 690
Créances sur personnel et organismes sociaux	537	384	(450)
Créances fiscales - hors impôt sur les bénéfices	15 975	15 827	21 529
Comptes courants - actif	-	386	839
Autres créances	5 571	1 231	2 188
Dépréciations pour créances douteuses	(17 868)	(24 125)	(27 590)
Dépréciations sur créances liées aux locations-financement	-	(8)	(625)
Dépréciations sur autres créances	(16)	(15)	(15)
TOTAL	225 327	254 123	335 329

L'augmentation des créances clients est principalement due au fort niveau de ventes dans le courant du 4^e trimestre 2011 et à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés dont le Groupe a pris le contrôle en 2011 (+8,5 millions d'euros dont +6,4 millions d'euros pour Xiring). Les écarts de conversion s'élèvent à +0,6 million d'euros.

Les créances financières liées aux locations-financement correspondent principalement à easycash pour un montant de 9,8 millions d'euros et à Ingenico SA pour un montant de 2,0 millions d'euros.

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Non échus	2011		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	323 805	243 104	45 576	3 303	31 821
Dépréciations clients et comptes rattachés	(27 590)	(314)	(1 938)	(579)	(24 757)
NET	296 215	242 790	43 638	2 725	7 063

Les créances supérieures à 180 jours, non dépréciées (7,1 millions d'euros) résultent des activités traditionnelles de ventes de terminaux sur la région EEMEA, où les délais de paiement peuvent être plus

longs que pour la moyenne du Groupe. Aucune de ces créances ne correspond à des situations de litiges et le Groupe n'anticipe pas de difficulté de recouvrement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Non échus	2010		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	251 134	170 723	42 895	7 330	30 186
Dépréciations clients et comptes rattachés	(24 125)	(220)	(2 848)	(499)	(20 558)
NET	227 008	170 503	40 048	6 831	9 625

Les créances supérieures à 180 jours, non dépréciées (9,6 millions d'euros) résultent pour une part des activités traditionnelles de ventes de terminaux sur la région EEMEA, où les délais de paiement peuvent être plus longs que pour la moyenne du Groupe, et d'autre

part du modèle économique de certaines des entités acquises au cours de l'exercice (Ingenico Prepaid Services et Ingenico Services Iberia). Aucune de ces créances ne correspond à des situations de litiges et le Groupe n'anticipe pas de difficulté de recouvrement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Non échus	2009		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	206 796	144 768	34 730	6 487	20 811
Dépréciations clients et comptes rattachés	(17 868)	(281)	(1 636)	(487)	(15 464)
NET	188 928	144 487	33 094	6 000	5 347

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses en 2009 était relative à l'entrée du Groupe easycash dans le périmètre du Groupe Ingenico. Au 31 décembre 2009, la part des dépréciations

pour créances douteuses du groupe easycash représentait 68,3 % du montant global.

NOTE 19 RÉCONCILIATION DES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ENTRE LE BILAN ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Postes du bilan	31/12/2010	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2011
Stocks	105 497				94 899
dont postes du BFR	105 497	6 579	(15 795)	(1 382)	94 899
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie (1)	105 497	6 579	(15 795)	(1 382)	94 899
Autres actifs non courants	20 460				20 353
dont postes du BFR	19 350	1 237	(1 946)	(37)	18 604
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>1 110</i>				<i>1 749</i>
Clients et créances d'exploitation	254 123				335 329
dont postes du BFR	236 311	8 843	65 576	507	311 239
dont postes du BFR	17 812	1 149	5 345	(216)	24 090
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>-</i>				<i>-</i>
Autres actifs courants	7 440				11 209
dont postes du BFR	7 146	398	3 274	74	10 892
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>294</i>				<i>317</i>
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie (2)	280 619	11 627	72 249	330	364 825
Autres dettes non courantes	15 531				11 869
dont postes du BFR	10 498	746	(11)	134	11 367
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>5 033</i>				<i>502</i>
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	267 730				297 332
dont postes du BFR	207 692	6 823	14 245	(1 716)	227 044
dont postes du BFR	60 025	1 042	8 650	521	70 238
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>13</i>				<i>51</i>
Dettes diverses	73 816				79 855
dont postes du BFR	36 106	4 093	3 601	216	44 016
<i>dont postes hors BFR</i>	<i>37 710</i>				<i>35 839⁽¹⁾</i>
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie (3)	314 321	12 704	26 485	(845)	352 665
Variation du besoin en fonds de roulement	(71 796)	(5 502)	(29 969)	207	(107 060)

(1) Concerne les puts des acquisitions des sociétés Fujian Landi et Fixed & Mobile Pte Ltd. (cf. note 31 « Dettes diverses »).

Postes du bilan		31/12/2009	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2010
Stocks		74 230				105 497
dont postes du BFR		74 230	364	22 902	8 001	105 497
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie	(1)	74 230	364	22 902	8 001	105 497
Autres actifs non courants		14 730				20 460
dont postes du BFR	Autres actifs non courants	13 746	1 066	4 415	124	19 350
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	985				1 110
Clients et créances d'exploitation		225 327				254 123
dont postes du BFR	Créances clients	203 260	15 151	16 818	1 083	236 311
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	19 559	4 463	(7 211)	1 001	17 812
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	2 508				-
Autres actifs courants		5 825				7 440
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	5 085	2 558	(683)	186	7 146
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	739				294
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie	(2)	241 650	23 239	13 337	2 394	280 619
Autres dettes non courantes		10 385				15 531
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	6 571	333	2 127	1 468	10 498
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	3 814				5 033
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes		188 162				267 730
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	133 622	25 074	46 399	2 770	207 692
dont postes du BFR	Autres dettes courantes	53 562	3 416	595	2 452	60 025
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	978				13
Dettes diverses		47 758				73 816
dont postes du BFR	Autres dettes	28 625	151	3 288	4 041	36 106
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	19 133				37 710
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie	(3)	222 380	28 974	52 410	10 730	314 321
Variation du besoin en fonds de roulement	-(1)-(2)+(3)	(93 500)	5 372	16 171	335	(71 796)

Postes du bilan		31/12/2008	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2009
Stocks		77 211				74 230
dont postes du BFR		77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie	(1)	77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230
Autres actifs non courants		1 030				14 730
dont postes du BFR	Autres actifs non courants	705	13 547	(510)	4	13 746
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	324				985
Clients et créances d'exploitation		177 390				225 327
dont postes du BFR	Créances clients	165 041	24 282	9 519	4 419	203 260
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	12 350	1 220	5 932	56	19 559
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	-				2 508
Autres actifs courants		3 577				5 825
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	3 536	552	866	131	5 085
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	41				739
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie	(2)	181 631	39 601	15 808	4 610	241 650
Autres dettes non courantes		4 827				10 385
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	4 535	4	774	1 258	6 571
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	291				3 814
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes		153 960				188 162
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	103 184	11 671	12 245	6 522	133 622
dont postes du BFR	Autres dettes courantes	31 878	2 976	18 128	580	53 562
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation ⁽¹⁾	18 898				978
Dettes diverses		47 880				47 758
dont postes du BFR	Autres dettes	47 800	(971)	(19 711)	1 507	28 625
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation ⁽¹⁾	80				19 133
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie	(3)	187 397	13 681	11 437	9 866	222 380
Variation du besoin en fonds de roulement	-(1)-(2)+(3)	(71 446)	(21 225)	(1 794)	965	(93 500)

(1) En 2009, reclassement de l'option de vente des 45 % des actions de Fujian Landi du poste « Dettes courantes d'exploitation » à « Dettes diverses » pour un montant de 19 133 milliers d'euros (le montant de cette option était de 16 371 milliers d'euros en 2008).

NOTE 20 AUTRES ACTIFS COURANTS ET CRÉANCES D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Charges constatées d'avance	5 085	7 146	10 893
Prêts, cautionnements et autres créances	739	294	316
TOTAL	5 825	7 440	11 209
État, Impôt sur les bénéfices	9 456	10 582	9 359

NOTE 21 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Le Groupe avait engagé au 31 décembre 2011 des négociations pour la cession de sa participation dans la société Korvac. Toutefois, compte tenu de son mode de comptabilisation, une présentation distincte selon les dispositions d'IFRS 5 n'a pas été opérée,

l'information étant disponible en note 14 « Sociétés mises en équivalence ». La transaction a été effectuée le 5 février 2012 (cf. note 34 « Événements postérieurs à la clôture »).

NOTE 22 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Nombre d'actions en circulation

	2009	2010	2011
Émises au 1^{er} janvier	47 791 674	48 637 135	51 511 971
Émises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	845 461	507 349	468 332
Émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	172 417	-
Émises dans le cadre de l'augmentation de capital par incorporation de réserves	-	2 445 070	-
Annulation dans le cadre de l'opération de réduction de capital	-	(250 000)	-
Émises au 31 décembre	48 637 135	51 511 971	51 980 303
Actions propres au 31 décembre	1 361 958	875 443	868 484

2011

Au 31 décembre 2011, le capital social d'Ingenico est composé de 51 980 303 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

2010

Le 17 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé le principe d'une émission d'actions d'un montant de 1 % réservée aux salariés des sociétés implantées en France et en Allemagne et adhérentes aux plans d'épargne du Groupe. Le programme de souscription a

été mis en œuvre par le Président-Directeur général en juin 2010. La période de souscription s'est terminée le 21 juin 2010. Ainsi, 172 417 actions nouvelles ont été créées, le 21 juillet 2010, dans le cadre de ce plan.

Le 11 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé d'une augmentation de capital par incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour 20 actions détenues. Cette opération d'attribution a été réalisée le 30 juillet 2010, le cours a été ajusté en conséquence et 2 445 070 actions ont ainsi été créées.

Actions propres

(en euros)	2010	Acquisitions	Cessions	Autres	2011
Nombres de titres	875 443	2 117 238	(1 856 447)	(267 750)	868 484
Valeur	16,73	28,28	28,40	15,39	20,36
TOTAL	14 645 220	59 875 178	(52 717 417)	(4 119 519)	17 683 462

(en euros)	2009	Acquisitions	Cessions	Autres	2010
Nombres de titres	1 361 958	2 112 993	(1 753 481)	(846 027)	875 443
Valeur	18,47	19,22	19,21	20,63	16,73
TOTAL	25 156 558	40 620 436	(33 680 380)	(17 451 394)	14 645 220

(en euros)	2008	Acquisitions	Cessions	Autres	2009
Nombres de titres	1 624 290	2 135 945	(2 263 181)	(135 096)	1 361 958
Valeur	16,81	14,33	13,46	16,94	18,47
TOTAL	27 297 123	30 602 664	(30 454 859)	(2 288 370)	25 156 558

Actions acquises pour être attribuées ou annulées

En 2011, il a été fait usage de deux autorisations de l'assemblée :

- celle donnée par l'assemblée du 11 mai 2010 qui s'était substituée à l'autorisation du 15 mai 2009 (mise en œuvre par décision du conseil du 11 mai 2010) ;
- celle donnée par l'assemblée du 28 avril 2011 qui s'était substituée à l'autorisation du 11 mai 2010 (mise en œuvre par décision du conseil du 28 avril 2011).

Le portefeuille des actions achetées en nom propre, afin de servir les plans d'attributions d'actions gratuites ou de réduire le capital, était de 823 699 actions au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, il est de 768 989 actions au cours moyen de 19,46 euros, du fait de l'acquisition de 213 040 actions durant l'exercice et du prélèvement de 267 750 actions pour servir les plans d'actions gratuites arrivés à échéance durant l'année.

En 2010, le portefeuille des actions achetées en nom propre était de 1 166 780 actions au 31 décembre 2009 et de 823 699 actions au 31 décembre 2010, compte tenu du prélèvement de 636 000 actions pour servir les plans d'actions gratuites arrivant à échéance, de l'opération d'attribution du 30 juillet 2010 pour 39 973 actions (augmentation de capital par incorporation de prime), de l'achat de 582 000 actions et du prélèvement de 250 000 actions pour la réduction du capital et de 79 054 actions correspondant aux actions investies dans le cadre du plan de co-investissement.

En 2009, aucune action propre n'avait été achetée en vue de son attribution ou de son annulation, et 135 096 actions ont été prélevées pour les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille des actions propres (hors contrat de liquidité) était constitué de 1 166 780 actions au cours moyen de 18,69 euros, dont 250 000 actions propres, acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros, étaient destinées à une réduction du capital. Cette opération de réduction a été réalisée en janvier 2010, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 20 janvier 2010.

Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2004

En 2011, 1 904 198 actions ont été acquises au cours moyen de 28,41 euros et 1 856 447 actions ont été vendues au cours moyen de 28,40 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 99 495 actions au 31 décembre 2011.

En 2010, 1 610 047 actions avaient été acquises au cours moyen de 19,67 euros et 1 753 481 actions vendues au cours moyen de 19,21 euros

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 51 744 actions au 31 décembre 2010.

En 2009, 2 135 945 actions avaient été acquises au cours moyen de 14,33 euros et 2 263 181 actions vendues au cours moyen de 13,46 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 195 178 actions au 31 décembre 2009.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2011

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires avait autorisé le 4 mai 2000 et le 18 octobre 2004 le Conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions. Six tranches d'options de souscription d'actions ont été attribuées du 15 avril 2003 au 20 septembre 2005.

En 2007, suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3 904 options supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du Conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

En 2010, suite à un ajustement réalisé pour tenir compte d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, 11 457 options supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 11 mai 2010 (date du Conseil d'administration ayant décidé de cette augmentation de capital).

La période de souscription pour la tranche A s'est terminée en avril 2011.

Les tranches B, E et D, intégralement souscrites, s'étaient terminées en 2005, 2007 et 2008.

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2011.

Compte tenu des opérations d'ajustement de 2007 et 2010 et des souscriptions d'actions de la période, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2011 est de 35 073 et correspond aux tranches C, F et H.

Tranche A

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le Président du Conseil d'administration avait attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite tranche A, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la tranche A avait été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003. Suite au paiement en actions gratuites du dividende, ce montant a été modifié en 2007 à 5,64 euros. Ce plan d'options de souscription d'actions s'est terminé en 2011.

Tranche C

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 avait attribué une troisième tranche d'options dite tranche C, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la tranche C, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription.

Le prix de souscription de la tranche C avait été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,88 euros. Il a été modifié en 2010 à 10,36 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Ce plan d'options de souscription d'options se terminera en 2012.

Tranche F

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 avait attribué une nouvelle tranche d'options dite tranche F, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la tranche F, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la tranche F avait été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution. Ce prix a été modifié en 2007 à 11,62 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,07 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Ce plan d'options de souscription d'actions se terminera en 2012.

Tranche H

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 avait attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite tranche H, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la tranche H, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la tranche H avait été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution sans décote. Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 11,56 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,01 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Ce plan d'options de souscription d'actions se terminera en 2013.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 avait autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596 052 actions. Cette limite avait été portée à 599 046 actions par l'Assemblée générale du 5 mai 2006, représentant 2 % du capital.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 avait ensuite autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration soit 898 569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100 000 actions gratuites avaient été attribuées au Directeur général, M. Amedeo d'Angelo, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre. Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65 000 actions dont 10 000 au Président, 50 000 au Directeur général.

Le 15 mars 2006, le Conseil d'administration avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635 000 actions ont ainsi été attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble, 150 000 actions ont été attribuées à des membres du Comité exécutif.

L'attribution des actions n'est définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'avait été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3 522 actions gratuites supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du Conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Lors du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, il avait été attribué 100 000 actions gratuites au Directeur général, M. Philippe Lazare, réparties en attributions trimestrielles de 25 % par trimestre. M. Jacques Stern s'est vu attribuer 15 000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du Conseil d'administration.

60 290 actions propres avaient été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo.

100 000 actions ont été créées en 2007 par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant M. Amedeo d'Angelo (Cf. supra).

Le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée du 5 mai 2006 et de celle alors à venir de l'assemblée du 14 mars 2008.

Lors du Conseil d'administration du 11 mars 2009, il a été attribué 75 000 actions gratuites au Directeur général, M. Philippe Lazare.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2009 a décidé d'attribuer 75 000 actions gratuites au Directeur général, M. Philippe Lazare, et 10 000 actions gratuites à M. Jacques Stern en tant que Président du Conseil d'administration. Par ailleurs, 115 000 actions gratuites ont été attribuées aux Directeurs généraux opérationnels du Groupe.

Le Conseil d'administration du 30 mars 2010 a décidé l'attribution de 37 555 actions gratuites.

Au 31 décembre 2010, il restait 364 486 actions gratuites attribuées.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place en 2011.

Compte tenu de l'annulation de 28 427 actions gratuites et de l'acquisition sur la période de 267 750 actions gratuites remises aux attributaires, le nombre d'actions gratuites existantes au 31 décembre 2011 s'élève à 68 309.

c) Plan de co-investissement

Le Conseil d'administration du 30 mars 2010 avait également décidé la mise en place d'un plan de co-investissement en 3 tranches successives destinées aux 37 premiers dirigeants du Groupe.

Ce plan a pris la forme d'un accord avec les bénéficiaires, au terme duquel il est prévu d'attribuer, sous conditions de souscription, de présence et de performances (externe et interne) un nombre variable d'actions gratuites.

La période de souscription de la tranche 1 s'est achevée le 15 avril 2010. Le Conseil d'administration du 11 mai 2010 a arrêté le nombre définitif d'actions souscrites (79 054 titres) et le nombre maximal d'actions pouvant leur être attribué (553 378 titres).

Le nombre maximal d'actions de cette première tranche est de 474 640 actions gratuites au 31 décembre 2011, compte tenu de la revalorisation des droits consécutive à l'augmentation de capital par incorporation de réserves (27 650 actions gratuites supplémentaires) décidée par le Conseil d'administration du 11 mai 2010 et des annulations de droit intervenues en 2010 (32 728 actions) et en 2011 (73 660 actions).

Les tranches 2 et 3 seront mises en œuvre postérieurement au 31 décembre 2011.

Évolution des plans d'options sur titre et actions de la période

	2011						
	Options/actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/ actions acquises sur la période	Options/actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A (terminée)	16 121	-	13 902	2 219	-	8	
Tranche B (terminée)	-	-	-	-	-	8	
Tranche C	2 271	-	159	1 056	1 056	8	10,36 €
Tranche D (terminée)	-	-	-	-	-	8	
Tranche E (terminée)	-	-	-	-	-	8	
Tranche F	23 305	-	6 788	2 111	14 406	8	11,07 €
Tranche H	33 167	-	8 278	5 278	19 611	8	11,01 €
Actions gratuites	364 486	-	267 750	28 427	68 309		0 €
Co-investissement	548 300	-	-	73 660	474 640		0 €
TOTAL	987 650	-	296 877	112 751	578 022		

(1) Dont 35 073 exerçables au 31 décembre 2011.

2010							
	Options/actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/ actions acquises sur la période	Options/actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	73 249	2 134	59 262	-	16 121	8	5,37 €
Tranche B (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche C	6 180	110	2 512	1 507	2 271	8	10,36 €
Tranche D (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche E (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche F	46 756	1 575	25 026	-	23 305	8	11,07 €
Tranche H	155 806	7 638	130 277	-	33 167	8	11,01 €
Actions gratuites	931 000	75 705	636 000	6 219	364 486		
Co-investissement	-	581 028		32 728	548 300		
TOTAL	1 212 991	668 190	853 077	40 454	987 650		

(1) Dont 74 864 exerçables au 31 décembre 2010.

2009							
	Options/actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/actions acquises sur la période	Options/actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	109 842	-	35 085	1 508	73 249	8	5,64 €
Tranche B (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche C	25 958	-	11 051	8 727	6 180	8	10,88 €
Tranche D (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche E (terminée)	-	-	-	-	-	8	-
Tranche F	93 507	-	36 194	10 557	46 756	8	11,62 €
Tranche H	327 695	-	165 857	6 032	155 806	8	11,56 €
Actions gratuites	880 096	275 000	135 096	89 000	931 000		
TOTAL	1 437 098	275 000	383 283	115 824	1 212 991		

(1) Dont 281 991 exerçables au 31 décembre 2009.

Juste valeur des options et actions gratuites attribuées

Ingenico évalue la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

Aucune charge n'a été reconnue depuis l'exercice 2009 au titre des attributions d'options, la période d'acquisition ayant pris fin sur tous les plans d'options en 2008.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Incidence sur les états financiers

Sur l'exercice 2011 :

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur des actions gratuites attribuées dans le cadre des plans

d'actions gratuites et de co-investissement, et après ré-estimation des critères internes de valorisation (présence et performance le cas échéant), la charge reconnue en résultat opérationnel au titre de l'exercice 2011 s'élève à 4 291 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2010 :

La charge reconnue en résultat opérationnel au titre des attributions d'actions gratuites, du plan de co-investissement et de l'avantage octroyé aux salariés (décote de 20 %) ayant souscrit au plan ISOP s'élevait à 5 282 milliers d'euros en résultat opérationnel et 329 milliers d'euros en autres produits et charges exceptionnels.

Sur l'exercice 2009 :

La charge reconnue en résultat opérationnel au titre des attributions d'actions gratuites s'élevait à 6 663 milliers d'euros.

NOTE 23 RÉSULTAT PAR ACTION**Résultat de base par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires

achetées par le Groupe et détenues comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Résultat de la période part du Groupe	26 840	39 575	56 489
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	46 670 139	48 905 699	50 973 455
Résultat de base par action	0,58	0,81	1,11

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Au 31 décembre 2011, les instruments dilutifs comprennent les options de souscription d'actions, les actions gratuites, et les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Résultat de la période part du Groupe	26 840	39 575	56 489
Résultat de la période part du Groupe dilué	26 840	39 575	63 396
Nombre moyen pondéré d'actions existantes	46 670 139	48 905 699	50 973 455
Incidence des instruments dilutifs :			
Exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	854 736	765 780	536 968
Conversion des obligations convertibles	-	-	6 677 350
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	47 524 875	49 671 479	58 187 772
Résultat dilué par action	0,56	0,80	1,09

NOTE 24 DETTES FINANCIÈRES NETTES

Les dettes financières nettes du Groupe Ingenico sont représentées par les dettes financières courantes et non courantes, diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 205	158 937	347 602
Dettes financières	(235 645)	(268 004)	(457 254)
Dettes financières nettes	(144 440)	(109 067)	(109 652)

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 570	136 225	260 878
OPCVM classés en trésorerie	24 635	22 712	86 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 205	158 937	347 602
OPCVM classés en placement	-	-	-
Trésorerie et placements	91 205	158 937	347 602

La variation des placements à court terme (dont OPCVM) et autres investissements classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Solde au 1^{er} janvier	101 133	24 636	22 713
Augmentations/Achats	2 953	-	60 394
Diminutions/Ventes	(79 415)	(2 123)	(2 500)
Différence de conversion	33	-	-
Autres mouvements	(68)	200	6 118
Solde au 31 décembre	24 636	22 713	86 724

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. À défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières peuvent s'analyser selon le terme de leurs échéances. Les dettes financières à court terme regroupent à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme, ainsi que les dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Emprunts obligataires	-	-	213 637
Dettes bancaires	206 352	219 704	207 790
Dettes liées aux contrats de location-financement	9 018	8 924	6 011
Autres dettes financières		147	125
Dettes financières à long terme	215 370	228 775	427 563
Dettes bancaires ou assimilées	596	20 832	5 630
Dettes liées aux contrats de location-financement	4 904	4 558	3 572
Concours bancaires et autres dettes financières	14 775	13 838	20 489
Dettes financières à court terme	20 275	39 228	29 691
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	235 645	268 004	457 254

1) Dettes bancaires

2011

Au 31 décembre 2011, les dettes bancaires à court et à long terme s'élevaient à 427,1 millions d'euros, dont 421,4 millions d'euros correspondent d'une part au crédit syndiqué renégocié le 5 août 2011 et d'autre part à un emprunt obligataire émis le 11 mars 2011.

Crédit syndiqué

Un crédit syndiqué de 360 millions d'euros à taux variable, mis en place le 5 août 2011, en remplacement de l'ancien prêt syndiqué contracté en 2009 dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash. Le crédit se décompose comme suit :

- une tranche de 210 millions d'euros, amortissable pour une durée de 5 ans, tirée en totalité le 10 août 2011. Les amortissements s'étalent sur la durée du prêt à partir du 31 mars 2013 : 26,3 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2013, puis 52,5 millions d'euros par an jusqu'au 5 août 2016 ;
- une tranche renouvelable de 150 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2011.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2011, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers qui sont testés tous les semestres de chaque année, sur la base des comptes consolidés pro-forma :

- le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80 % ;
- les dettes nettes doivent être inférieures à 2,5 fois l'EBITDA.

Le Groupe s'est également engagé à respecter certains covenants juridiques usuels.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2011.

Le montant de cet emprunt s'établit à 207,8 millions au 31 décembre 2011.

Les principales modalités contractuelles de la dette syndiquée sont détaillées en note 4.1 « Risques de liquidité et de contrepartie ».

Emprunt obligataire

Le Groupe a émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Ingenico nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour date de jouissance le 11 mars 2011 et pour échéance le 1^{er} janvier 2017. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 250 millions d'euros et il est représenté par 6 677 350 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37,44 euros. Les obligations portent intérêt au taux nominal annuel de 2,75 %. Le taux d'intérêt, après imputation des frais d'émission d'emprunts et reclassement de la composante capitaux propres de l'emprunt, se situe à 6,22 %.

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa n°11-062 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 mars 2011.

Conversion et/ou échange des obligations en actions

À tout moment, à compter de la date d'émission des obligations, soit le 11 mars 2011, et jusqu'au 7^e jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normale ou anticipée, les porteurs d'obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements.

La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Amortissement normal

Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2017 par remboursement au pair.

Amortissement anticipé au gré de la Société

La Société peut procéder à l'amortissement anticipé des obligations :

- à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, de tout ou partie des obligations, soit par rachats en Bourse ou hors Bourse, soit par des offres de rachat ou d'échange ;
- à tout moment, à compter du 15 janvier 2015 jusqu'à l'échéance des obligations, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs parmi les 30 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions en vigueur à chaque date, excède 130 % de la valeur nominale des obligations ;
- à tout moment, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement, au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.

Remboursement anticipé au gré des porteurs

En cas de changement de contrôle de la Société, tout porteur d'obligations pourra demander le remboursement de tout ou partie de ses obligations, au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Exigibilité anticipée

La note d'information du 5 mars 2011 contient les dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative du représentant de l'assemblée des porteurs d'obligations, notamment en cas de défaut de paiement de la Société de toute somme due au titre de toute obligation à sa date d'exigibilité, en cas de défaut de paiement au-delà d'un seuil minimum de manquement de toute dette d'emprunt ou de garantie de dette d'emprunt de la Société ou d'une filiale importante, en cas d'inexécution par la Société de toute autre stipulation relative aux obligations, en cas de liquidation, dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi que dans le cas où les actions ordinaires de la Société ne seraient plus admises aux négociations sur Euronext Paris ou sur un autre marché réglementé de l'Union Européenne.

Répartition de l'OCEANE entre capitaux propres et passifs financiers

La juste valeur de la dette correspondante au passif du bilan, ainsi que la part affectée en capitaux propres, sont calculées à la date de l'émission de l'OCEANE, soit le 11 mars 2011.

La juste valeur de la dette au bilan, incluse dans les dettes à long terme, est calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt bancaire obligataire et sa juste valeur est affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

L'OCEANE étant émise à un taux d'intérêt nominal de 2,75 %, inférieur à celui du marché (pour la période, le taux de financement comparable est de 5,89 %, sur la base d'un mid swap interpolé de 3,14 %), la juste valeur de la composante dette équivaut à 208,8 millions d'euros à l'origine et à 37,0 millions d'euros pour la composante optionnelle, après prise en compte du coût du put « investisseurs » et de l'imputation des frais d'émission (4,1 millions d'euros répartis au prorata entre dette et capitaux propres).

Au 31 décembre 2011, la valeur de la composante dette au bilan de l'OCEANE s'élève à 213,6 millions d'euros.

2010

Au 31 décembre 2010, les dettes bancaires à court et à long terme s'élèvent à 240,5 millions d'euros, dont 238,8 millions d'euros correspondaient d'une part, au prêt syndiqué mis en place en septembre 2009 pour financer l'acquisition du groupe easycash, et d'autre part, à un emprunt complémentaire souscrit par la maison mère pour financer d'autres opérations d'acquisition. Les montants de ces deux emprunts étaient respectivement de 206 millions et de 32,9 millions d'euros, après déduction des frais financiers de 5,8 millions d'euros.

2009

Durant le premier semestre 2009, Ingenico a procédé au remboursement de la tranche A de l'ancien prêt mis en place en 2007. Son tirage avait eu lieu en décembre 2008 pour un montant de 60 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les dettes bancaires s'élevaient à 206,4 millions d'euros, après déduction des frais d'émission pour 3,6 millions d'euros et correspondent au montant de l'emprunt mis en place en septembre 2009 par la maison mère dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash.

2) Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent à 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, et sont attribuables pour une large part à la société easycash GmbH, soit un montant de 16,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, les concours bancaires de 13,4 millions d'euros étaient aussi principalement attribuables à la société easycash GmbH.

Au 31 décembre 2009, les concours bancaires de 14,8 millions d'euros comprenaient les découverts bancaires d'Ingenico Do Brasil pour 2,7 millions d'euros et un montant de 11,4 millions d'euros chez easycash GmbH.

3) Dettes liées aux contrats de location-financement

Au 31 décembre 2011, les dettes relatives aux contrats de location-financement concernent les sociétés easycash GmbH pour un montant de 8,3 millions d'euros et la société Ingenico Italia pour 1,3 million d'euros.

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

				2011			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>		Montant	Taux moyen annuel				
Emprunts obligataires	Ingenico SA	213 637	2,75 %	-	-	213 637	-
	TOTAL	213 637		-	-	213 637	-
Dettes bancaires	Ingenico SA	207 781	Euribor 3 mois + 110 points	5 560	54 999	147 222	-
	Baracoda	9	3,75 %	9	-	-	-
	TOTAL	207 790		5 569	54 999	147 222	-
Dettes liées aux contrats de location financement	Ingeserve CO	13	7,47 %	13	-	-	-
	Italia SpA	1 288	Euribor + entre 0,7 % et 1,7 %	714	321	253	-
	easycash GmbH	8 273	4,772 %	2 841	1 958	3 474	-
	easycash Loyalties	10	1,808 %	8	2	-	-
	TOTAL	9 584		3 576	2 281	3 727	-
Concours bancaires	Ingenico SA	35	Eonia + entre 0,35 % et 0,6 %	35	-	-	-
	Ingenico Do Brazil Ltda	2 897	13,25 %	2 897	-	-	-
	easycash GmbH	16 737	Eonia + 2,5 %	16 737	-	-	-
	TOTAL	19 670		19 670	-	-	-
Autres dettes financières	Ingenico Prepaid Services France	119		-	-	119	-
	Xiring	7		7	-	-	-
	Ingenico Services Iberia	270		-	-	-	270
	Fixed & Mobile Pte Ltd	458		458	-	-	-
	Transfer to Inc.	89		89	-	-	-
	TOTAL	943		554	-	119	270
Intérêts courus sur emprunts	Ingenico SA	5 568	Euribor 3 mois + 110 points	5 568	-	-	-
	Xiring	2		2	-	-	-
	Ingenico Do Brazil Ltda	46		46	-	-	-
	Ingenico Services Iberia	14		14	-	-	-
	TOTAL	5 630		5 630	-	-	-
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES		457 254		34 999	57 280	364 705	270

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

			2010			
<i>(en milliers d'euros)</i>			Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
	Montant	Taux moyen annuel				
Dettes bancaires						
Ingenico SA	238 833	Euribor 3 mois + 200 pts	19 129	40 249	179 455	-
Ingenico Services Iberia	56	5,25 %	56	-	-	-
Landi	888	4,02 %	888	-	-	-
Fixed & Mobile Pte	519	2,50 %	519	-	-	-
TOTAL	240 296		20 592	40 249	179 455	
Dettes liées aux contrats de location financement						
Iberia	209	Prêt subventionné par l'État à 0 %	53	-	156	-
Ingenico Services Iberia	17	Euribor + 1,15 %	-	8	8	-
Italia SpA	932	Euribor + 0 627 %	433	228	271	-
easycash GmbH	12 214	5,46 %	3 972	3 792	4 450	-
easycash Loyalties	110	6,83 %	100	8	2	-
TOTAL	13 482		4 558	4 036	4 887	
Concours bancaires						
Ingenico SA	36	Eonia +0,35 %	36	-	-	-
Ingenico Ventures	3	Eonia +0,35 %	3	-	-	-
Ingenico Data Systems SA	1	Eonia +0,35 %	1	-	-	-
easycash GmbH	13 340	Eonia + 2,5 %	13 340	-	-	-
TOTAL	13 380		13 380			
Autres dettes financières						
Ingenico Prepaid Services France	148		-	21	127	-
Ingenico Services Iberia	265		265	-	-	-
Fixed & Mobile Pte Ltd	167		167	-	-	-
Transfer To inc.	25		25	-	-	-
TOTAL	605		457	21	127	
Intérêts courus sur emprunts						
Ingenico SA	227	Euribor 3 mois + 200 pts	227	-	-	-
Ingenico Services Iberia	13	5,25 %	13	-	-	-
TOTAL	240		240			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	268 004		39 227	44 307	184 469	

				2009			
<i>(en milliers d'euros)</i>				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
	Montant	Taux moyen annuel					
Dettes bancaires	Ingenico SA	206 352	Euribor 3 mois + 200 pts	23 579	38 579	144 194	-
	Landi	44	Taux fixe 5 103 %	44	-	-	-
	TOTAL	206 396		23 623	38 579	144 194	
Dettes liées aux contrats de location financement	Ingenico SA	1		-	-	1	-
	Ingenico Iberia	541	7 % pour la part < 1 an Prêt subventionné par l'État à 0 % pour la part > 1 an	288	97	147	9
	Italia SpA	1 175	Euribor 3 mois + 250 pts	504	480	191	-
	easycash GmbH	12 204	6,50 %	4 112	3 170	4 922	-
	TOTAL	13 921		4 904	3 747	5 261	9
Concours bancaires	Ingenico SA	393	Eonia + entre 0,30 % et 0,60 %	393	-	-	-
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 714	Taux Banque Centrale Brésilienne (CDI) +20,64 %	2 714	-	-	-
	Ingenico UK	271		271	-	-	-
	Ingenico Data Systems SA	1		1	-	-	-
	easycash GmbH	11 397		11 397	-	-	-
	TOTAL	14 776		14 776			
Intérêts courus sur emprunts	Ingenico SA	552	Euribor 3 mois + 200 pts	552	-	-	-
	TOTAL	552		552			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES		235 645		43 855	42 326	149 455	9

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

	2009	2010	2011
Euro	232 616	266 404	453 859
Livre Sterling	271	1 599	12
Dollar américain	-	-	248
Autres devises	2 758	-	3 136
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	235 645	268 004	457 254

Les montants sont donnés en contre-valeur euro.

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

Solde au 1^{er} janvier 2009	68 167
Nouveaux emprunts	210 741
Remboursements	(190 995)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(4 375)
Différence de conversion	1 942
Autres mouvements	(4 439)
Variation de périmètre	154 605
Solde au 31 décembre 2009	235 645
Nouveaux emprunts	34 257
Remboursements	(5 934)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(1 610)
Différence de conversion	278
Autres mouvements	644
Variation de périmètre	4 723
Solde au 31 décembre 2010	268 004
Nouveaux emprunts	478 277
Remboursements	(258 719)
Variation des tirages sur lignes de crédit	5 634
Différence de conversion	(122)
Autres mouvements	(36 993)
Variation de périmètre	1 173
Solde au 31 décembre 2011	457 254

Les nouveaux emprunts concernent principalement l'émission d'obligations convertibles ainsi que le crédit syndiqué renégocié le 5 août 2011 en remplacement du premier crédit syndiqué mis en place en 2009 lors de l'acquisition du groupe easycash.

Les remboursements d'emprunts sont principalement constitués par le remboursement de la dette syndiquée mise en place en 2009 ainsi

par celui de l'emprunt complémentaire souscrit par la maison mère pour le financement d'autres opérations d'acquisition, d'un montant de 34 millions d'euros.

Les autres mouvements traduisent le reclassement de la composante capitaux propres de l'OCEANE.

NOTE 25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments dérivés de taux			Instruments dérivés de change		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Actif courant	147	439	-	3 286	3 022	6 861
Passif courant	(78)	-	(2 072)	(728)	(2 216)	(1 698)
TOTAL	69	439	(2 072)	2 558	807	5 163

Ventilation des instruments par politique d'investissement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Instruments qualifiés de couverture de flux futurs de trésorerie			
Contrats de change à terme	1 010	(57)	2 555
Options de change	627	488	498
Swaps de change	-	-	1 402
Swaps de taux	-	-	(1 441)
Options de taux (cap)	69	439	-
Instruments non désignés en couverture de flux futurs de trésorerie			
Options de change	458	-	-
Swaps de change	-	-	708
Swaps de taux	463	376	-
Options de taux (cap)	-	-	(631)
TOTAL	2 627	1 246	3 091

Les variations de valeur des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture ou celles des parties inefficaces d'instruments de couverture efficaces, sont enregistrées directement en résultat financier. Elles sont principalement liées aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

Les caps de taux sont reconnus lors de la signature du contrat à leur juste valeur, résultant de la somme entre la valeur intrinsèque des instruments et leur valeur temps. Le montant initial de la valeur intrinsèque des caps de taux est ensuite amorti au fur et à mesure

de l'exigibilité des primes, ou linéairement lorsque les primes sont intégralement exigibles à l'origine. À chaque clôture, la différence entre la juste valeur de la valeur intrinsèque, et le montant résiduel de sa valeur initiale est comptabilisé en capitaux propres, alors que la réévaluation de la valeur temps à sa juste valeur est quant à elle comptabilisée en résultat.

La négociation d'un swap de taux a entraîné la perte d'effet du cap de taux, dès lors inéligible à la comptabilité de couverture.

NOTE 26 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Le Groupe a des obligations envers des régimes de retraite à prestations définies dans les pays suivants:

- France - Indemnité de fin de carrière
- Royaume-Uni - Régime de retraite
- Allemagne - Régime de retraite
- Italie - Régime TFR
- Turquie - Indemnité de retraite

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés. Le Groupe a engagé une société extérieure pour prendre en charge la rédaction des annexes des provisions pour retraites et engagements assimilés.

Aucune obligation à long terme au titre des régimes médicaux n'existe dans le Groupe.

Le Groupe applique l'option ouverte par l'IAS 19 révisée, et en conséquence les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies sont reconnus dans les capitaux propres.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux États-Unis ainsi que dans

les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) Régimes à prestations définies

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni ;
- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays concernés sont la France, l'Italie, la Turquie et l'Allemagne avec easycash.

Les événements intervenus en cours d'exercice 2011 sont les suivants :

- intégration de Xiring le 30 novembre 2011 (France) ;
- absorption de l'entité EPOS Italia SpA dans Ingenico Italia SpA (Italie) le 1^{er} juillet 2011 (effectif le 1^{er} janvier 2011) ;
- intégration de paycom le 1^{er} juillet 2011 (Allemagne).

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2011		
	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	Total
Au 1^{er} janvier	1 205	7 445	8 650
Entrée de périmètre	-	231	231
Différence de conversion et autres	159	1	160
Dotations	136	872	1 008
Reprises	-	(149)	(149)
Variation de périmètre	-	-	-
Contribution au fonds	(922)	-	(922)
Écarts actuariels	3 919	(111)	3 808
Au 31 décembre	4 497	8 288	12 785

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010		Total
	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	
Au 1^{er} janvier	3 860	6 555	10 415
Entrée de périmètre	-	33	33
Différence de conversion et autres	131	2	132
Dotations	188	753	940
Reprises	-	(229)	(229)
Variation de périmètre	-	-	-
Contribution au fonds	(932)	-	(932)
Écarts actuariels	(2 041)	331	(1 711)
Au 31 décembre	1 205	7 445	8 650

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2009		Total
	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	
Au 1^{er} janvier	1 735	3 041	4 776
Entrée de périmètre	-	2 633	2 633
Différence de conversion et autres	132	-	132
Dotations	-	766	766
Reprises	(914)	(347)	(1 261)
Variation de périmètre	-	(57)	(57)
Contribution au fonds	-	-	-
Écarts actuariels	2 907	519	3 426
Au 31 décembre	3 860	6 555	10 415

Rapprochement des obligations au titre des prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011		
	Total	Régime financé	Régime non financé
Valeur actualisée de l'obligation			
Au 1^{er} janvier	21 747	14 301	7 446
Coût des services rendus	520	-	520
Coût financier	1 163	811	352
Écarts actuariels nets (gain/perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	3 937	4 048	(111)
Différences de conversion	610	610	0
Prestations versées imputées sur la réserve comptable	(149)	-	(149)
Prestations versées imputés sur les actifs du régime	(399)	(399)	-
Regroupements d'entreprises	231	-	231
Au 31 décembre	27 660	19 372	8 288

L'historique des obligations au titre du régime financé est le suivant :

Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Au 1^{er} janvier	9 643	14 887	14 301
Coût des services rendus	185	-	-
Coût financier	686	870	811
Cotisations participants aux régimes	155	-	-
Écarts actuariels nets (gain/perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	3 688	(1 377)	4 048
Différences de conversion	714	474	610
Prestations versées imputées sur les actifs du régime	(184)	(553)	(399)
Au 31 décembre	14 887	14 301	19 372

Analyse de l'obligation ventilée entre régimes financés et non financés

Seul le régime de retraite en Royaume-Uni est couvert par un actif de régime.

Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Régimes non financés	6 555	7 446	8 288
Régimes financés	14 887	14 301	19 372
TOTAL	21 442	21 747	27 660

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

Juste valeur des actifs de couverture (en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Au 1^{er} janvier	7 907	11 026	13 096
Rendement attendu des actifs	492	683	675
Écarts actuariels nets (gain/perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	781	664	129
Différences de conversion	582	344	452
Cotisations de l'employeur	1 294	932	922
Cotisations des participants aux régimes	155	-	-
Paiements sur les actifs	(184)	(553)	(399)
Au 31 décembre	11 026	13 096	14 875

Détail des actifs et passifs comptabilisés

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Actifs et passifs comptabilisés au bilan			
Dette actuarielle	21 442	21 747	27 660
Juste valeur des actifs de couverture	11 026	13 096	14 875
Engagements nets	(10 416)	(8 651)	(12 785)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-
Passif net au bilan	(10 416)	(8 651)	(12 785)

Charge comptabilisée en résultat

Charge comptabilisée en résultat (en milliers d'euros)	(Prévisionnelle)	
	Exercice 2011	Exercice 2012
Coût des services rendus	520	518
Coût financier	1 163	1 302
Rendement attendu des actifs du régime	(675)	(612)
Au 31 décembre	1 008	1 209

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (OCI)

L'historique des impacts dans l'état du résultat global est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Au 1^{er} janvier	(2 460)	976	(602)
Écarts actuariels nets (gain/perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	3 436	(1 710)	3 804
Différences de conversion	-	132	148
Au 31 décembre	976	(602)	3 350

La ventilation des écarts actuariels reconnus dans l'exercice 2011 se détaille de la manière suivante :

	(en milliers d'euros)	En pourcentage
Obligations		
Expérience	573	2,07 %
Hypothèses	3 364	12,17 %
Valeur d'actif		
Expérience	(133)	-0,87 %
	3 804	

Détail de la juste valeur des actifs

Structure des investissements	(en milliers d'euros)	En pourcentage
Actions	5 707	38,37 %
Obligations	7 296	49,05 %
Immobilier	-	N/A
Autres	1 872	12,59 %
TOTAL	14 875	100,00 %

Les actifs du régime ne comprennent pas de terrain ou d'immeuble occupé par des sociétés du Groupe, ou d'autre actif utilisé par le Groupe. Il n'y a pas d'actif distinct.

La juste valeur des actifs concerne uniquement le régime au Royaume-Uni.

La répartition des investissements au 31/12/2011 est de 38 % en actifs risqués et 62 % en actifs de couverture. Le rendement attendu

des actifs de couverture pure est estimé à 3,0 % par an (équivalent à des obligations d'État), celui des actifs risqués est de 2,5 % par an au-delà de la performance de ces actifs de couverture (soit 5,5 %).

Cela conduit à considérer une hypothèse révisée de 4,0 % par an au 31/12/2011.

Hypothèses actuarielles

	France	Allemagne	Italie	Turquie	Royaume-Uni	En moyenne pondérée par la valeur de l'obligation
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %	4,50 %	10,00 %	4,85 %	4,77 %
Taux de rendement attendu des actifs	N/A	N/A	N/A	N/A	4,00 %	4,00 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,52 %	1,50 %	2,50 %	7,00 %	N/A	2,18 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Effet d'une augmentation/diminution d'un point de pourcentage des coûts médicaux

Aucun régime n'est concerné.

Meilleure estimation des contributions à verser au régime pour l'année 2011

Les cotisations attendues pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2011 se répartissent de la manière suivante :

	(en milliers d'euros)
Cotisations de l'employeur	958
Cotisations des participants aux régimes	-

Sensibilité du bilan au taux d'actualisation au 31 décembre 2011

Sous l'hypothèse d'un taux d'actualisation révisé à +1 % ou -1 % pour l'ensemble des régimes, le bilan se présenterait ainsi :

Actifs et passifs comptabilisés au bilan (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation +1 %			Taux d'actualisation -1 %		
	TOTAL	Régime financé	Régime non financé	TOTAL	Régime financé	Régime non financé
Dette actuarielle	23 095	15 679	7 415	33 615	24 362	9 252
Juste valeur des actifs de couverture	14 875	14 875	-	14 875	14 875	-
Engagements nets	(8 220)	(804)	(7 415)	(18 740)	(9 488)	(9 252)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-	-	-	-
Passif net au bilan	(8 220)	(804)	(7 415)	(18 740)	(9 488)	(9 252)

Selon l'actuaire en Royaume-Uni, IFRIC 14 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2011.

Sous ces variations de l'hypothèse d'actualisation, les impacts OCI au 31 décembre 2011 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Taux d'actualisation +1 % 2011	Taux d'actualisation -1 % 2010
Au 1^{er} janvier	(598)	(598)
Écarts actuariels nets (gain/perte) reconnus dans l'année en capitaux propres net du plafonnement	(742)	9 778
Différences de conversion	144	144
Au 31 décembre	(1 196)	9 324

NOTE 27 AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Provisions pour garantie	13 195	(183)	175	15 948	(18 011)	-	-	11 124
Provisions pour litiges et réclamations	5 885	62	-	5 777	(3 406)	(1 802)	2 097	8 613
Provisions pour restructuration	1 125	(8)	-	168	(1 117)	-	-	168
Autres provisions	13 933	(106)	262	11 116	(7 308)	(2 298)	(2 044)	13 555
TOTAL AUTRES PROVISIONS	34 138	(235)	437	33 009	(29 842)	(4 100)	53	33 460

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour garantie	11 226	961	-	4 618	(3 609)	-	-	13 195
Provisions pour litiges et réclamations	5 720	145	187	3 521	(1 100)	(2 729)	140	5 885
Provisions pour restructuration	1 596	4	-	1 196	(1 562)	(90)	(18)	1 125
Autres provisions	6 537	141	-	12 496	(3 708)	(399)	(1 134)	13 933
TOTAL AUTRES PROVISIONS	25 079	1 251	187	21 830	(9 979)	(3 218)	(1 012)	34 138

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2009	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour garantie	9 305	815	(345)	6 640	(5 264)	-	75	11 226
Provisions pour litiges et réclamations	7 669	210	113	2 805	(1 506)	(3 717)	144	5 720
Provisions pour restructuration	1 120	31	(771)	1 771	(151)	(629)	225	1 596
Autres provisions	2 861	(11)	997	3 924	(1 271)	(105)	143	6 537
TOTAL AUTRES PROVISIONS	20 955	1 046	(6)	15 140	(8 192)	(4 451)	587	25 079

(i) Garanties

Les provisions pour garanties traduisent une estimation des coûts attendus résultant de la garantie annuelle consentie lors de la vente du produit.

(ii) Litiges et réclamations

Ingenico est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal de ses activités. Les reprises sans objet résultent, pour l'essentiel, de la résolution de litiges commerciaux, pour lesquels le Groupe a eu gain de cause ou pour lesquels le montant réel du préjudice s'est avéré inférieur à son montant estimé.

Par ailleurs, des procédures de redressement fiscal concernant une filiale au Brésil sont toujours en cours. Elles sont liées à l'ICMS, avec un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 78,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Dans un contexte de guerre fiscale entre États (« Tax War ») qui affecte potentiellement Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'État de São Paulo conteste la déduction par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de l'ICMS mentionnée sur les factures émises par un de ses fournisseurs. En effet, ce dernier bénéficierait d'un avantage fiscal accordé par l'État du Minas Gerais dans lequel il est implanté, qui ne serait pas conforme à la législation fédérale. La Société, appuyée par ses conseils spécialisés, estime avoir de sérieux arguments pour contester ceux de l'administration. Au regard de l'analyse de ces risques et en application des critères de la norme IAS 37, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2011.

Tous les redressements notifiés en matière d'ICMS ont été contestés par la société. Certains ont été annulés par des décisions administratives. S'agissant des redressements maintenus, aucune demande de mise en recouvrement n'a été reçue au 31 décembre 2011.

Le litige en matière d'ISS est désormais éteint suite à l'adhésion de la société Ingenico Do Brasil au programme d'amnistie proposé par les autorités fiscales de la municipalité de São Paulo. En application de ce programme, les sociétés qui s'acquittaient, avant le 15 septembre 2011, du principal bénéficiaient d'une réduction substantielle des

pénalités (réduction de 75 %), d'une remise totale des intérêts de retard et surtout de l'extinction définitive du litige. En application de ce programme, Ingenico Do Brasil a été amenée à payer une somme de l'ordre de 3 millions d'euros.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des provisions pour charges liées à l'activité (engagement de rachat de stocks des fournisseurs, risques qualité clients, indemnités commerciales clients, ...).

NOTE 28 AUTRES DETTES NON COURANTES

Au 31 décembre 2009, 2010 et 2011, les autres dettes non courantes comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Dettes fournisseurs	232	322	140
Dettes d'impôt sur les sociétés	3 814	5 033	449
Dettes sociales	-	1 263	2 005
Produits constatés d'avance	6 334	8 769	8 811
Autres dettes	5	143	465
TOTAL	10 385	15 531	11 869

Toutes les dettes non courantes ont une échéance supérieure à 1 an.

NOTE 29 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Dettes fournisseurs	126 183	194 167	204 005
Autres dettes d'exploitation	61 979	73 563	93 327
<i>Dont avances versées par les clients</i>	7 026	13 667	22 189
<i>Dont dettes fiscales</i>	24 132	17 963	23 155
<i>Dont dettes sociales</i>	29 430	42 062	47 083
<i>Autres</i>	1 392	(129)	900
TOTAL	188 162	267 730	297 332

NOTE 30 DETTES D'IMPÔT COURANT

Au 31 décembre 2011, la dette d'impôt courant est essentiellement constituée de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Allemagne	870	519	3 245
Argentine	-	55	79
Australie	-	1 250	2 803
Brésil	-	-	2 245
Canada	836	1 381	166
Chili	-	86	-
Chine	718	1 580	2 036
Espagne	70	428	356
France	13 108	41	91
Hongrie	-	3	134
Inde	37	-	-
Irlande	-	16	-
Italie	458	-	1 653
Pologne	-	-	61
République Tchèque	226	207	121
Royaume-Uni	441	274	1 980
Russie	5	19	3
Suisse	-	-	16
Thaïlande	-	17	-
Turquie	168	365	1 326
États-Unis	187	2 365	68
Vénézuéla	-	28	255
TOTAL	17 124	8 633	16 640

NOTE 31 DETTES DIVERSES

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Autres dettes	21 388	40 084	40 509
Produits constatés d'avance	26 371	33 729	39 346
TOTAL	47 758	73 813	79 855

Les autres dettes comprennent les puts résultant des acquisitions des sociétés Fujian Landi et Fixed & Mobile Pte pour un montant respectif de 32,8 millions d'euros et 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ces options de vente (22 % des actions de Fujian Landi et

10 % des actions de Fixed & Mobile Pte) sont valorisées sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés, qui représentent la meilleure estimation du prix d'exercice des puts. Les flux de trésorerie pris en compte sont basés sur les business plans de chaque société.

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Engagements reçus			
Cautions bancaires	-	3 259	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Sagem Monetel : échéance le 14 mars 2010 (pas de compte séquestre).	50 000	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55 % de Fujian Landi : échéance le 23 mai 2011 (montant de l'engagement 17 050 milliers de dollars US).	11 835	12 760	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition du fonds de commerce "Terminaux de Paiement" à Sagem Comunicaciones Iberica : échéance le 1 ^{er} janvier 2010.	500	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash : échéance le 28 février 2011.	8 150	8 150	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 38,27 % de Transfer To (Fixed & Mobile Pte Lte) : échéance le 30 juillet 2010 (montant de l'engagement 3 000 milliers de dollars US).	2 082	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 44 % de Roam Data Inc. : sans limitation de durée (montant de l'engagement 500 milliers de dollars US).	347	374	374
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de Payzone : échéance le 5 novembre 2011.	-	1 050	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 49 % de Korvac Holdings Pte Ltd (montant de l'engagement 30 000 milliers de dollars de Singapour). Les échéances sont les suivantes :	-	17 507	17 837
<ul style="list-style-type: none"> • fiscale jusqu'à prescription • autres garanties jusqu'au 1^{er} mai 2012 			
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 100 % de First Data Iberica SA : échéance le 8 septembre 2012.	-	15 000	15 000
dont 1 500 milliers d'euros séquestré pour toutes les garanties			
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d'Ingserve Co. Ltd : Échéance le 21 mai 2015.	-	illimitée	illimitée
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de TNET. Illimitée dans le temps et le montant	-	-	illimitée
Autres engagements reçus			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Roam Data" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2014. Le prix de vente sera fonction des performances financières de l'entreprise. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 0,1 dollar US par action. La transaction pourra être réglée en numéraire ou en actions Ingenico.	-	-	-
Promesse unilatérale d'achat par Moneyline Banking System (MBS) des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.	-	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de paycom. Échéances le 1 ^{er} juillet 2021 dans le cadre des garanties corporate, le 31 décembre 2015 dans le cadre des garanties fiscales, le 1 ^{er} juillet 2013 dans le cadre des autres garanties	-	-	12 381
Engagements Donnés			
Cautions bancaires et locatives.	11 011	25 569	22 129
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de Sagem Denmark en 2009 :			
<ul style="list-style-type: none"> • garantie standard jusqu'au 30 juin 2010 • garantie corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011 • garantie fiscale jusqu'à prescription 	10 127 10 127 20 254	- 10 127 20 254	- - 20 254
Ces 3 garanties ne se cumulent pas.			
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de 85 % de MoneyLine Banking Systems SA en 2009, garantie liée à 4 litiges, illimitée jusqu'à prescription (risque maximum estimé)			
Le risque est partiellement provisionné dans les comptes d'Ingenico SA.	3 050	3 050	-
Autres engagements donnés			
Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico GmbH en garantie de l'emprunt BNP de 210 millions d'euros. Une sûreté de second rang permet de garantir l'emprunt BNP additionnel de 34 millions d'euros.	-	-	pour mémoire

Au 31 décembre 2011, la société a, dans le cadre de son activité, les engagements suivants :

- le Groupe a effectué des commandes fermes auprès de ses fabricants pour un montant d'environ 281,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
- paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables en location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple. Les données de 2009 et de 2010 ont été retraitées pour tenir compte du nouveau découpage géographique, parallèlement à la note 7 « Information Sectorielle ».

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Engagements donnés sur location simple	38 134	39 611	82 571
TOTAL	38 134	39 611	82 571

L'augmentation substantielle de 2011 résulte du nouveau contrat de location des bureaux du siège social au 28 boulevard de Grenelle à Paris.

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011						Total
	Opérations centrales	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale Moyen-Orient Afrique	
N+1	2 062	5 226	1 481	614	929	-	10 312
N+2	6 031	3 839	1 377	589	794	-	12 631
N+3	7 087	2 988	1 023	364	760	-	12 222
N+4	6 217	1 694	660	125	736	-	9 432
N+5 et suivante	36 436	751	79	125	584	-	37 974
TOTAL	57 832	14 498	4 620	1 817	3 803	-	82 571

(en milliers d'euros)	2010						Total
	Opérations centrales	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale Moyen-Orient Afrique	
N+1	5 218	4 786	958	588	544	-	12 094
N+2	4 506	3 731	752	601	500	-	10 090
N+3	4 231	2 700	577	577	236	-	8 321
N+4	3 750	2 053	529	359	160	-	6 851
N+5 et suivante	74	1 362	534	124	160	-	2 254
TOTAL	17 779	14 632	3 350	2 249	1 600	-	39 611

(en milliers d'euros)	2009						Total
	Opérations centrales	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale Moyen-Orient Afrique	
N+1	4 299	3 930	1 034	519	652	75	10 508
N+2	4 275	3 177	343	532	400	6	8 734
N+3	4 212	2 503	91	543	258	-	7 607
N+4	4 000	1 668	-	523	62	-	6 252
N+5 et suivante	3 508	1 204	-	321	-	-	5 033
TOTAL	20 294	12 482	1 468	2 438	1 372	81	38 134

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, les loyers futurs minimaux que la société Ingenico percevra pour les contrats non résiliables de location simple représente un montant de 3,0 millions d'euros.

NOTE 33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Sur l'exercice 2011 :

Les achats de terminaux de la société Korvac, société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, avec les autres sociétés du Groupe représente un montant de 0,2 million d'euros.

A contrario, aucune transaction n'a été réalisée entre la société Roam Data et les autres sociétés du Groupe sur ce même exercice.

Les relations entre le Groupe Safran, représenté au Conseil d'administration, et le Groupe Ingenico en 2011 sont limitées à des contrats peu significatifs à l'échelle du Groupe :

- un contrat de fabrication entre Morpho et Ingenico pour des terminaux de paiement (type EFT principalement), terminé fin juin 2011 représentant 3,4 millions d'euros au premier semestre ;
- un « contrat de licence Telium » permettant à Morpho de développer des terminaux non destinés au paiement à partir de la plateforme Telium d'Ingenico, pour un montant de 0.1 million d'euros ;
- un contrat d'achat par Ingenico de modules biométriques représentant 1,1 million d'euros sur l'exercice.

Les rémunérations et avantages relatifs au Président du Conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2010	2011
Rémunérations fixes	3 731	4 862	5 993
Rémunérations variables	2 472	2 453	3 074
Indemnités diverses	697	636	1 528
Actions gratuites (coût du service comptabilisé)	4 615	3 616	3 042
TOTAL	11 516	11 566	13 637

En 2011, des nouvelles fonctions corporate ont été créées. Par conséquent, le comité exécutif s'est élargi en passant de 25 à 40 personnes. Cela explique l'augmentation des rémunérations cette année.

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Dans le cadre de l'acquisition de la société Xiring, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 23 janvier 2012, Ingenico SA détenait 95,7 % du capital de la société Xiring.

Le dépassement du seuil de détention de 95 % des actions de Xiring a permis à Ingenico de lancer une offre de retrait obligatoire des titres de Xiring le 6 février qui sera clôturée le 24 février 2012.

Le 10 février 2012, Ingenico Ventures SAS, filiale à 100 % d'Ingenico SA, a signé l'ensemble de la documentation lui permettant la montée dans le capital de la société Roam Data Inc. Précédemment détenue à 43 %. Au terme de cet accord, Ingenico Ventures SAS sera en position de détenir 86 % du capital de Roam Data, lui donnant ainsi le contrôle de cette société (Cf. note 14 « Sociétés mises en équivalence »).

Le 5 février 2012, Ingenico Holdings Asia Limited, détenue à 100 % a signé pour un prix de 24,6 millions de dollars singapouriens un accord de cession de la totalité des 49 % détenus dans la société Korvac Holdings Pte. Ltd, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (Cf. note 14 « Sociétés mises en équivalence »). Cette cession est sans effet sur les comptes annuels 2011.

Le siège social de la maison mère a été transféré au 28-32 boulevard de Grenelle à Paris. L'ensemble des établissements de la région parisienne ont été regroupés à cette nouvelle adresse.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2011 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico SA.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actifs » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 12 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- Les provisions constituées pour couvrir les risques et réclamations sont comptabilisées conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Provisions » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination des provisions pour litiges et réclamations, et nous avons vérifié que la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés « Autres provisions » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 7 mars 2012
KPMG Audit IS
Jean-Pierre Valensi
Associé

Paris, le 7 mars 2012
CGEC S.A.
Sophie Brulebois
Associée

6

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF 172

PASSIF 173

COMPTE DE RÉSULTAT 174

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 175

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS** 197

1. Opinion sur les comptes annuels 197
2. Justification des appréciations 197
3. Vérifications et informations spécifiques 197

**TABLEAU FINANCIER
DES CINQ DERNIERS EXERCICES** 198

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011			2010
	Notes Annexes	Brut	Amortissements ou dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles	4			
Frais de recherche et développement		44 634	30 201	14 433
Concessions, brevets, droits similaires		14 481	10 039	4 442
Fonds commercial		175 835	1 571	174 263
Autres immobilisations incorporelles		3 144	686	2 458
Immobilisations corporelles	4			
Constructions sur sol d'autrui		1 508	1 018	490
Installations techniques, matériel et outillage industriels		31 498	24 412	7 086
Autres immobilisations corporelles		12 311	4 798	7 513
Immobilisations financières	4			
Participations	5,9,19	565 049	17 081	547 968
Créances rattachées à des participations	5,6,9,19	117 640	-	117 640
Autres immobilisations financières	6	1 063	8	1 055
TOTAL I		967 162	89 814	877 349
Actif circulant				
Stocks	9			
Matières premières et autres approvisionnements		8 868	4 026	4 842
Produits intermédiaires et finis		13 555	3 720	9 835
Marchandises		362	238	123
Total stocks		22 784	7 984	14 801
Créances d'exploitation	5,6,9,12,19			
Avances et acomptes versés sur commandes		901	-	901
Créances clients et comptes rattachés		107 621	4 671	102 950
Autres créances		91 195	-	91 195
Valeurs mobilières de placement	7,9	100 782	-	100 782
Disponibilités	12	119 934	-	119 934
Charges constatées d'avance	6	2 780	-	2 780
TOTAL II		445 997	12 655	433 342
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	5 944	-	5 944
Écarts de conversion (actif)		3 438	-	3 438
TOTAL DE L'ACTIF		1 422 541	102 469	1 320 073

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes Annexes	2011	2010
Capitaux propres	8		
Capital social		51 980	51 512
Primes d'émission		496 825	484 546
Réserves	8		
Réserve légale		5 151	4 864
Report à nouveau	8	11 785	34 686
Résultat de l'exercice	8	7 509	(4 849)
Provisions réglementées	8,9	4 975	2 915
TOTAL I (CAPITAUX PROPRES)		578 225	573 674
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges	9	27 600	20 803
TOTAL II (PROVISIONS)		27 600	20 803
Dettes	11		
Autres emprunts obligataires	10,12	255 542	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10,12	210 047	244 867
Emprunts et dettes financières divers	5,19	101 657	62 155
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,19	79 763	89 903
Dettes fiscales et sociales	12	27 275	24 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	12,19	27 537	25 147
Produits constatés d'avance		8 575	6 979
TOTAL III (DETTES)		710 400	454 059
Écart de conversion (passif)		3 848	1 719
TOTAL DU PASSIF		1 320 073	1 050 254

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes Annexes	2011	2010
Ventes de marchandises		27 167	28 427
Production vendue (biens)		334 731	351 518
Production vendue (services)		35 958	24 356
Chiffre d'affaires	13,19	397 857	404 301
Autres produits d'exploitation	19	7 373	10 834
Reprises d'exploitation	9,19	13 659	7 498
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		418 888	422 634
Achats stockés consommés	19	189 977	224 912
Autres achats et charges externes	15,19	95 448	68 978
Impôts, taxes et versements assimilés	19	6 144	4 585
Salaires et traitements	14,20	54 730	44 775
Charges sociales		22 629	18 709
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	19 197	14 031
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif	9,19	21 976	11 458
Autres charges		1 830	6 029
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		411 930	393 477
Résultat d'exploitation		6 958	29 157
Produits financiers	5	45 302	53 685
Charges financières		(58 750)	(44 914)
Dotations et reprises financières	9	15 908	(22 434)
Résultat financier	16,19	2 460	(13 663)
Résultat courant avant impôts		9 418	15 494
Produits exceptionnels		6 244	10 868
Charges exceptionnelles		(4 671)	(33 823)
Dotations et reprises exceptionnelles	4	(4 935)	6 135
Résultat exceptionnel	17,19	(3 362)	(16 820)
Impôts sur les bénéfices Produits/(Charges)	18	(1 453)	3 523
Résultat net de l'exercice		7 509	(4 849)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	Faits majeurs de l'exercice	176	NOTE 12	Produits à recevoir – charges à payer	189
NOTE 2	Événements postérieurs à la clôture	176	NOTE 13	Ventilation du chiffre d'affaires	190
NOTE 3	Règles et méthodes comptables	177	NOTE 14	Effectif moyen	190
NOTE 4	Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements	180	NOTE 15	Part des frais de recherche et développement actives	190
NOTE 5	Participations	182	NOTE 16	Résultat financier	191
NOTE 6	État des créances	184	NOTE 17	Résultat exceptionnel	192
NOTE 7	Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières	185	NOTE 18	Impôt sur les sociétés	193
NOTE 8	Évolution des capitaux propres et actions auto-détenues	185	NOTE 19	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	194
NOTE 9	Provisions et dépréciations	187	NOTE 20	Rémunération des dirigeants	194
NOTE 10	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188	NOTE 21	Engagements hors bilan	195
NOTE 11	État des dettes	189			

NOTE 1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Emission d'OCEANES pour 250 millions d'euros

Ingenico a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES), ayant pour date de jouissance le 11 mars 2011 et pour échéance le 1^{er} janvier 2017. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 250 millions d'euros et il est représenté par 6 677 350 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37.44 euros. Les obligations portent intérêt au taux nominal annuel de 2.75 %.

A tout moment, à compter de la date d'émission et jusqu'au 7^e jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normale ou anticipée, les porteurs d'obligations pourront demander l'attribution d'actions de la société à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements.

Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2017 par remboursement au pair.

La société peut procéder à l'amortissement anticipé des obligations à tout moment selon les modalités définies dans la note d'information qui a obtenu le visa N°11-062 de l'autorité des marchés financiers en date du 3 mars 2011.

Remboursement anticipé de la facilité de crédit syndiquée de 370 millions d'euros échéance 2014 et obtention d'une nouvelle facilité de crédit syndiquée de 360 millions d'euros échéance 2016

En aout 2011, Ingenico SA a remboursé par anticipation le solde de 210 millions d'euros de la facilité de crédit syndiquée de 370 millions d'euros échéance 2014. Concomitamment, Ingenico a négocié une nouvelle facilité de crédit syndiquée de 360 millions d'euros échéance 2016, dont 210 millions d'euros de prêt et 150 millions d'euros de crédit renouvelable. A ce jour, Ingenico n'a utilisé que la ligne de crédit classique pour 210 millions d'euros, afin de financer ses acquisitions de sociétés.

Acquisition de la société Xiring.

Le 14 novembre 2011, Ingenico a présenté une offre contractuelle volontaire d'achat au prix unitaire de 17 euros portant sur la totalité du capital de la société Xiring, éditeur de solutions de sécurité pour les transactions électroniques opérant sur les marchés de la santé et de l'identité électronique. Xiring est une société cotée sur le marché Alternext de Paris.

Au 31 décembre 2011, Ingenico détient 3 659 491 actions Xiring sur un total de 3 985 908 actions existantes, pour un prix de revient de 61 679 003 euros.

Fusion avec la SAS Ingenico Data System

Le 30 juin 2011, Ingenico Data System (IDS), société en sommeil, a fusionné avec Ingenico SA selon le régime du transfert universel de patrimoine. L'opération a dégagé un mali de fusion de 1 549 792 €.

Au plan fiscal, la fusion est réalisée sous le régime de faveur de l'article 210A du CGI avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, et a pour conséquence la sortie d'IDS du périmètre d'intégration fiscale Ingenico.

Fusion avec la SAS Ingenico Transaction services

Le 30 juin 2011, Ingenico Transactions Services, société en sommeil, a fusionné avec Ingenico SA selon le régime du transfert universel de patrimoine. L'opération a dégagé un boni de fusion de 2 197 €.

Au plan fiscal, la fusion est réalisée sous le régime de faveur de l'article 210A du CGI avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, et a pour conséquence la sortie d'Ingenico Transactions Services du périmètre d'intégration fiscale Ingenico.

Contrôle fiscal

Ingenico fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 31/12/2008, 2009 et 2010. Un redressement concernant l'exercice 2008 portant sur des montants non significatifs a été notifié et provisionné.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 9 janvier 2012, Ingenico a déposé une offre d'achat simplifiée ouverte du 10 au 23 janvier portant sur les actions Xiring non encore détenues.

Le siège social de la maison mère a été transféré au 28-32 boulevard Grenelle à Paris. L'ensemble des établissements de la région parisienne ont été regroupés à cette nouvelle adresse.

NOTE 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont de 3 à 5 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par la société sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- logiciels et licences : 3 ans ;
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Fonds commercial

Le poste « fonds commercial » figurant au bilan pour une valeur nette de 174 263 milliers d'euros correspond principalement :

- au mali technique dégagé lors de l'acquisition par voie de fusion absorption de la société Moneyline, en 2006, pour un montant de 24 616 milliers d'euros. Le mali technique est principalement représentatif de la clientèle et des parts de marché,
- au mali technique dégagé lors de la fusion par transfert universel de patrimoine avec la société Ingenico France (anciennement Sagem Monetel) en 2010, pour un montant de 149 238 milliers d'euros. Le mali technique est composé de la technologie, de la clientèle et des parts de marché apportées.

En application du règlement CRC 2004-01, ces malis ne sont pas amortis, mais sont soumis à des tests de valeur. Ils subissent une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'un actif produit par la société pour elle-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La société comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes d'amortissement et les durées de vie suivants :

- agencements et aménagements des constructions : 5 ans, linéaire ;
- matériel technique (informatique bureau d'études) : 4 ans, dégressif ;
- autres outillages : 4 ans, linéaire ;
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans, linéaire ou dégressif.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, incluant les frais d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2009. A compter de 2010, les frais d'acquisitions sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité. Ingenico apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées par la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'endettement des filiales. Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen du capital et sont déterminés en fonction du risque lié à l'activité.

Amortissements dérogatoires

Les logiciels acquis sont amortis fiscalement sur 12 mois.

Les frais d'acquisitions de sociétés, antérieures à 2010, sont amortis sur 5 ans.

Stocks

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production correspondant au coût de fabrication du sous-traitant. Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépenses engagées sur des contrats de fournitures d'applicatifs réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances au cours de clôture est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les créances et dettes en devises faisant l'objet de couvertures sont inscrites à la valeur de leur instrument de couverture. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Instruments de couverture de change

La société Ingenico gère le risque de change pour l'ensemble du Groupe. L'objectif de la gestion du risque de change chez Ingenico est de couvrir le risque de dépréciation de la monnaie étrangère contre euro pour toutes les facturations émises en devise. Le risque de change couvert est donc un risque de change transactionnel pour couvrir les postes clients, fournisseurs et comptes courants, ainsi que les flux futurs provenant des budgets. Afin de se couvrir contre le risque de change associé à son activité à l'étranger, la société Ingenico met en place principalement des changes comptant, changes à terme, des options et des instruments de couverture de change. Les instruments souscrits répondant à la qualification de couverture sont présentés en engagements hors bilan.

Indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité, selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. La société comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes. L'indemnité de départ à la retraite est évaluée au 31 décembre 2011 à 3 280 milliers d'euros.

Cette indemnité est calculée selon la méthode rétrospective et tient compte des hypothèses suivantes :

- taux de charges sociales de 48,5 % ;
- départ volontaire à l'âge de 63 ans ;
- taux d'inflation de 2,0 % ;
- taux d'actualisation de 4,5 % au 31/12/2011 ;
- taux de revalorisation annuelle des salaires de 2,5 %.

Provisions pour litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque la société a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite. Ingenico s'appuie sur ses avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux litiges et réclamations.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constatée du montant de la différence. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

Crédit d'impôt recherche

A compter de 2011, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés. En 2010, le crédit d'impôt recherche était comptabilisé en autres produits d'exploitation.

Actions gratuites

Dans le cas de plan d'attribution d'actions gratuites achetées sur le marché, le coût des actions acquises ou à acquérir pour servir les salariés bénéficiaires du plan fait l'objet d'une provision pour charges constituée *pro rata temporis* pendant la période d'acquisition des actions gratuites telle que définie dans chaque plan (2 à 4 ans selon les bénéficiaires). Au terme de la période d'acquisition, les actions propres sont cédées définitivement aux bénéficiaires des plans. La moins-value de cession constatée à cette date est compensée par la reprise de provision pour dépréciation des actions propres précédemment constatée.

Les charges nettes relatives aux plans d'actions gratuites, à l'exclusion de celles refacturées aux filiales du Groupe, sont reclassées en charges de personnel par le crédit du compte de transfert de charges exceptionnelles. Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés sont incluses dans les valeurs mobilières de placement.

Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale conclues entre Ingenico SA, tête de groupe fiscal, et les sociétés membres du groupe fiscal, prévoient que la filiale intégrée verse à la société mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposée distinctement, déduction faite des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale intégrée n'est titulaire d'aucune créance sur la société mère, y compris dans le cas où cette dernière s'est constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En cas de sortie de la filiale intégrée du groupe d'intégration, la société mère et la filiale intégrée détermineront d'un commun accord si cette dernière a subi des surcoûts du fait de son appartenance au Groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la société mère.

Changement de méthode comptable

Sans objet.

NOTE 4 MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ ET DES AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes (en milliers d'euros)	Valeur brute au 01.01.2011	Augmentation	Virement de poste à poste	Diminution	Valeur brute au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
• Frais de recherche et de développement	38 785	5 849	-	-	44 634
• Brevet, licences, marques	10 596	2 921	996	31	14 482
• Fonds commercial	175 835				175 835
• Autres immobilisations incorporelles :					
• Autres	686	-	-	-	686
• Immo, R&D en cours Autres	-	-	-	-	-
• Autres immo. en cours	1 257	2 197	-996	-	2 458
Immobilisations corporelles					
• Agencements constructions	1 502	8	-	2	1 508
• Inst. Techniques, matériels et outillages	28 071	3 992		565	31 498
• Autres immobilisations corporelles	5 615	6 703	-	7	12 311
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	262 777	88 327 ⁽¹⁾	216 364 ⁽⁴⁾	2 419 ⁽²⁾	565 049
• Créances rattachées aux participations	380 080	14 728	-216 364	60 803 ⁽³⁾	117 640
• Autres immobilisations financières	993	102	-	32	1 063
TOTAUX	906 196	124 826	0	63 859	967 164

(1) Dont titres Ingenico Espagne faisant suite à la TUP IDS pour 3 milliers d'euros
 dont titres M2M faisant suite à la TUP IDS pour 152 milliers d'euros
 dont titres Ingenico Holding Asia pour 24 992 milliers d'euros, faisant suite à l'augmentation de capital par incorporation des créances
 dont titres Ingenico Prepaid Services pour 1 426 milliers d'euros, faisant suite à l'augmentation de capital par incorporation des créances
 dont souscription au capital Ingenico 1 pour 37 milliers d'euros, dont souscription au capital Ingenico 2 pour 37 milliers d'euros,
 dont acquisition des titres Xiring pour 61 678 milliers d'euros.

(2) Dont annulation des titres Ingenico Data System (IDS) liée à la TUP pour 1 419 milliers d'euros, dont annulation des titres Ingenico Transactions Services (ITS) liée à la TUP pour 1 000 milliers d'euros.

(3) Dont remboursement prêt Ingenico Iberica pour 21 893 milliers d'euros,
 dont remboursement prêt Ingenico Holding Asia pour 30 230 milliers d'euros.

(4) Dont augmentation de capital par incorporation de créance DI Deutsche Ingenico Holding pour 216 064 milliers d'euros,
 dont augmentation de capital par incorporation de créance Ingenico Healthcare GMBH pour 300 milliers d'euros.

Amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au 01.01.2011	Dotation	Virement de poste à poste	Reprise	Cumulés au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
• Frais de recherche et de développement	25 954	4 247	-	-	30 201
• Brevet, licences, marques	7 883	2 165	-	9	10 039
• Fonds commercial	1 571	-	-	-	1 571
• Autres immobilisations incorporelles					
• Autres	686	-	-	-	686
Immobilisations corporelles					
• Agencements constructions	767	252	-	1	1 018
• Inst. Techniques, matériels et outillages	18 928	5 010	-	255	23 683
• Autres immobilisations corporelles	3 430	1 375	-	6	4 799
TOTAUX	59 219	13 048		271	71 997

Ventilation des dotations aux amortissements

Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
8 308	4 740	-

Mouvements affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 167	6 926 ⁽¹⁾	6 149 ⁽²⁾	5 944

(1) Dont frais à répartir liés à l'emprunt 360 millions d'euros 2011 : 2 471 milliers d'euros
dont frais à répartir liés à l'OCEANE 250 millions d'euros 2011 : 4 328 milliers d'euros.

(2) Dont frais liés au remboursement anticipé de l'emprunt 370 millions d'euros 2009 : 3 211 milliers d'euros.

NOTE 5 PARTICIPATIONS

Filiales ⁽¹⁾	Devise Capital et capitaux propres	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore rembour- sés	Prêts et avances reçus par la société au 31/12/11	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2011
					Brute	Nette					
		<i>Exprimé en K devises</i>								<i>Exprimé en milliers €</i>	
MONEYLINE BANKING SYSTEMS 183 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	EUR	1 899		15,00 %	1 829						
INGENICO VENTURES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	EUR	6 800	(484)	100,00 %	6 800	6 800	443			(129)	
INGENICO HEALTHCARE GMBH KONRAD ZUSE RING 1 D-24220 FLINTBECK	EUR	500	5 939	100,00 %	1 850	1 850		6 000	18 124	6 226	
NATURAL SECURITY Eurotechnologie 165 avenue de Bretagne 59044 Lille	EUR	4 300	(3 793)	17,99 %	774	774				(3 613)	
INGENICO GMBH (HANSEA) Pfalzburger Strasse 43-44 10717 Berlin - Allemagne	EUR	1 023	4 023	100,00 %	1 027	1 027	7 584	5 846	19 097	1 049	
DI DEUTSCHE INGENICO HOLDING Francfort-sur-le-Main Allemagne	EUR	216 203	(121 820)	100,00 %	220 063	220 063	75 000			8 547	
INGENICO UK LTD ⁽²⁾ 17 Ridge Way Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay Dunfermline FIFE JY11 5 JU - Ecosse - Grande Bretagne	GBP	1 000	16 388	100,00 %	1 544	1 544		20 918	84 174	11 625	
INGENICO ITALIA SPA ⁽²⁾ Via Stephenson 43/A 20157 Milano - Italie	EUR	250	14 675	100,00 %	838	838	4 847		63 488	5 414	
INGENICO IBERIA SL ⁽²⁾ C/Ribeira des Loira, 4 y 6 4 plana Campo de las Naciones 28042 Madrid - Espagne	EUR	8 115	32 421	100,00 %	87 191	87 191	16 694		57 580	23 937	
INGENICO HUNGARY Big U. 3-5 1022 Budapest - Hongrie	HUF	3 000	(277 741)	100,00 %	12	12			2 331	963	
INGENICO EASTERN EUROPE SARL ⁽²⁾ 10 Bld Royal 2449 Luxembourg - Luxembourg	EUR	13	(63)	99,00 %	905	905	396			(8)	
INGENICO Investment "Luxembourg" 10 Bd Royal L-2449 Luxembourg - Luxembourg	EUR	500	(1 948)	99,99 %	508		1 348			(45)	
INGENICO SWITZERLAND Impasse des Ecureuils 2 case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot - Suisse	CHF	140	140	100,00 %	1 810	1 810	232		1 114	4 553	

Filiales ⁽¹⁾	Devise Capital et capitaux propres	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore rembour- sés	Prêts et avances reçus par la société au 31/12/11	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2011
					Brute	Nette					
INGENICO CORP ⁽²⁾ 6195 South Date Land Blvd Suite D Alpharetta Georgia 30005 - États-Unis	USD		60 752	100,00 %	86 229	71 739				1 729	
INGENICO MI INC ⁽²⁾ 9155 South Dade Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 - États-Unis	USD	1	2 631	100,00 %	418	418	3		4 030	-80	
INGENICO DO BRASIL LTDA ⁽²⁾ Rua Tomé de Souza, 15 - 8 Floor São Bernado do Campo - Sao Paulo - Brésil	BRL	39 292	(1 813)	98,88 %	18 484	18 484			142 587	4 706	746
INGENICO PREPAID SERVICES FRANCE 9 Rue de CURIE 92150 Suresnes - France	EUR	500	447	100,00 %	8 731	8 731		3 411	91 962	447	
INGENICO HOLDING ASIA ⁽²⁾ 3806 Central plaza 18 Harbor road - Wanchai - China	USD	55 629	7 837	100,00 %	44 644	44 644	14 823			4 594	
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD ⁽²⁾ 6 Prosperity Parade Warriewood NSW 2102 - Australie	AUD	407	34 165	100,00 %	692	692		28 587	49 464	7 851	
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) Pte Ltd. 390 Havelock Road, 03-3 King's centre Singapore 169662 - Singapour	SGD	200	(6 162)	100,00 %	101		15 211		28 444	(1 818)	
INGENICO PHILIPPINE 15th and 17th Floors Pearlbank center N° 146 Valero street Salcedo village - Makaticity 1227 - Philippines	PHP	9 200	(12 292)	100,00 %	119	119	126			0	
INGENICO ODEME SYSTEM ⁽²⁾ ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B Blok No : 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul Turquie	TRY	19 613	(5 032)	100,00 %	18 170	18 170	11 000		7 866	(39)	
INGENICO LLC RUSSIE Godovikova street 9 119085 - Moscou - Russie	RUB	10	12 000	100,00 %			300		537	199	
INGENICO CZ Myslikova 25 PSC 110 00 PRAHA République Tchèque	CZK	1 890	88 384	100,00 %	70	70		2 807	7 473	1 583	
INGENICO INDIA PRIVATE LTD D-4 Ground floor street #1 Chandra shekhar - azar road - Laxmi nazar 110092 - New Dehli - Inde	INR	25 702	(95 418)	100,00 %	330	330			9 470	(1 439)	
XIRING 25 quai Gallieni 92150 Suresnes - France	EUR	4 783	16 926	91,81 %	61 679	61 679			20 000	2 600	
INGENICO 1 28 -32 Bld de Grenelle 750015 Paris	EUR	37	0	100,00 %	37	37					

Filiales ⁽¹⁾	Devise Capital et capitaux propres	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore rembour- sés	Prêts et avances reçus par la société au 31/12/11	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2011
					Brute	Nette					
INGENICO 2 28 -32 Blvd de Grenelle 750015 Paris	EUR	37	0	100,00 %	37	37					
INGENICO BARCELONA SA 15-25 Avenida Via Augusta Barcelon Espagne	EUR		0	0,01 %	3	3	0	6 956	0	133	
M2M (Maroc)	EUR		0	30,00 %	153	0			0	(9)	
TOTAL					565 049	547 967	148 007	74 525	-	-	746

(1) Pour les filiales étrangères, le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année et les postes du bilan au taux de clôture.

(2) Sous-groupe.

NOTE 6 ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	117 640	90 260	27 380
Autres immobilisations financières	1 063	80	983
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 539	-	2 539
Autres créances clients	105 082	105 082	-
Impôts sur les bénéfices	6 853	6 853	-
Taxe sur la valeur ajoutée	3 379	3 379	-
Groupe	77 633	77 633	-
Débiteurs divers	3 330	3 330	-
Charges constatées d'avance	2 780	2 501	279
TOTAL	320 297	289 117	31 181
Rappel de l'exercice précédent	545 770	487 235	58 536

NOTE 7 INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES

Nature des titres (en milliers d'euros)	Valeur brute Comptable	Valeur d'inventaire	Dépréciation
Actions propres ⁽¹⁾	17 683	17 752 ⁽²⁾	-
OPCVM et autres investissements classés en placement	83 099	83 100	-
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	100 782	100 852	

(1) Dont contrat de liquidité 2 721 milliers d'euros.

(2) Les actions propres destinées aux plans d'actions gratuites ne sont pas valorisées au cours d'inventaire.

NOTE 8 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Le capital social est composé de 51 980 303 actions d'un Euro. Au cours de l'exercice, 468 332 actions nouvelles ont été émises, dont 29 127 de levées de stocks options et 439 205 par distribution du dividende en actions.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Affectation du résultat 2010	Mouvements 2011	Au 31 décembre 2011
Capital	51 512	-	468 ⁽¹⁾	51 980
Primes d'émission	484 546	-	12 279 ⁽²⁾	496 824
Réserve légale	4 864	287	-	5 151
Report à nouveau	34 686	(22 900)	(1)	11 786
Résultat de l'exercice	(4 849)	4 849	7 509	7 509
Provisions réglementées	2 915	-	2 060	4 975
Dividendes 2010 versés en 2011	-	17 764	(17 764)	-
TOTAUX	573 674		4 551	578 225

(1) Dont levées de stock-options : 29 milliers d'euros dont distribution de dividendes en actions : 439 milliers d'euros.

(2) Dont levées de stock-options : 122 milliers d'euros et distribution de dividendes en actions : 12 065 milliers d'euros.

Plan d'actions gratuites et options d'achat d'actions

	2011						
	Options/ Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/ Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/ Actions exercées sur la période	Options/ Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Revalorisation	Nombre d'options/ Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)
Tranche A (terminée)	16 121	-	13 902	2 219	-	-	8
Tranche B (terminée)	-	-	-	-	-	-	8
Tranche C	2 271	-	159	1 056	-	1 056	8
Tranche D (terminée)	-	-	-	-	-	-	8
Tranche E (terminée)	-	-	-	-	-	-	8
Tranche F	23 305	-	6 788	2 111	-	14 406	8
Tranche H	33 167	-	8 278	5 278	-	19 611	8
Actions Gratuites	364 486	-	267 750	28 427	-	68 309	0
Co-invest.	548 300	-	-	73 660	-	474 640	0
TOTAL	987 650	-	296 877	112 751	-	578 022	

(1) Dont 35 073 exerçables au 31/12/2011.

Actions d'autocontrôle

	2011		2010	
	Quantité	Montant net en milliers d'euros	Quantité	Montant net en milliers d'euros
Actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites ⁽¹⁾	517 940	9 184	693 737	11 764
Actions propres non affectées	251 049	5 779	129 962	1 540
Actions propres du contrat de liquidité	99 495	2 721	51 744	1 341
TOTAL	868 484	17 684	875 443	14 645

(1) Non réévaluées à la valeur d'inventaire.

NOTE 9 PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2011	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Montant au 31/12/2011
I - Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	2 915	3 126	1 066	-	4 975
TOTAL I	2 915	3 126	1 066		4 975
II - Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	3 594	2 617	529	1 123	4 559
Provisions pour garanties données aux clients	819	1 019	1 305	-	533
Provisions pour perte de change	2 849	3 438	2 849	-	3 437
Provisions pour indemnités départ en retraite	2 942	355	-	-	3 296
Provisions pour impôts	-	104	-	-	104
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	10 599	15 239	8 160	2 009	15 670
TOTAL II	20 803	22 772	12 843	3 132	27 599
III - Dépréciations					
sur immobilisations corporelles	-	729	-	-	729
sur immobilisations financières ⁽³⁾	32 031	152	1 424	13 672	17 088
sur stocks	5 336	5 888	3 240	-	7 984
sur comptes clients	3 064	3 394	1 788	-	4 670
sur autres créances	1 383	2	1 385	-	0
sur valeurs mobilières de placement	18		18	-	0
TOTAL III	41 832	10 165	7 855	13 672	30 471
TOTAL I +II+III	65 551	36 063	21 764	16 804	63 046
Provisions et dépréciations :					
• d'exploitation		21 976	13 659		
• financières		3 592	19 349		
• exceptionnelles		10 494	5 560		
TOTAL		36 063	38 568		

(1) Provision sur litiges prud'homaux et commerciaux.

(2) Dont dotations aux provisions pour actions gratuites : 5 707 en milliers d'euros en 2011 dont (2 977 + 5 246) milliers d'euros risque qualité EMS & coût de remplacement (retrofit clients) dont 828 milliers d'euros de remise en état des locaux de Neuilly et Suresnes.

(3) Dont reprises de provisions pour dépréciation des titres de participations :

- Ingenico Corp pour 6 902 milliers d'euros,
- Ingenico Suisse pour 1 000 milliers d'euros,
- Ingenico Odeme System pour 5 770 milliers d'euros.

NOTE 10 EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	Montant	Durée	Date de fin de contrat
Crédit moyen terme			
Emprunt obligataire "OCEANE"	250 000	6 ans	01/01/2017
Emprunt	210 000	5 ans	05/08/2016
Intérêts courus sur emprunt ⁽¹⁾	5 568		
Crédit court terme			
Découvert bancaire	22		
TOTAL	465 589		

(1) Dont intérêts OCEANE : 5 542 milliers d'euros.

Crédit syndiqué

En aout 2011, Ingenico a remboursé par anticipation le solde de 210 millions d'euros de la facilité de crédit syndiquée de 370 millions d'euros obtenue en 2009. Parallèlement, Ingenico a contracté un financement syndiqué d'un montant de 360 millions d'euros échéance 2016, se décomposant en un emprunt de 210 millions d'euros destiné au financement d'acquisitions de sociétés et en un crédit renouvelable de 150 millions d'euros dédié au financement du besoin en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2011, seule la ligne de 210 millions d'euros a été utilisée.

L'emprunt est rémunéré au taux Euribor + marge variable selon le niveau du ratio de dettes financières nettes sur EBITDA et est assorti d'instruments de couverture du risque de taux.

Cette ligne de crédit comporte l'engagement du Groupe à respecter certains critères financiers mesurés à travers des ratios établis sur la base des comptes consolidés. Après renégociation de l'emprunt, les conditions sont les suivantes :

- ratio dettes financières nettes sur EBITDA inférieur à 2,50 ;
- ratio dettes financières nettes sur capitaux propres inférieur à 0,8 ;

Au 31 décembre 2011, ces ratios sont respectés.

Les frais de négociation de la nouvelle ligne de crédit de 360 millions d'euros s'élèvent à 2 472 milliers d'euros. Ils sont portés à l'actif du bilan en charges à répartir et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt (voir note 4).

Emprunt obligataire

Le Groupe a émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Ingenico nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour date de jouissance le 11 mars 2011 et pour échéance le 1^{er} janvier 2017. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 250 millions d'euros et il est représenté par 6 677 350 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37,44 euros. Les obligations portent intérêts au taux nominal annuel de 2,75 %.

Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa n° 11-062 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 mars 2011.

Les frais d'émission de l'OCEANE s'élèvent à 4 328 milliers d'euros. Ils sont portés à l'actif du bilan en charges à répartir et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt (voir note 4).

NOTE 11 ÉTAT DES DETTES

État des dettes 2011 (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire (OCEANE)	250 000	-	250 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215 589	5 564	210 025	-
Emprunts et dettes financières divers	101 657	101 657	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	79 763	79 763	-	-
Personnel et comptes rattachés	16 534	16 534	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	10 264	10 264	-	-
État et autres collectivités publiques	194	194	-	-
Autres impôts, taxes assimilés	282	282	-	-
Autres dettes	27 537	27 537	-	-
Produits constatés d'avance	8 575	2 655	5 920	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5	5	-	-
TOTAL	710 400	244 455	465 945	
Rappel de l'exercice précédent	454 059	227 041	227 018	

NOTE 12 PRODUITS À RECEVOIR – CHARGES À PAYER

État des produits à recevoir compris dans les rubriques ci-dessous (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	1 668	1 731
Autres créances	32	-
Disponibilités	454	-
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	2 154	1 731

État des charges à payer comprises dans les rubriques ci-dessous (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 568	227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 375	17 896
Dettes fiscales et sociales	22 863	21 289
Autres dettes	23 577	20 997
TOTAL DES CHARGES À PAYER	75 383	60 409

NOTE 13 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par zone géographique <i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
France métropolitaine et DOM	85 332	100 140
Australie, Chine et Sud-est asiatique	44 049	44 580
Europe et Europe centrale	146 731	133 240
Amériques	73 212	75 273
Moyen Orient	34 891	36 980
Afrique	13 641	14 088
TOTAL	397 856	404 301

NOTE 14 EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	2011	2010
Cadres et ingénieurs	552	402
Employés, agents de maîtrise et techniciens	89	79
TOTAL	641	481

NOTE 15 PART DES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ACTIVÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Frais de recherche et développement activés	5 849	5 496
Total des dépenses R&D (charges et investissement) ⁽¹⁾	45 144	42 967
Part des frais R&D activés (en %)	13 %	13 %

(1) Montant net des 2 197 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2011 et au surplus de CIR 2010 pour 86 milliers d'euros.

NOTE 16 RÉSULTAT FINANCIER

Nature <i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Produits financiers		
Produits de participations	880	4 158
Gains de change	27 739	37 834
Revenus des autres créances ⁽¹⁾	14 726	10 179
Gains sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 946	1 505
Reprises sur provisions et transferts de charges ⁽²⁾	19 349	2 046
Autres produits	11	9
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	64 651	55 731
Charges financières		
Pertes de change	33 168	35 934
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 440	24 480
Charges d'intérêts	13 836	7 773
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 588	381
Abandons de créance ⁽³⁾	8 526	826
Autres charges financières ⁽⁴⁾	1 631	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	62 191	69 394
Résultat financier	2 460	(13 663)

(1) Intérêts sur prêts et comptes courants des filiales.

(2) Dont reprises de provisions pour dépréciation des titres de participations :

- Ingenico Corp pour 6 902 milliers d'euros,
- Ingenico Suisse pour 1 000 milliers d'euros,
- Ingenico Odeme System pour 5 770 milliers d'euros.

(3) dont abandon de créances Ingenico Suisse pour 4 460 milliers d'euros.

dont abandon de créances Ingenico Hongrie pour 2 874 milliers d'euros.

dont abandon de créances Descartes pour 1 192 milliers d'euros.

(4) Mali de fusion sur TUP d'IDS et ITS pour 1 550 milliers d'euros.

NOTE 17 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Produits exceptionnels		
Produits sur cessions d'immobilisations	86	4 223
Reprises sur amortissements dérogatoires	1 066	376
Reprises provision pour actions gratuites	4 120	13 143
Reprises autres provisions pour risques	374	1 473
Transfert de charges ⁽¹⁾	5 708	6 441
Reprises provisions s/titres	-	356
Autres	450	145
Boni liquidation INGENICO JAPON	-	60
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 803	26 217
Charges exceptionnelles		
Charges sur cessions d'immobilisations	334	8 011
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 126	2 305
Dotations aux provisions sur actions gratuites	5 708	6 441
Dotations aux provisions pour litiges	828	467
Dotations aux provisions pour impôts	104	-
Frais de restructuration dont indemnités de départ	218	11 945
Mali sur rachat d'actions	4 120	13 143
Pénalités	-	-
Autres	729	725
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 165	43 037
Résultat exceptionnel	(3 362)	(16 820)

(1) Sur actions gratuites : la dotation aux provisions pour actions gratuites de l'exercice est transférée en frais de personnel.

NOTE 18 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Résultat de l'exercice	7 509	(4 849)
Impôt sur les bénéfices sur résultat courant	(192)	7 732
Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel	(1 214)	(4 178)
Impôt sur les bénéfices liés à l'intégration fiscale	(47)	(31)
TOTAL IMPÔTS	(1 453)	3 523
Résultat avant impôts	6 056	(1 326)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires :	2011	2010
Effet fiscal au taux de	36,10 %	34,43 %
Accroissements		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	1 796	1 004
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	1 796	1 004

Allègements

Provisions et charges à payer non déductibles l'année de comptabilisation

Dépréciation clients	847	269
Contribution de solidarité	80	125
Effort construction	71	60
Provision pour actions gratuites	2 934	2 251
Provision pour départ à la retraite	1 189	1 013
Provision recyclage	330	279
Frais d'acquisitions	619	337
Participation	3	3
Autres		
Ecart de conversion passif	1 389	592
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	7 462	4 929

NOTE 19 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Postes <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant concernant les entreprises			
	2011		2010	
	avec lesquelles la société a un lien de liées participation	avec lesquelles la société a un lien de liées participation	avec lesquelles la société a un lien de liées participation	avec lesquelles la société a un lien de liées participation
Postes du bilan				
Participations	564 275	774	262 003	774
Créances rattachées à des participations	117 640	-	380 080	-
Créances clients et comptes rattachés	66 098	-	77 230	-
Autres créances	510	-	19 218	-
Emprunts et dettes financières divers	26 303	-	62 154	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 696	-	3 860	-
Autres dettes	21 999	-	19 517	-
Résultat d'exploitation				
Ventes de marchandises	11 612	-	7 999	-
Production vendue (biens)	258 676	-	287 421	-
Production vendue (services)	14 231	-	6 108	-
Autres produits	0	-	0	-
Achats stockés consommés	(6 213)	-	(3 097)	-
Autres achats et charges externes	(9 187)	-	(17 563)	-
Impôts et taxes	(59)	-	(104)	-
Autres charges	(186)	-	(5 571)	-
Dotations et reprises dépréciations d'exploitation	-	-	-	-
Résultat financier				
Produits financiers	20 543	-	21 215	-
Charges financières	(16 884)	-	(11 331)	-
Dotations et reprises dépréciations financières	10 852	-	(20 613)	-
Résultat exceptionnel				
Produits exceptionnels	60	-	233	198
Charges exceptionnelles	(22)	-	(9 046)	-

NOTE 20 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants se sont élevées pour l'exercice 2011 à 1 438 milliers d'euros.

NOTE 21 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>			2011	2010
Engagements donnés				
Cautions diverses			11 508	12 703
Droits individuels à la formation			502	657
Garantie de Passif suite à cession de Sagem Denmark :			-	-
• Garanties corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011			-	10 127
• Garanties fiscales jusqu'à prescription au 31 décembre 2011			-	20 254
Ces trois garanties ne se cumulent pas.				
Dans le cadre de la politique de couverture de change (couvertures de dettes et créances au bilan et de flux futurs) (valorisation au cours de clôture)				
Vente de devises (GBP) à terme	20 585 KGBP	(8 800 KGBP en 2010)	24 644	10 223
Achat de devises (AUD) à terme	1 000 KAUD		786	
Vente de devises (AUD) à terme	19 550 KAUD	(17 100 KAUD en 2010)	15 366	13 018
Achat de devises (CAD) à terme	500 KCAD		378	
Vente de devises (CAD) à terme	18 500 KCAD	(3 900 KCAD en 2010)	13 999	2 927
Achat de devises (USD) à terme	89 131 KUSD	(95 500 KUSD en 2010)	68 886	71 471
Ventes de devises (USD) à terme	14 700 KUSD		11 361	
Swap de devises (AUD)	36 372 KAUD	(29 200 KAUD en 2010)	28 587	22 229
Swap de devises (GBP)	17 035 KGBP	(4 700 KGBP en 2010)	20 394	5 460
Swap de devises (CAD)		(63 600 KCAD en 2010)		47 141
Swap de devises (USD)	83 093 KUSD	(37 600 KUSD en 2010)	64 219	28 140
Call de devises (GBP)		(9 000 KGBP en 2010)		10 455
Call de devises (CAD)		(6 500 KCAD en 2010)		4 879
Put de devises (USD)	19 000 KUSD	(23 500 KUSD en 2010)	14 684	17 587
Call de devises (USD)	19 000 KUSD		14 684	-

6

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Autres engagements donnés	2011	2010
Garantie de passif suite à la cession de 68 % de MBS Quatre litiges sans limitation de montant ni de durée Le risque est provisionné dans les comptes d'Ingenico SA pour un montant de 206 milliers d'euros		
Engagements reçus	2011	2010
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55 % de Fujian Landi Jusqu'au 23 mai 2011		12 761
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d'Easy Cash Jusqu'au 28 février 2011		8 150
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de Payzone jusqu'au 5 novembre 2011		1 050
Autres engagements reçus	2011	2010
Promesse unilatérale d'achat par MBS des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Fonds commercial » de la note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement des malis techniques dégagés lors des fusions avec les sociétés Moneyline et Ingenico France, ainsi que les

règles de dépréciation de ces malis. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur d'utilité et à la dépréciation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 7 mars 2012
 KPMG Audit IS
 Jean-Pierre Valensi
 Associé

Paris, le 7 mars 2012
 CGEC S.A.
 Sophie Brulebois
 Associée

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>					
Date d'arrêté (exercice de 12 mois)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social en milliers d'euros	32 930	47 792	48 637	51 512	51 980
Nombre d'actions ordinaires	32 930 070	47 791 674	48 637 135	51 511 971	51 980 303
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T)	284 803	344 366	346 505	404 301	397 857
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	49 554	45 067	37 881	32 964	36 268
Impôts sur les bénéfices	(551)	191	9 457	3 523	(1 453)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	34 691	23 416	32 454	(4 849)	7 509
Résultat distribué	10 771	11 947	14 516	17 764	
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,52	0,94	0,58	0,57	0,73
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1,05	0,49	0,67	(0,09)	0,14
Dividende attribué	0,25	0,25	0,30	0,35	0,50 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés	302	340	414	481	641
Montant de la masse salariale	19 638	26 791	36 669	44 775	54 730
dont actions gratuites		3 711	7 137	6 441	5 708
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	8 998	11 533	14 522	18 709	22 629

(1) Montant du dividende par action proposée à l'assemblée générale mixte du 3 mai 2012.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ **200**

7.1.1	Dénomination	200
7.1.2	Siège social	200
7.1.3	Forme juridique	200
7.1.4	Statuts	200
7.1.5	Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique	203

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL **204**

7.2.1	Capital social au 31 décembre 2011	204
7.2.2	Évolution du capital social au cours des 5 dernières années	204
7.2.3	Autorisations données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration d'augmenter, de réduire le capital et de racheter des actions	205

7.3 ACTIONNARIAT **210**

7.3.1	Actionnariat au 31 décembre 2011	210
7.3.2	Évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices	211
7.3.3	Politique de distribution de dividendes	212
7.3.4	Franchissements de seuils	212
7.3.5	Pactes d'actionnaires	213

7.4 MARCHÉ DES TITRES INGENICO **216**

7.4.1	Marché des actions Ingenico	216
7.4.2	Cours de Bourse de l'action Ingenico et volumes de transactions (code ISIN FR FR0000125346)	216

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1 DÉNOMINATION

Dénomination : Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie, Ingenico.

Nom commercial : Ingenico.

7.1.2 SIÈGE SOCIAL

Siège social : 28-32 boulevard de Grenelle, 75015 Paris.

Le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2011 a décidé de transférer son siège social du 192 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine au 28-32 boulevard de Grenelle - 75015 Paris à compter du 30 janvier 2012. Cette décision sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

7.1.3 FORME JURIDIQUE

Forme juridique et législation applicable : société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, soumise aux dispositions de la partie législative du Code de commerce (Livre II) et de la partie réglementaire de ce même Code (Livre II).

Date de constitution : 10 juin 1980, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts

Exercice social : 1^{er} janvier - 31 décembre

Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Paris : 317 218 758.

Code APE : 6202A

Numéro Siret : 317 218 758 00124.

7.1.4 STATUTS

Il n'existe pas, dans les statuts, de conditions plus strictes que celles posées par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- la recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ;
- la conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée ;
- le développement et/ou la commercialisation, y compris en location de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature ;
- l'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers ;
- la conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- le conseil et l'organisation ;
- le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- la représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation.

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, échanger, vendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, usines, chantiers, objets mobiliers ou immobiliers, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences de fabrication ou d'exploitation, et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou lui être utiles. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui des tiers, seule ou en association, participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre des intérêts ou participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social et il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale descend au-dessous de cette fraction et en particulier en cas d'augmentation du capital de la Société.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé :

- les sommes que l'Assemblée décide d'appliquer à l'amortissement de l'actif social ou d'affecter aux réserves ou au report à nouveau ;
- la somme correspondant à un premier dividende à payer aux actions et représentant un intérêt de 5 pour cent du capital dont lesdites actions sont libérées, sans report d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance de bénéfices pour assurer ce paiement ;
- le solde éventuel, à répartir entre les actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut également décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. L'Assemblée devra alors indiquer le poste de réserve sur lequel ces prélèvements sont effectués.

Paiement des dividendes (article 23 des statuts)

Les dividendes des actions sont payés dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf décision de justice prolongeant ce délai.

L'époque et le lieu de paiement des dividendes seront fixés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, suivant les modalités prévues par la loi et les présents statuts.

Règles de convocation et conditions d'admission aux Assemblées générales (article 19 des statuts)

Aux termes de l'article 19 des statuts, les Assemblées générales extraordinaires, ordinaires ou spéciales sont convoquées par le Conseil d'administration. Elles peuvent également être convoquées par le Commissaire aux Comptes, par un mandataire désigné en justice à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-120 du Code de commerce. Elles peuvent enfin être convoquées par le liquidateur en cas de dissolution.

Les Assemblées générales se tiennent au lieu indiqué sur la convocation qui peut être le siège social de la société ou tout autre lieu, le cas échéant, situé dans un rayon de cinquante kilomètres du siège social.

La convocation des Assemblées générales sera faite conformément à la réglementation en vigueur.

Si l'Assemblée générale n'a pu délibérer, faute d'atteindre le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dix jours francs au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première, l'avis ou les lettres de convocation de cette seconde assemblée reproduisant la date et l'ordre du jour de la première.

L'établissement de l'ordre du jour et la rédaction des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale seront effectués par l'auteur de la convocation. Le Conseil d'administration doit ajouter à cet ordre du jour les points et les projets de résolution dont il aura été saisi soit par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins la quotité requise du capital prévue par la loi, soit par une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-120 du Code de commerce, soit, pour les seuls projets de résolutions, par le comité d'entreprise. Les auteurs de la demande transmettent, à l'appui de leur demande, tout document requis par les textes légaux et réglementaires applicables.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3^e jour ouvré précédant l'assemblée soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, le mandant doit établir une procuration signée, indiquant le nom, le prénom et l'adresse du mandataire. Le mandataire ne peut se substituer une autre personne. La procuration n'est valable que pour une seule assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation ou de l'avis de réunion de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

À chaque Assemblée générale, il devra être tenu une feuille de présence indiquant :

- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire représenté et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émargée par les actionnaires présents et par les mandataires. Elle sera certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs seront annexés à la feuille de présence qui sera conservée au siège social et communiquée à tout requérant.

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Ces procès-verbaux sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées ordinaires

Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées extraordinaires :

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans la même limite. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'Assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement dès qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée dans les formes légales en indiquant l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée. Cette assemblée réunie sur deuxième convocation délibérera valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins. À défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'Assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées spéciales :

Les Assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Droits de vote double

Aux termes de l'article 19 des statuts :

« Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Ce dispositif a été, pour la première fois, inséré dans les statuts par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 1986 qui a instauré le vote double pour les actions entièrement libérés justifiant d'une inscription nominative depuis 5 ans au moins au nom du même actionnaire. Puis l'Assemblée du 8 juin 1988 a modifié les statuts en réduisant la durée d'inscription nominative de 5 ans à 4 ans, durée encore réduite à la durée actuelle de 2 ans par décision de l'Assemblée du 18 septembre 1998.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-124, alinéa 1 du Code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Franchissements de seuils (article 8 des statuts)

Outre les franchissements de seuils légaux qui doivent être déclarés à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage informe la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède dans un délai de 4 jours de Bourse (avant clôture) à compter du franchissement de chacun de ces seuils par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5 % au moins du capital, en font la demande lors de cette Assemblée. Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

7.1.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE COURS D'UNE OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la société, les clauses des conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce, les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des dispositions applicables en matière de franchissement de seuil sont décrites à la section 7.3.4 du présent Document de référence.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (en dehors de la sanction d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire) ou aux transferts d'actions.

Il n'existe pas de détenteurs comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un mécanisme de contrôle.

Les pouvoirs du Conseil d'administration et les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil sont décrits à la section 3.1.4 du présent Document de référence.

L'Assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux statuts dans leurs dispositions.

Les accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants sont décrits au chapitre 3 du présent Document de référence.

Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'existe pas d'accord prévoyant au bénéfice des salariés des indemnités s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

7.2.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le capital au 31 décembre 2011 s'établissait à 51 980 303 € correspondant à un nombre identique d'actions représentant 66 503 584 droits de vote théoriques (incluant les actions privées du droit de vote) et 65 635 100 droits de vote exerçables.

7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Date	Opération	Nombre d'actions émises/ Annulées	Nominal	Nombre d'actions	Capital
27 juin 2007	Augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 30 mai 2007	+ 266 950	1 €	32 375 526	32 375 526
27 juin 2007	Paielement du dividende 2006 en actions	+ 113 418	1 €	32 488 944	32 488 944
13 juillet 2007	Augmentation de capital en rémunération des titres de la société Planet Ödeme Sistem Cözümleri A.S.	+ 271 064	1 €	32 760 008	32 760 008
14 décembre 2007	Création d'actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition est venue à expiration le 14 décembre 2007	+ 100 000	1 €	32 860 008	32 860 008
31 décembre 2007	Constatation par le Président le 11 janvier 2008 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	+ 70 062	1 €	32 930 070	32 930 070
21 février 2008	Constatation par le Directeur général d'une augmentation de capital pour servir des demandes de conversion de la part de porteurs d'OCEANE	+ 4 063 216	1 €	36 993 286	36 993 286
14 mars 2008	Augmentation de capital en rémunération des titres des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil	+ 10 663 046	1 €	47 656 332	47 656 332
31 décembre 2008	Constatation par le Directeur général le 6 janvier 2009 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	+ 135 342	1 €	47 791 674	47 791 674
24 juin 2009	Paielement du dividende 2008 en actions	+ 597 274	1 €	48 388 948	48 388 948
31 décembre 2009	Constatation par le Directeur général le 7 janvier 2010 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	+ 248 187	1 €	48 637 135	48 637 135
20 janvier 2010	Annulation d'actions autodétenues	- 250 000	1 €	48 387 135	48 387 135
15 juin 2010	Constatation par le Président-Directeur général de la création d'actions dans le cadre du paielement en dividende en actions au titre de l'exercice 2009	+ 290 272	1 €	48 677 407	48 677 407
21 juillet 2010	Constatation par le Président-Directeur général de création d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés ⁽¹⁾ et consécutive à des levées d'options ⁽²⁾	+ 172 417 ⁽¹⁾ + 51 581 ⁽²⁾	1 €	48 901 405	48 901 405
30 juillet 2010	Augmentation de capital sur délégation de l'Assemblée générale du 11 mai 2010 et décision du Conseil d'administration du même jour par la création d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes	+ 2 445 070	1 €	51 346 475	51 346 475
31 décembre 2010	Constatation par le Directeur général le 6 janvier 2011 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 16 juillet au 31 décembre 2010	+ 165 496	1 €	51 511 971	51 511 971
31 mai 2011	Constatation par le Président-Directeur général, sur délégation du conseil d'administration, de la création de 439 205 actions dans le cadre de l'opération de paielement du dividende en actions au titre de l'exercice 2010	+ 439 205	1 €	51 951 176	51 951 176
31 décembre 2011	Constatation par le Président-Directeur général, le 4 janvier 2012, sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	+ 29 127	1 €	51 980 303	51 980 303

7.2.3 AUTORISATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER, DE RÉDUIRE LE CAPITAL ET DE RACHETER DES ACTIONS

Capital autorisé non émis

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2011 figure ci-après. Il est précisé que ces autorisations arrivant à échéance prochainement, de nouvelles autorisations seront soumises au vote de l'Assemblée générale devant se tenir le 3 mai 2012.

Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation (en valeur nominale)	Durée	Utilisation des délégations faite au cours de l'exercice 2011
12^e résolution - AG 11/05/10 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec DPS)	30 000 000 € *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
13^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par offre au public	15 000 000 € *	26 mois	Cette délégation a été utilisée en 2011 dans le cadre de l'émission de 6 677 350 obligations (OCEANE) en mars 2011 – Montant de l'émission 249 999 984 €
14^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par placement privé	15 000 000 € *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
15^e résolution - AG 11/05/2010 Fixation du prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisées par voie d'offre au public ou d'offre par placement privé (sans DPS)	10 % du capital social par an	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
16^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des délégations ci-dessus	15 % de l'émission initiale pour chacune des émissions décidées en application de la délégation concernée *	26 mois	Cette délégation a été utilisée en 2011 dans le cadre de l'émission des OCEANES ci-dessus
17^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	10 % du capital social *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
18^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange	10 % du capital social *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
20^e résolution - AG 11/05/2010 Attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes	5 % du capital social *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
21^e - résolution - AG 11/05/2010 Émission d'options de souscription ou d'achat d'actions	2 % du capital social *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
22^e résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres	10 000 000 €	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
23^e résolution - AG 11/05/2010 Réduction de capital par annulation d'actions	10 % du capital social	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
15^e résolution - AG 28/04/2011 Émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique	15 000 000 €	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
16^e résolution - AG 28/04/2011 Augmentation de capital réservée aux salariés de sociétés du Groupe adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise	2 % du capital social *	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011
17^e résolution - AG 28/04/2011 Émission d'actions réservée aux salariés et aux mandataires sociaux de filiales de la Société situées hors de France	2 % du capital social *	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2011

* Ces autorisations sont données dans la limite globale de 30 000 000 € fixée à la douzième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2010.

Il est précisé qu'en vertu de la 14^e résolution de l'Assemblée générale du 28 avril 2011, le Conseil d'administration est autorisé à utiliser les délégations et autorisations ci-dessus à l'effet d'augmenter le capital social en période d'offre publique.

Capital potentiel

Le capital potentiel est composé d'options de souscription et d'actions attribuées gratuitement ainsi que d'Obligations à option de Conversion et/ou Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) émises en mars 2011.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	18 mars 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004	14 décembre 2004	Envisagée mais non utilisée	20 septembre 2005
Prix de souscription	95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution							
	5,37€	8,46 €	10,36 €	11,04 €	13,93 €	11,07 €	-	11,01 €
Nombre d'options de souscription restantes au 31 décembre 2011	0	0	1 056	0	0	14 406	-	19 611
Dilution maximale			0,00 %			0,03 %		0,04 %

Soit un pourcentage de dilution maximale du capital au 31 décembre 2011 de 0,07 %.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE 2011 :

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Nombre d'actions attribuées Tranche A	Nombre d'actions attribuées Tranche B	Nombre d'actions attribuées Tranche C	Nombre d'actions attribuées Tranche D	Nombre d'actions attribuées Tranche E	Nombre d'actions attribuées Tranche F	Nombre d'actions attribuées Tranche H	Prix moyen pondéré des Tranches
Options consenties , durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées , durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé	29 127	13 902	-	159	-	-	6 788	8 278	8,33€

Attribution d'actions gratuites

Attributions gratuites d'actions en 2011

Au cours de l'exercice 2011, la Société n'a pas procédé à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Pourcentage de dilution résultant des actions gratuites existantes au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, il restait 542 949 actions gratuites encore existantes, pour lesquelles la période d'acquisition n'était pas encore venue à échéance, représentant un pourcentage de dilution du capital de 1,04 %.

Ces actions peuvent être, au choix du Conseil et jusqu'à l'attribution définitive, des actions existantes ou à émettre.

OCEANE

Le 11 mars 2011, la Société a émis, conformément aux 13^e et 16^e résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2010, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, un emprunt de 250 millions d'euros, représenté par 6 677 350 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes.

Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération, visée par l'AMF en date du 3 mars 2011.

Les principales caractéristiques détaillées dans la note d'opération, sont résumées ci-dessous.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 37,44 €

Le taux de rendement actuariel annuel brut est de 2,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé).

La durée de l'emprunt est de 5 ans et 296 jours. L'amortissement normal des obligations est fixé au 1^{er} janvier 2017 par remboursement au pair.

Cet emprunt pourra faire l'objet d'un amortissement anticipé des obligations au gré de la Société.

A tout moment à, compter du 11 mars 2011 et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les porteurs d'obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustement. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Le pourcentage de dilution maximale du capital lié aux OCEANES est de 12,84 % au 31 décembre 2011.

Le prospectus relatif à cette émission est disponible en français sur le site de la Société (www.ingenico.com).

Autorisations financières de rachat d'actions

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice 2011 (article L. 225-211 du Code de commerce) :

L'Assemblée générale du 28 avril 2011 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, pour lequel un descriptif du programme a été inclus dans le Document de référence déposé à l'AMF le 2 mars 2011. La mise en œuvre de ce programme a été décidée par le Conseil d'administration du 28 avril 2011.

Ce programme s'est substitué à celui autorisé par la 11^e résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2010.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011 :

- 1 904 198 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 28,41 € ;
- 1 856 447 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 28,40 € ;
- 213 040 actions ont été achetées, hors contrat de liquidité, dans le cadre de mandats, au cours moyen de 27,12 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 10 366,69 € TTC.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2011

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 99 495 actions au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de l'autorisation de l'Assemblée générale du 28 avril 2011 et de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2011, à 768 989 actions au cours moyen de 19,46 €.

Ainsi, au 31 décembre 2011, la Société détenait un total de 868 484 actions propres soit :

- 99 495 dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 768 989 ayant été acquises pour d'autres motifs.

soit 1,67 % du capital (sur un total de 51 980 303 actions d'une valeur nominale de 1 €).

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 17 683 461 €
- valeur de marché : 24 230 703,60 € sur la base du cours de clôture au 30 décembre 2011, soit 27,90 €.

Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités.

Au cours de l'exercice 2011, 267 750 actions autodétenues ont été utilisées afin d'être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

Aucune réallocation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2011.

Par ailleurs, au cours des 24 derniers mois, 250 000 actions détenues par la Société ont été annulés dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale.

Descriptif du programme de rachat (établi selon l'Article 241-2 Règlement général AMF) :

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions propres sera soumise à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 dans les termes suivants :

«L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à opérer, par tous moyens, en Bourse ou autrement, en une ou plusieurs fois, sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et conformément aux pratiques de marché reconnues) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution de la présente Assemblée générale ;
- et plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date d'achat, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social. A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 31 décembre 2011 (composé de 51 980 303 actions), et compte tenu des 868 484 actions autodétenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 4 329 546 actions.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir notamment par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation boursière.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 €. Le montant maximal que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 50 € s'élèverait à 216 477 300 €, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2011, compte tenu des actions autodétenues par la Société à cette date.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le descriptif du programme de rachat, passer tous ordres en Bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, notamment affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme

Cette autorisation est conférée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale et prive d'effet et se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale du 28 avril 2011.»

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 29 février 2012 :

28 795 des 785 976 actions détenues au 29 février 2012 le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Les actions détenues au 29 février 2012 ont principalement pour objectif d'être attribuées aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Autorisation financière de réduire le capital

L'Assemblée générale du 28 avril 2011, dans sa 13^e résolution, a autorisé la société à réduire le capital social par annulation des actions autodétenues.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2011.

Une nouvelle autorisation sera soumise à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 dans les termes suivants :

«L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation définitive ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.»

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

Pour les besoins du présent Document de référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement exerçables en Assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions autodétenues.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote ⁽¹⁾
Morpho ⁽²⁾	11 770 116	22,64 %	19 640 232	29,92 %
Concert Consellior ⁽⁴⁾	1 120 000	2,15 %	2 234 114	3,40 %
Thibault Poutrel	784 619	1,51 %	1 569 238	2,39 %
Michel Malhouitre ⁽⁵⁾	659 279	1,27 %	1 318 558	2,01 %
Nadège Poutrel ⁽⁶⁾	517 668	1,00 %	1 029 883	1,57 %
Maxime Poutrel ⁽⁶⁾	445 556	0,86 %	888 250	1,35 %
Tessa Poutrel ⁽⁶⁾	443 179	0,85 %	883 526	1,35 %
Jean-Jacques Poutrel ⁽⁶⁾	294 517	0,57 %	573 040	0,87 %
SOUS TOTAL	16 034 934	30,85 %	28 136 841	42,86 %
FMR LLC	2 914 358	5,60 %	3 423 009	5,22 %
Jupiter ⁽³⁾	2 684 396	5,16 %	2 684 396	4,09 %
BNP Paribas Asset Management	1 306 051	2,51 %	1 306 051	1,99 %
Allianz Global Investors	1 039 055	2,00 %	1 039 055	1,58 %
HSBC Plc	1 011 862	1,95 %	1 011 862	1,54 %
ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE	24 990 656	48,07 %	37 601 214	57,29 %
Actionnariat salarié	131 661	0,25 %	131 661	0,20 %
Autodétention	868 484	1,67 %		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	99 495	0,19 %		
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	25 989 502	50,00 %	27 902 225	42,51 %
TOTAL	51 980 303	100 %	65 635 100	100 %

(1) Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Ces droits de vote double ressortent du registre de comptes titres tenus par Caceis Corporate Trust.

(2) Morpho est contrôlée par le groupe Safran (3 030 titres ont fait l'objet d'un prêt de consommation aux 3 Administrateurs cooptés le 25 février 2011).

(3) Selon la plus récente déclaration de franchissement de seuil faite auprès de l'AMF en date du 6 octobre 2011 (franchissement de seuil intervenu le 30 septembre 2011).

(4) Selon la plus récente déclaration de position du concert Consellior reçue le 8 novembre 2011.

(5) dont 31 500 titres en nue-propiété (enfants usufruitiers).

(6) M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propiété indivise avec Mme Tessa Poutrel (210 000 titres), M. Maxime Poutrel (210 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (210 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 630 000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2 % du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, aucune autre variation significative n'est intervenue depuis le 31 décembre 2011.

La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord qui pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

7.3.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les besoins du présent Document de référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement exerçables en Assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions autodétenues.

Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Conformément à l'article L. 225-124, alinéa 1 du Code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

	31 décembre 2011				31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Morpho	11 770 116	22,64 %	19 640 232	29,92 %	11 630 206	22,58 %	22 826 405	32,90 %	10 882 631	22,37 %	10 882 631	19,83 %
Concert												
Consellior	1 120 000	2,15 %	2 234 114	3,40 %	1 909 132	3,71 %	3 768 401	5,43 %	2 477 996	5,09 %	3 340 506	6,09 %
Thibault Poutrel	784 619	1,51 %	1 569 238	2,39 %	831 519	1,61 %	1 663 038	2,40 %	791 923	1,63 %	1 583 846	2,88 %
Michel												
Malhouitre	659 279	1,27 %	1 318 558	2,01 %	702 279	1,36 %	1 404 558	2,02 %	668 838	1,38 %	1 337 676	2,44 %
Nadège Poutrel	517 668	1,00 %	1 029 883	1,57 %	523 931	1,02 %	1 036 146	1,49 %	493 752	1,01 %	981 576	1,79 %
Maxime Poutrel	445 556	0,86 %	888 250	1,35 %	452 694	0,88 %	896 331	1,29 %	427 096	0,88 %	849 608	1,55 %
Tessa Poutrel	443 179	0,85 %	883 526	1,35 %	448 403	0,88 %	891 995	1,29 %	427 051	0,88 %	849 520	1,55 %
Jean-Jacques Poutrel	294 517	0,57 %	573 040	0,87 %	294 697	0,57 %	553 837	0,80 %	266 026	0,55 %	512 827	0,93 %
SOUS TOTAL	16 034 934	30,85 %	28 136 841	42,86 %	16 792 861	32,61 %	33 040 711	47,62 %	16 435 313	33,79 %	20 338 190	37,06 %
FMR LLC	2 914 358	5,61 %	3 423 009	5,22 %	2 849 800	5,53 %	3 385 481	4,88 %	2 440 332	5,02 %	2 440 332	4,45 %
Jupiter	2 684 396	5,16 %	2 684 396	4,09 %	2 276 801	4,42 %	3 492 594	5,03 %	3 910 386	8,04 %	6 634 853	12,09 %
BNP Paribas Asset Management	1 306 051	2,51 %	1 306 051	1,99 %								
Allianz Global Investors	1 039 055	2,00 %	1 039 055	1,58 %								
HSBC Plc	1 011 862	1,95 %	1 011 862	1,54 %								
ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE	24 990 656	48,07 %	37 601 214	57,29 %	21 919 462	42,55 %	39 918 786	57,54 %	22 786 031	46,85 %	29 413 375	53,59 %
Autres actionnaires (porteur et nominatif)	26 121 163	50,25 %	28 033 886	42,71 %	28 328 804	54,99 %	29 064 313	41,89 %	24 489 146	50,35 %	25 471 061	46,41 %
Actions autodétenues	868 484	1,67 %	-	-	875 443	1,70 %	-	-	1 361 958	2,80 %	-	-
TOTAL	51 980 303	100 %	65 635 100	100 %	51 511 971	100 %	69 379 303	100 %	48 637 135	100 %	54 884 436	100 %

7.3.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'existe pas de politique particulière de distribution de dividendes selon des critères prédéterminés. Le paiement des dividendes est défini par le Conseil d'administration de la Société qui prend notamment en compte les résultats, sa situation financière et sa politique d'investissement.

Le Conseil d'administration d'Ingenico a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 3 mai 2012 la distribution d'un dividende pour l'année 2011 de 0,50 euro par action, payable en numéraire ou par action.

Exercice pour lequel dividende est versé	Dividende net par action (en euros)	Date de mise en paiement du dividende
2011	0,50	Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012
2010	0,35	31 mai 2011
2009	0,30	15/06/2010
2008	0,25	18/06/2009
2007	0,25	2008

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

7.3.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissements de seuils légaux

Le texte intégral des déclarations de franchissements de seuils dont les références figurent ci-après est disponible sur le site de l'AMF.

Nom de l'actionnaire	Numéro de la décision AMF	Date de la décision AMF	Date du franchissement de seuil	Seuil franchi	Sens du franchissement
FMR LLC	212C0152	27 janvier 2012	25 janvier 2012	5 % des droits de vote	baisse
FMR LLC	212C0138	26 janvier 2012	20 janvier 2012	5 % des droits de vote	baisse
Jupiter assets management pour le compte de fonds et de client dont elle assure la gestion	211C1835	10 octobre 2011	30 septembre 2011	5 % du capital	hausse
FMR LLC	211C1305	20 juillet 2011	13 juillet 2011	5 % des droits de vote	hausse
FMR LLC	211C0822	31 mai 2011	26 mai 2011	5 % des droits de vote	baisse
			30 juillet 2010	5 % du capital	baisse
Concert (*) Allan Green Candel & Partners Conseiller et Raiffeisen Centrobank AG	211C0709	18 mai 2011	29 avril 2011	5 % des droits de vote	baisse
MORPHO	211C0672	13 mai 2011	9 mai 2011	30 % des droits de vote	baisse
FMR LLC	211C0307	14 mars 2011	9 mars 2011	5 % des droits de vote	hausse

(*) Pacte d'actionnaire signé entre Candel & Partners S.A.S., Consellior S.A.S., Monsieur Allan Green and Raiffeisen Centrobank A.G.

Franchissements de seuils statutaires

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nbre d'actions après franchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Allianz Global Investors Luxembourg	6 janvier 2012	hausse	2 % en capital	1 046 062	2 012 %	1,57 %
Allianz Global Investors Luxembourg	30 décembre 2011	baisse	2 % en capital	1 039 055	1 999 %	1,56 %
Allianz Global Investors Luxembourg	28 décembre 2011	hausse	2 % en capital	1 041 275	2 003 %	1,56 %
Concert Consellior ^(*)	4 novembre 2011	baisse	4 % des droits de vote	1 120 000	2,16 %	3,34 %
HSBC	29 septembre 2011	baisse	2 % en capital	1 011 862	1 948 %	1 512 %
BNP Paribas Asset Management	1 ^{er} août 2011	baisse	2 % des droits de vote	1 501 021 (dont 1 217 157 actions et 283 864 OC)	2 8893 % (dont 2 3429 % au titre des actions et 0 5464 % au titre des OC)	1 9198 % (dont 1 6136 % au titre des actions et 0 3062 % au titre des OC)
BNP Paribas Asset Management	25 juillet 2011	hausse	2 % des droits de vote	1 630 753 (dont 1 336 889 actions et 293 864 OC)	3 1397 % (dont 2 5734 % au titre des actions et 0 5657 % au titre des OC)	2 1136 % (dont 1 7925 % au titre des actions et 0 3211 % au titre des OC)
HSBC	20 juillet 2011	hausse	2 % en capital	1 129 172	2 174 %	1 ,686 %
BNP Paribas Asset Management	19 juillet 2011	baisse	2 % des droits de vote	1 445 937 (dont 1 152 073 actions et 293 864 OC)	2 7833 % (dont 2 2176 % au titre des actions et 0 5657 % au titre des OC)	1 8373 % (dont 1 5162 % au titre des actions et 0 3211 % au titre des OC)
Morpho	9 mai 2011	baisse	32 % et 30 % des droits de vote	11 631 285	22,58 %	29,59 %
Allianz Global Investors	4 mai 2011	hausse	2 % en droit de vote	1 050 402	2,02 %	1,58 %

(*) Monsieur Allan Green a informé la Société du fait que, en date du 4 novembre 2011, le groupe Consellior et Raiffeisen Centro Bank AG ont mis fin à l'action de concert qui les regroupait au capital d'Ingenico depuis le 23 novembre 2006. Le concert Consellior compte donc, depuis cette date, uniquement les sociétés Consellior SAS et Candel & Partners et Monsieur Allan Green.

7.3.5 PACTES D'ACTIONNAIRES

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS⁽¹⁾, FBT SCA (anciennement Financière de Taynih SCA)⁽²⁾, Consellior SAS⁽³⁾ et M. Allan Green et d'autre part, la

société Raiffeisen Centrobank AG⁽⁴⁾ (ci-après dénommée « RCB ») concernant la société Ingenico, réitérant et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société Ingenico.

(1) Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(2) Société en commandite par actions détenue à 100 % par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(3) Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(4) Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.

Au 23 novembre 2006, les parties détenaient de concert 2 313 347 actions Ingenico représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société ⁽¹⁾, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
TOTAL DE CONCERT	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute Assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque ⁽²⁾ :

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB ⁽³⁾.

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de Bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de Bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de Bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de Bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;
- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de Bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

(1) Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.

(2) Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.

(3) La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

Cessation anticipée du concert :

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société Ingenico.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert :

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société Ingenico, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute Assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

Modification des membres du concert :

En date du 8 novembre 2011, Monsieur Allan Green a informé la Société et l'Autorité des marchés financiers du fait qu'en date du 4 novembre 2011, le groupe Consellior et Raiffeisen Centro Bank AG ont mis fin à l'action de concert qui les regroupait au capital d'Ingenico depuis le 23 novembre 2006. Le concert Consellior compte donc, depuis cette date, uniquement les sociétés Consellior SAS, Candel & Partners et Monsieur Allan Green et détient 2,15 % du capital social et 3,40 % des droits de vote.

7.4 MARCHÉ DES TITRES INGENICO

7.4.1 MARCHÉ DES ACTIONS INGENICO

L'action Ingenico est cotée en France, sur Euronext Paris compartiment A et fait partie de l'indice SBF120 établi par Euronext. Ingenico a annoncé la reclassification de nomenclature par le « ICB » (*Industry Classification Benchmark*) de classement « Biens

et Services Industriels » en classement « Technologie », à partir du 19 mars 2012. Ingenico a également été intégré au sein de l'indice Stoxx Europe 600 à partir du 19 décembre 2011.

À fin décembre 2011, le cours de clôture de l'action Ingenico s'établissait à 27,9 euros et la capitalisation boursière d'Ingenico atteignait 1,45 milliards d'euros.

7.4.2 COURS DE BOURSE DE L'ACTION INGENICO ET VOLUMES DE TRANSACTIONS (CODE ISIN FR FR0000125346)

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET VOLUME DE TRANSACTIONS SUR 18 MOIS

Mois	Plus haut	Plus bas	Volumes échangés (millions de titres)	Clôture	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours moyen
Juil. 2010	19,70	17,15	1,82	19,40	33,85	18,62
Août 2010	19,85	18,52	1,39	19,24	26,58	19,15
Sept. 2010	21,58	19,21	2,12	21,43	43,45	20,53
Oct. 2010	22,50	20,61	1,87	21,68	40,39	21,57
Nov. 2010	24,58	21,30	3,81	22,90	89,18	23,39
Déc. 2010	28,15	22,90	5,80	27,10	151,30	26,09
Janv. 2011	29,09	26,40	3,71	27,12	100,42	27,10
Févr. 2011	27,85	25,71	2,06	27,44	56,31	27,28
Mars 2011	31,73	24,34	6,85	31,59	213,04	31,12
Avr. 2011	33,73	30,80	3,78	33,50	126,22	33,39
Mai 2011	33,94	29,33	4,02	32,23	129,56	32,26
Juin 2011	34,35	30,60	3,24	33,62	108,08	33,34
Juil. 2011	35,10	28,61	2,53	29,40	74,67	29,50
Août 2011	29,88	22,12	4,33	28,42	122,34	28,25
Sept. 2011	29,66	25,75	2,42	28,19	68,10	28,15
Oct. 2011	29,42	26,30	2,62	28,60	74,98	28,62
Nov. 2011	31,20	26,86	3,01	29,11	87,73	29,15
Déc. 2011	30,19	26,22	2,09	27,90	57,90	27,75
Janv. 2012	32,48	27,71	2,36	32,08	70,42	29,84
Févr. 2012	36,59	31,63	3,30	35,93	111,61	33,84

Source : Bloomberg

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 218

8.2 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 218

8.2.1	Rapport financier semestriel	218
8.2.2	Information financière trimestrielle	218
8.2.3	Achats d'actions propres	218
8.2.4	Communiqués	219
8.2.6	Communiqués relatifs à la mise à disposition de documents	219
8.2.7	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions	220
8.2.8	Autres communiqués	220
8.2.9	Communiqués relatifs à l'émission d'OCEANE	220
8.2.10	Publications au bulletin des annonces légales obligatoires	220
8.2.11	Dépôts au greffe du tribunal de commerce de Nanterre	220
8.2.12	Dépôts au greffe du tribunal de commerce de Paris	220

8.3 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 221

8.3.1	Attestation du responsable du Document de référence	221
8.3.2	Responsables de l'information financière à la date du présent document de référence	221

8.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES 222

8.4.1	Informations sur les commissaires aux comptes	222
8.4.2	Honoraires	223

8.5 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 224

8.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 227

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION 227

8.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts et les états financiers sociaux et consolidés de la Société pour les 3 derniers exercices peuvent être consultés au siège social

de la Société (sur rendez-vous) et sur le site ingenico.com / Finance.

8.2 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

8.2.1 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

28 juillet 2011 Résultats du premier semestre 2011

Ce document est consultable sur le site de la société www.ingenico.com / Finance.

8.2.2 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

27 avril 2011 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011

25 octobre 2011 Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011

Ces documents sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com / Finance.

8.2.3 ACHATS D' ACTIONS PROPRES

Descriptif du programme de rachat de titres inclus dans le présent Document de référence au chapitre 7.

Déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres

- déclaration des opérations réalisées du 5 au 9 mars 2012
- déclaration des opérations réalisées du 19 au 23 décembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 12 au 16 décembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 5 au 9 décembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 28 novembre au 2 décembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 21 au 25 novembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 31 octobre au 4 novembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 10 au 14 octobre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 3 au 7 octobre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 19 au 23 septembre 2011
- déclaration des opérations réalisées du 22 au 26 août 2011
- déclaration des opérations réalisées du 15 au 19 août 2011
- déclaration des opérations réalisées du 8 au 12 août 2011
- déclaration des opérations réalisées du 1^{er} au 5 août 2011
- déclaration des opérations réalisées du 25 au 29 juillet 2011
- déclaration des opérations réalisées du 16 au 20 mai 2011

Contrat de liquidité

- Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2011.
- Résiliation d'un contrat de liquidité et mise en œuvre d'un nouveau contrat du 15 novembre 2011.
- Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2011.

Ces documents sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com / Finance / Informations Réglementées

8.2.4 COMMUNIQUÉS

21 mars 2012	Ingenico poursuit l'expansion internationale d'easycash aux Pays-Bas
21 mars 2012	AG : Le conseil proposera des résolutions visant à améliorer la gouvernance
19 mars 2012	Ingenico : nominations et création d'une direction France / Opération
13 mars 2012	Easycash Loyalty Solutions, Filiale d'Ingenico, déploie une solution prépayée pour Siemens
7 mars 2012	Reclassification d'Ingenico dans le secteur Techno et intégration dans l'indice DJS 6
29 février 2012	Ingenico déploie sa stratégie internationale santé et identité
23 février 2012	Chiffre d'affaires T4 et résultats annuels 2011
6 février 2012	Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la Société Xiring
21 mars 2012	Ingenico poursuit l'expansion internationale d'easycash aux Pays Bas
5 janvier 2012	Dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée sur la société Xiring.
14 décembre 2011	Dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la société Xiring.
5 décembre 2011	Succès de l'offre d'achat d'Ingenico sur la Société Xiring
14 novembre 2011	Ingenico lance une offre contractuelle volontaire d'achat sur la société XIRING.
25 octobre 2011	Chiffre d'affaires T3 2011.
30 août 2011	Ingenico confirme son absence d'intérêt pour tout ou partie des activités de Hi Media.
29 août 2011	Ingenico acquiert TNET pour développer son offre de services techniques en Italie.
28 juillet 2011	Résultats Semestriels S1 2011.
5 juillet 2011	easycash, société du groupe Ingenico, développe sa présence en Belgique.
13 mai 2011	Ingenico prend acte de la décision du Ministère américain de la justice.
4 mai 2011	Paiement du dividende en actions Ingenico.
3 mai 2011	Nominations au conseil de direction.
28 avril 2011	Assemblée générale mixte d'Ingenico : toutes les résolutions approuvées.
28 avril 2011	Ingenico dément tout intérêt pour Hi Media.
27 avril 2011	Ingenico T1 2011 : Très bon démarrage de l'année.
4 avril 2011	Accord d'Ingenico pour acquérir les activités de paiement électronique d'Hypercom aux États-Unis.
15 mars 2011	Ingenico : aucun risque significatif lié aux événements du Japon.
28 février 2011	Résultats annuels 2010 une excellente année pour Ingenico.
18 janvier 2011	Ingenico : Quatrième trimestre particulièrement dynamique.
6 janvier 2011	Ingenico renforce son Conseil de Direction.

L'ensemble des communiqués est consultable sur le site de la Société : www.ingenico.com / Finance

8.2.5 PRÉSENTATIONS INVESTISSEURS

5 janvier 2012	Oddo Mid Cap Forum
17 novembre 2011	Conférence Morgen Stanley TMT
13 septembre 2011	Conférence Goldman Sachs Fin Tech - New-York
8 septembre 2011	Deutsche Bank - European TMT conférence - London
22 juin 2011	Présentation investisseurs
16 mai 2011	UBS Pan European Small & Mid cap conférence - London
6 mai 2011	Société Générale IB 6 th Mid & Small Cops conférence - Nice (France)
6 janvier 2011	Oddo Mid Cap Forum

Ces documents sont disponibles sur le site de la Société : www.ingenico.com / Finance

8.2.6 COMMUNIQUÉS RELATIFS À LA MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS

- Communiqué du 29 juillet 2011 relatif à la mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2011.
- Communiqué du 28 avril 2011 relatif à la mise à disposition du rapport financier annuel 2010.

- Communiqué du 6 avril 2011 précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation de documents préparatoires à l'Assemblée générale.
- Communiqué du 14 mars 2011 relatif à la mise à disposition du Document de référence 2010.

Ces communiqués ont été déposés auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

8.2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS

Ces informations ont été déposées mensuellement auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

8.2.8 AUTRES COMMUNIQUÉS

31 mai 2011 : Communiqué du 31 mai 2011 en relation avec le paiement du dividende en actions au titre de 2010

Ces communiqués ont été déposés auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

8.2.9 COMMUNIQUÉS RELATIFS À L'ÉMISSION D'OCEANE

15 mars 2011	OCEANE : Note d'opération
4 mars 2011	OCEANE : Greenshoe
3 mars 2011	OCEANE : Obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers
3 mars 2011	OCEANE : Fixation des modalités définitives
3 mars 2011	OCEANE : Augmentation de la fourchette de la prime d'émission
3 mars 2011	Communiqué sur les émissions d'OCEANE

L'accès à ces informations est limité aux résidents français qui sont physiquement présents en France.

Ces communiqués ont été déposés auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

8.2.10 PUBLICATIONS AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES

Ces publications sont consultables sur le site www.journal-officiel.gouv.fr/balo/

Date de la publication	Objet de la publication
26 mars 2012	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 3 mai 2012
29 août 2011	Comptes annuels 2010
11 avril 2011	Avis de convocation
21 mars 2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 28 avril 2011

8.2.11 DÉPÔTS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Les actes déposés sont consultables sur le site www.infogreffe.fr et auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Date et numéro de dépôt	Objet du dépôt
Dépôt n° 1143 du 11 janvier 2012	Augmentation de capital / statuts à jour
Dépôt n° 17807 du 10 juin 2011	Augmentation de capital / / statuts à jour
Dépôt n° 14998 du 16 mai 2011	Modifications statutaires / statuts à jour
Dépôt n° 14726 du 12 mai 2011	Changement d'Administrateurs
Dépôt n° 8964 du 18 mars 2011	Cooptation d'Administrateurs

8.2.12 DÉPÔTS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Les actes déposés sont consultables sur le site www.infogreffe.fr et auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris suite au transfert du siège social de la Société au 30 janvier 2012.

Date et numéro de dépôt	Objet du dépôt
Dépôt n° 15612 du 14 février 2012	Transfert de siège social / Liste des sièges sociaux antérieurs / Statuts mis à jour

8.3 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

8.3.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 228 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant au chapitre 5 du présent Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 170 du présent Document de référence, qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2011 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico S.A.»

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant aux pages 122 et 123 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2011 sous le numéro D.11-0084, incorporé par référence avec les comptes historiques correspondant, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur :

- la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2010 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico S.A..
- la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010, notamment sur l'acquisition de la participation complémentaire d'Ingenico S.A. dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd. »

Philippe LAZARE

Président-Directeur général

8.3.2 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Patrice Durand, Directeur Financier et Opérations (+33 1 58 01 85 92)

Catherine Blanchet, Directeur des relations investisseurs
(+33 1 58 01 85 68, finance@ingenico.com)

8.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

8.4.1 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Titulaire

KPMG Audit IS S.A.S.

(512 802 653 RCS Nanterre)
Immeuble "Le Palatin"
3, cours du Triangle - 92 939 Paris-La Défense Cedex
Représentée par M. Jean-Pierre VALENSI
KPMG Audit IS S.A.S. est membre de la Compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 11 mai 2010

KPMG Audit IS S.A.S. et KPMG Audit ID S.A.S. ont été nommés lors de l'assemblée du 11 mai 2010 (7e résolution), pour 6 exercices, soit

Suppléant

KPMG Audit ID S.A.S.

(512 802 489 RCS Nanterre)
Immeuble "Le Palatin"
3, cours du Triangle - 92 939 Paris-La Défense Cedex
KPMG Audit ID S.A.S. est membre de la Compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 11 mai 2010

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

Titulaire

Conseil Gestion Expertise Comptable

(722 016 706 RCS Paris)
111-113, rue de Reuilly - 75012 Paris
Représentée par Melle. Sophie BRULEBOIS
C.G.E.C. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Paris.

Date de première nomination : 9 juin 1989

Date du dernier renouvellement : 11 mai 2010

Les mandats de CGEC et de M. Daniel BOULAY ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2010 pour 6 exercices, soit

Suppléant

M. Daniel BOULAY

111-113, rue de Reuilly - 75012 Paris
M. Daniel BOULAY est membre de la Compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 9 juin 1989

Date du dernier renouvellement : 11 mai 2010

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

8.4.2 HONORAIRES

	KPMG				CGEC			
	Montant HT (en K€)		en %		Montant HT (en K€)		en %	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Ingenico SA	627	551	44%	29%	238	163	57%	93%
• Filiales intégrées globalement	735	1 095	52%	58%	182	13	43%	7%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Ingenico SA		120	0%	6%			0%	
• Filiales intégrées globalement		31	0%	2%			0%	
SOUS TOTAL	1 362	1 797	96%	96%	420	176	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	55	77	4%	4%		0	0%	
Autres			0%	0%		0	0%	
SOUS TOTAL	55	77	4%	4%	0	0	0%	0%
TOTAL	1 417	1 874	100%	100%	420	176	100%	100%

8.5 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente table de concordance préparée sur la base de l'annexe I du règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 Avril 2004 (l'« Annexe I du Règlement ») indique les pages de la présente actualisation et celles du Document de référence 2011 sur lesquelles figurent les informations correspondant à chacune des rubriques de cette Annexe I du Règlement.

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence
N°	Rubrique	Page du Document de référence 2011
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	221
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	221
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	222
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	NA
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	75
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4.	FACTEURS DE RISQUES	15
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	4
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	200
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	200
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	200
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	200
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	112
5.2.	Investissements	112
5.2.1	Investissements réalisés	112
5.2.2	Investissements en cours	NA
5.2.3	Investissements futurs	80
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	8
6.1.1	Nature des opérations et principales activités	8-14
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	8-14
6.2.	Principaux marchés	8-9
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	NA
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	16-17
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	8-9, 14
7.	ORGANIGRAMME	6-7
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	6-7, 8-15
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	110
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	136
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	29
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	76-79
9.2.	Résultat d'exploitation	76-78
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	15-22
9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires	76

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence
N°	Rubrique	Page du Document de référence 2011
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	15
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	145
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	104-105
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	104-105
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	104-105
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	104-105
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	10-12
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	NA
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	NA
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	34
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	59
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	53
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	169
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	34
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	59
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	67-68
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	61
17.	SALARIÉS	
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	24
17.2.	Participation et stock-options	26, 56, 186
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	26
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	211
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	202
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	210
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	210
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	169
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	84



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence
N°	Rubrique	Page du Document de référence 2011
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	84-169, 172-196
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	170-197
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	170-197
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	NA
20.4.3	Informations non tirées des états financiers vérifiés	NA
20.5.	Date des dernières informations financières	218
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	NA
20.6.2.	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	212
20.7.1.	Montant du dividende par action	79-212
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	204
21.1.1.	Montant du capital souscrit	204
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	NA
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	207
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	152, 206
21.1.5.	Droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	NA
21.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	112, 125
21.1.7	Historique du capital social	204
21.2.	Acte constitutif et statuts	200
21.2.1	Objet social	200
21.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	50
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	200
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	200
21.2.5	Assemblées générales	201
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	203
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	203
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital	NA
22.	CONTRATS IMPORTANTS	NA
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	218
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	110

8.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Comptes sociaux	page 172
2. Comptes consolidés	page 84
3. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce, L. 225-100-3 du Code de commerce, L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	voir ci-dessous
4. Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	page 221
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	page 197
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 170
7. Honoraires des commissaires aux comptes	page 223
8. Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la société prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce	
9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président ci-dessus	page 61
10. Liste des informations publiées par la société au rendues publiques au cours des douze derniers mois	page 218

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la société tels qu'exigés par les articles L 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R 225-102 du Code de commerce.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

N°	Information	Référence (pages du DDR)
I	Rapport de gestion	
1	Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	
	Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art L 441-6-1 du Code de commerce)	76-79, 81, 82, 184
	Recherche et développement	10-14
	Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	112
	Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	212
	Évolution prévisible de la société et perspectives d'avenir	80
	Événements importants survenus postérieurement à la clôture	169
2	Principaux risques auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	15-22
3	Tableau récapitulatif des délégations en cours	205
4	Informations concernant le capital	
	Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2011	212-213
	Répartition du capital et des droits de vote	204
	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	203
	Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	203
5	Participation des salariés au capital de la société	210
6	Informations sur les mandataires sociaux	
	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	50-52
	Rémunérations des mandataires sociaux	53-56
	Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2011	34-50
	Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	57-59
7	Règles applicables aux modifications statutaires	203
8	Informations sociales	24-29
9	Informations environnementales	29-31
10	Bilan du précédent programme de rachat de titres	207-209
11	Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	60
12	Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	198
13	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	203

